


The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
Toronto, Ontario

HISTOIRE
DE CHARLEMAGNE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI,
ET JULES DIDOT FILS, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

HISTOIRE
DE CHARLEMAGNE,

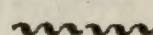
SUIVIE

DE L'HISTOIRE
DE MARIE DE BOURGOGNE,

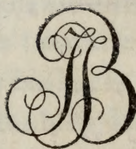
PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.



TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME

LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XIX.

PRÉFACE.

Le fond de cet ouvrage est l'*Histoire de Charlemagne*, mais elle est précédée de *Considérations sur la première race*, et suivie de *Considérations sur la seconde*.

Ces accessoires ne sont pas simplement des préliminaires et une suite, ils entrent dans le plan de l'ouvrage; ils sont une partie essentielle du sujet, tel qu'il a été conçu : l'Histoire de Charlemagne a seule toute son étendue; l'Histoire des deux races n'est qu'en abrégé; mais elle est entière, et elle devoit l'être dans les vues de l'auteur.

Il falloit montrer tout le mal que Charlemagne avoit à corriger, et qu'il a corrigé en partie; il falloit montrer tout le bien que ses successeurs avoient à détruire, et qu'ils ont détruit entièrement. Il falloit faire connoître comment les hommes sont ou deviennent des barbares, comment les barbares peuvent quelquefois devenir des hommes, combien les hommes redeviennent facilement des barbares.

C'est ce tableau qu'on a voulu présenter dans ces trois vicissitudes; ce sont ces vicissitudes dont on a tâché d'exposer et les causes et les effets : en général, on a voulu tirer de cette partie de notre histoire toutes les vérités utiles, toutes les moralités importantes qu'elle peut fournir.

L'histoire doit non seulement être racontée, mais encore être raisonnée; il faut que les hommes et les événe-

ments soient jugés; il faut que les erreurs et les fautes du passé soient la leçon de l'avenir; il faut qu'on sache ce qui s'est fait, pour savoir ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter; et, sur un si grand intérêt, l'historien ne doit point s'en rapporter à la sagacité du lecteur, il doit la provoquer, il doit l'aider par des réflexions. Tous les bons historiens, anciens et modernes, en ont usé ainsi; chez eux les réflexions accompagnent toujours le récit des faits, ils ont tous été philosophes; et sans philosophie, qu'est-ce que l'histoire?

Ce n'est pas qu'il n'y ait des lecteurs ennemis des réflexions, qui disent encore : *Racontez-nous les faits et laissez-nous juger*. On ne peut que féliciter les esprits assez éclairés pour n'avoir aucun besoin des lumières d'autrui; mais ce n'est pas sans doute le grand nombre. D'ailleurs l'historien, plus rempli, plus pénétré des événements qu'il raconte, les ayant médités plus long-temps, et les ayant vus sous plus de faces, n'en est-il pas le juge le plus naturel? n'est-il pas le plus capable d'en saisir les rapports, d'en fixer le résultat, d'en embrasser les conséquences? Le lecteur peut-il comparer l'impression légère qu'il reçoit par la lecture, à l'impression profonde que l'historien a dû recevoir par l'étude? Le lecteur le plus attentif n'a-t-il pas toujours besoin d'être averti, d'être excité? Dans tous les genres, l'auteur qui pense le plus sera toujours celui qui fera le plus penser le lecteur.

Croit-on que, sans la philosophie lumineuse de M. Hume, le commun des hommes eût des idées aussi saines sur l'Histoire d'Angleterre? Croit-on que, sans les coups de pinceau, sans les traits profonds de Tacite, on eût des idées aussi fortes des crimes de la politique, des violences de la tyrannie, des bassesses de l'adulation?

Les mémoires historiques sont la partie la plus agréable de l'histoire, parceque c'est une conversation plutôt qu'un ouvrage; c'est la partie le plus strictement renfermée dans le récit des faits, et qui sembleroit pouvoir le plus se passer de philosophie, par l'intérêt personnel que l'auteur a communément aux choses qu'il raconte, et par les détails auxquels il peut se livrer; cependant les Mémoires historiques mêmes plaisent sur-tout en proportion de la philosophie qui y règne, et des jugements qu'ils contiennent. Les mémoires de Sully abondent en réflexions; les Mémoires de madame de Staal, qu'on peut regarder comme d'excellents Mémoires historiques, ont par-tout l'empreinte philosophique; son histoire paroît n'être qu'une suite de pensées et de sentiments; les Mémoires du cardinal de Retz sont extrêmement pensés, et les dissertations n'y sont peut-être que trop fréquentes. Concluons, en général, que l'histoire est tout à-la-fois un témoin qui dépose et un juge qui prononce.

Mais les historiens, même les plus éclairés, n'ont pas toujours jugé assez sainement des choses; ils ont été trop souvent entraînés par les idées de leur siècle; la plupart des jugements de l'histoire sont à réformer, et c'est un motif de plus de *raisonner* aujourd'hui *l'histoire*. Il faut rayer de ses annales, il faut démentir à la face de l'univers tous ces jugements infectés de l'esprit du machiavelisme, ces éloges de la guerre, ces hommages prostitués au crime réputé heureux, à la fourberie réputée adroite, il faut s'élever contre ces ennemis du genre humain, qui ont osé distinguer deux morales, l'une pour le peuple, l'autre pour les rois; l'une qui règle les droits des particuliers, l'autre qui fait la destinée des empires; contre ces écrivains ou pervers ou stupides, qui, laissant dans

l'oubli, ou livrant même au mépris les vertus pacifiques et bienfaisantes, ont toujours célébré les vices turbulents et funestes, et ont fourni par-là aux tyrans et aux rebelles des encouragements et des motifs. On dira peut-être que cette discussion, que cette réfutation des mauvais jugements de l'histoire est d'un avocat plus que d'un historien; que c'est plaider plus qu'écrire l'histoire. Oui, c'est plaider, c'est plaider la cause de l'humanité contre les oppresseurs et les esclaves. Quel plus noble emploi pour l'histoire! Puissions-nous être dignes à jamais de l'écrire ainsi, et puisse l'humanité n'avoir pas à désavouer ses défenseurs!

Ne quittons point cette thèse, elle peut nous fournir encore quelques réflexions. L'histoire et la fable doivent l'une et l'autre avoir pour objet une moralité; la fable fonde cette moralité sur des faits qu'elle invente et qu'elle y adapte; l'histoire la fonde sur des faits vrais, et lui donne par-là une base plus solide.

Quant à la manière d'employer la moralité, elle est à-peu-près la même et pour la fable et pour l'histoire, soit que l'auteur l'énonce de lui-même, soit qu'il la place dans la bouche d'un de ses personnages, soit qu'il la supprime entièrement, lorsqu'elle sort assez d'elle-même du fond du sujet, et que l'esprit ne peut pas ne la pas sentir et ne la pas suppléer. Lorsque Agrippine crie au centurion qui la massacre par l'ordre de son fils, et qui l'avoit déja frappée à la tête : *Frappe les entrailles qui ont porté ce monstre,* VENTREM FERI, ces deux mots ont plus d'éloquence et de moralité que n'en auroient les plus fortes déclamations contre le parricide. Lorsqu'après avoir rapporté les crimes long-temps impunis de Néron, l'historien ajoute : *La longue patience du genre humain se*

lassa enfin, on n'a pas besoin d'étendre davantage la menace terrible que cette phrase si simple fait à tous les tyrans. Mais toutes les fois que les préjugés ou d'opinion ou d'usage s'opposent à la moralité et la repoussent, on ne peut la faire sortir avec trop d'éclat, on ne peut l'énoncer trop formellement, ni la développer trop pleinement; le lecteur alors est, pour ainsi dire, un ennemi qu'il faut vaincre, ou du moins un juge prévenu qu'il faut ramener et détromper, un aveugle qu'il faut éclairer, même malgré lui; il ne faut pas sur-tout qu'une vérité utile puisse lui échapper, faute de sagacité de sa part, ou de développement de la part de l'auteur.

Mais, me dira-t-on peut-être, il y a une différence essentielle entre la fable et l'histoire relativement à la moralité; la fable, maîtresse des faits, les invente et les dispose pour la moralité qu'elle a en vue; l'histoire reçoit les faits et ne les invente pas; le hasard, ou le pouvoir inconnu qui préside aux destinées, n'arrange pas toujours les faits d'une manière favorable à une moralité quelconque. De plus, l'historien même, dans le choix des sujets qu'il traite, ne songe pas toujours à une moralité. On voit, vers le commencement de ce siècle, sortir des glaces du nord un héros d'une valeur romanesque, un roi d'un caractère singulier, qui étonne et agite l'Europe du nord au midi; un homme éloquent juge ce portrait digne de ses pinceaux, et il écrit l'histoire de Charles XII, comme Quinte-Curce celle d'Alexandre; il n'y a là de moralité ni dans l'ouvrage, ni dans l'intention de l'auteur.

Je réponds, 1° que dans la comparaison de Charles XII et du czar Pierre Ier son rival, l'un s'égarant dans ses vastes projets, et s'aveuglant par ses victoires, l'autre s'instruisant par ses défaites, s'élevant par degrés jusqu'à l'éga-

lité, acquérant enfin la supériorité; on trouveroit aisément la moralité particulière de cette histoire, c'est celle de ces vers d'Horace :

Vis consilî expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam Dii quoque provehunt.
In majus.

Que dans Charles XII, prisonnier en Turquie pour s'être engagé mal-à-propos dans les déserts de l'Ukraine sur la foi de ses succès, on retrouve cette belle moralité de Virgile :

Nescia mens hominum fati sortisque futuræ
Et servare modum rebus sublata secundis.

Et celle-ci de La Fontaine :

Défions-nous du sort, et prenons garde à nous
Après le gain d'une bataille.

M. de Voltaire, dans son discours sur l'Histoire de Charles XII, tire même, de ce sujet, une moralité plus étendue et plus importante, qui reviendra souvent dans l'ouvrage qu'on présente ici au public.

Je réponds, 2° que, quand on parle de la moralité de de l'histoire et même de la fable, on n'entend point cette moralité des contes des Fées, qui consiste à donner toujours sur la terre, à la vertu sa récompense, au vice son châtiment; cette moralité se rencontre rarement dans l'histoire, et par cette raison on l'emploie rarement, même dans la fable. On entend donc par moralité dans l'histoire et dans la fable, toute vérité utile, toute vérité qu'il importe aux hommes de savoir, et dont il leur importe de se souvenir dans l'occasion, parcequ'elle peut avoir quelque influence sur leur conduite. Or, nous disons qu'à cet égard tout est égal entre la fable et l'histoire.

C'est une fable très morale dans ce sens que *les animaux malades de la peste*. Quelle en est cependant la moralité?

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Cette vérité n'a rien de consolant ni de favorable à l'humanité, mais elle peut lui être utile; elle avertit le foible et le misérable d'éviter, s'il le peut, *les jugements de cour*. On peut dire la même chose de la moralité de la fable *du loup et de l'agneau*.

> La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Ce n'est point un hommage rendu à la puissance, c'est un avertissement donné à la foiblesse d'éviter toute concurrence avec la force; et par la haine qu'inspire le loup, jointe à la pitié qu'inspire l'agneau, c'est encore un avertissement donné à la puissance, de ne pas se rendre odieuse en abusant de ses avantages : c'est, en un mot, le *majori cede*, *minori parce* du vieux Caton.

Il en est de même de l'histoire; elle n'a point de leçon si fâcheuse dont on ne puisse et dont il ne faille profiter; elle n'a point de fait qui ne contienne des vérités utiles, il s'agit de les faire sortir et de les montrer, si elles ne se montrent pas d'elles-mêmes. Au défaut de moralité particulière, il y auroit toujours deux moralités générales, qui embrassent tous les événements, soit dépendants, soit indépendants de notre volonté; s'ils n'en dépendent pas, la moralité se réduit à ce vers de Corneille :

> Faites votre devoir, et laissez faire aux dieux.

S'ils en dépendent, elle peut se réduire à cette maxime : *Ne rien abandonner au hasard de ce qui peut être réglé par la prudence*; mais encore un coup, chaque événe-

ment a ses moralités et ses vérités particulières : la meilleure histoire est celle qui en offre le plus; le meilleur historien est celui qui en découvre et qui en montre le plus. C'est là que *toute vérité est bonne à dire;* Cicéron le recommande expressément à l'historien : *Ne quid veri non audeat.* Or, ne dire que les faits en dissimulant les conséquences qui en résultent, ce n'est pas dire toute la vérité, ce n'est pas remplir toutes ses obligations.

Être utile, en un mot, être utile (1), voilà le grand devoir de tout écrivain et la condamnation de tant d'écrits : si c'est la condamnation de celui-ci, ce ne sera pas du moins celle des intentions de l'auteur.

D'après le peu que nous avons dit du but et de l'objet particulier de cet ouvrage, on voit qu'il n'a été ni rempli ni même saisi dans tous les autres ouvrages faits jusqu'à présent sur Charlemagne; on voit que nous n'avons pas dû être arrêtés par la considération de ces autres ouvrages, qui ne diffèrent pas moins de celui-ci dans le fond que dans la forme.

A n'envisager même que l'Histoire de Charlemagne, le travail de M. de La Bruère, quoique estimable, quoique présentant des résultats assez exacts, et des extraits assez bien faits, du peu d'auteurs qu'il avoit consultés, est superficiel et absolument insuffisant; il a fallu pousser beaucoup plus loin les recherches, et creuser bien plus avant dans le sujet.

M. de Foncemagne et M. Dacier avoient commencé, sur une partie de l'Histoire de Charlemagne, des recherches qui m'ont guidé dans une partie des miennes, et un travail qui, s'il eût été continué, auroit sans doute

(1) *Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria.*
PHÈDRE.

rendu le mien et tout autre inutiles. M. Dacier ayant renoncé à faire usage de ces matériaux a bien voulu me les communiquer, et j'en ai tiré assez de secours pour regretter beaucoup de n'avoir pu en tirer davantage, cette précieuse ébauche n'embrassant qu'une foible partie du régne de Charlemagne.

Mais la totalité des matériaux de cette histoire est dans les divers recueils des historiens de France, d'Allemagne et d'Espagne; le reste dépend de la manière de voir et de mettre en œuvre : tous ne voient pas les mêmes choses dans les mêmes objets, et la manière d'exécuter varie encore plus que celle de voir.

Au reste, ces matériaux sont fort nombreux et fort peu abondants : c'est une stérile richesse. Les annalistes, les chroniqueurs, source de notre vieille histoire, outre l'inconvénient de se répéter les uns les autres, ont celui d'énoncer les faits avec un laconisme qui dessèche et qui glace tout. Ces monuments de l'ancienne histoire romaine, ces

Pontificum libros, annosa volumina vatum,

contenoient du moins des fables brillantes, à en juger par l'histoire des premiers siécles de Rome: chez nos chroniqueurs, fable, vérité, tout est sec et froid. Ceux mêmes qui ont eu le plus de part aux affaires et qui devoient prendre le plus d'intérêt à ce qu'ils écrivoient semblent avoir moins écrit pour instruire la postérité que pour se rendre compte à eux-mêmes de certaines époques, et pour soulager leur mémoire. Eginard, qui écrivoit et par vanité et par reconnoissance, qui vouloit et se vanter de la confiance dont Charlemagne l'avoit honoré, et s'acquitter envers ce grand prince, en célébrant sa

gloire, est plus sec et plus abrégé sur son histoire que M. de La Bruère. Ceux qui ont à parler des règnes postérieurs à François Ier se plaignent au contraire de la fécondité, de la prolixité de certains mémoires historiques modernes : mais ne vaut-il pas mieux avoir à retrancher qu'à suppléer, et à réduire qu'à entendre ?

Celui de tous les auteurs anciens qui fournit le plus de traits curieux sur Charlemagne et le plus de lumières, ou plutôt de lueurs sur les usages du temps, c'est le moine de Saint-Gal ; mais on ne peut le suivre qu'avec précaution, et son amour pour le merveilleux l'a rendu suspect à ceux mêmes à qui le merveilleux ne déplaît pas.

Un autre inconvénient de ce sujet, c'est la multiplicité et la continuité des guerres. Les guerres en général ne sont bonnes ni à faire ni à décrire : qu'un militaire instruit et fait pour instruire, un Feuquières, un Follard, un Montécuculli traite savamment de son art, qu'il en expose les principes, qu'il en dévoile les secrets, qu'il distingue les succès mérités et les fautes heureuses, les traits de génie et les coups du sort, qu'il observe, qu'il juge et les généraux et les armées et les expéditions, il fait sans doute un livre utile ; mais que le père Daniel fasse de l'histoire un long journal de siéges et de combats, qu'il s'appesantisse sur les détails les plus indifférents de la tactique, c'est être ennuyeux bien gratuitement, et le mérite de se connoître en opérations militaires n'égale pas peut-être dans un religieux le ridicule d'en avoir la prétention.

Ce défaut d'étaler trop de détails militaires n'est pas à craindre dans l'Histoire de Charlemagne, malgré les guerres dont elle est remplie ; les secs chroniqueurs qui nous ont appris ce que nous savons d ces guerres sont

trop ennemis des détails; mais ce n'est que changer d'inconvénient: cette sécheresse flétrit tout, on ne voit rien que confusément; le récit d'une guerre doit en être le tableau, et la plus grande prolixité, qui, du moins, donne une idée des choses, est encore moins ennuyeuse qu'une brièveté qui ne peint rien.

Il nous reste à rendre compte de l'ordre que nous avons suivi dans cet ouvrage. Fidèles au principe de présenter toujours des tableaux entiers, et d'éviter la confusion des objets, nous avons séparé, comme dans l'Histoire de François Ier, la partie politique et militaire de la partie ecclésiastique, et de celle qui concerne la législation, la littérature, les institutions, les mœurs, les usages, etc.; nous avons considéré Charlemagne tour-à-tour et toujours séparément dans la politique extérieure et dans la politique intérieure; nous avons distingué en lui le conquérant et le législateur, le roi même et l'empereur; nous avons sur-tout distingué avec soin son histoire véritable et son histoire romanesque; car si Eginard a écrit l'histoire de ce prince, le faux Turpin l'a écrite aussi à sa manière, et en général les romanciers jouent un grand rôle parmi les historiens de Charlemagne; nous avons donc fait de son histoire romanesque un article particulier de cet ouvrage, et nous avons montré partout les rapports qu'elle a ou qu'elle peut avoir avec l'histoire véritable.

Nous avions exposé, dans la préface de l'Histoire de François Ier (1), les inconvénients de la méthode chro-

(1) Cette Histoire de François Ier vient d'être réimprimée par M. P. Didot, pour J.-J. Blaise, avec des caractères et sur un papier semblables; 4 vol. in-8°.

nologique, c'est-à-dire de celle qui consiste à rapporter, sous une même année, tous les événements de tous les genres, et toutes les portions d'événements qui appartiennent à cette année; nous avions dit combien cette méthode détruit tout intérêt, combien elle confond tous les objets, combien elle s'oppose à l'intégrité, à la netteté de chaque tableau, comme elle ne présente que des faits morcelés et imparfaits, sans cesse pris, quittés, repris, interrompus, oubliés, rappelés. Nous avions établi que, pourvu que l'époque précise de chaque événement et de chaque portion d'événement fût marquée à la marge, le devoir de l'historien est rempli, et que la chronologie n'exige rien de plus : nous ajoutons seulement ici, qu'au lieu de la méthode chronologique, nous avons souvent suivi la méthode géographique dans les divisions de l'Histoire politique et militaire de Charlemagne, c'est-à-dire qu'en prenant une grande époque, comme celle de *Charlemagne roi* et celle de *Charlemagne empereur*, nous avons traité, dans autant de chapitres séparés, les affaires de l'Italie, celles de la Germanie, celles de l'Espagne, pendant la durée entière de cette époque, toujours dans le même principe d'éviter la confusion et de présenter des tableaux nets et entiers.

Un auteur avoue volontiers les difficultés de son sujet, et souvent il les exagère, parcequ'il se flatte toujours en secret de les avoir vaincues; nous avons beaucoup parlé des difficultés du nôtre, n'en dissimulons pas non plus les avantages; il n'annonce rien que de brillant et d'heureux : le nom de Charlemagne réveille de grandes idées, son régne est pour la nation françoise la plus belle époque de gloire et de puissance, et, ce qui vaut encore mieux, de sagesse et de bonheur; c'est alors que, gou-

vernée par un roi supérieur à tous les hommes, elle a été elle-même supérieure à tous les peuples, et qu'elle a paru avoir sur l'Europe cet ascendant que Rome, dans ses beaux jours, avoit eu sur l'univers.

N. B. On avoit joint à la première édition de *l'Histoire de Charlemagne* une vie du premier président de Lamoignon. Cet ouvrage n'avoit d'autre rapport avec le premier que d'être sorti de la même plume. Comme depuis il a été réimprimé séparément, on lui a substitué ici *l'Histoire de Marie de Bourgogne*, par laquelle M. Gaillard commença à se faire connoître comme historien. Cette histoire parut en 1757, et se rencontre difficilement.

HISTOIRE
DE CHARLEMAGNE.

Magnus bello, major pace.

INTRODUCTION.

Je vais écrire l'histoire d'un conquérant, et c'est pour rendre plus sensible l'abus des conquêtes ; je vais faire connoître celui de nos rois qui a fait la guerre avec le plus de gloire et de bonheur, et c'est pour mieux montrer l'absurdité de la guerre. On verra que la guerre en général a été, pour Charlemagne, ce que les croisades furent depuis pour saint Louis, un tribut qu'il paya aux erreurs de son temps ; on verra que, né pour changer l'esprit des nations, pour soumettre la terre à l'empire des lois et des mœurs, la guerre seule mit obstacle à ses vues bienfaisantes ; qu'elle perpétua le régne de la barbarie sous un prince ami des lettres ; qu'elle rendit cruel ce roi qui, le premier, par la force de son génie et par la sensibilité de son ame, avoit deviné les droits de l'humanité ; qu'elle lui ôta, tantôt les moyens, tantôt la volonté de faire tout le bien dont il étoit capable, et qu'elle le força de laisser imparfait le bonheur du genre humain qui pouvoit être son ouvrage. Charlemagne

pouvoit dire de la paix ce que Galba, dans Tacite, dit de la liberté : *Dignus eram à quo inciperet.* « J'étois di-« gne de l'introduire et de la fixer sur la terre. »

Voyons dans quel état il avoit reçu la France, et dans quel état il la laissa; ce qu'il fit pour les hommes, et ce qu'il manqua de faire.

CHAPITRE PREMIER.

Observations sur l'esprit de guerre, et parallèle des guerres des peuples barbares, et de celles des peuples policés.

Deux principes gouvernent le monde : la violence qui produit la guerre, et la raison qui conseille la paix. De ces deux principes, le premier est le plus actif, il tient aux passions; voilà pourquoi la guerre l'emporte partout sur la paix. Toute nation est long-temps barbare avant d'être civilisée, et long-temps civilisée avant d'être raisonnable : voilà pourquoi la guerre est partout et dans tous les temps; et cette antiquité, cette universalité même, semblent former des titres en sa faveur. Le temps, l'exemple, l'admiration stupide des peuples, qui a si souvent entraîné celle des orateurs, des poëtes et des historiens même, sembloient avoir consacré ce fléau; on n'osoit plus lui donner ce nom, tant l'idée qu'il présente paroissoit inconciliable avec le respect que l'univers avoit conçu pour ces grandes ca-

lamités qu'on appelle *victoires* et *triomphes*. Les idées défavorables à la guerre appartiennent à la philosophie moderne et sont encore combattues. Les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont proposé de chercher les moyens d'étendre et d'éterniser la paix, ont été traités de *rêveurs*. On a cru rendre à leurs idées tout l'hommage qu'elles méritoient, en les appelant *des rêves de bons citoyens*, et l'on n'a pas senti que les rêves d'un bon citoyen méritent qu'on cherche tous les moyens de les réaliser.

Cependant, tout en faisant et tout en respectant la guerre, en croyant qu'elle est nécessaire, on a cherché à la rendre moins malfaisante, moins destructive, moins fréquente; on est parvenu à former un droit des gens, dont l'objet, toujours mal rempli, est de faire dans la guerre le moins de mal, dans la paix le plus de bien qu'il est possible. On a cherché même à prévenir les guerres; c'est le but de tant de traités, d'actes de partage, de pragmatiques sanctions, de pactes de famille, de systèmes d'équilibre, et autres; cependant toute cette conduite est contradictoire : si la guerre est un bien, laissons-lui toute son étendue et toute son énergie; si c'est un mal, pourquoi se contenter de l'affoiblir et ne pas chercher à l'anéantir? On a senti que la guerre, si elle avoit toute son action, si on lui laissoit tous ses moyens de nuire, dévoreroit la terre avec ses habitants et détruiroit le genre humain. Mais pourquoi veut-on bien lui laisser faire une partie de ce funeste ouvrage? et comment, si c'est un mal qu'un incendie ravage ma maison, sera-ce un bien qu'il en consume au moins une aile?

Quand on a dit que la guerre appartient en propre aux lions, aux tigres, aux ours (1), ce n'est point une déclamation qu'on a faite, c'est une vérité qu'on a dite, et une vérité prise dans la nature. La subsistance de ces animaux n'est fondée que sur la guerre, ils n'existent que par le carnage. La guerre, au contraire, prive les hommes des objets de leurs jouissances, elle détruit les monuments des arts, ruine ou suspend le commerce, arrête la communication des lumières et la circulation des biens, éloigne, isole, et oppose les uns aux autres des êtres pour lesquels il n'est point de bonheur solitaire, et dont l'intérêt est toujours de se réunir.

Qu'on y fasse attention, et l'on verra que ce malheureux besoin de faire la guerre se mesure assez naturellement sur la distance où l'on est, soit de la barbarie ou de l'état de bête féroce, soit de l'état policé, qui est l'état de l'homme. Dans l'état de barbarie, la guerre est continuelle, elle est l'unique affaire, elle forme seule l'esprit général; dans l'état qu'on appelle policé, la guerre n'est qu'intermittente. Si on étoit tout-à-fait policé, la guerre cesseroit entièrement. Toute police tient à la paix et a besoin de la paix; la férocité seule croit avoir besoin de la guerre; mais chez les peuples même policés, on fait encore le mal par routine ou par de faux

(1) *Quæ alia vita esset, si leones ursique regnarent?* Senec. de Clement. lib. 1, cap. 26 *. *In acie versari, et manu cum hoste confligere, immane quiddam et belluarum simile est.* Cic. de Offic. lib. 1, cap. 23 **.

* « Notre vie seroit-elle autre, si c'étoient des lions ou des ours qui ré-« gnassent? »

** « C'est être inhumain et ressembler aux animaux féroces, que d'être habi-« tuellement sur un champ de bataille et aux prises avec l'ennemi. »

principes, quand on ne le fait plus par goût ni par besoin.

Si jamais la guerre peut paroître moins étrangère aux hommes, c'est dans cet état sauvage et barbare qui les rapproche des bêtes féroces, lorsque leurs différentes hordes sont forcées de chercher, ou aux dépens les unes des autres, ou aux dépens des peuples policés, un établissement exclusif et nécessaire. Il faut l'avouer, les guerres des peuples barbares sont beaucoup moins déraisonnables que les nôtres. Chassés par leur multitude d'un sol ingrat et sans culture qui ne peut plus les nourrir, ils se répandent dans des climats plus heureux, et vont opprimer des peuples que la jouissance même des arts rend moins propres à la guerre; l'agresseur alors a du moins un intérêt pressant, un objet sensible et qu'il peut remplir; il a communément sur les peuples qu'il attaque l'avantage de la force et de la férocité que donne la barbarie; c'est à lui qu'il appartient de combattre, il n'est point encore un homme. Mais des peuples dont l'établissement est formé depuis longtemps; des peuples policés, entourés de toute part de nations également policées; des peuples à qui le commerce peut fournir toutes les jouissances que la nature du sol leur a refusées; qui savent échanger tous les avantages respectifs, faire disparoître et l'éloignement des lieux et la différence des climats; des peuples pour qui les mers, loin d'être des barrières qui les séparent, deviennent de nouveaux liens et de nouvelles sources de richesses et de bonheur, quel intérêt peuvent-ils avoir de faire la guerre, ou plutôt quel intérêt n'ont-ils point de ne la pas faire? La perte est sûre, même en cas de succès; *ce succès* est toujours incertain et tou-

jours infructueux ; en un mot, tout à perdre, rien à gagner, c'est à quoi se réduisent presque toutes nos guerres. Il ne peut être question de conquêtes sûres ni durables entre des États policés ; l'œil vigilant de la politique est toujours ouvert sur les démarches de chaque État, et sur les changements qui peuvent en résulter ; les projets d'un seul deviennent l'affaire de tous ; les petits États, qui pourroient aisément être engloutis par les grands, sont sous leur protection et se maintiennent par le système de l'équilibre, par l'intérêt qu'ont tous les grands États d'empêcher l'agrandissement de chacun d'eux, et de prévenir tout accroissement de puissance capable d'alarmer la liberté générale, et de rompre l'équilibre. Si les intrigues du cabinet et les négociations particulières parviennent à déranger pour un temps cette influence, à endormir, à égarer sur ce point la politique extérieure ; c'est un moment de distraction ou d'erreur qui ne peut durer, la politique reprend bientôt son cours, et la balance finit toujours par se tourner contre toute puissance qui veut s'agrandir.

Mais ce système de la balance, suffisant pour empêcher les conquêtes, ne l'est pas pour maintenir la paix. Comme chaque État reste le maître d'interpréter l'intérêt général, suivant l'intérêt propre du moment et les vues particulières, il arrive qu'au lieu de se réunir contre l'État qui veut troubler la paix, et de lui en ôter les moyens par cette réunion, ce qui devroit être le but de la politique, on se partage, on cherche de l'un et de l'autre côté à lier sa partie de la manière la plus avantageuse, on parvient à l'égalité des forces par les efforts mêmes qu'on fait pour se procurer la supériorité :

ainsi le système de la balance n'est qu'un système de contention et de guerre qui rend à la vérité les guerres inutiles, mais qui les fait renaître sans cesse. C'est beaucoup cependant qu'il rende les guerres inutiles et les conquêtes impossibles; car par cela seul l'absurdité de la guerre est démontrée, il ne s'agit plus que d'ouvrir les yeux et de faire usage de la raison.

Voilà donc d'abord plusieurs différences essentielles entre les peuples barbares et les peuples policés, relativement à la guerre.

1° Les peuples barbares, par leur qualité même de barbares, sont plus propres à la guerre, non pas qu'ils sachent mieux la faire, car ils ignorent les arts, et l'art de la guerre comme les autres; mais ils aiment mieux la faire, et ils ne savent pas faire autre chose.

2° Les peuples barbares n'ont rien à perdre du côté du commerce et des arts, qu'ils ne connoissent point.

3° La politique extérieure n'existant pas pour les barbares, ou n'ayant à leur égard qu'une très foible influence, ne met point d'obstacles à leurs conquêtes, comme à celles des peuples policés.

4° Il est encore d'autres différences qui rendent les peuples barbares plus propres à la guerre que les peuples policés. On a remarqué que chaque homme en particulier a un sentiment de sa foiblesse, qui l'avertit du besoin qu'il a des autres, et qui le porte à la paix et à la bienfaisance; qu'au contraire, les nations, les corps, tout ce qui agit collectivement et par des forces communes, a un sentiment faux et exagéré de ces forces, qui le trompe, et qui lui fait adopter plus aisément des principes de guerre et de violence. Or, ce sentiment

excessif de ses forces est bien plus grand chez un peuple barbare que chez un peuple policé. Un peuple barbare qui a les armes à la main croit pouvoir soumettre tout l'univers, et ne voit ni terme ni obstacle à ses conquêtes. Ce sentiment naît de l'ignorance. Chez les corps, chez les nations en général, il vient de ce que chaque homme en particulier ne sait pas bien précisément ce qu'il hasarde, ni quelle sera sa contribution à la mise commune; il ne le voit pas du moins aussi distinctement que dans les entreprises qui lui sont personnelles, et qui roulent sur lui seul dans toutes leurs conséquences. Ce même sentiment chez les peuples barbares tient à l'ignorance de l'état des forces respectives, et de la proportion des moyens aux entreprises. Chez les peuples policés, l'état des forces respectives est connu, tout est comparé, tout est calculé; on sait à-peu-près ce qu'on peut, et ce que peuvent les autres; ou, s'il est dans la comparaison des forces respectives quelques détails qui se refusent au calcul, l'opinion à cet égard tient lieu de certitude, et on sait au moins qu'en dernière analyse, la puissance qui, par un agrandissement sensible, changeroit l'état actuel des forces connues, et romproit l'équilibre, verroit s'élever contre elle, par l'action continuelle et toujours variée de la politique, de nouvelles combinaisons de forces auxquelles elle seroit obligée de céder.

5° Enfin les changements arrivés dans l'art militaire, par le progrès même des connoissances, ont substitué par-tout les procédés des arts à l'action de l'homme et aux facultés personnelles. Parmi nous, le plus brave soldat est une machine obéissante, obligée de suivre

les mouvements imprimés à tout le corps, et ne pouvant rien par elle-même; la valeur aujourd'hui est la résolution ferme, froide et inébranlable de mourir sans défense et sans vengeance dans notre poste, si la mort vient nous y chercher. Chez les barbares, au contraire, chez les héros qui leur succèdent immédiatement, et chez les chevaliers qui ont remplacé les héros, la valeur étoit la confiance qu'un homme avoit dans sa force et dans son adresse, qualités alors fort exercées : en un mot, autrefois c'étoit les hommes qui faisoient la guerre, aujourd'hui c'est l'artillerie (1).

Et de là résultent de nouvelles raisons d'éviter la guerre.

1° Elle est plus aisée à réduire en calcul, elle s'y réduit même presque nécessairement; au lieu que les qualités personnelles sont susceptibles de combinaisons et de modifications qui se refusent au calcul : un homme et un homme sont quelquefois des grandeurs incommensurables; Achille chez les Grecs, Bayard chez les François, valoient presque seuls une armée; mais le produit des arts et les frais qu'ils entraînent sont connus. Quand deux nations entrent en guerre, si on les suppose isolées, si on suppose que la politique extérieure ne prenne aucune part à leur querelle, le calcul est tout fait, toutes deux seront ruinées, et la plus pauvre sera écrasée.

2° Mais comme la politique vient toujours au secours

(1) Pline, en parlant de l'usage des flèches, se plaignoit que nous eussions donné des ailes au fer pour que la mort parvînt plus promptement jusqu'à l'homme : *Ut ocyus mors perveniret ad hominem, alitem illam fecimus pennasque ferro dedimus.* (Plin. lib. 34, cap. 14.) Qu'eût-il dit de notre artillerie?

du plus foible, et lui fournit l'argent et les autres moyens de guerre (toujours évaluables en argent) qui lui manquent, l'équilibre se rétablit, la guerre se prolonge, les deux nations ennemies sont également ruinées, aussi-bien que celles qui sont venues se mêler de la querelle. Tout cela n'est-il pas fort sensé?

3° Voilà pour ce qui concerne les nations en général. Si l'on considère les guerriers en particulier, ceux qui ont leurs ressources en eux-mêmes, ceux qui ont un sentiment de leur supériorité, qui les trompe peut-être, mais qui les anime et les rassure, doivent avoir plus d'ardeur pour la guerre que ceux qui se sentent entièrement abandonnés au hasard, et qui sont obligés d'attendre dans leur poste, sans passion et sans mouvement, une mort peut-être inévitable. C'étoient les hommes qu'on craignoit autrefois; aujourd'hui ce sont les boulets et les bombes que l'on craint, d'autant plus qu'on ne peut ni les éviter ni les prévenir, et qu'encore un coup il faut les attendre. Les Hercule, les Achille n'auroient aujourd'hui aucun avantage; il ne faut plus qu'être résigné à la mort dans un champ de bataille, comme Socrate l'étoit dans sa prison, dont il ne voulut pas sortir: autrefois on combattoit pour la vie et pour la gloire, aujourd'hui on meurt pour l'honneur; on agissoit, et on comptoit sur son action, aujourd'hui on est purement passif; on étoit guerrier, on est victime; on avoit plus de valeur, on a aujourd'hui plus de fermeté. Mais il résulte de là que les nations doivent trouver dans la guerre plus de désavantage, et les guerriers moins de plaisir; que ceux-ci par conséquent doivent s'y porter avec moins d'ardeur.

De plus, la guerre, pour les barbares, est d'une facilité qui semble inviter à la faire. Rien ne les arrête, partout un pays ouvert, point de places fortes, peu de villes murées; un siége n'est qu'une escalade, une guerre, qu'une incursion; une bataille décide d'une conquête, et quand l'agresseur est vaincu, s'il est parti d'un pays pauvre, il ne craint point de représailles. Chez les nations policées, la guerre est un art, et le résultat d'une multitude d'arts. Par-tout des barrières et des obstacles; tout exige du temps, des efforts, des dépenses, du talent; une bataille ne décide rien; il en coûte davantage au plus habile général pour gagner une lieue de terrain, qu'à un barbare pour conquérir un vaste empire.

La guerre des peuples barbares a encore un autre avantage sur la guerre des peuples policés, ou plutôt celle-ci a un autre désavantage, relativement à la personne des rois. Chez les barbares, le roi n'est qu'un chef, la nation n'est qu'une armée; le roi fait toujours la guerre en personne, et s'il est tué ou pris, un autre lui succède, et la nation ne reste point sans chef. Chez les peuples policés, le roi est une personne sacrée, pour laquelle il faut mourir, et qui, pour le bien de l'État, doit n'être point exposée aux hasards de la guerre. Pour un roi barbare, combattre c'est gouverner. Un vrai roi a bien d'autres devoirs qui lui interdisent cette fonction (1). Si, malgré ses devoirs et malgré le vœu pu-

(1) *Cùm plerique arbitrentur res bellicas majores esse quàm urbanas, minuenda est hœc opinio.* (Cic. de Offic. lib. 1, cap. 22.) On peut voir, dans tout ce chapitre 22, les raisons pour lesquelles Cicéron donne la préférence aux législateurs sur les héros guerriers.

blic, il veut aller en personne à la guerre, la gloire des armes lui paroît donc assez belle pour qu'il veuille en courir les risques. Ces risques sont la mort et la captivité. Si le roi meurt à la guerre, l'État peut être perdu; si le roi est pris, l'État est en combustion, et, après une longue anarchie, la rançon du roi est le sacrifice d'autant de provinces qu'il plaît au vainqueur d'en exiger. Si on établit, comme on a voulu le faire, la maxime machiavelliste : « Que les traités faits en prison n'obligent « point » ; on ne fera que rendre les guerres plus cruelles et les rois plus malheureux : tout roi qui tombera entre les mains de l'ennemi doit s'attendre à la mort ou bien à une captivité éternelle. C'est donc une folie aux rois de faire la guerre par eux-mêmes. Mais sans cette folie, les rois barbares ne croyoient pas pouvoir décemment ordonner aux autres de la faire; ils ne croyoient pas pouvoir, pour leurs querelles personnelles, ou pour des intérêts imaginaires de l'État, envoyer leurs sujets à la boucherie, sans les y conduire eux-mêmes. Ils aimoient la guerre, il la faisoient en personne, ils la faisoient véritablement, en soldats, au péril de la vie et de la liberté : tels étoient, non seulement la foule des rois guerriers et barbares, mais les Clovis, les Charlemagne; tels furent, dans des temps postérieurs, les Jean, les François Ier, les Henri IV, les Gustave, les Charles XII. Les bons rois sont ceux qui n'aiment ni à faire la guerre ni à la faire faire aux autres, et qui ne croient jamais avoir des sujets de trop. Dans tout ce qui vient d'être dit, nous exceptons le cas unique d'une guerre légitime, nécessaire, c'est-à-dire d'une guerre purement défensive; alors tout citoyen doit au besoin

devenir soldat, et personne ne peut être dispensé de défendre la patrie attaquée et son roi insulté.

Des personnes éclairées pensent que l'influence des arts sur l'art de la guerre, que les progrès de l'artillerie, par exemple, pourroient amener naturellement la pacification générale, en démontrant la certitude ou l'impossibilité du succès, et en soumettant les événements au calcul par l'évaluation des forces : diverses raisons m'empêchent de le croire.

1° Le jeu de la politique fera varier sans cesse, par les négociations et les intrigues, la somme des forces respectives.

2° Les découvertes de détail, les ressources imprévues des talents particuliers, les divers degrés d'industrie, dans la manière d'employer les mêmes arts, se refuseront au calcul, comme les divers degrés de valeur s'y refusoient autrefois.

3° Le génie des généraux, l'activité, la vigilance, les intelligences, les surprises peuvent encore procurer des avantages difficiles à évaluer. N'y eût-il que les caprices de la fortune, ils peuvent démentir tous les calculs.

De plus, les mœurs peuvent mettre entre deux nations, d'ailleurs égales, une différence infinie, qui ait sur le produit même des arts une influence générale. Supposons en effet une de ces deux nations aimant encore l'honneur et la patrie, et l'autre entièrement corrompue par le luxe et par l'intérêt personnel. Chez celle-ci, l'avidité des subalternes, la négligence ou la connivence des supérieurs, l'habitude et le principe de tout faire à grands frais et avec perte, multiplieront les

dépenses, et l'objet ne sera point rempli; les provisions ne seront point faites ou le seront mal, les armes seront mal forgées, les canons mal fondus, la poudre mauvaise, tout sera d'une qualité défectueuse, rien ne servira au besoin; l'autre nation aura pourvu à tout, et usé de toutes ses ressources. Ainsi l'égalité apparente du calcul laissera subsister entre elles, même dans les objets soumis au calcul, des différences inappréciables, sur lesquelles l'ambitieux qui voudra faire la guerre se fera toujours illusion, et qui nourriront toujours en lui les erreurs de l'espérance. Ce n'est donc point, à ce qu'il nous semble, de ce côté-là qu'il faut attendre la paix durable que nous cherchons; elle ne peut être que le fruit de la réunion de toutes les puissances contre celle qui voudra faire la guerre et troubler l'ordre établi.

Quant aux découvertes particulières qu'on peut faire dans les arts relatifs à la guerre, elles ne sont ici d'aucune considération; l'avantage qu'elles peuvent procurer à la nation inventrice est tellement momentané, qu'il peut être regardé comme nul: un secret important n'en est pas long-temps un pour les ennemis, pour les rivaux, pour les voisins; l'intérêt, qui l'a fait trouver, le fait bientôt publier; et, s'il en étoit autrement, bien loin que la paix y gagnât quelque chose, la supériorité qu'une découverte donneroit à la nation inventrice sur toutes les autres ne serviroit qu'à perpétuer la guerre, par l'abus que cette nation voudroit toujours faire de son avantage exclusif. Les Espagnols, dans leur fureur d'exterminer, laissèrent-ils aux Américains le temps de se soumettre volontairement à une

puissance que l'art de traverser les mers, de dompter les chevaux et de donner la mort à une distance immense, leur annonçoient comme hors de toute proportion, avec leurs foibles moyens de défense? Leurs cruautés ne réduisirent-elles pas ces malheureux à faire l'essai de leur foiblesse et de leur désespoir contre la force de leurs oppresseurs? Mais voici une observation qui ne paroît point avoir été faite. S'il y eut jamais une découverte qui dût rompre tout équilibre entre la nation inventrice et les autres, c'est celle de la poudre à canon; or, cette découverte a eu des commencements si obscurs, qu'on ne sait précisément ni quel fut l'inventeur, ni quelle est l'époque de l'invention, et qu'on ne trouve dans l'histoire presque aucune trace de l'effet prodigieux qu'elle a dû produire. On nous parle de canons qui ont contribué à faire gagner aux Anglois la bataille de Crécy; mais on ne trouve ce fait dans aucun auteur ni anglais ni français de ce temps-là: il est rapporté par le seul Villani, auteur italien, que cette qualité d'étranger peut faire soupçonner d'avoir été mal instruit d'un fait sur lequel les deux nations intéressées ont gardé le silence. Il paroît que, dans le temps de cette découverte, on fut bien éloigné d'en sentir et les avantages et les inconvénients; que, long-temps encore après cette même découverte, on préféroit l'ancienne artillerie à la nouvelle, et que celle-ci n'a prévalu qu'à la longue, et qu'après avoir reçu de grands accroissements.

Quoi qu'il en soit, personne aujourd'hui n'a véritablement intérêt à la guerre; les peuples savent qu'ils n'en doivent attendre que des impôts et de l'oppression;

les rois pourroient apprendre de l'histoire que l'excès des impôts, suite nécessaire des guerres, est la source la plus féconde des révoltes et des séditions : ils peuvent d'ailleurs se rendre le témoignage que l'accroissement de leur Empire, en le supposant possible, n'ajoutera rien à leur bonheur, et pourra nuire au bonheur des peuples, en divisant les soins du gouvernement; que l'acquisition d'une province, en supposant qu'on pût la conquérir et la conserver, ne vaut jamais ce qu'elle a coûté. Avant de songer à conquérir, ne faudroit-il pas s'assurer d'avoir tiré de son pays tout le parti possible en tout genre? Les conquérants ressemblent trop à un riche, mauvais économe, qui achèteroit ou envahiroit toutes les terres de ses voisins, pour les laisser sans culture ainsi que les siennes. Les ministres, s'il leur étoit donné de connoître leurs vrais intérêts, verroient qu'il leur importe toujours de ne point faire la guerre, parceque si, en temps de paix, ils ont contre eux leurs propres fautes et les intrigues de leurs ennemis, en temps de guerre ils ont de plus contre eux les événements. Richelieu menoit Louis XIII à la guerre, pour l'enlever aux cabales de la cour, et du camp même de Louis XIII partoient des intrigues continuelles pour perdre Richelieu; et les mécontents qui, sans la guerre, n'auroient point trouvé d'appui hors du royaume, signoient des traités avec l'Espagne. Les vicissitudes de la guerre, la perte de la Catalogne et du Portugal firent chasser ce fameux comte, duc d'Olivarès, le Richelieu de Madrid : au contraire, don Louis de Haro rendit son crédit inébranlable, en le fondant sur la paix, et en méritant que son maître le distinguât des autres minis-

tres, par ce surnom *de la Paix* (1), dont il lui fit un titre d'honneur. L'Europe s'unit pour demander le renvoi du cardinal Alberoni, parceque les intrigues d'Alberoni troubloient l'Europe : la paix importe à tous.

Qui pourroit, encore un coup, avoir intérêt à la guerre? Les peuples? la guerre les opprime ; les rois? la guerre trouble leur repos et ruine leur État ; les ministres? la guerre creuse un abyme de plus sous leurs pas. La guerre ne profite et ne plaît qu'à quelques généraux, qui veulent s'illustrer ou s'enrichir, et à quelques subalternes, qui veulent s'avancer, c'est-à-dire qui espèrent voir périr leurs concitoyens et leurs amis, et rester seuls pour en hériter. C'est à ce vœu secret et coupable qu'on sacrifie le bonheur public et la paix des nations.

J'ai dit que la guerre, dans son principe, tient aux passions. C'est encore ce qui est plus vrai chez les peuples barbares que chez les peuples policés : la cupidité, le desir du butin anime les premiers, et l'esprit de guerre, si puissant chez eux, fait naître une foule de rivalités de nation à nation, de souverain à souverain, de général à général, et même d'homme à homme. Sous notre première race, les rois d'Austrasie et ceux de Neustrie et leurs maires du palais étoient tous rivaux. En Angleterre, l'heptarchie ne fut qu'une anarchie universelle, qu'un chaos de guerres et de fureurs : ces rois, entassés les uns sur les autres, se détestoient et se

(1) Philippe V, roi d'Espagne, donna le même titre de marquis *de la Paz* à don Juan Bautista Orendain, pour avoir négocié le traité de Vienne, du 30 avril 1725, qui parut alors avoir réconcilié la branche de Bourbon d'Espagne avec la maison d'Autriche.

déchiroient tous; il en étoit de même de l'Espagne, divisée en une multitude de petits royaumes barbares, tous voisins et ennemis : il n'est pas bon aux rois de se voir si souvent, et de se serrer de si près. Dans l'état actuel de l'Europe, les cours des rois, placées à une distance convenable, n'agissent les unes sur les autres que par les intérêts généraux de la politique, non par les intrigues particulières, ni par les passions personnelles : il est bien rare que la guerre naisse aujourd'hui des passions; on n'a pas même ce motif ni ce prétexte pour la faire. Le dirai-je? On la fait par routine, par préjugé, parcequ'on la faisoit autrefois, parcequ'il est d'usage, après quelques années de paix, de rentrer en guerre, même sans objet, parcequ'on n'ose ni se croire ni se montrer plus raisonnable que ses prédécesseurs; parceque la guerre a fait long-temps l'admiration des peuples stupides, comme l'occupation des peuples barbares : on la fait enfin, comme Catilina et ses complices commettoient des meurtres et des assassinats, pour s'y exercer, pour n'en pas perdre l'habitude, *ne per otium torpescerent manus*.

Lorsque l'abbé de Saint-Pierre envoya au cardinal de Fleury son projet de paix perpétuelle et de diète européenne, avec cinq articles préliminaires, le cardinal lui répondit : « Vous avez oublié un article essen-« tiel, c'est d'envoyer une troupe de missionnaires pour « disposer à cette paix et à cette diète le cœur des prin-« ces contractants [*a*] : Rien n'est beau que le vrai,

[*a*] Éloges lus dans les séances publiques de l'académie française. Éloge de l'abbé de Saint-Pierre.

« ajoute un philosophe très éclairé; le malheur de ces « projets métaphysiques, pour le bien des peuples, « c'est de supposer tous les princes équitables et mo- « dérés, c'est-à-dire de supposer à des hommes tout- « puissants, pleins du sentiment de leur force, souvent « peu éclairés, et toujours assiégés par l'adulation et « par le mensonge, des dispositions que la contrainte « des lois et la crainte de la censure inspirent même si « rarement à de simples particuliers. Quiconque, en « formant des entreprises pour le bonheur de l'hu- « manité, ne fait pas entrer dans ses calculs les pas- « sions et les vices des hommes, n'a imaginé qu'une « très louable chimère. »

Voilà certainement ce qu'on a pu dire de plus raisonnable contre le système de l'abbé de Saint-Pierre. Sans doute tout législateur qui, dans le grand problème de la meilleure manière possible de gouverner les hommes, ne fera point entrer le jeu des passions, eût-il calculé tout le reste avec une précision mathématique, n'aura fait que de faux calculs; mais en vérité c'est faire trop d'honneur à ceux qui entreprennent la guerre, que de leur supposer les motifs injustes, mais toujours pressants, que fournissent les passions : ils font la guerre, comme nous l'avons dit, par routine, en cédant aux importunités de ceux qui veulent s'avancer, et aux magnifiques promesses des donneurs de projets. Les rois et les ministres ne se soucient le plus souvent ni de la guerre, ni de ce qui en est l'objet; ils n'ont pas la moindre colère, pas même la moindre humeur contre les rois et les peuples qu'ils vont tâcher d'exterminer. Nos guerres sont des combinaisons froides et toujours

fausses, des calculs, des spéculations tranquillement atroces, des systèmes, des rêves, et ce ne sont pas *les rêves de gens de bien.* Quant au peuple, comme souvent il ne sait ni le vrai motif ni l'objet de la guerre, il est absolument sans passion : il est vrai qu'on cherche à lui en inspirer; on l'échauffe par des manifestes; on réveille en lui la vanité nationale; on lui exagère les torts et la foiblesse de l'ennemi, les forces et les ressources de la nation; on lui montre la possibilité, l'utilité des conquêtes, l'infaillibilité des succès; on l'étourdit, on l'enivre, pour qu'il sente moins le poids des impôts dont on va l'accabler (1), l'amertume des pertes et des sacrifices de toute espéce que la guerre entraîne; on tâche de le rendre complice des fureurs dont il va être la victime, et on y réussit. Toute nation qui commence la guerre (nous parlons des nations policées) semble saisie d'un esprit de vertige; la folie dure autant que la guerre, et s'augmente par les événements mêmes de la guerre. L'alternative perpétuelle et nécessaire de revers et de succès, la réciprocité de ravages et de ruines, l'accumulation d'impôts et de charges de toute espéce, fruit ordinaire de la guerre; elle oublie tout, elle ne voit plus qu'une suite infaillible de triomphes : comment pourroit-elle ne pas toujours vaincre? Comment l'ennemi pourroit-il résister? Elle répete sans cesse :

C'est à nos ennemis de craindre les combats,
A nous de les chercher (2).

(1) On ne savoit pas, avant 1777, qu'une guerre sans impôts pendant cinq ans fût une chose possible.

(2) La Fontaine, liv. 7, fable 18.

Ce délire de présomption gagne jusqu'aux esprits les plus éclairés. Louis XIV, en se rendant juge suprême dans sa propre cause, par l'érection des chambres de réunion, en poursuivant ses hostilités et ses conquêtes en pleine paix, souléve de nouveau contre lui toute l'Europe; la ligue d'Ausbourg se forme, et Racine dit :

Des mêmes ennemis je reconnois l'orgueil,
Ils viennent se briser contre le même écueil.

En 1692 Louis XIV, ou le maréchal de Luxembourg, prend Namur, à la vue d'une armée de cent mille hommes, qui ne peut l'en empêcher. Boileau fait sur cet événement une mauvaise ode, dans laquelle il insulte, comme Français, au roi d'Angleterre, à l'électeur de Bavière; et, joignant sa guerre particulière à la guerre générale, il n'oublie pas d'insulter, comme poëte, aux Perrault et aux Fontenelle. En 1695 le roi Guillaume reprend Namur, à la vue d'une armée de cent mille hommes, et l'ode retombe sur son auteur. Voilà nos guerres, même dans toute leur gloire, et voilà les flatteries insensées par lesquelles nous les entretenons. Bien partager la folie nationale, c'est ce qu'on appelle être citoyen. Ah! le vrai citoyen, c'est celui qui avertit ses frères de leurs folies et de leurs erreurs : c'étoit Horace, lorsqu'il crioit aux Romains :

Quò, quò, scelesti, ruitis? Aut cur dexteris
Aptantur enses conditi?
Parumne campis atque Neptuno super
Fusum est latini sanguinis (1)?

(1) « Où courez-vous, coupables insensés? Pourquoi ces armes? Les « campagnes et les mers ont-elles vu couler trop peu de sang romain? »
Ode 7 du livre 5.

Quant aux prétextes, ils sont toujours les plus beaux et les plus nobles du monde : rien de si édifiant qu'un manifeste. Point d'agresseur : on ne fait jamais que se défendre, on ne fait la guerre que pour n'avoir point à la faire ; on n'a en vue que la gloire et le bonheur du peuple en l'opprimant.

Si par ces passions, qui doivent, dit-on, perpétuer la guerre, on entend l'erreur de quelques ministres, qui croient avoir intérêt de la faire : je répondrai, en citant sans cesse à ces ministres, d'un côté l'exemple de don Louis de Haro ; de l'autre celui du duc d'Olivarès, du cardinal Alberoni, celui même du cardinal Mazarin ; j'observerai que les troubles de la Fronde, qui chassèrent deux fois de la France ce dernier ministre, eurent pour origine et pour cause quelques impôts, qu'une longue guerre avoit rendus nécessaires.

Il est vrai que les ministres ne voient jamais leur destinée écrite dans celle de leurs semblables ; il leur est toujours révélé qu'ils resteront toujours en place, et qu'ils n'ont rien à craindre ni des rois ni des peuples ; ils sont tous, plus ou moins, comme Anne d'Autriche, qui, après tous, les mouvements de la Fronde, rioit quand on paroissoit redouter quelques mouvements dans le peuple. Les ministres, au lieu de voir pour eux dans la guerre une source de disgrace, y voient plus d'importance pour eux, et plus de promotions à faire. Sans doute, et c'est là, comme nous l'avons dit, le seul motif de guerre qui nous reste. Plus de promotions à faire, plus de places à donner, c'est-à-dire plus d'occasions de faire cent mécontents et un ingrat. Mais cet intérêt n'est pas le même pour tous les ministres. Si un minis-

tre de la guerre, par exemple, croit avoir intérêt de faire la guerre, la gloire du ministre des affaires étrangères, et l'intérêt du ministre des finances, sont certainement d'entretenir la paix. Colbert, pour s'opposer aux projets belliqueux de Louvois, faisoit célébrer la paix par Boileau. Mais si le ministre, qui a le crédit prépondérant, veut la guerre, quel reméde à cet inconvénient? Aucun; sinon d'avertir les rois d'avoir pour suspect quiconque propose la guerre, parceque l'intérêt général, étant évidemment de vivre en paix, l'intérêt contraire ne peut être qu'un intérêt particulier, toujours mal entendu.

Nous le répétons, le ministre veut faire une promotion, et tous les militaires veulent y être compris. Voilà les motifs de nos guerres, voilà les passions qui les font naître. C'est du duel et des querelles particulières que tout ce qu'on dit de la guerre est malheureusement vrai. Ce sont réellement des passions presque invincibles qui les entretiennent. Quand toutes les raisons contre le duel sont dites (et elles sont toutes sans réplique), quand on a bien lu le traité de la tranquillité de l'ame, ou quelque éloquent sermon sur le pardon et le mépris des injures; d'un côté le préjugé du point d'honneur, foiblesse éternelle des hommes braves; de l'autre, l'impatience et la colère qu'excite la violence d'un brutal ou la perversité d'un ennemi, peuvent emporter au-delà des bornes: l'idée seule de l'insulte est insupportable, et fait tout oublier. Mais la guerre des peuples policés n'est presque jamais, encore un coup, qu'un froid et faux calcul, qu'une vieille duperie, qu'une routine barbare...... Les termes qui la ca-

ractériseroient mieux ne sont pas du style de l'histoire.

Deux causes contribuent principalement à entretenir l'erreur que la guerre est le produit des passions. L'une est l'absurdité même de la guerre, et l'évidence des raisons qui la combattent: on est persuadé qu'un usage si horrible et si absurde n'existeroit plus depuis long-temps, s'il ne tenoit essentiellement aux foiblesses de l'humanité; et, dans cette supposition, on le laisse subsister : mais qu'on s'examine bien lorsqu'on entre en guerre, qu'on se demande si on sent un besoin ou même un desir bien pressant de la faire, on verra qu'on ne fait que suivre la routine. L'autre cause est qu'en effet les guerres des peuples barbares et, parmi nous, les guerres civiles et les guerres de religion, ont réellement quelques passions pour principe. On part de là, et, sans examen, on étend ce principe aux guerres ordinaires; et cependant, s'il y a une espéce de guerre qu'on croie éteinte pour toujours parmi nous, ce sont les guerres de religion (en quoi on se trompe peut-être), et on regarde les guerres sans objet comme devant être éternelles. Avouons que les nations policées, convaincues de l'inutilité et de l'absurdité de la guerre, ne sont, en continuant de la faire, que les imitatrices superstitieuses des nations barbares, qui ne sentent point cette absurdité, et pour qui la guerre n'a pas toujours la même inutilité.

Mais, dit-on, si nous cessons de faire la guerre, l'esprit militaire s'affoiblira et se perdra; et si un voisin ambitieux et aguerri vient nous attaquer, comment nous défendrons-nous?

Je réponds : 1° que quand on propose de substituer la raison à la violence, la paix à la guerre, et les communications du commerce aux pirateries et à la destruction, on ne propose pas à une nation de se consacrer seule à la paix, parmi tant de nations guerrières, et de devenir une colombe au milieu des vautours : ce sont toutes les nations qu'on invite à ouvrir les yeux sur l'intérêt commun, et à réunir toutes leurs forces militaires contre l'ambitieux qui voudroit toubler la paix.

2° A tout événement, au milieu même de la paix, on peut et on doit exercer ses guerriers dans les arts de la guerre, comme Xénophon, dans la Cyropédie, le recommande par l'exemple de son héros.

Metuensque futuri,
In pace, ut sapiens, aptârit idonea bello (1).
HOR. sat. 2. lib. 2.

« Soyez guerrier, dit Isocrate à Nicoclès, par l'habileté dans le métier des armes, et par un appareil de « guerre capable d'intimider vos ennemis; mais paci- « fique par inclination, et par une rigide exactitude à « ne rien prétendre, et à ne rien entreprendre d'injuste. » On pourroit disputer ici contre Isocrate sur cet appareil de guerre qu'il demande, et qui n'auroit d'autre effet que d'obliger les ennemis à en étaler un pareil; ce qui entretiendroit l'état de guerre au milieu de la paix, et forceroit toutes les nations de se ruiner à l'envi. « Si-

(1) « Se précautionnant contre l'avenir, en homme sage il profite de « la paix pour se préparer à la guerre. »

« tôt qu'un État augmente ses troupes, dit M. de Mon-
« tesquieu, les autres soudain augmentent les leurs ; de
« façon qu'on ne gagne rien par-là que la ruine com-
« mune. Chaque monarque tient sur pied toutes les
« armées qu'il pourroit avoir, si les peuples étoient en
« danger d'être exterminés : et on nomme paix cet état
« d'effort de tous contre tous. Aussi l'Europe est-elle si
« ruinée, que les particuliers qui seroient dans la situa-
« tion où sont les trois puissances de cette partie du
« monde les plus opulentes, n'auroient pas de quoi vi-
« vre.... Bientôt à force d'avoir des soldats, nous n'au-
« rons plus que des soldats, et nous serons comme des
« Tartares (1). »

Au reste, qu'on fasse tout ce qu'exige Isocrate ; qu'on ne prétende, qu'on n'entreprenne jamais rien d'injuste, et on verra que tout cet appareil de guerre deviendra inutile ; mais il est toujours utile d'exercer les guerriers.

3° Rien n'empêcheroit même les nations pacifiques d'envoyer leurs guerriers s'exercer et s'instruire chez les nations qui persisteroient à faire la guerre, comme Turenne s'étoit formé dans les Pays-Bas sous le prince Maurice, en Allemagne sous le duc de Saxe-Weimar, et d'imiter la sage politique des Suisses, qui font la guerre pour tous ceux de leurs alliés qui veulent la faire, mais qui ne la font jamais pour leur propre compte.

« Il faut, dit M. de Fénelon, avoir soin, pendant la
« paix, de multiplier le peuple. Mais de peur que toute
« la nation ne s'amollisse et ne tombe dans l'ignorance

(1) Esprit des lois, liv. 13, chap. 17.

« de la guerre, il faut envoyer dans les guerres étran-« gères la jeune noblesse. Ceux-là suffisent pour entre-« tenir toute la nation dans une émulation de gloire, « dans l'amour des armes, dans le mépris des fatigues « et de la mort même, enfin dans l'expérience de l'art « militaire. » *Télémaque, liv.* 12.

« Voici, dit encore M. de Fénelon, le moyen d'exer-« cer le courage d'une nation en temps de paix.... les « exercices du corps.... les prix qui exciteront l'émula-« tion, les maximes de gloire et de vertu, dont on rem-« plira les ames des enfants presque dès le berceau, par « le chant des grandes actions des héros. Ajoutez à ces « secours celui d'une vie sobre et laborieuse. Mais ce « n'est pas tout. Aussitôt qu'un peuple allié de votre « nation aura une guerre, il faut y envoyer la fleur de « votre jeunesse, sur-tout ceux en qui on remarquera « le génie de la guerre, et qui seront les plus propres à « profiter de l'expérience. Par-là vous conserverez une « haute réputation chez vos alliés. Votre alliance sera « recherchée; on craindra de la perdre. Sans avoir la « guerre chez vous et à vos dépens, vous aurez toujours « une jeunesse aguerrie et intrépide. Quoique vous « ayez la paix chez vous, vous ne laisserez pas de trai-« ter avec de grands honneurs ceux qui auront le talent « de la guerre. Car le vrai moyen d'éloigner la guerre et « de conserver une longue paix, c'est de cultiver les « armes, c'est d'honorer les hommes qui excellent dans « cette profession, c'est d'en avoir toujours qui s'y soient « exercés dans les pays étrangers, qui connoissent « les forces, la discipline et les manières de faire la « guerre des peuples voisins; c'est d'être également in-

« capable, et de faire la guerre par ambition et de la « craindre par mollesse. Alors étant toujours prêt à la « faire pour la nécessité, on parvient à ne l'avoir pres- « que jamais.

« Pour les alliés, quand ils sont prêts à se faire la « guerre les uns aux autres, c'est à vous à vous rendre « médiateur. Par-là vous acquérez une gloire plus so- « lide et plus sûre que celle des conquérants. Vous « gagnez l'amour et l'estime des étrangers. Ils ont tous « besoin de vous. Vous régnez sur eux par la confiance, « comme vous régnez sur vos sujets par l'autorité. Vous « demeurez le dépositaire des secrets, l'arbitre des trai- « tés, le maître des cœurs.... En cet état, qu'un peuple « voisin vous attaque contre les régles de la justice, il « vous trouve aguerri, préparé, mais, ce qui est bien plus « fort, il vous trouve aimé et secouru. Tous vos voisins « s'alarment pour vous, et sont persuadés que votre « conservation fait la sûreté publique. »

Avant de parler ainsi, M. de Fénelon a étalé tous les maux qu'entraîne la guerre : l'incertitude, le malheur même de la victoire, par laquelle on se détruit soi-même en détruisant ses ennemis, l'État épuisé, dépeuplé, les terres incultes, le commerce troublé, les lois affoiblies, les mœurs corrompues, les lettres négligées, la justice et la police succombant sous la licence. Il conclut qu'un roi, « qui verse le sang de tant d'hommes, et qui cause « tant de malheurs pour acquérir un peu de gloire, ou « pour étendre les bornes de son royaume, est indigne « de la gloire qu'il cherche, et mérite de perdre ce qu'il « posséde, pour avoir voulu usurper ce qui ne lui appar- « tient pas. » *Télémaque, liv.* 14.

Les militaires seront toujours au premier rang dans l'État, ils en font le repos et la sûreté. Défenseurs de la patrie, quelle reconnoissance, quels honneurs ne leur doit-on pas? Mais plus leur sang est précieux, plus il doit être ménagé; si c'est pour eux une gloire d'en être prodigues, c'est pour l'État un devoir d'en être avare.

Le *Télémaque* est véritablement le code de la paix, dont tous nos livres pacifiques ne peuvent plus être que le commentaire. Il ne s'agit plus que de prouver et de confirmer par l'histoire ce qui est mis en maxime dans ce poëme politique, le plus utile de tous les livres, et le plus grand bienfait envers l'humanité (1).

Résumons toute cette doctrine. L'esprit militaire doit être entretenu pour la défense des nations; mais l'esprit de guerre doit être réprimé ou même éteint pour le bonheur du monde. Souvenons-nous de cette belle définition que les stoïciens faisoient de la valeur : « C'est, disoient-ils, la vertu combattant pour la justice (2). »

C'est ce que Lycurgue avoit bien compris; c'est sur ce plan qu'étoit conçue cette législation qui fit, dit-on,

(1) *Pretiosissimum humani animi opus*. Plin. lib. 7. cap. 29. « Ou- « vrage le plus précieux du cœur humain. »

On en trouvera dans peu, à la même adresse, une édition classique, en 3 vol. in-8°, exactement rétablie par M. Bertrand de Cernay, sur le manuscrit autographe, avec les variantes, les passages imités des anciens, un commentaire grammatical et des notes philologiques dans le genre des *variorum*. *(Note de l'Éditeur.)*

(1) *Virtutem propugnantem pro æquitate*. Cic. de Offic. lib. 1, cap. 19. *Fortes igitur et magnanimi sunt habendi, non qui faciunt, sed qui propulsant injuriam*. Id. ibid. « Le courage et la magnanimité « consistent donc à se défendre et non pas à opprimer. »

pendant plus de sept cents ans, le bonheur d'une nation vertueuse. Je n'examine point s'il est vrai que les mêmes principes de gouvernement ne puissent convenir à un petit État et à un grand ; si l'on ne peut pas faire faire à vingt millions d'hommes, ce qu'on fait faire à cent mille, et si l'enthousiasme de la vertu ne se communique point comme la contagion du vice ; cette question méneroit trop loin. Je ne veux qu'observer combien l'esprit militaire et l'esprit de guerre peuvent être aisément séparés. C'est dans cette république où une mère recommandoit à son fils, partant pour l'armée, de revenir « avec son bouclier ou sur son bouclier (1) ; » c'est dans cette république où une autre mère, apprenant la mort de son fils, tué dans une bataille, répondoit : « Je ne l'avois mis au monde que pour cela ; » où la mère de Pausanias coupable portoit des pierres pour murer la porte de l'asile dans lequel il s'étoit réfugié ; c'est dans cette ville qui chassoit de ses murs le poëte Archiloque pour quelques maximes trop indulgentes à l'égard de la lâcheté ; dans cette république, où nul opprobre n'égaloit celui d'avoir fuit à la guerre, où les femmes et les mères de ceux qui étoient revenus de la défaite de Leuctres envioient les mères et les veuves de ceux qui avoient péri, et n'osoient paroître devant elles ; où les soldats qui avoient fui, dépouillés des droits du citoyen et de l'homme, étoient obligés de souffrir toutes sortes d'outrages, et de porter sur leur visage et dans leurs vêtements des monuments publics de

(1) C'étoit de cette manière qu'on rapportoit ceux qui avoient été tués.

leur honte (1); c'est dans cette république, où trois cents hommes arrêtoient, au pas des Thermopyles, l'innombrable armée des Perses, *et périssoient pour obéir aux saintes lois de Sparte;* c'est là qu'on évitoit le crime des conquêtes comme la honte de la fuite; c'est là qu'également éloigné de l'esprit d'avidité qui préside aux guerres des peuples barbares, de l'esprit d'orgueil et de domination qui porte les grands rois à la guerre (2), du petit esprit de vengeance qui perpétue nos funestes et inutiles guerres, un peuple tout guerrier ne combattoit jamais que pour la défense de l'État; voilà pourquoi il ne fuyoit jamais. L'amour de la patrie augmentoit en intensité à proportion du peu d'étendue de la patrie. Eh! quel citoyen ne deviendroit soldat, quel soldat ne deviendroit invincible, quand il s'agit de ces intérêts puissants de la nature et de l'amour! le peuple le plus redoutable sera toujours celui qui, fondant, comme les Spartiates, son bonheur sur la vertu, sa sûreté sur la justice et la modération, bornera toujours la guerre à la défense. Heureuse la nation qui peut mériter l'éloge qu'Homère fait des Scythes en les appelant *la nation très juste!* « Les gens « qui par modération aiment la paix, dit encore M. de « Fénelon, sont les plus redoutables dans la guerre.....

(1) Ils étoient exclus des charges et des emplois; toute alliance avec eux étoit infame. Quiconque les rencontroit pouvoit les frapper, et ils étoient obligés de le souffrir. Ils ne pouvoient porter que des robes sales, déchirées, pleines de pièces de diverses couleurs. Il falloit qu'ils se fissent raser la moitié de la barbe, et qu'ils laissassent croître l'autre moitié.

(2) *Id in summâ fortunâ æquius quod validius. Et sua retinere, privatæ domûs, de alienis certare, regiam laudem esse.* Tacit. An. l. 15, c. 1.

« Le rempart le plus sûr d'un État est la justice, la mo-
« dération, la bonne foi, et l'assurance où sont vos voi-
« sins que vous êtes incapable d'usurper leurs terres....
« La fortune est capricieuse et inconstante dans la
« guerre; mais l'amour et la confiance de vos voisins,
« quand ils ont senti votre modération, font que votre
« État ne peut être vaincu et n'est presque jamais atta-
« qué. Quand même un voisin injuste l'attaqueroit,
« tous les autres, intéressés à sa conservation, prennent
« aussitôt les armes pour le défendre. » *Télém., liv.* 10.

L'horreur des conquêtes étoit si forte chez les Lacédémoniens, que, dans un pays presque environné de la mer, ils refusèrent long-temps d'avoir une marine, de peur que la cupidité ne naquît avec les moyens de la satisfaire. Un peuple guerrier qui n'attaque jamais est donc une chose possible, et c'est assurément une chose bien respectable : aussi Plutarque nous représente-t-il les Lacédémoniens comme des ministres de paix chez les nations étrangères, portant par-tout l'ordre avec la concorde, terminant les guerres, apaisant les séditions par leur seule présence. Les peuples soumis, dit-il, venoient se ranger autour d'un ambassadeur lacédémonien, comme les abeilles autour de leur roi. Tel étoit l'ascendant que le désintéressement, la modération, la justice, donnoient à ce peuple vertueux sur tous les autres peuples, et qu'il conserva, selon Plutarque, pendant plus de sept cents ans, c'est-à-dire tant qu'il fut fidéle aux lois de Lycurgue (1).

(1) Nous parlons d'après Plutarque ; cependant, comme les actions démentent quelquefois les principes chez les peuples aussi-bien que

C'est ainsi que dans la suite on vit les rois et les peuples déposer au pied du tribunal de saint Louis leurs prétentions et leurs querelles, et que ce grand roi devint l'arbitre des Anglais mêmes, dont ses prédécesseurs n'avoient jamais su être que les rivaux. Il dut bien moins cet honneur à la victoire de Taillebourg, qu'au sacrifice généreux et pourtant politique qu'il leur fit de quelques provinces, justement, mais trop rigoureusement confisquées sur eux par ses pères. Trente-cinq ans de paix entre les deux nations (chose sans exemple jusqu'alors, et qui l'a été depuis) furent le fruit de ce sacrifice. Voilà la vraie politique. C'est toujours dans la paix qu'il faut chercher la considération ainsi que le bonheur.

Quant à cette autre petite politique, stupidement malfaisante, pour qui, tromper et nuire, ou même mentir sans pouvoir tromper, et brouiller sans pouvoir nuire, est ce qui s'appelle esprit et adresse; qui veut qu'on s'empresse à semer et à entretenir les troubles chez ses voisins, pour assurer, dit-on, la paix chez soi; qui veut qu'on profite contre eux des temps d'embarras, de minorité, de foiblesse, comme si on étoit sûr de ne se trouver jamais dans le même état, d'être toujours seul

chez les individus, nous aurions peine à trouver les Lacédémoniens constamment fidèles à ce plan de modération et de désintéressement que Lycurgue leur avoit tracé; nous les trouvons même souvent fort tyranniques à l'égard de leurs voisins et fort injustes dans leurs guerres, comme on peut le voir dans Thucydide; mais le principe de justice et de modération subsistoit, et l'on y revenoit après s'en être écarté.

puissant, sage et heureux (1), comme si enfin toutes ces petites scélératesses imbécilles ne se rendoient pas toujours au centuple; cette politique, qui tient registre de tous les torts des ennemis pour avoir à leur égard les mêmes torts dans la même occasion, comme si rendre toujours injure pour injure, et vengeance pour vengeance, n'étoit pas le moyen de perpétuer l'état de guerre; cette politique, enseignée par Machiavel, pratiquée par Louis XI et les Ferdinand, consacrée par l'usage vulgaire, n'est que le grand art de se ruiner en s'avilissant.

J'insiste sur cet article, et je voudrois pouvoir mettre dans tout son jour toute la stupidité de la mauvaise foi; car on ne sauroit croire à quel point est encore générale cette erreur qui encense le machiavellisme, et qui le fait pratiquer à ceux-mêmes que leur caractère en éloigneroit le plus; c'est sur-tout dans la politique qu'on trouve de ces gens qui, selon l'expression de Montaigne, « tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent. » On raconte les traits de fourberie de Louis XI, de Ferdinand-le-Catholique, et de leurs imitateurs, rois, ministres, ou intrigants subalternes; on rit en les racontant, mais ce rire est d'admiration et d'émulation peut-être; ce rire est un hommage. L'artifice séduit tous les esprits vulgaires par un faux air de finesse, comme le crime hardi les éblouit quelquefois par un faux air de gran-

(1) *Uni nimirum tibi rectè semper erunt res?*
O magnus posthac inimicis risus!

HORAT. sat. 2, lib. 2.

« Pour vous seul sans doute la fortune n'aura jamais de caprices!
« O que vous serez un jour un grand sujet de risée pour vos ennemis! »

deur, mais réfléchissez, voyez si par la nature même des choses le crime et l'artifice peuvent ne pas révolter, s'ils peuvent ne pas entraîner tôt ou tard la perte de ceux qui les emploient; consultez l'histoire, voyez quel a été dans tous les temps le fruit de cette politique; voyez si elle ne s'est pas toujours tournée contre ceux qui l'ont suivie; voyez si le mal qu'on a fait a jamais produit autre chose que du mal; voyez s'il peut y avoir de l'esprit ou de la grandeur à travailler ainsi contre soi-même, et à préparer sa perte par les moyens qu'on prend pour affermir sa puissance.

Cette politique frauduleuse n'est toujours que l'esprit de guerre sous une autre forme; c'est la guerre de cabinet qui prépare la guerre ordinaire, et qui nuit par les négociations, en attendant le moment de nuire par les armes.

Une autre branche de l'esprit de guerre plus funeste encore, est cette même politique appliquée au gouvernement intérieur. De là la séparation des intérêts du peuple et de ceux du souverain; de là l'invisibilité du prince, l'inaccessibilité du trône, et le despotisme des ministres : *Claudentes principem suum, et agentes ante omnia ne quid sciat* (1). De là toutes ces maximes inventées par des tyrans et répétées par des esclaves : *Diviser pour régner. Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. Ne jamais faire reculer l'autorité.* De là toutes ces autres phrases tyranniques qui, pour être vides de sens, n'en sont que plus dangereuses : *Raison d'État*,

(1) « Ils renferment leur souverain, et s'attachent avant tout à ce « qu'il ne puisse rien savoir. » *Lamprid. in vitâ Alexandi Severi.*

secrets d'État, mystères d'État; circonstances présentes qui exigent, permettent, défendent, etc. C'est en s'enveloppant des ombres de cette politique mystérieuse et criminelle que Catherine de Médicis parvint par degrés de l'intrigue à la guerre civile, et de la guerre civile à la Saint-Barthélemi. Eh! pourquoi des mystères? Triste et funeste folie (1)! Cachez vos crimes, vous y avez intérêt sans doute, et par conséquent vous avez intérêt de n'en point commettre. Mais rendez vos peuples heureux, et donnez votre secret à tous les rois. Le gouvernement ne doit être qu'un système de paix et d'amour qui lie les sujets au souverain, comme des enfants à leur père. La politique malfaisante est le grand art d'être détrôné.

Le même esprit de guerre, appliqué à la religion et à la théologie, nous a valu l'inquisition et le fléau des persécutions, toujours si fréquentes et si cruelles dans les pays mêmes qui croient rejeter l'inquisition.

Enfin l'esprit de guerre, appliqué aux connoissances humaines, a troublé la paisible littérature, a retardé les progrès de la raison, a corrompu ces pures et délicieuses jouissances de l'esprit qui devoient être le produit des lumières et des talents, a dégradé la science et humilié le génie, a consolé les sots et les méchants de la supériorité des gens de lettres, en offrant à des yeux ennemis ou prévenus l'indécence de nos combats d'orgueil, le scandale de nos querelles littéraires.

(1) *Vir bonus, inspice, ait, sodes, ô Fama! quod ante*
Pectus et à tergo mantica nostra gerit.
Quin nostræ tibi nulla domi volo clausa fenestra,
Janua nulla tibi, nulla sit arca tibi.

Telles sont les principales espéces d'ennemis que l'esprit de guerre souléve contre le bonheur du genre humain.

Dans la guerre, des conquérants, fléaux de l'univers.

Dans la politique extérieure, des fourbes malfaisants qui éternisent les guerres.

Dans la politique intérieure, des tyrans qui forcent les peuples à la révolte en les accablant.

Dans la religion, des persécuteurs qui la feroient haïr.

Dans les lettres, des disputeurs intolérants qui les profanent, et qui convertissent en poison ce que l'univers a de plus aimable et de plus utile.

Voilà en général les maladies dont Charlemagne avoit à guérir le genre humain.

Mais voyons plus particulièrement dans l'histoire quelles mœurs l'esprit de guerre, toujours bien plus fort chez les peuples barbares que chez les peuples policés, avoit introduites dans la France et dans l'Europe.

Parcourons rapidement les temps de notre monarchie qui précédent le régne de Charlemagne.

CHAPITRE II.

Histoire abrégée de la première Race.

CLOVIS.

Les guerres des peuples barbares, comme nous l'avons dit, sont moins déraisonnables que les nôtres, parce-qu'elles ne sont pas tout-à-fait sans objet; mais par cela même qu'elles ont un objet, elles sont plus atroces, plus continuelles, plus acharnées; les rois ne sont alors que des généraux d'armée, ou plutôt que des soldats, chefs de soldats, et plus exposés qu'eux à tous les hasards. Dans les batailles, hors des batailles, leur vie est sans cesse menacée; et c'est peut-être là le caractère le plus frappant qui distingue les guerres des peuples barbares (1).

Clovis monte sur le trône; il a un rival dans Siagrius, fils de ce comte Gilles qui avoit été le rival de Childéric, père de Clovis [a]; ainsi il y avoit entre les deux

(1) *Ad generum Cereris sine cæde et vulnere pauci*
Descendunt reges et siccâ morte tyranni.

Juvénal, satire 10.

« Que l'on voit peu d'usurpateurs et de tyrans mourir de leur mort « naturelle! »

[a] Greg. Tur. lib. 2. Fredeg. Epitom. c. 15. Gest. Franc. c. 19. Roric. l. 2.

chefs une rivalité déja héréditaire, à laquelle se joignoit une rivalité nationale; car Siagrius, ainsi que le comte Gilles, étoit gouverneur dans la Gaule pour les Romains, que les Français chassoient alors de la Gaule [a]. Clovis défait Siagrius près de Soissons; le vaincu va chercher un asile auprès d'Alaric, roi des Visigoths; Clovis menace Alaric, se fait livrer Siagrius, se sert de Siagrius lui-même pour engager ses sujets à remettre toutes ses places comme le prix de sa liberté, lui fait ensuite trancher la tête, et, par ce mélange de fraude et de violence, met fin dans la Gaule à la domination déja bien ébranlée des Romains, qui duroit depuis Jules César.

On sait l'histoire du vase de Soissons, et la vengeance que prit Clovis de l'insolence du gendarme qui avoit donné un coup de hache sur ce vase; Clovis, dans une autre occasion, l'ayant trouvé en faute sur des choses qui concernoient le service militaire, lui fendit la tête d'un coup de hache, en lui disant: « C'est ainsi que tu « frappas le vase de Soissons. » Ce fait, susceptible de diverses interprétations, a donné lieu à différentes opinions sur l'étendue et les bornes de l'autorité royale dans ces premiers temps : pour nous, nous ne considérons que ce qui concerne les mœurs; un roi qui tue un de ses soldats, de sa main, sans jugement préalable, ne révolta personne alors, et inspira, dit Grégoire de Tours, plus de respect que d'horreur.

Dans cette bataille de Tolbiac [b] contre les Allemands, où Clovis, près d'être vaincu, invoqua le Dieu

[a] 486, 487, 488. [b] 496.

de sa femme, et promit de le reconnoître s'il étoit vainqueur, le roi des Allemands resta sur la place, et Clovis victorieux se fit chrétien [a]. « Ce vœu mercenaire, dit « l'abbé Le Gendre, sembloit plutôt un marché qu'une « prière qui méritât d'être exaucée. » Tout vœu est-il autre chose dans l'intention de celui qui le fait?

Les mœurs des autres peuples qui partageoient encore alors la Gaule avec les Francs, étoient à-peu-près les mêmes.

Ces peuples étoient les Bourguignons, qui, outre les provinces auxquelles le nom de Bourgogne est resté, possédoient le Lyonnais et les provinces voisines de l'Italie; les Visigoths, qui joignoient à l'Espagne le Languedoc et d'autres provinces méridionales de France; les Bretons, qui, chassés de la Bretagne, c'est-à-dire de l'Angleterre par les Anglo-Saxons, s'étoient établis dans cette province maritime de France, qui, de leur nom, s'est nommée *Bretagne*, comme l'ancienne Bretagne s'est nommée *Angleterre*, du nom des Anglo-Saxons.

Gondioche, roi des Bourguignons, avoit laissé quatre fils : Gondebaud, Gondégisile, Chilpéric, Gondemar; ils avoient partagé le royaume de Bourgogne, comme les fils et les petits-fils de Clovis partagèrent depuis le royaume de France. Les deux aînés firent une ligue pour dépouiller les deux autres; Gondebaud assiégea dans Vienne Chilpéric et Gondemar, brûla ce dernier dans une tour où il se défendoit [b], fit massacrer Chilpéric et ses deux fils, qui étoient tombés entre ses

[a] Greg. Tur. Gest Franc. c. 37. Roric. l. 2. [b] 477.

mains, et jeter sa femme dans la rivière, une pierre au cou.

Chilpéric laissoit deux filles; Gondebaud leur laissa la vie, et on peut s'en étonner. On peut cependant aussi concevoir cette espéce de politique; une femme âgée n'étoit bonne à rien; des fils étoient dangereux; des filles n'étoient point à craindre, elles n'héritoient pas, et elles pouvoient servir à former des alliances utiles : en effet, une de ces filles épousa Clovis, ce fut la célèbre reine Clotilde; l'autre se fit religieuse.

Gondebaud et Gondégisile, comme on peut le penser, se brouillèrent pour le partage des États qu'ils avoient enlevés à leurs frères. Gondégisile propose à Clovis un traité secret pour dépouiller Gondebaud et partager ses États; Clovis y consent, et, par une petite finesse de barbare, concertée avec Gondégisile, au lieu d'attaquer les terres de Gondebaud, c'est sur celles de Gondégisile qu'il se jette. Celui-ci appelle son frère à son secours; Gondebaud y vient; mais dans une bataille qui se livre près de Dijon, sur les bords de la rivière d'Ouche, Gondégisile passe du côté de Clovis; Gondebaud, se voyant trahi, s'enfuit dans Avignon [*a*]; Clovis l'y poursuit, l'y assiége; on négocie [*b*]; Gondebaud s'engage à payer tribut à Clovis, ne le paye point, lie une intrigue, choisit son temps, surprend Gondégisile dans Vienne, le fait tuer dans une église, malgré le respect des asiles, et réunit toute la monarchie des Bourguignons [*c*].

Clovis étoit occupé ailleurs. Alaric, roi des Visigoths,

[*a*] Greg. Tur. l. 2, c. 32. Gest. Franc. c. 16. Fredeg. Epit. c. 22.
[*b*] 500. [*c*] 501.

jeune, vaillant, ambitieux comme lui, possédant une grande partie de la Gaule, devoit naturellement être son rival et son ennemi. On savoit dès-lors assez de politique pour être faux et hypocrite ; Alaric étoit arien ; Clovis tira un grand parti de cette circonstance pour mettre le clergé dans ses intérêts ; il ne parloit que de défendre la divinité du Verbe et la consubstantialité du Père et du Fils ; il transforma cette querelle d'ambition en une guerre de religion.

Après diverses hostilités, les deux rivaux se rencontrèrent dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers [*a*]. Comme cette expédition est la plus importante de celles de Clovis, elle est aussi chez les historiens la plus chargée de circonstances ou merveilleuses ou au moins singulières. Une biche indiqua aux Français un gué pour passer la Vienne ; cet endroit s'appelle encore *le pas de la biche*. On vit une aurore boréale qui paroissoit partir du clocher de Saint-Hilaire de Poitiers ; ce fut un signe céleste qui annonçoit aux Français la victoire. Elle fut encore prédite plus clairement. La superstition, toujours compagne de la barbarie, avoit trouvé un moyen de forcer Dieu de converser avec les hommes, et de leur dévoiler l'avenir. On ouvroit au hasard l'écriture sainte, et le premier passage qu'on y trouvoit, ou le verset qu'on entendoit chanter en entrant dans l'église, étoit la réponse qu'on demandoit. On se rappelle qu'Alexandre, voulant forcer la prêtresse de Delphes à lui rendre malgré elle un oracle, et l'ayant prise rudement par la main pour la faire entrer dans son temple, elle s'écria : « Mon

[*a*] 507.

« fils, rien ne peut vous résister [*a*] » ! et qu'Alexandre, s'en tenant à ce mot, ne voulut point d'autre oracle. Clovis, également heureux, tomba sur ces deux versets du psaume dix-septième :

« Vous m'avez revêtu de force pour la guerre, vous « avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi.

« Vous avez mis mes ennemis en fuite, et vous avez « exterminé ceux qui me haïssoient (1). »

Il ne fut plus possible de douter de la victoire; n'en pas douter est souvent un moyen sûr de l'obtenir. Les Français avoient juré de ne se point faire la barbe qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis [*b*]; ces sortes de vœux aident encore à vaincre. Les Visigoths furent défaits; Clovis renversa de cheval Alaric, et le tua de sa main; tout ce qui est entre la Loire et les Pyrénées fut soumis; chaque bataille alors entraînoit un régicide et une conquête. Théodoric, roi des Ostrogoths, c'est-à-dire des Goths d'Italie, vengea son gendre Alaric, en remportant sur Clovis, auprès d'Arles, une grande victoire, qui ne coûta la vie à aucun roi, mais qui priva Clovis d'une grande partie de ses conquêtes, qui réunit le royaume des Visigoths à celui des Ostrogoths, et qui conserva pour la suite le premier au jeune Amalaric, fils d'Alaric et petit-fils de Théodoric.

Le reste de la vie de Clovis, le plus grand roi, et pour

[*a*] Plutarch. in Alexandro.

[*b*] Greg. Tur. l. 2, c. 37. Roric. l. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin, l. 1.

(1) *Et præcinxisti me virtute ad bellum, et supplantasti insurgentes in me subtùs me.*

Et inimicos meos dedisti mihi dorsum, et odientes me disperdidisti.
Vers. 43 et 44.

ainsi dire le Charlemagne de la première race, n'est plus qu'un tissu de crimes, et ces crimes sont autant de régicides. Il fait tuer Sigebert, roi de Cologne [a], par Clodoric, fils de Sigebert même, et, après avoir chargé Clodoric de ce parricide, il soulève contre lui ses propres domestiques, qui le massacrent à son tour.

Il force Cararic, roi des Morins, et son fils, d'entrer dans les ordres et de lui abandonner leurs États; et sur quelques menaces échappées au fils de réclamer un jour ses droits, il envoie les égorger l'un et l'autre.

Il fendit lui-même la tête à coups de hache à Ragnacaire, roi de Cambray, et à Riguier, son frère, qui lui furent livrés par leurs propres sujets, séduits par ses artifices; il joignit à l'égard de ces malheureux l'insulte à la cruauté : « Comment, dit-il à Ragnacaire, un « roi se laisse-t-il ainsi garrotter? Et toi, dit-il à Ri- « guier, comment ne l'as-tu pas empêché [b]? » Mais il donna une grande leçon aux traîtres qui lui avoient livré ces deux princes; il étoit convenu de leur donner pour récompense des bracelets et des baudriers d'or; ceux-ci s'aperçurent que l'or étoit faux, et s'en plaignirent; Clovis les renvoya, en leur disant qu'ils méritoient de mourir dans les supplices pour avoir trahi leur maître. Tout le monde avoit le droit de leur tenir ce discours, excepté Clovis.

Enfin il fit assassiner Renomer, roi du Mans, et son frère, dans leur propre ville; il envahit les États de tous ces princes [c].

[a] 510.

[b] Greg. Tur. l. 2, c. 40, 41, 42. Fredeg. Epitom. c. 26, 27.

[c] 511.

On ne sait pas bien quelle étoit l'origine et l'étendue de tous ces petits royaumes qui subsistoient alors dans la Gaule. Tout ce qu'on sait c'est que tous ces princes sont qualifiés rois dans l'histoire; qu'ils étoient tous parents de Clovis, et que quelques uns l'avoient bien servi, entre autres Cararic, roi des Morins, et Ragnacaire, roi de Cambray, qui n'avoient pas peu contribué à le faire triompher de Siagrius; ils en reçurent cette récompense (1). Voilà bien l'esprit de guerre dans toute sa férocité.

Clovis craignoit, dit Grégoire de Tours, que les Francs ne choisissent un autre chef: de là tant de violences et de crimes.

Si, d'un autre côté, aux prodiges qui accompagnent la bataille de Vouillé nous joignons la sainte Ampoule, apportée du ciel par une colombe, l'écu semé de fleurs de lis, et l'étendard de l'oriflamme, déposés par un ange entre les mains de l'ermite de Joyenval, le don de guérir des écrouelles, accordé à Clovis (comme il le fut depuis en Angleterre à Édouard-le-Confesseur), et ce même don, éprouvé avec succès par Clovis sur Lanicet son favori; nous trouverons dans tout ce régne le mélange de violence et de superstition qui caractérise la barbarie, et nous ne verrons peut-être à louer dans Clovis que le bonheur qu'il eut d'être en France le premier roi chrétien, et dans la chrétienté le seul prince orthodoxe: avantage qui attira ou retint dans son obéis-

(1) Clovis prétendoit cependant que la conduite de Cararic à la bataille de Soissons n'avoit pas été bien nette; qu'il s'étoit long-temps tenu à l'écart, et n'avoit montré de la valeur et du zéle, que quand il avoit vu la victoire décidée.

sance lès Gaulois, auxquels la domination des Goths et des Bourguignons, princes ariens, étoit odieuse.

Au reste, Clovis n'étoit dévot que parceque tout le monde l'étoit alors; il faisoit de grands présents à l'église de Saint-Martin de Tours, et croyoit devoir à la protection de ce saint une partie de ses victoires; il disoit de lui, *qu'il servoit assez bien ses amis, mais qu'il étoit un peu cher:* mot qui sembleroit avoir été dit dans un de ces siècles qu'on appelle éclairés, et qui ne sont peut-être que frivoles, où l'on croit n'être pas superstitieux, parcequ'en riant de tout on rit quelquefois de la superstition.

Un écrivain, non moins distingué par ses titres littéraires que par son rang et ses dignités, a développé, dans un mémoire plein de vues et de sagacité [*a*], la politique de Clovis, qu'il compare à celle de Ferdinand-le-Catholique et de Charles-Quint; il compare aussi une entrevue de Clovis et d'Alaric à Amboise avec la fameuse conférence de Nice, entre Charles-Quint et François Ier, et sur-tout la conversion de Clovis avec l'abjuration de Henri IV; il justifie toutes ces comparaisons, par la ressemblance des objets, des vues, des motifs, des causes et des effets; il compare encore la rédaction de nos lois saliques sous Clovis avec la promulgation des lois romaines sous Justinien, et il trouve le code salique plus simple et plus uniforme. En parcourant toutes les expéditions militaires de Clovis, il fait voir comment elles se rapportent à un but unique, qui est de réunir la Gaule entière sous la domination de Clovis,

(*a*) Mém. de Littérat., tome 20, pag. 147 et suiv.

comme le but de Ferdinand-le-Catholique fut de régner seul en Espagne, et celui de Charles-Quint de rendre sa puissance, sinon unique, au moins absolument prépondérante dans l'Europe; il relève les fautes que fit Clovis en politique, et les démarches inconséquentes qui l'éloignèrent quelquefois de son objet; mais en détestant les violences et les perfidies de Clovis à l'égard de tous ces petits rois du nord de la Gaule, ses parents, il montre comment ces crimes rentroient dans le plan d'ambition et de conquête que Clovis s'étoit fait; il observe que Clovis, perdant l'espérance de s'agrandir du côté du midi, où Théodoric lui opposoit une puissance au moins égale et une habileté peut-être supérieure, il devoit naturellement tourner ses vues vers les objets sur lesquels son ambition pouvoit s'exercer.

Au reste, la politique de Clovis (et M. le D. de N. ne le dissimule pas) étoit purement machiavelliste, et n'avoit que la conquête pour objet : nous nous dispensons donc de la louer, et nous réservons notre estime pour la finesse avec laquelle M. le D. de N. a su démêler tous les ressorts, pénétrer tous les mystères, et dévoiler toutes les fautes de cette politique.

LES QUATRE FILS DE CLOVIS.

Le royaume de Clovis fut divisé entre ses quatre fils : Thierry, roi de Metz, Clodomir d'Orléans, Childebert de Paris, Clotaire de Soissons [a]. Cette division étoit encore un effet de la barbarie des Francs et de l'ignorance des vrais intérêts. On voyoit seulement que les femmes ne devoient pas hériter, parcequ'elles ne font point la guerre, et qu'une nation toute guerrière ne pouvoit être conduite que par un guerrier; mais on ne concevoit pas que la monarchie ne souffre point de partage, que l'héritier du trône doit être unique, qu'il doit être certain, et que ce doit être l'aîné de la branche aînée, avec représentation à l'infini, tant en ligne collatérale qu'en ligne directe: voilà ce qui n'a été bien compris que par succession de temps; et la seconde race n'a sur ce point aucun avantage sur la première.

Une autre particularité qui tenoit encore aux mœurs du temps, c'est que Thierry, quoique né d'une concubine, hérita aussi-bien que les fils de Clotilde. Cet usage ne provenoit pas cependant, comme on pourroit le croire, de cette ignorance ou de ce mépris des lois sacrées du mariage, dont nous verrons dans la suite trop d'exemples. Une *concubine* alors n'étoit pas ce

[a] Greg. Tur. l. 3, c. 1. Fredeg. c. 30. Gest. Franc. c. 10.

qu'on entend aujourd'hui par ce mot : c'étoit une femme légitime, dont le mariage, quoiqu'il eût été moins solennel, à cause du défaut de dot ou à cause d'une disproportion marquée de rang et de fortune, n'en étoit pas moins indissoluble. Si cette femme ne jouissoit pas dans la maison de la même considération qu'une épouse de condition égale, elle tenoit en quelque sorte le milieu entre une femme et une maîtresse, et ses enfants étoient légitimes [*a*]. Des conciles ont paru approuver cette espèce d'union [*b*] : les lois romaines l'avoient consacrée; mais il y avoit sur ce point, entre les Romains et les Francs, cette différence essentielle, que chez les Romains les enfants nés d'une telle union, quoiqu'ils fussent regardés comme légitimes, ne pouvoient succéder. L'incertitude et les abus qui naissoient du défaut de solennité dans ces mariages les ont fait réprouver dans la suite.

On retrouve sous les fils de Clovis les mêmes horreurs que sous leur père, le même massacre de rois, et un plus grand encore, soit parmi les Francs, soit chez les peuples voisins [*c*]. Un prince ou capitaine danois, nommé Cochiliac, qui se prétendoit issu de Clodion, exerçoit des pirateries avec ce qu'on appeloit alors une flotte, et força les Francs d'avoir aussi quelques vaisseaux ; il fit une descente sur les terres de Thierry, qui envoya contre lui Théodebert son fils. Celui-ci surprit

[*a*] Leg. 3. Digest. de concubin. Leg. stuprum, Digest. ad leg. Jul. de adulter. Cujac. de cohabit. cleric. et mulier.

[*b*] Premier concile de Tolède, canon 17. Concil. rom. sub Eugen. 2, can. 37.

[*c*] 517, 518.

le Danois au moment où il alloit se rembarquer avec le butin qu'il avoit fait : il l'attaqua, le défit, et le tua de sa propre main, selon l'usage.

Hermenfroy, Balderic et Berthier, rois de Thuringe, étoient divisés comme l'avoient été les rois de Bourgogne : Hermenfroy, après avoir fait périr Berthier, fit, avec Thierry, pour dépouiller Balderic, son autre frère, le même traité de partage, c'est-à-dire de brigandage, que Gondégisile avoit fait avec Clovis : Balderic fut tué dans une bataille, et Hermenfroy manqua de parole à Thierry, toujours suivant l'usage. Thierry emporte par force plus qu'on ne lui avoit promis par le traité, il soumet toute la Thuringe. Hermenfroy, réduit à demander grace, vient le trouver à Tolbiac sur sa parole [*a*]. Un jour, pendant qu'il se promenoit avec Thierry sur les remparts de la ville, un homme de la suite de Thierry pousse Hermenfroy, le fait tomber dans le fossé, où on le laisse mourir faute de secours, et la Thuringe reste à Thierry.

Berthier avoit laissé un fils, nommé Amalafroy, et une fille, nommée Radegonde ; Clotaire, roi de Soissons, épouse Radegonde, et fait assassiner Amalafroy. C'étoit son usage de faire périr les enfants ou les frères des femmes qu'il épousoit : nous le verrons égorger les fils de Clodomir son frère, en épousant sa veuve et leur mère.

Les Français et les Thuringiens étoient ennemis mortels, depuis qu'un roi de Thuringe, dans une incursion qu'il avoit faite en France, avoit exercé une de ces

[*a*] 531.

cruautés auxquelles les peuples, même barbares, ne sont point accoutumés. Environ deux cents jeunes filles et à-peu-près un pareil nombre de jeunes hommes étant tombés entre ses mains, il avoit fait égorger les filles et pendre les hommes. Les Français n'oublièrent jamais cette horreur, et s'en vengèrent par d'autres horreurs.

Gondebaud, roi de Bourgogne, avoit laissé deux fils, Sigismond et Gondemar. Sigismond avoit eu d'une première femme, nommée Ostrogothe, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, un fils, nommé Sigeric. Il épousa dans la suite une servante, qui, suivant l'usage des marâtres dans les siécles barbares, irrita tellement Sigismond contre Sigeric, par ses intrigues et ses calomnies, qu'il le fit étrangler dans son lit; il alla ensuite le pleurer quelque temps dans un couvent [*a*], et crut avoir satisfait à la religion et à la nature par quelques largesses qu'il fit aux moines, et qui l'ont fait mettre au nombre des saints.

Les trois fils de Clotilde, sous le prétexte vrai ou faux que Sigismond retenoit injustement le bien de leur mère, attaquent Sigismond; il tombe avec sa femme et ses enfants entre les mains de Clodomir, roi d'Orléans, qui les fait égorger et jeter dans un puits : le royaume de Bourgogne fut pour lors conquis par les Francs.

Il fut reconquis le moment d'après par Gondemar, frère de Sigismond; les Francs, conduits par Clodomir, ne tardèrent pas à lui présenter la bataille; ce fut à Veseronce auprès de Vienne [*b*]. Clodomir, vain-

[*a*] 522. [*b*] 524.

queur, poursuivant les fuyards avec l'ardeur imprudente de ces temps-là, fut tué. Les Bourguignons lui coupèrent la tête, et la mirent au bout d'une lance pour insulter les Français. Des auteurs prétendent qu'il fut trahi et livré aux ennemis par Thierry son frère, et alors son allié. Quoi qu'il en soit, ses soldats victorieux vengèrent sa mort par une de ces horribles dévastations, qui paroissent toujours aux barbares le plus doux fruit de la victoire. Les rois francs, frères de Clodomir, complétèrent sa vengeance, et satisfirent son ambition, en soumettant entièrement les États de Gondemar, qui, ayant été fait prisonnier dans une bataille, fut mis dans une tour, où il mourut de désespoir. Ainsi finit le premier royaume de Bourgogne; il avoit duré environ cent vingt ans.

Clotilde, fille de la célèbre reine de ce nom, et sœur des rois francs, avoit épousé Amalaric, roi des Visigoths, petit-fils du grand roi d'Italie Théodoric, et fils de cet Alaric tué par Clovis à la bataille de Vouillé. Arien zélé, il la persécutoit parcequ'elle étoit catholique; il la tenoit en prison, où elle éprouvoit des traitements si rigoureux, qu'enfin sa patience étant lassée, elle envoya aux rois ses frères un mouchoir teint de son sang, monument de ses outrages. Childebert fut le seul qui s'arma pour les intérêts de sa sœur; il gagna sur Amalaric une grande bataille près de Narbonne. Amalaric fut tué dans sa fuite; Clotilde, que son frère ramenoit libre et vengée, mourut en route [a].

Cette victoire n'entraîna pas la conquête du royaume

[a] 531, 532.

des Visigoths; mais la capitale de ce royaume fut reculée de Narbonne à Tolède, les rois visigoths sentant la nécessité de s'éloigner des rois francs.

Childebert s'étoit porté avec d'autant plus d'ardeur à la vengeance de sa sœur, qu'il s'agissoit des intérêts de la foi. Son zéle sur cet article paroît être le caractère qui le distingue parmi ses frères; il le poussoit à un tel point, qu'ayant entendu dire que le pape Pelage étoit suspect d'hérésie, il lui envoya demander sa profession de foi. Le pape, dans une réponse très modérée, prie Childebert et les évêques de France de ne pas croire légèrement aux bruits injurieux qu'on peut répandre contre lui, et qu'il attribue aux Nestoriens [*a*]; il renvoie sur les hérésies du temps (qui concernoient la divinité du Verbe, et qui étoient comme autant de branches de l'arianisme) aux lettres du pape Léon, et à la décision du concile de Chalcédoine; il anathématise ceux qui pensent autrement sur la foi.

Les rois francs n'étoient ni plus unis, ni moins cruels entre eux, qu'avec leurs voisins. La mort de Clodomir parut à Childebert et à Clotaire une occasion favorable pour envahir ses États. Clodomir avoit laissé trois fils: Théodebert, Gontaire et Clodoald, qui étoient élevés avec beaucoup de tendresse par la reine Clotilde, leur aïeule. Childebert et Clotaire la prient de les leur envoyer, pour qu'ils les mettent en possession des États de leur père. Clotilde, consacrée dans la retraite à la vertu et à la piété, ne put soupçonner ses fils d'un

[*a*] Lettre du pape Pelage à Childebert; conciles de France du P. Sirmond, t. 1, p. 304.

crime, et leur livra leurs victimes. On ne sait s'ils voulurent insulter à sa crédulité, ou s'ils crurent lui montrer un reste d'égard, en lui donnant pour ses petits-fils le choix des ciseaux ou du poignard. Dans son indignation et dans sa douleur, elle s'écria, sans savoir ce qu'elle disoit, qu'elle aimoit mieux les voir morts que tondus et enfermés dans un cloître. Ce mot fut leur arrêt; Clotaire prend un poignard, et renverse l'aîné mort à ses pieds. Le second embrasse les genoux de Childebert, qu'il crut moins impitoyable, et lui demande la vie. Childebert se sentit ému, et voulut engager Clotaire à épargner cet enfant. Clotaire, transporté de fureur à cette proposition, menace son frère de le tuer lui-même, lui arrache l'enfant, et le poignarde à ses yeux [*a*]. Le troisième eut le bonheur d'échapper; il se consacra aux autels, et vécut seul en paix parmi tous ces monstres guerriers. On l'invoque sous le nom de saint Cloud, qu'il a donné à ce bourg, situé sur la Seine, à deux lieues de Paris, qui lui avoit servi d'asile. Clotaire se dédommagea de cette victime perdue en massacrant de sa main les domestiques des princes.

Thierry demande au même Clotaire un entretien secret, pour traiter de quelques affaires : Clotaire en entrant dans le lieu indiqué, aperçut des soldats dont les pieds passoient par-dessous une tapisserie, derrière laquelle ils avoient prétendu se cacher; il retint son escorte, tout se passa tranquillement, et il ne fut parlé ni de l'escorte ni des soldats cachés. Tels étoient les stratagèmes du temps.

[*a*] 534.

Un seigneur franc, nommé Munderic, qui se disoit du sang royal, et qu'on croit avoir été un fils naturel de Clovis, prétendoit avoir droit à la couronne aussi-bien que Thierry : Thierry le fit assassiner. Munderic mourut en roi, du moins en roi du sixième siécle. Investi dans le château de Vitry, on n'avoit pu l'en tirer qu'en lui promettant la vie. Quand il se fut rendu, on donna le signal pour le massacrer. Munderic s'en aperçut; il s'élança sur le capitaine qui le trahissoit ainsi, le tua, et, avec une poignée de monde qui le suivoit, vendit chèrement sa vie.

Ce Thierry, si injuste envers Munderic, passa pour justicier et pour populaire, parcequ'il fit trancher la tête à Sigivalde, un de ses parents, pour quelques exactions faites sur le peuple dans son gouvernement d'Auvergne. A la mort de Thierry, Childebert et Clotaire s'unirent pour envahir sa succession, comme ils avoient envahi celle de Clodomir [*a*] : mais Théodebert, fils de Thierry, étoit en état et dans l'intention de se défendre; il les prévint, et sut les diviser au point que Childebert s'unit peu de temps après avec lui contre Clotaire; car ces sortes de parties de jeu se lioient ainsi en sens contraire, suivant les conjonctures; et voilà ce que nous nous piquons d'imiter encore aujourd'hui. La plupart de nos guerres sont ainsi contradictoires les unes aux autres, de manière que l'une détruit l'ouvrage de l'autre, et qu'en supposant deux guerres consécutives non avenues, on se retrouveroit au même point, au sang et à l'argent près. Un orage, qu'on voulut regarder comme

[*a*] 538.

un miracle accordé par le ciel aux prières de sainte Clotilde, fit faire la paix, et quoique un historien philosophe ait tourné en ridicule, dans une autre occasion [a], cette influence du tonnerre et de la pluie sur la paix et sur la guerre, faute, peut-être, d'avoir assez pensé dans cet endroit à la profonde superstition des peuples barbares et guerriers, il est certain que souvent il ne leur faut pas de meilleurs motifs pour se déterminer.

Childebert et Clotaire, toujours ennemis des Visigoths, les avoient poursuivis jusqu'au-delà des Pyrénées; ils avoient ravagé l'Aragon et assiégé Saragosse; il ne fallut, pour désarmer les Français, que porter en procession, autour des murs, la tunique de saint Vincent; ils firent la paix, sans exiger autre chose que cette tunique, qui fut donnée à Childebert; il s'empressa de faire bâtir, pour la recevoir, l'église de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Près à Paris.

Théodebert, après s'être agrandi du côté de la Germanie, alla s'engager dans de fâcheuses guerres en Italie [a], où il étoit appelé à-la-fois et par l'empereur Justinien, et par les Ostrogoths, ennemis de l'Empire. Il écouta toutes leurs propositions, dans l'espérance de les perdre les uns par les autres, et de former de leurs débris un grand établissement. Il fit avec ces deux puissances des traités frauduleux, dont elles ne furent pas long-temps les dupes, et qui tournèrent enfin à sa

(1) M. de Voltaire, *Essai sur l'Histoire générale*. C'est à l'occasion de la paix de Brétigny, à laquelle Édouard III fut déterminé par un orage qu'il essuya dans les plaines de Chartres, et qui lui parut un ordre du ciel de faire la paix.

[a] 537.

honte. C'étoit pour le seconder dans cette expédition que ses oncles avoient entrepris celle d'Espagne; ils se promettoient bien de trahir à-la-fois et les Goths, et les Grecs, et leur propre neveu. Telle est la bonne foi des temps barbares, et si c'est encore celle de nos temps policés, c'est que nos temps policés sont encore infiniment barbares.

Théodebert, guerrier violent, mourut, non à la guerre, mais à la chasse, exercice qui a été funeste à plus d'un prince [*a*]. M. de Buffon fait de la chasse un éloge capable d'en inspirer le goût aux princes qui pourroient ne le pas avoir; un autre auteur moderne cite Platon, qui appelle la chasse un exercice divin, et l'école des vertus militaires. M. Hume, au contraire, observe qu'elle étoit le seul amusement, et à-peu-près la principale occupation des princes guerriers, dans un temps où les charmes de la société étoient peu connus, et où les beaux arts offroient peu d'objets dignes d'attention [*b*]. On sait ce que disoit de la chasse le duc de Sully, cet inflexible ennemi de toutes les passions de son maître.

Un taureau sauvage, que Théodebert attendoit un épieu à la main, et que ses veneurs poussoient de son côté, rompit une forte branche d'arbre qui vint frapper rudement Théodebert à la tête [*c*]; le prince mourut des suites de ce coup (1).

[*a*] Agath. l. 1. Greg. Tur. l. 3, c. 36.

[*b*] M. Hume, Plantagen., t. 1, c. 5. [*c*] 548.

(1) Agathias raconte ainsi sa mort; les autres auteurs le font mourir de maladie. Cette maladie, que quelques uns qualifient de *maladie de langueur*, peut avoir eu pour cause l'accident dont parle Agathias.

Les chroniqueurs l'ont beaucoup vanté, parcequ'il a beaucoup fait la guerre, et avec une sorte d'éclat. On lui a même donné le surnom de *prince utile*, titre glorieux, qui invite d'abord à chercher quel est le bien qu'il a fait aux hommes. On trouve alors qu'il a été nommé ainsi pour la victoire qu'il avoit remportée sur Cochiliac. Il étoit utile sans doute de chasser des États de son père des pirates qui les infestoient; mais ce titre de *prince utile* présentoit une idée plus étendue et plus favorable à l'humanité. Théodebert ne fut point utile à ses peuples; car il les accabla d'impôts, pour subvenir aux frais de ses guerres continuelles : les peuples s'en vengèrent sur Parthénius, ministre de ses exactions, qu'ils assommèrent à coups de pierres, après l'avoir rassasié d'outrages. « C'étoit, dit Mézeray, un homme horriblement « gourmand [a], comme le sont presque tous les gens « de cette sorte, qui prenoit de l'aloès pour digérer les « viandes dont il se gorgeoit, et qui lâchoit son ventre « encore plus vilainement qu'il ne le remplissoit. » Ce trait prouve avec quelle facilité les mœurs corrompues s'allient avec les mœurs barbares.

On cite de Théodebert un mot remarquable. Il avoit prêté aux habitants de Verdun, à la prière de leur évêque, une somme dont ils avoient besoin : lorsqu'au bout d'un certain temps l'évêque rapporta cette somme, Théodebert refusa de la reprendre. « Nous sommes « trop heureux, dit-il à l'évêque, vous de m'avoir pro« curé l'occasion de faire du bien, et moi de ne l'avoir « pas laissé échapper. » Le mot est beau; quant à l'ac-

[a] Mézer. Abr. chronolog., t. 1, sous Childebert.

tion, pour juger si elle mérite d'être louée, il faudroit en savoir mieux les circonstances. Si ce don fut pris sur les épargnes de Théodebert, on peut le louer; s'il ne fit que prendre sur son peuple pour donner à une partie de ce même peuple, comme en usent tant de princes à l'égard de leurs courtisans, cette action est loin de mériter aucune louange.

Théodebert s'étoit montré esclave de ses passions; il avoit répudié Wisigarde sa femme, fille de Wachon, roi des Lombards, pour épouser Deuterie, dame de Cabrières, qui avoit son mari. On raconte de cette femme, qu'étant devenue jalouse de sa fille du premier lit, pour qui Théodebert paroissoit prendre du goût, elle fit atteler au char de cette fille, au lieu de bœufs, deux taureaux indomptés, qui la précipitèrent de dessus le pont de Verdun dans la Meuse. Deuterie en fut punie par l'indignation publique, qui força Théodebert de la répudier à son tour, et de reprendre Wisigarde : mais Théodebalde, né de Deuterie, et par conséquent bâtard adultérin, succéda sans difficulté à Théodebert; et ses grands-oncles, qui avoient essayé de dépouiller Théodebert, ne tentèrent pas la même chose à l'égard de Théodebalde. Celui-ci mourut, sans avoir rien fait que d'envoyer ou de laisser aller deux armées françaises périr en Italie. Ses deux grands-oncles devoient lui succéder également; mais Clotaire ayant cinq fils, et Childebert n'ayant que des filles, Clotaire envahit toute cette succession; bientôt il recueillit encore celle de Childebert lui-même, et réunit toute la monarchie française.

Fortunat donne à Childebert un éloge que ce prince n'a mérité que par comparaison, celui d'avoir haï la

guerre, d'avoir aimé la paix, les lettres et la justice. C'est le premier de nos rois qui ait su le latin. Clovis son père, et Childéric son aïeul, parloient la langue des Sicambres (1).

Chramne, fils de Clotaire, avoit pris les armes contre lui, à l'instigation de Childebert, qui cherchoit à se venger de l'injustice avec laquelle Clotaire l'avoit frustré de sa part dans la succession de Théodebalde, son petit-neveu. Chramne, privé de l'appui de Childebert, se retira auprès de Conober, roi ou prince de Bretagne. Clotaire l'alla chercher dans cette province, lui livra bataille [*a*] : les Bretons furent défaits, Conober tué, Chramne pris. Clotaire fit enfermer le malheureux Chramne, avec sa femme et ses enfants, dans une chaumière [*b*], y fit mettre le feu, et les y brûla tous impitoyablement. On a observé que Chramne étoit, de tous ses enfants, celui qu'il avoit le plus aimé. Il se comparoit à David, et Chramne à Absalon : mais David ne brûla point Absalon dans une grange, et pleura sa mort, qu'il avoit voulu prévenir.

Cette horrible action de Clotaire fut la dernière de sa vie. A peine avoit-il réuni cet empire qui lui avoit coûté tant de crimes, que la mort vint le lui arracher. On dit qu'il eut des remords; mais on avoit alors un moyen facile de s'en délivrer, et il usa de ce moyen, c'étoit de faire de grands dons aux églises.

Clotaire, en mourant, trouvoit le roi du ciel *bien puis-*

(1) *Cum bella odisset, pacem et litteras ac justitiam amabat : primus enim regum nostrorum latinè scivit, cùm parens atque avus sicambricè locuti fuissent.*

[*a*] 560. [*b*] Fredeg. Epitom. c. 54. Gest. Franc. c. 28.

sant de disposer ainsi de la vie des plus grands rois. Cet homme se faisoit une assez haute idée d'un roi de Soissons ou de Paris.

On a dit que Clotaire étoit mort au bout d'une année [*a*], au même jour et à la même heure où il avoit brûlé Chramne et ses enfants. Nos vieux auteurs recherchent trop ces rapports singuliers, qui sont rarement vrais.

Jamais prince n'abusa autant que Clotaire du mariage, et n'en profana tant la sainteté. A la mort de Clodomir son frère, il épousa Gondioche sa veuve. Mère dénaturée, belle-sœur incestueuse, elle livra ses fils au fer de leur bourreau, et l'épousa sur leur cendre. Clotaire, à la mort de Théodebalde, son petit-neveu, épousa de même sa veuve Waldrade, fille de Wachon, roi des Lombards (1). Cet homme se croyoit obligé d'épouser toutes les veuves de sa famille. Il eut jusqu'à trois femmes à-la-fois, dont deux étoient sœurs; c'étoient Ingonde et Aregonde. Voici comment la chose se passa, la manière ajoute encore à la peinture des mœurs. Ingonde étoit, de toutes ses femmes, celle qu'il avoit le plus aimée; elle faisoit venir en France Aregonde sa sœur, et elle pressoit Clotaire de la marier avec quelque seigneur de sa cour. Clotaire lui dit : « Il faudra voir votre sœur. » Il la vit, la trouva belle, l'épousa sur-le-champ, et dit à Ingonde : « J'ai vu votre sœur, elle est très-bien; et « comme je ne connois point dans ma cour de plus

[*a*] 561.

(1) Théodebert et Théodebalde son fils étoient beaux-frères, ayant épousé les deux sœurs; savoir, Théodebert Wisigarde, et Théodebalde Waldrade, toutes deux filles de Wachon, roi des Lombards.

« grand seigneur que moi, c'est de moi que j'ai fait « choix pour son mari (1). »

Des quatre fils qu'il laissa, trois étoient de la première de ces deux sœurs, et le quatrième de la seconde: il ne paroît pas que l'inceste qui avoit présidé à leur naissance leur ait seulement été objecté.

Quant à la polygamie simple, les rois alors se la permettoient souvent; on ne sait pas jusqu'à quel point leurs sujets, à leur exemple, osoient violer toutes les bienséances dans leurs mariages. Un canon du second concile d'Orléans, qui défend d'épouser sa belle-mère ou la femme de son père, peut faire conjecturer que le désordre avoit été poussé fort loin.

Clotaire avoit eu en tout six femmes, soit à-la-fois, soit successivement. Ces mariages, dit M. de Montesquieu, « étoient moins un témoignage d'incontinence, « qu'un attribut de dignité [a]. »

(1) Je vous nommerois, madame, un autre nom,
Si j'en savois quelque autre au-dessus de Néron.

[a] Esprit des lois, liv. 18, ch. 24.

LES QUATRE FILS DE CLOTAIRE.

FRÉDÉGONDE. BRUNEHAUT.

Le royaume de Clovis, partagé d'abord entre ses fils, déchiré par l'effet inévitable de ce partage même, réuni ensuite sous Clotaire Ier, fut partagé pour la seconde fois entre les quatre fils de ce prince [a]. Chérebert fut roi de Paris; Gontrant, d'Orléans et de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric, de Soissons. Ce second partage ramena les mêmes troubles que le premier avoit causés; l'ambition de ces princes ne pouvoit se contenir dans les limites qui leur avoient été assignées. Chilpéric surtout, le plus inquiet des quatre, cherchoit sans cesse les occasions de s'agrandir aux dépens de ses frères; il leur fit souvent la guerre, sur-tout à Sigebert : mais leur ambition ne devint insatiable, ni leur haine implacable, que quand deux femmes violentes les animèrent l'un contre l'autre.

Chérebert et Gontran n'avoient fait que s'avilir par leurs mariages avec des servantes, ou des filles de cardeurs de laine ou de bergers : Sigebert et Chilpéric, par leurs mariages, firent leur malheur et celui de leurs peuples [b]. Sigebert épousa Brunehaut ou Brunichilde,

[a] 561. [b] Greg. Tur. l. 4, c. 25, 26. l. 6, c. 24. Fredeg. Epitom. c. 56. Gest. Franc. c. 30.

fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, qui possédoient alors l'Espagne [a] : c'étoit un mariage assorti, et qui sembloit devoir être heureux; mais le germe de méchanceté que Brunehaut cachoit sous un extérieur séduisant ne tarda pas à se développer [b]. Gogon, maire du palais d'Austrasie, qui l'avoit été chercher en Espagne, fut sa première victime : la place qu'il occupoit, et plus encore son mérite, lui donnoient beaucoup de part au gouvernement : ce fut par-là qu'il déplut à Brunehaut, qui vouloit gouverner seule. Elle ne cessa d'irriter Sigebert contre lui, jusqu'à ce qu'elle en eût arraché l'ordre de faire mourir ce ministre.

Quant à Chilpéric, il avoit, d'une femme nommée Audouère (dont les historiens ne marquent point la condition), trois fils, Théodebert, Mérouée, et Clovis [c]. Audouère eut encore une fille; Chilpéric étoit absent lorsqu'elle naquit; Frédégonde, une des femmes d'Audouère, lui persuada de tenir elle-même sa fille sur les fonts, et elle se servit ensuite de ce prétexte pour la faire répudier, en alléguant l'alliance spirituelle qu'Audouère avoit contractée avec Chilpéric; car, selon les idées du temps, on ne pouvoit épouser l'homme ou la femme dont on avoit tenu les enfants sur les fonts de baptême. Ce prince, qui se laissoit dès-lors séduire par les artifices et les charmes de Frédégonde, prit tous les scrupules qu'elle voulut lui donner; il quitta Audouère, et l'enferma dans un monastère au Mans : il ne se livra pourtant pas encore entièrement à sa passion pour Fré-

[a] 565. [b] Greg. Tur. l. 4, c. 27. Gest. Franc. 31. Fredeg. Ep. c. 59. [c] Gest. Franc. c. 31.

dégonde; il voulut suivre l'exemple de Sigebert, et fit demander Galasonte ou Galsuinde, sœur aînée de Brunehaut [a]. On ne la lui accorda pas sans peine; on prit, pour assurer le bonheur de cette princesse, des précautions qui hâtèrent sa perte : on voulut que Chilpéric jurât sur les reliques des saints, en présence des ambassadeurs d'Espagne, de n'avoir point d'autre femme que Galasonte tant qu'elle vivroit [b].

Cependant Frédégonde enchaînoit de plus en plus Chilpéric par des refus perfides: « Je ne puis être à vous, « lui disoit-elle, tant que Galasonte vivra : un serment « inviolable vous unit à elle seule, tant qu'elle respire. » Chilpéric entendit trop bien ce que ces refus et ces scrupules vouloient dire : on trouva Galasonte étranglée dans son lit, et Frédégonde monta sur le trône (1).

Les frères de Chilpéric eurent horreur de ce crime. Brunehaut poursuivit ardemment la vengeance de la mort de sa sœur. Sigebert, gouverné par Brunehaut, comme Chilpéric par Frédégonde, jura une guerre éternelle à Chilpéric; les intérêts politiques secondoient les projets de vengeance: on vouloit punir Chilpéric, parcequ'on vouloit le dépouiller.

[a] 566.

[b] Greg. Tur. l. 4, c. 28. Gest. Franc. c. 31. Fredeg. Epit. c. 60.

(1) L'abbé Le Gendre, qui semble avoir causé avec Brunehaut, assure qu'elle avoit *du brillant dans la conversation;* que Galsuinde, sa sœur, n'étoit pas, à beaucoup près, aussi belle, mais qu'elle avoit *une physionomie d'esprit et un air à se faire aimer;* qu'Audouère, première femme de Chilpéric, étoit *une beauté fade;* il l'appelle : *cette belle statue.* On pourroit à la vérité savoir ces détails par les historiens; mais ces historiens sont des chroniqueurs qui ne détaillent et ne peignent rien.

Le lot de chacun des frères étoit devenu plus considérable [a]. Chérebert, dont Grégoire de Tours ne dit que du mal, dont Fortunat ne dit que du bien, et dont on ne sait presque rien, sinon qu'il fut excommunié par son évêque pour un mariage incestueux, Chérebert étoit mort sans enfants mâles : ses trois frères avoient partagé son royaume, et même la ville de Paris [b]. Chacun d'eux s'étoit engagé, par serment, à ne point entrer dans cette ville sans l'aveu des deux autres, sous peine de perdre sa part et de Paris, et du royaume de Chérebert.

Sigebert prend les armes, et alors commence la longue et funeste rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, qui produisit tant de malheurs et de crimes, sans qu'aucune de ces deux femmes, également habiles et méchantes, succombât jamais sous les coups de sa rivale.

Gontran tenoit la balance entre les deux frères et les deux femmes.

Chilpéric eut dans cette guerre tous les revers qu'il méritoit. Théodebert, son fils aîné, attaquant des provinces du partage de Sigebert, fut pris et tué de sang-froid; son corps dépouillé resta sur le champ de bataille [c], confondu parmi les morts. Si Chilpéric sentit vivement cette perte, Frédégonde s'en applaudit en marâtre [d].

Rien n'arrêtoit les succès de Sigebert. Chilpéric, forcé de fuir devant lui, jusqu'à l'extrémité de ses États, va s'enfermer dans Tournai avec sa femme et ses en-

[a] 570. [b] Greg. Tur. l. 6, c. 24. [c] 575.

[d] Greg. Tur. l. 4, c. 45, 46. Gest. Franc. c. 32. Fredeg. Epitom. c. 71.

fants. Sigebert entre dans Paris, malgré le traité de partage du royaume de Chérebert; Brunehaut vient, avec ses enfants, y étaler son triomphe, y établir son trône: « Imprudente, dit Adrien de Valois, qui ne voyoit pas « qu'elle alloit se livrer entre les mains de ses ennemis, « si le sort venoit à changer. »

Sigebert, toujours animé par elle, court assiéger son frère dans Tournai. Saint Germain, évêque de Paris, témoin de ces violences, en tombe malade de douleur; il écrit à Brunehaut pour la prier d'inspirer des sentiments plus doux à son mari, et n'obtient rien. Tournai est investi; Chilpéric et Frédégonde n'ont plus de ressource, ils touchent au moment d'expier la mort de Galasonte. Au milieu de ces périls si pressants, Frédégonde accouche d'un fils à Tournai: cet enfant ne sembloit naître que pour tomber entre les mains de ses ennemis; Frédégonde ne l'avoit desiré que pour être mère d'un roi. Grégoire de Tours [*a*] dit que voyant ses espérances trompées elle entra dans une si violente rage, qu'elle eût tué son fils de sa propre main, si Chilpéric ne l'en eût empêchée; elle tourna donc cette rage contre Sigebert. Tous les Neustriens reconnoissoient l'empire de ce prince: il va recevoir leurs hommages à Vitry; mais tandis qu'on l'éléve sur le pavois, deux assassins, envoyés par Frédégonde, le laissent expirant entre les mains de ceux qui le portoient: ils poignardent ensuite, par l'ordre de Frédégonde, Charégisile, chambellan de Sigebert. Ce second coup les fait remarquer; ils sont massacrés sur-le-champ; et leur secret

[*a*] L. 4, c. 45.

eût péri avec eux, si Frédégonde ne l'eût publié elle-même, pour faire admirer et redouter les ressources de sa politique.

Ce coup hardi produisit la révolution la plus subite : les Austrasiens, qui étoient devant Tournai, levèrent le siége, et ayant rejoint ceux qui étoient à Vitry, tous se retirèrent en désordre. Chilpéric et Frédégonde les poursuivent, et ayant surpris à Tournai Sigilla, qui avoit été dans la plus grande faveur auprès de Sigebert, ils exercent sur lui des cruautés dignes d'eux ; ils lui font appliquer des fers rouges à toutes les jointures, et le font couper ensuite par morceaux.

Les Neustriens rentrent sous l'obéissance de Chilpéric : plusieurs Austrasiens s'y soumettent ; Brunehaut est investie dans Paris, et Childebert son fils, âgé de cinq ans, alloit tomber entre les mains des meurtriers de Sigebert, sans le zéle et l'adresse du duc Gombaud, seigneur austrasien, en qui Brunehaut, dans ce grand revers, mit toute sa confiance. Il sauva Childebert [*a*], en le descendant par-dessus les murailles de la ville, dans une corbeille, à la faveur de la nuit : un homme affidé le reçut au pied de la muraille et le porta dans Metz, où les Austrasiens l'élevèrent sur le pavois ; ils le mirent sous la protection de Gontran, roi de Bourgogne, son oncle.

L'évasion du jeune Childebert enlevoit à Chilpéric et à Frédégonde le fruit de la mort de Sigebert, et leur imposoit la nécessité de ménager Brunehaut : on se contenta de la reléguer à Rouen, d'où elle suscita bien des affaires à ses ennemis [*b*].

[*a*] Greg. Tur. l. 5, c. 2. Fredeg. Epitom. c. 72. [*b*] 596

Chilpéric avoit envoyé Mérouée, l'aîné des fils qui lui restoient de la reine Audouère, pour s'emparer du Poitou, qui étoit du partage du jeune Childebert. Mérouée n'ignoroit pas la haine de Frédégonde pour tous les enfants d'Audouère; il savoit tout ce qu'il avoit à craindre d'une femme de ce caractère : il paroît qu'il voulut se faire un appui contre elle de tous ceux qui devoient la haïr; il va donc d'abord à Tours, et au lieu de prendre la route du Poitou, il tourne vers le Mans, où il voit la reine Audouère sa mère, qui, depuis sa répudiation, y étoit renfermée dans un couvent; il va ensuite à Rouen, où il voit Brunehaut, l'aime, l'épouse, quoique veuve de Sigebert, son oncle. Prétextat, évêque de Rouen, fort attaché aux intérêts de Brunehaut, plus attaché encore à ceux de Mérouée son filleul, fit ce mariage, qui paroît avoir été concerté entre Audouère, Mérouée, Prétextat et Brunehaut.

Chilpéric, à cette nouvelle, vole à Rouen, donne des gardes à Brunehaut, et emméne Mérouée.

Le courroux de Chilpéric eût pu se borner à cette expédition, si Frédégonde l'eût permis; mais c'étoit pour elle une trop belle occasion de perdre un fils d'Audouère. Divers seigneurs austrasiens qui, à la mort de Sigebert, s'étoient donnés à Chilpéric, retournoient tous les jours vers Childebert : Godin, un de ces seigneurs, voulant y retourner avec un gage qui le rendît important, s'étoit emparé de Soissons, où il avoit pensé surprendre Frédégonde; mais il avoit été lui-même surpris, défait, et tué. Frédégonde, liant habilement cet incident avec celui du mariage de Mérouée, fit envisager le tout à Chilpéric, comme l'effet d'une conju-

ration dont elle accusoit Mérouée et Brunehaut d'être l'ame, et Prétextat d'être un des principaux instruments. Chilpéric, l'exécuteur le plus soumis de toutes les volontés de Frédégonde, fit arrêter son fils, le força de se faire ordonner prêtre, et l'enferma dans un monastère. Mérouée s'échappa quelque temps après de sa prison, et se sauva dans l'église de Saint-Martin de Tours.

Brunehaut étoit toujours gardée à Rouen; les Austrasiens la redemandèrent, et Chilpéric la voyoit dans ses États avec tant d'inquiétude, qu'il fut charmé de la renvoyer. Mérouée se mit en chemin pour l'aller joindre, mais les Austrasiens refusèrent de le recevoir; il resta errant et caché dans la Champagne, sans asile, sans secours et sans desseins [a]. Deux traîtres entreprirent de le livrer à Frédégonde: c'étoit Gilles, évêque de Reims, et Gontran Bozon, seigneur austrasien, qui, dans le temps des succès de Sigebert, dont il étoit un des généraux, avoit fait tuer Théodebert, frère aîné de Mérouée. Depuis la mort de Sigebert et le rétablissement des affaires de Chilpéric, il s'étoit réfugié au tombeau de Saint-Martin de Tours, pour échapper au supplice que Chilpéric lui destinoit; il étoit secrètement appuyé par Frédégonde, qui lui savoit gré de l'avoir défaite d'un des fils d'Audouère, et qui vouloit se servir encore de lui pour faire périr Mérouée. Gilles et Gontran Bozon persuadèrent à Mérouée qu'ils lui feroient livrer la ville de Térouenne. Mérouée, sur leur parole, s'engagea dans un village où Chilpéric, averti par ces

[a] 577.

traîtres, vint l'envelopper. Mérouée, se voyant près de tomber entre les mains d'une marâtre impitoyable et d'un père sur qui la nature pouvoit moins que Frédégonde, pria Gaïlen, son confident, de le percer de son épée; Gaïlen lui donna cette horrible marque de son attachement. Quelques uns disent que Frédégonde fit courir ce bruit, mais qu'en effet Mérouée fut massacré par ses ordres; et l'affreuse mutilation qu'elle fit souffrir depuis à Gaïlen, et dont il mourut, ne détruit point cette idée.

Elle avoit fait faire le procès à Prétextat, dans un concile qui se tenoit à Paris: Chilpéric s'étoit rendu l'accusateur de cet évêque. Outre le mariage de Mérouée avec Brunehaut, dont il étoit difficile de le disculper, il lui reprochoit encore la conjuration chimérique dont j'ai parlé; il soutenoit que Prétextat avoit fait des largesses au peuple pour le soulever. Frédégonde produisit, sur cette conjuration, de faux témoins, que Prétextat confondit; mais les prélats de l'assemblée, séduits ou intimidés par Frédégonde, n'osoient ni condamner ni absoudre Prétextat. Grégoire de Tours fut le seul qui se déclara hautement en sa faveur; on l'écouta en tremblant et sans lui répondre, et les prélats courtisans allèrent le dénoncer à Chilpéric. Frédégonde voulut acheter le suffrage de l'évêque de Tours; il fut incorruptible, ce qui lui attira dès-lors, et dans la suite, diverses persécutions. Enfin, des émissaires de Frédégonde insinuèrent à Prétextat que le roi vouloit seulement éviter la honte du personnage de calomniateur, et se ménager en public la gloire d'une grande action de clémence; qu'il falloit donc que Prétextat s'avouât

coupable de tous les crimes que le roi lui imputoit, et qu'il lui en demandât pardon; qu'à ce prix il devoit être sûr, non seulement de sa grace, mais encore de toute la faveur du roi. Prétextat eut la foiblesse de les croire; et au milieu de l'assemblée des évêques, se jetant aux genoux du roi, il avoua qu'il avoit attenté à sa vie et corrompu la fidélité de ses sujets. Sur cet aveu, Chilpéric, au lieu de prononcer sa grace, demande justice aux évêques. Il n'étoit plus possible d'absoudre un accusé convaincu par sa propre bouche. Prétextat fut relégué dans un île du Cotentin; et Mélance son ennemi, vendu aux fureurs de Frédégonde, fut mis à sa place sur le siége de Rouen.

Il restoit encore à Chilpéric un fils de la reine Audouère : c'étoit Clovis. Il en avoit aussi trois de Frédégonde : Samson, Clodebert et Dagobert; une maladie pestilentielle, qui ravageoit alors la France, les emporta tous trois [*a*]. Frédégonde, outrée de douleur, jalouse que Chilpéric eût encore un fils, tandis qu'elle perdoit tous les siens, alarmée d'ailleurs de quelques menaces imprudentes qui étoient échappées au jeune Clovis, résolut de le perdre [*b*]. Ce prince aimoit une des filles de la suite de Frédégonde; Frédégonde se fit rapporter que la mère de cette fille étoit sorcière, et qu'à l'aide de ses maléfices Clovis avoit fait périr les trois jeunes princes [*c*]. Sur ce rapport elle fit arrêter cette malheureuse fille, la fit attacher à un poteau devant l'appartement de Clovis, et fouetter cruellement en sa présence; elle fit appliquer la mère à la question,

[*a*] 579. [*b*] 580. [*c*] Greg. Tur. toto lib. 5.

et la lui fit donner si rigoureuse, qu'il fallut bien qu'elle chargeât Clovis de tout ce qu'on vouloit lui imputer. Frédégonde demanda vengeance à Chilpéric, qui, ne sachant pas lui résister, lui abandonna son fils unique: elle le fit arrêter, et, après l'avoir accablé d'ignominie, elle l'envoya enchaîné à Noisy-sur-Marne, où on le trouva mort d'un coup de couteau dans le flanc; en même temps la reine Audouère, sa mère, fut étranglée dans son couvent; Basine, sœur de Clovis, fut déshonorée par les satellites du roi son père, qui l'enfermèrent ensuite dans un couvent à Poitiers. Les Romains, avant d'envoyer une vierge au supplice, lui faisoient ravir sa virginité par le bourreau (1): c'étoit une horreur, et elle faisoit partie du supplice, mais du moins c'étoit une espéce d'hommage rendu à la virginité. On ne voit pas bien pourquoi il falloit ôter la virginité à une fille pour en faire une religieuse; mais il ne s'agit pas de raisonner sur ces atrocités, il suffit de les exposer: mille autres cruautés furent exercées sur les amis de Clovis. Cette femme, à qui les tortures avoient arraché une accusation calomnieuse contre lui, n'en fut pas moins brûlée vive.

Frédégonde eut un autre fils, nommé Thierry; elle le perdit encore, et encore, à ce qu'elle crut ou feignit de croire, par des sortiléges: il en coûta la vie à plu-

(1) L'exemple de la fille de Séjan est connu. Cette malheureuse enfant n'avoit mérité ni d'être déshonorée, ni d'être égorgée. Ce n'étoit pas sa faute si elle avoit reçu la naissance d'un homme qui, après avoir été dans la plus grande faveur, étoit tombé dans la disgrace. En combien de manières l'humanité a été outragée, quelquefois même par les lois.

sieurs femmes, dont quelques unes furent brûlées, d'autres noyées; quelques autres, par une barbarie digne de ce temps-là, et digne de Frédégonde, furent rouées (1).

Il naquit enfin un dernier fils à Frédégonde [*a*], et ce fils vécut : c'étoit Clotaire; il devoit un jour réparer les crimes de Chilpéric et de Frédégonde, et punir ceux de Brunehaut.

Chilpéric, lorsque sa mesure fut comblée, selon l'expression de Mézerai, fut assassiné à Chelles, en revenant de la chasse. Frédégaire attribue sa mort à Brunehaut, dont cette mort relevoit les affaires; l'auteur des Gestes, Adon, Réginon, Aimoin en accusent Frédégonde elle-même, qui, par un mot imprudent, lui avoit révélé par hasard son intrigue avec Landry, et qui avoit tout à craindre pour son amant et pour elle-même, si elle ne prévenoit les effets de la jalousie de Chilpéric.

Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde (tant sa personne étoit haïe), seroit resté sur la place, si Malulfe, évêque de Senlis, d'ailleurs mécontent de lui, n'eût pris soin, par décence, de le transporter à Paris. Chilpéric est appelé, par Grégoire de Tours, *le Néron et l'Hérode* de la France [*b*]; il se piquoit à-la-fois d'irréligion et de théologie, et il n'avoit que de la superstition : les prêtres étoient l'objet éternel de ses railleries, et on le faisoit trembler au nom de saint Martin. Pour terminer les disputes de l'arianisme, il fit

(1) *Alias totis ossibus confractis innectit.* Greg. Tur. l. 6, c. 35.

[*a*] 584. [*b*] Greg. Tur. l. 6, c. 46.

un édit, par lequel il défendoit d'admettre aucune distinction de personnes dans la Trinité; et ce ne fut pas à titre d'incrédule qu'il fit cet édit, mais à titre de théologien. Salvius, évêque d'Alby, et Grégoire de Tours, qu'il consulta, l'avertirent que c'étoit renouveler l'erreur de Sabellius; il dit qu'il consulteroit des gens plus habiles qu'eux; et Grégoire de Tours lui répondit avec franchise qu'il ne trouveroit que des insensés qui fussent de son avis : voilà sa théologie. Quant à sa superstition, en voici des traits.

Il avoit fait avec ses frères un traité, par lequel il s'engageoit à ne point venir à Paris; il avoit juré, par saint Polyeucte, saint Hilaire et saint Martin, et s'étoit soumis aux malédictions les plus terribles en cas d'infidélité. Il vint à Paris cependant; mais il prit la précaution de faire porter devant lui en procession beaucoup de reliques, pour opposer aux trois saints, par lesquels il avoit juré, un plus grand nombre de saints, qu'il croyoit avoir mis par-là dans ses intérêts.

Il vouloit enlever de l'asile de Saint-Martin de Tours son fils Mérouée, qui s'y étoit réfugié; il écrivit à saint Martin pour en obtenir la permission; la lettre fut déposée sur le tombeau de saint Martin, avec un morceau de papier blanc, qu'on eut soin d'y ajouter, pour que le saint n'eût qu'à écrire sa réponse. Un historien grave assure que le saint n'en fit point. De son côté, Mérouée consulta saint Martin, par l'ouverture des livres saints : toutes les réponses furent sinistres; aussi Mérouée périt-il : voilà les lumières des siècles où on ne sait que faire la guerre. A la vérité la dévotion de Louis XI, dans un siècle plus avancé, ne fut

pas plus éclairée, et ce prince eut plusieurs traits de conformité avec Chilpéric.

Chilpéric se piquoit encore d'être grammairien et bel esprit; il faisoit des vers, dont on se moquoit même à sa cour; il fit un édit (car il en faisoit volontiers) pour introduire dans l'alphabet les lettres doubles des Grecs, et ces lettres ne furent point introduites dans l'alphabet.

Gontran, roi de Bourgogne, pendant le règne de Chilpéric, son frère, s'étoit déclaré le protecteur du jeune Childebert, son neveu; et, se voyant sans enfants mâles, il l'avoit désigné solennellement son successeur. Les sentiments et la conduite de Brunehaut à l'égard de Gontran, furent toujours assez équivoques; d'un côté, elle sentoit que la protection de ce roi lui étoit nécessaire contre Chilpéric et Frédégonde; de l'autre, elle craignoit l'ascendant que ces titres de protecteur et de bienfaiteur pouvoient faire prendre à ce prince sur l'esprit de Childebert, et l'autorité qu'il pouvoit s'arroger dans le gouvernement des affaires d'Austrasie. Elle étoit jalouse à l'excès de cette autorité; l'usage qu'elle en faisoit soulevoit contre elle de jour en jour tous les grands d'Austrasie. Dans le choc de toutes ces cabales, on parvint quelquefois à diviser Gontran et Childebert; tantôt Childebert et Chilpéric se réunissoient contre Gontran; tantôt Gontran paroissoit prêt à s'unir avec Chilpéric contre Childebert; mais un penchant plus décidé le ramenoit toujours vers Childebert, auquel il destinoit sa succession. Ils étoient unis contre Chilpéric, lorsque ce prince mourut. Frédégonde fut alors à-peu-près dans le même embarras où Brunehaut

s'étoit trouvée à la mort de Sigebert. Childebert étoit à Meaux; Frédégonde s'enfuit de Chelles, et se sauva dans l'église de Paris : elle n'avoit pas de meilleur parti à prendre que celui de se mettre, avec son fils, sous la protection de Gontran, comme avoit fait Brunehaut. Gontran envoya Frédégonde au Vaudreuil, près de Rouen, où elle se trouva plus en sûreté; il promit de tenir sur les fonts Clotaire, son fils, âgé de quatre mois, et le fit reconnoître pour roi par les sujets de Chilpéric [*a*].

Cette conduite de Gontran donna de l'inquiétude à Brunehaut et à Childebert; ils envoyèrent des ambassadeurs à Gontran, pour le prier de remettre Frédégonde entre leurs mains, afin qu'elle fût livrée au supplice que méritoient ses crimes. Gontran ne put y consentir; sur son refus, d'autres ambassadeurs d'Austrasie vinrent lui redemander des places qui appartenoient, disoient-ils, à Childebert. Gontran refusa de les rendre : « Vous nous refusez, lui répondit insolemment un des « ambassadeurs, eh bien, la hache qui a abattu les têtes « de vos frères n'est pas perdue. »

Gontran, toujours placé ainsi pendant le reste de son règne, entre Frédégonde et Brunehaut, et ne pouvant se résoudre à sacrifier ni l'une ni l'autre, les eut toutes deux pour ennemies; il ne dut la conservation d'une vie toujours menacée qu'aux précautions qu'il prit contre les assassins, en faisant redoubler sa garde, et qu'à la précaution plus sûre encore d'intéresser tous ses sujets à la durée de son règne, par un gouver-

[*a*] Greg. Tur. toto lib. 7.

nement sage et doux. Brunehaut ne songeoit qu'à lui susciter des affaires, afin qu'il se mêlât moins de celles d'Austrasie. Frédégonde étoit moins touchée de ses bienfaits qu'irritée de la réforme qu'il faisoit des abus qu'elle avoit introduits sous Chilpéric, et sur-tout de ce qu'il avoit rétabli Prétextat dans son siége [a]; elle s'en vengea d'abord sur Prétextat, qu'elle ne craignit point de faire assassiner dans son église au pied de l'autel. Un seigneur austrasien, qui détestoit le crime, ne put contenir son zéle, et alla l'accabler chez elle des plus violents reproches [b] : elle parut les recevoir avec douceur; elle témoigna du repentir, retint ce seigneur à dîner, et l'empoisonna. Elle livra ensuite au neveu de Prétextat l'assassin dont elle s'étoit servie pour tuer cet évêque, mais elle ne le livra qu'après être convenue avec le neveu de Prétextat qu'il l'empêcheroit de parler, en se défaisant de lui : en effet, lorsque cet assassin voulut nommer Frédégonde et Mélance, le neveu de Prétextat se hâta de le mettre en piéces à coups de hache. Frédégonde, sachant que Gontran vouloit poursuivre la vengeance de la mort de Prétextat, tâcha de le prévenir; il n'y avoit presque point de jour qu'elle ne tendît quelque piége à Gontran, qu'elle n'envoyât contre lui quelque assassin [c]; elle passa tout le reste de sa vie à aiguiser le fer, à préparer le poison contre Gontran, contre Brunehaut, contre Childebert, contre Théodebert fils de Childebert, enfin contre tous ses ennemis : elle fomenta, par mille intrigues,

[a] 586. [b] Greg. l. 8, c. 31.
[c] Greg. Tur. Fredegar. et alii, passim.

les troubles que l'irrégularité de l'administration de Brunehaut faisoit naître en Austrasie. Ces complots, continuellement découverts, faisoient place, presque sans interruption, à de nouveaux complots : elle envoyoit de tous côtés des assassins, qu'elle punissoit ensuite ou de lui avoir obéi ou d'avoir manqué leur coup; jamais le crime n'avoit été si insolent, si actif, si intrépide.

Un aventurier, nommé Gondebaud, qui se disoit fils du roi Clotaire Ier, et que Gontran disoit fils d'un homme qui avoit été meunier et cardeur de laine, avoit prétendu, dès le temps de Chilpéric, demander un partage à ses frères, qui avoient rejeté sa demande avec mépris. Quand il vit le royaume en proie aux factions, l'Austrasie et la Neustrie gouvernées par deux femmes, sous le nom de deux enfants, le roi de Bourgogne fort embarrassé à défendre sa vie contre deux monstres, qu'il n'avoit pu ni apprivoiser par ses bienfaits, ni dompter par les armes, tous les seigneurs des différents États prenant parti dans ces troubles au gré de leurs passions, il crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits prétendus. Quelques factieux l'élevèrent sur le pavois à Brive-la-Gaillarde [*a*] : cette entreprise paroissoit intéresser également les trois princes; cependant, non seulement Childebert et Clotaire ne se joignirent point à Gontran, dans les provinces duquel Gondebaud faisoit principalement son irruption, mais encore Frédégonde et Brunehaut, desirant également de secouer le joug de Gontran, firent des

[*a*] 585.

avances à Gondebaud, et conspirèrent avec lui contre Gontran. Ce prince eut lieu de soupçonner Brunehaut d'avoir envoyé des ambassadeurs et des présents à Gondebaud, et d'avoir voulu l'épouser; et lorsque Gondebaud, après quelques succès stériles, eut été tué par ceux mêmes qui l'avoient fait roi, Gontran eut des avis que Brunehaut avoit aussi fait faire la même proposition au fils de Gondebaud. C'est ainsi que cette femme artificieuse, lasse d'un bienfaiteur importun, et craignant son propre fils même, qui, avançant en âge, pouvoit lui ôter les rênes du gouvernement, cherchoit à prolonger son empire, en lui opposant un homme dont elle auroit réalisé les chimériques prétentions, qui auroit été tout par elle, et qu'elle auroit replongé dans le néant quand elle auroit voulu. Frédégonde avoit eu la même politique, et il seroit étonnant qu'elle ne l'eût pas eue; elle avoit aussi fait des avances à Gondebaud: M. de Valois croit qu'elle avoit aussi dessein de l'épouser; mais un outrage qu'elle reçut des partisans de Gondebaud la détacha du parti.

Rigonte, fille de Frédégonde, alloit en Espagne épouser Récarède, fils de Leuvigilde, roi des Visigoths: Didier, duc de Toulouse, un des chefs du parti de Gondebaud, arrêta Rigonte, mit en fuite ceux qui l'accompagnoient, et pilla ses trésors. Frédégonde reçut cette nouvelle; celui qui la lui porta, éprouva que la douleur, dans cette ame féroce, devenoit toujours fureur; elle le traita indignement, ainsi que tous ceux qui avoient abandonné Rigonte [*a*]. Cependant on lui

[*a*] Greg. l. 7, c. 15.

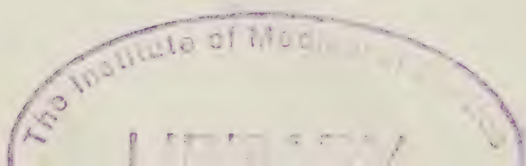
rendit sa fille, pour le malheur de toutes deux : Frédégonde l'aimoit d'abord, car ce monstre paroît avoir connu quelquefois les sentiments de la nature; Rigonte la détestoit, la méprisoit, lui reprochoit continuellement la bassesse de sa naissance. La tendresse de Frédégonde se lassa enfin, et fit place à la haine; l'antipathie devint réciproque; Grégoire de Tours dit qu'elles se battoient souvent : Frédégonde attenta même à la vie de sa fille; elle feignit un jour de vouloir lui donner ce qui restoit des trésors de son père, et au moment où Rigonte avoit la tête avancée dans un des coffres qui les contenoit, Frédégonde referma le coffre en lui pressant la tête avec violence pour l'étouffer; des domestiques accourant aux cris que poussoit une femme présente à ce spectacle, sauvèrent Rigonte.

Malgré tant de crimes, soit que Frédégonde connût mieux que Brunehaut l'art de gouverner, soit qu'elle inspirât plus de terreur, on ne vit jamais s'élever dans l'intérieur de son royaume des orages pareils à ceux qui agitèrent l'Austrasie sous l'administration de Brunehaut. Dès les premières années de cette administration, on voit les plus grands seigneurs d'Austrasie, le duc Rauchin, Gontran Boson, Gilles évêque de Reims, et sur-tout Ursion et Bertefrède, soulevés contre elle, s'armer pour accabler Loup, duc de Champagne, qui étoit devenu leur ennemi par son attachement inviolable à Brunehaut et à Childebert : il est vrai que cette révolte servit à mettre dans un beau jour le courage de Brunehaut. Les forces des rebelles étoient très supérieures à celles du duc de Champagne, et

celui-ci alloit infailliblement succomber; Brunehaut se présente tout-à-coup entre les deux armées, et, par les instances les plus pressantes, désarme, pour le moment, la fureur d'Ursion et de Bertefrède qui commandoient les rebelles [a]. Elle ne parut point intimidée des menaces insolentes d'Ursion qui, sans vouloir l'entendre, crioit arrogamment : « Qu'on fasse « retirer cette femme, ou nous l'écraserons sous les « pieds de nos chevaux; qu'il lui suffise d'avoir régné « sous le nom de son mari, sans prétendre régner en- « core sous le nom de son fils; c'est par nos forces, « non par celles de cette femme, que ce royaume est « défendu et qu'il se conserve. »

Un emportement si brutal contre la mère du roi, annonce de violents sujets de mécontentement; il ne fit qu'augmenter, dans la suite, par quelques actes de rigueur et de perfidie que Brunehaut fit exercer sur les mécontents [b]. Childebert, par son conseil, invite le duc Magnoalde à venir dans son palais voir un combat de bêtes; Magnoalde vient, et il est assassiné; Gontran Boson est arrêté : Rauchin, Ursion, Bertefrède prennent l'alarme, et, de concert avec Frédégonde, forment le projet de tuer Childebert, de s'emparer de Théodebert son fils, et d'éloigner Brunehaut des affaires [c]. Le complot est découvert [d]; Childebert mande le duc Rauchin, sous prétexte de lui communiquer quelque secret; il lui prodigue les marques de confiance les plus fortes; Rauchin sort content, et se croit en faveur; des gardes, placés le long

[a] Greg. l. 6, c. 4. [b] 586. [c] Greg. l. 8, c. 36. [d] 587.



de l'escalier, se jettent sur lui et l'assomment; le roi s'empare de tous ses biens. Ursion et Bertefrède se retirent dans une église; l'asile est violé, ils sont massacrés. Gontran Boson du moins fut jugé et condamné à mort juridiquement; Ageric, évêque de Verdun, son ami, sur la parole duquel il s'étoit présenté, en mourut de douleur. L'évêque de Reims fut jugé aussi, et déposé. Gontran Boson et Gilles méritoient leur sort par leurs infidélités et leurs trahisons, et voilà pourquoi ils furent livrés à la justice, il étoit difficile de convaincre les autres, on les assassina. Tant de coups d'autorité, parmi lesquels il y en avoit beaucoup d'illégitimes et de criminels, firent de plus en plus détester le gouvernement de Brunehaut.

Gontran mourut réconcilié avec Childebert [*a*], auquel il avoit appris enfin à se défier de sa mère; Childebert fut son héritier, et joignit le royaume de Bourgogne à celui d'Austrasie.

« Gontran, dit l'abbé Le Gendre, étoit dévot, à la « liberté près qu'il se donnoit d'entretenir autant de « femmes qu'il vouloit. » Avec cette liberté, il auroit dû mieux choisir celles qu'il honoroit du nom d'épouses et de reines. Il épousa d'abord la servante d'un de ses domestiques, ensuite une fille d'un rang plus convenable, qu'il répudia bientôt, parceque, disoit-il, sa mère étoit décriée pour les mœurs. Il épousa depuis une femme-de-chambre, qui eut le titre de reine. Celle-ci, désespérée de mourir à trente-deux ans d'une maladie que ses médecins ne purent guérir, pria Gon-

[*a*] 592 ou 595.

tran de les faire mourir; ce qui fut religieusement exécuté, comme dernière volonté d'une reine mourante.

On ne peut le disculper encore d'avoir ordonné le combat judiciaire entre deux de ses officiers, pour un taureau sauvage tué dans ses forêts : l'accusateur fut blessé mortellement; mais le champion de l'accusé, voulant désarmer son ennemi, se perça lui-même, et mourut sur la place. C'étoient trop de morts pour un animal tué; nul intérêt de chasse ne pouvoit mériter un pareil sacrifice. Gontran ne fut pas encore satisfait; il jugea que la mort du champion de l'accusé, quoique arrivée par hasard, et en quelque sorte hors du combat, étoit une conviction du crime, et il fit lapider l'accusé, vieillard infirme, qui, par cette raison, n'avoit pu combattre en personne.

Gontran a été mis au nombre des saints, et c'est en effet un des moins mauvais rois de la première race. Ce fut aussi celui qui fit le moins la guerre.

Dans un concile qu'il prit soin d'assembler à Mâcon, on débattit fortement la question : *Si la femme peut être comprise sous la dénomination d'homme*. On se rendit enfin à l'autorité de la Genèse, qui dit expressément : *Il le créa mâle et femelle*.

Childebert mourut deux ans après Gontran [a], lorsqu'il sembloit vouloir gouverner sans Brunehaut : Faileube sa femme, qui eût pu avoir la tutèle de ses enfants, et en exclure Brunehaut, mourut aussi presque en même temps. On a dit qu'ils étoient morts de poison, et on a soupçonné Frédégonde, mais plus en-

[a] 595.

core Brunehaut elle-même, qui n'avoit plus que ce moyen de conserver l'autorité.

Enfin Frédégonde mourut [a], et Brunehaut, se voyant délivrée à-la-fois d'un prince qui vouloit la tenir sous sa tutèle, d'un fils qui vouloit s'échapper de la sienne, et d'une rivale dont la haine industrieuse et terrible l'obligeoit de veiller sans cesse sur elle-même, ne mit plus de bornes à la licence de son gouvernement ni à l'emportement de ses passions.

Théodebert et Théodoric, ses petits-fils, partagèrent les États de Childebert leur père. Théodebert eut l'Austrasie, Théodoric la Bourgogne.

Frédégonde avoit laissé à Clotaire le royaume de Neustrie, riche, puissant, et en état de se défendre contre les deux royaumes ennemis.

Brunehaut gouvernoit ces deux royaumes sous le nom de ses deux petits-fils; mais elle demeuroit en Austrasie, à la cour de Théodebert, l'aîné de ces deux princes, où elle poursuivoit le cours de ses violences. Wintrion, duc de Champagne, fut la dernière victime qu'on lui laissa immoler à son avarice en Austrasie; tous les grands de ce pays se soulevant à-la-fois contre elle, obligèrent son petit-fils de l'abandonner [b]: cette révolution universelle, cette réunion de tous les chefs de la nation contre Brunehaut, prouvent que les révoltes qu'on a vues précédemment, n'étoient pas dépourvues de motifs plausibles. Brunehaut fut donc honteusement chassée d'Austrasie [c], et conduite sur la frontière, où ayant été laissée seule, elle fut rencon-

[a] 597. [b] Fredeg. Chron. c. 18. [c] 599.

trée dans la campagne d'Arcis-sur-Aube, par un homme à qui elle se fit connoître, et qu'elle pria de la mener vers Théodoric, son autre petit-fils; cet homme obéit, et eut depuis, pour récompense, l'évêché d'Auxerre.

Brunehaut fut très bien reçue de Théodoric; elle eut bientôt l'adresse de se rendre aussi puissante en Bourgogne, qu'elle l'avoit été en Austrasie; mais elle eut la maladresse d'y être aussi violente, aussi avide, aussi déréglée dans sa conduite. Pour s'assurer un empire éternel sur l'esprit et sur les États de Théodoric, elle s'attacha toujours à le rendre incapable de gouverner; elle eut soin de l'environner de concubines et de filles infames; elle l'empêcha toujours de prendre une femme légitime, qui eût pu devenir pour elle une rivale de crédit et d'autorité (car on savoit dès-lors tous ces secrets du machiavellisme): pour l'apprivoiser plus aisément avec le vice, elle lui en donna l'exemple; elle se prostituoit aux jeunes gens de la cour, sa puissance suppléant, pour les attirer, à ce que l'âge avoit pu lui ôter d'agréments.

Saint Didier, évêque de Vienne, ayant cru devoir lui faire quelques remontrances sur les désordres de sa vie [*a*], elle le fit déposer [*b*] et condamner à l'exil, par une assemblée de prélats vendus à ses caprices [*c*]; mais le vœu unanime des évêques ayant obtenu, quelques années après, le rappel de saint Didier, et ce saint prélat montrant toujours la même fermeté, elle le fit lapider [*d*].

[*a*] Adon. in martyr. S Desid. [*b*] 602. [*c*] Fredeg. Chron. c. 31. [*d*] 605.

Saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil, en Franche-Comté, ayant voulu exhorter Théodoric à prendre une femme légitime [a], et ayant commencé à le persuader, elle le chassa des États de ce prince [b].

Son ambition et son avidité rendant toujours coupables à ses yeux les hommes riches et puissants, elle cherchoit à les perdre et à les dépouiller; elle fit tuer Égila, patrice de Bourgogne, sans qu'il fût coupable d'aucun crime, et uniquement pour s'enrichir de sa dépouille [c].

Elle préféroit à tous ses autres amants un jeune Romain ou Gaulois, nommé Protade. Pour lui procurer la dignité de maire du palais, dont Bertoald étoit revêtu, elle fit exposer Bertoald à la guerre, à des périls auxquels il étoit impossible qu'il échappât, et Protade eut sa place.

Les enfants de Childebert, depuis qu'ils étoient montés sur le trône, avoient presque toujours été en guerre contre Clotaire : ce prince les avoit vaincus à la bataille de Leucofao, où l'on avoit vu trois rois, l'un âgé de douze ans (1), les autres de dix (2) et de neuf (3), commander en personne leurs armées; depuis, il avoit été moins heureux contre eux; il avoit été battu par Théodoric dans un combat près d'Étampes, où Bertoald avoit été tué, mais où Clotaire avoit été mis en fuite, et où Mérouée son fils avoit été fait prisonnier;

[a] Jonas, in vitâ S. Colomb. [b] 606.
[c] Fredeg. Aimoin, l. 3, c. 89.
(1) Clotaire.
(2) Théodebert.
(3) Théodoric.

Théodoric entra triomphant dans Paris; ensuite Théodebert et Théodoric firent la paix avec Clotaire pour se détruire l'un l'autre.

Ils y étoient excités par Brunehaut, qui ne pouvoit pardonner à Théodebert l'affront qu'il lui avoit fait de consentir à son expulsion de l'Austrasie; elle ne cessoit d'animer Théodoric contre lui : « Que ne redemandez-« vous à Théodebert, disoit-elle, les trésors de votre « père, dont il s'est emparé? Vous savez qu'il n'est « point votre frère, et que c'est le fils d'un jardinier. » Théodoric sentoit sa cupidité s'enflammer par ce discours : Protade appuie Brunehaut, et par leurs instigations la guerre est résolue. Les armées étant en présence, et près d'en venir aux mains, les chefs de l'armée de Théodoric eurent horreur de voir une aïeule animer ses petits-fils à s'égorger l'un l'autre : ils respectèrent en elle ce titre d'aïeule de leur maître, qu'elle oublioit; mais ils tournèrent tout leur ressentiment contre Protade, auteur, ou du moins fauteur de ces mauvais conseils. Le despotisme avide et insolent de ce ministre avoit, depuis long-temps, ulcéré contre lui tous les cœurs.

Un cri unanime s'éléve daus le camp : « Il vaut mieux « sacrifier un seul homme, que de mettre toute l'armée « en danger. » Le roi envoie Uncilène pour apaiser le tumulte : Uncilène, ennemi secret de Protade, déguisant ses ordres, annonce que le roi l'envoie pour déclarer qu'il consent à la mort de Protade, et ce ministre est tué dans la tente du roi; la paix se fit pour lors entre les deux frères.

Brunehaut montra bien l'intérêt qu'elle prenoit à

Protade, par la vengeance qu'elle exerça sur les principaux auteurs de sa mort [a]. Uncilène, dépouillé de tous ses biens, et cruellement mutilé, mourut dans la misère et dans les douleurs; le patrice Wulfe, qui étoit à la tête des ennemis de Protade, fut tué. Brunehaut ne put souffrir que la paix durât long-temps entre ses petits-fils; ils reprirent les armes [b]: le sort fut favorable à Théodoric; il défit Théodebert dans deux grandes batailles, l'une auprès d'Andelau, l'autre à Tolbiac, dans l'endroit même où Clovis avoit vaincu les Allemands [c]. Théodoric poursuivit Théodebert jusqu'à Cologne: le malheureux Théodebert y fut pris, et périt, ou par la main de Théodoric, ou par celle des habitants de Cologne, qui ne purent éviter qu'à ce prix le ravage de leurs terres.

Un trait paroît peindre Théodebert; il avoit épousé, sans doute par quelque intrigue de Brunehaut son aïeule, une Bilichilde qui avoit été esclave de Brunehaut; il s'en dégoûta, et devint amoureux d'une autre femme, nommée Theudichilde, qu'il voulut épouser; il pouvoit ou répudier la première, ou avoir deux femmes à-la-fois, comme plusieurs rois de sa race; le barbare aima mieux poignarder Bilichilde de sa main.

A la mort de Théodebert, les fils qu'il laissoit, tous dans l'enfance, furent égorgés, ou de la main de Théodoric, ou de la propre main de Brunehaut; un d'entre eux, à peine sorti des eaux du baptême, eut la tête écrasée contre une pierre.

[a] Fredeg. c. 28. [b] 609. [c] 612.

Théodoric devint amoureux d'une fille de Théodebert, qui étoit sa prisonnière, et voulut l'épouser; Brunehaut, qui ne vouloit point souffrir qu'il se mariât, lui représenta pour l'en détourner qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser sa niéce (quoique elle-même eût épousé son neveu.) Théodoric, détestant alors les crimes qu'elle lui avoit fait commettre, s'écria, plein d'indignation : « Méchante femme, horreur de Dieu et des hommes, ne « m'avois-tu pas dit qu'il n'étoit pas mon frère? Tu m'as « donc rendu fratricide? » Alors, mettant l'épée à la main, il l'auroit percée, si on ne l'eût dérobée à sa fureur [*a*].

La mort de Théodoric suivit de près cet emportement, et le plus grand nombre des auteurs dit sans détour qu'il fut empoisonné par Brunehaut, parcequ'il commençoit à la connoître.

Pendant que Brunehaut commettoit ou faisoit commettre tous ces crimes, Clotaire II, prince habile, songeoit à en recueillir le fruit. Théodoric, peu de temps avant sa mort, lui avoit fourni un prétexte plausible de reprendre les armes en lui faisant quelque querelle sur les limites fixées par les traités [*b*]. Brunehaut espéroit régner encore en Austrasie et en Bourgogne, sous le nom de ses arrière-petits-fils, enfants de Théodoric; ils étoient au nombre de quatre, tous nés de concubines; mais l'exemple de Thierry, fils aîné de Clovis, qui avoit eu sa part du royaume de son père, quoiqu'il fût né d'une concubine, et beaucoup d'autres exemples

[*a*] L'auteur des Gestes, c. 39. Adon, dans sa Chronique. Aimoin, l. 2, c. 100. [*b*] Fredeg. Chron. c. 40, 41, 42.

pareils, leur étoient favorables. Ces quatre enfants se nommoient Sigebert, Childebert, Corbe, Mérouée (1). Brunehaut destinoit l'Austrasie à Sigebert, l'aîné, âgé de douze ans, et la Bourgogne à Childebert, âgé de dix; mais les seigneurs austrasiens et bourguignons, las du joug de Brunehaut, traitèrent avec Clotaire, dont le gouvernement juste et modéré invitoit les peuples à le reconnoître. Brunehaut voulut tenter le sort des armes; l'armée de Clotaire et celle des quatre fils de Théodoric se rencontrèrent sur les bords de la Saône; celle des enfants de Théodoric étoit secrétement vendue à Clotaire; et au lieu de combattre, elle lui livra les princes. Childebert seul échappa; on n'a jamais su ce qu'il étoit devenu.

A l'égard de ses frères, l'opinion la plus commune est que Clotaire fit périr Sigebert et Corbe, et n'épargna que Mérouée, parcequ'il l'avoit tenu sur les fonts.

Brunehaut, qui voyoit approcher le terme que le ciel avoit marqué à ses crimes, s'étoit enfermée dans le château d'Urbe, au pays des Transjurains; elle y fut prise et menée à Clotaire.

Austrasiens, Bourguignons, Neustriens, tous les Français étoient assemblés autour de Clotaire, qui leur demanda justice des crimes de cette femme, oubliant que sa propre mère Frédégonde en avoit bien commis d'aussi nombreux et d'aussi atroces [a].

Sur l'accusation de Clotaire, tous les Français s'écrièrent d'une voix unanime que Brunehaut méritoit

(1) Il y en avoit deux autres, mais l'histoire n'a pas conservé leurs noms.

[a] 613.

les plus rigoureux tourments; ce fut là son arrêt, il fut exécuté [a]; elle fut livrée pendant trois jours aux tortures, promenée ensuite dans tout le camp sur un chameau, enfin attachée à la queue d'un cheval fougueux, ou, selon quelques auteurs, tirée à quatre chevaux: les restes sanglants et déchirés de son cadavre furent jetés au feu.

Ainsi fut traitée, à près de quatre-vingts ans, une reine, fille et mère de tant de rois; mais aussi une femme meurtrière, et empoisonneuse de ses propres enfants; des auteurs l'ont nommée la *Jésabel* et l'*Athalie* de son siècle. L'auteur des Gestes des Français prétend qu'elle ne désespéroit pas de séduire Clotaire, qui, pour l'engager à se remettre en sa puissance, lui avoit fait parler de mariage; il ajoute qu'elle parut devant Clotaire, pompeusement parée, comme Jésabel devant Jéhu, et avec le même succès. Son supplice fut affreux, si l'on considère son rang, son sexe et son âge; il fut juste, si l'on considère ses crimes.

L'histoire de la première race de nos rois ne présente rien de plus frappant que les fureurs et les crimes de Frédégonde et de Brunehaut. Ces deux femmes, si implacables dans leurs haines, si terribles dans leurs vengeances, si impétueuses dans toutes leurs passions, si jalouses de l'autorité, si peu scrupuleuses sur les moyens de l'acquérir et de la conserver, étonnèrent, à force de cruautés, même leur siècle barbare. L'une, avec une plus insolente audace, employant presque

[b] Fredeg. Sigebert de Gemblours. Aimoin, Appendix ad Chron. Marii. Jonas. Adon. Reginon.

publiquement contre tous ses ennemis le fer et le poison, parut outrager l'humanité en général par un plus grand nombre d'attentats : l'autre, ménageant avec plus d'art ces détestables ressources, mais les employant presque toujours contre son propre sang, parut outrager plus particulièrement la nature. Leurs noms sont également dévoués à l'exécration publique.

Les auteurs espagnols, et parmi les français, M. de Cordemoy, et quelques autres, ont fait de vains efforts pour justifier Brunehaut, d'après un conte de Bocace, où tous les fondements de l'histoire sont renversés, et où l'on dit que Clotaire, qui fit périr Brunehaut, étoit son fils. Bocace, très ignorant en histoire, est postérieur de sept à huit siécles à Brunehaut, et pendant ces sept à huit siécles, il ne s'étoit pas élevé une voix en faveur de cette princesse, ni un doute sur la justice de son arrêt.

C'est de Frédégonde, au contraire, qu'il a plu à l'abbé Le Gendre de faire son héroïne.

Brantôme s'est déclaré le panégyriste de Catherine de Médicis, qu'il avoit cependant connue.

Le plus illustre de nos écrivains a prétendu justifier Pierre-le-Cruel.

Quiconque prendra la peine de remonter aux sources, et de les examiner de bonne foi, n'adoptera jamais ces paradoxes brillants.

CLOTAIRE II.

Malgré tous les efforts que font les apologistes de Brunehaut, pour décrier Clotaire II, son ennemi, la notoriété des faits les force de rendre hommage à ses vertus, et d'avouer ses bienfaits envers la nation. Clotaire II est le premier de nos rois qui ait pris en considération le bonheur du peuple, et qui ait fait entrevoir une foible aurore de cet esprit de paix, sans lequel il n'est point de gouvernement. Depuis la réunion de l'empire français sous son autorité, on le voit sans cesse occupé à réparer les désordres des règnes précédents; il diminue les impôts, source de toutes les guerres intestines, et prend l'engagement de n'en jamais créer de nouveaux sans le consentement de la nation; il révoque les dons excessifs; ressource fâcheuse, mais souvent nécessaire : il rentre dans ses domaines engagés; ressource encore fâcheuse, et peut-être injuste, lorsque le temps a détruit toute proportion entre le prix originaire de l'engagement et la valeur des domaines, mais juste quand ces proportions ne sont pas sensiblement altérées, et nécessaire dans un temps où les rois vivoient de leur domaine. Les dettes et les impôts, fruits de la guerre, marchent de front, non seulement parceque les dettes rendent les impôts nécessaires, mais encore

parcequ'un principe commun de dissipation et de désordre fait naître à-la-fois l'un et l'autre. De même l'abolition des impôts et le paiement des dettes marchent ensemble (quoique l'une de ces ressources paroisse nuire à l'autre), parcequ'un même principe les fournit l'une et l'autre. On a écrit, on écrira des volumes sur l'administration des finances; tout pourroit se réduire à ces deux mots : *économie et justice ;* mots dont l'efficacité est infinie, lorsqu'on ne se contente pas de les prononcer. Clotaire II, dans toute la grossièreté du septième siécle, en savoit plus sur ce point que Louis XIV dans toute la splendeur du dix-septième. Mais pour pouvoir être économe, il faut éviter la guerre, qui détruit toute économie. Les Lombards étoient tributaires de la France; Clotaire II leur remit le tribut, et acheta, si l'on veut, la paix, qu'on ne peut trop acheter. Pourquoi faut-il en effet qu'un peuple soit tributaire d'un autre? Eh! qu'ils soient tous libres et heureux, qu'ils travaillent tous au bonheur les uns des autres, par les communications vivifiantes du commerce. Qu'importe un tribut stérile, bien moins profitable à celui qui le reçoit, qu'humiliant pour celui qui le paye; un tribut qui, rappelant sans cesse l'abus de la victoire, nourrissant le ressentiment de la défaite, et invitant à la vengeance par l'attrait de la liberté, n'est qu'une source féconde de discorde? Cependant, comme on aimoit alors à imposer des tributs, et qu'on ne savoit faire aucun sacrifice à la paix, on publia que les Lombards avoient gagné à prix d'argent les maires et les ministres de Clotaire, pour obtenir la remise de ce tribut.

Mais cet esprit de guerre que Clotaire II cherchoit

ainsi à éteindre, même au-dehors, fermentoit dans l'intérieur du royaume; le peuple se soulevoit, quand on l'accabloit d'impôts, et c'étoit les grands, quand on vouloit le soulager; car les grands, qui partageoient les dépouilles du peuple, avoient intérêt qu'il fût opprimé. Clotaire II avoit confié le gouvernement de la Bourgogne transjurane à Herpin, homme ami de l'ordre et de la justice, et qui ne négligeoit rien pour remplir les vues bienfaisantes du roi sur son peuple; les grands, dont il réprimoit les vexations, excitèrent contre lui une sédition, dans laquelle il périt. Sa mort fut vengée par le supplice des plus coupables.

Le patrice Alétée, qui eut après lui le même gouvernement, avoit été l'ame de cette conspiration [a]; il s'étoit conduit avec tant d'adresse, que, loin d'en avoir été soupçonné, il en avoit recueilli le fruit [b]. Animé par ce premier succès du crime, il forma de plus vastes entreprises; il se disoit issu des anciens rois de Bourgogne, et ce fut jusqu'au trône qu'il porta ses vues. Leudemonde, évêque de Sion, son complice, vint trouver la reine Bertrude, femme de Clotaire, et lui fit part d'une révélation qu'il avoit eue du ciel, que le roi mourroit dans l'année, et seroit remplacé par Alétée; en conséquence, il exhorta la reine à rassembler ses trésors, à les mettre en sûreté; il lui offrit pour cet usage sa ville de Sion, et l'invita sur-tout à épouser Alétée, pour conserver le trône. Bertrude aimoit tendrement Clotaire; la révélation l'alarma : sans répondre à l'évêque, elle se renferma pour pleurer; l'évêque sen-

[a] Fredeg. Chron. c. 42, 43, 44. [b] 614.

tit le danger où il s'étoit mis, il s'enfuit, et parvint dans la suite à faire sa paix. La reine, comme il l'avoit prévu d'après son silence, redit tout à Clotaire, qui, moins effrayé de la révélation, qu'inquiet des desseins d'Alétée, le fit arrêter, et lui fit faire son procès. Alétée eut la tête tranchée. Cette intrigue d'Alétée et de Leudemonde peint les mœurs du temps : on y voit quel parti les méchants cherchoient alors à tirer de la superstition, et combien il importe aux princes de la détruire; le patrice et l'évêque avoient espéré de séduire la reine. Il suffisoit alors d'être prêtre, et d'alléguer une révélation, pour être cru; la reine crut l'évêque, puisqu'elle pleura d'avance la mort de Clotaire. Pour peu que cette superstition l'eût emporté sur sa tendresse, elle devenoit coupable, elle suivoit les conseils de l'évêque, elle trahissoit son mari et son roi.

Elle mourut avant lui; Clotaire épousa une autre femme, nommée Sichilde, et fit épouser à Dagobert, son fils aîné, Gomatrude, sœur de cette Sichilde [*a*]. Le roi devint jaloux d'un seigneur, nommé Boson, qu'il crut amoureux de sa nouvelle femme, et, payant le tribut à la barbarie de son siècle (1), il le fit tuer.

L'histoire lui reproche encore la mort violente de Godin, fils de Garnier ou de Warnachaire, maire du palais de Bourgogne [*b*]. Godin, malgré les canons et des édits nouvellement publiés, avoit épousé Berthe,

[*a*] 620. [*b*] Fredeg. Chron. c. 54.

(1) *Pauca tamen suberunt priscæ vestigia fraudis.*

VIRG. Egl. 4.

« Cependant il restera quelques traces de l'ancienne méchanceté « des hommes. »

veuve de son père : on l'obligea de la quitter ; il obéit. Berthe ne put le lui pardonner : dans son dépit, elle l'accusa d'une conspiration contre la vie du roi. Clotaire eut la foiblesse de la croire sans examen ; et quoique Godin, traîné d'église en église, eût protesté de son innocence sur toutes les reliques des saints, il n'en fut pas moins assassiné par ordre du roi ; tant les passions l'emportent encore sur la superstition, et méritent encore plus d'être combattues !

L'esprit de guerre, malgré les efforts de Clotaire, dominoit toujours en France, et même à sa cour. Tandis qu'il étoit à Clichy, un de ses favoris, nommé Egina, fit assassiner un des principaux officiers d'Aribert, second fils de Clotaire, nommé Eginaire (1). Aribert voulut tirer vengeance de ce crime, il trouva de la résistance ; on se cantonna ; Egina et ses amis occupèrent les hauteurs de Montmartre ; les partisans d'Aribert tenoient la plaine. On alloit en venir aux mains, si le roi, en menaçant de fondre avec toutes ses forces sur les deux partis, ne les eût fait rentrer dans le devoir.

On commençoit à sentir un inconvénient qui deviendra beaucoup plus sensible sous Charlemagne, c'est celui de l'agrandissement de l'empire français, trop accru par les conquêtes de ses rois, sur-tout par celles que Théodebert et les autres avoient faites du

(1) Egina, Eginaire, Basin, roi de Thuringe, et Basine sa femme ; Théodoric, beau-père d'Alaric, et grand-père d'Amalaric et d'Athalaric, rois, l'un des Visigoths, l'autre des Ostrogoths ; Ostrogothe, fille du roi des Ostrogoths, etc. Ces rapports de noms, très communs dans notre histoire, donnent quelquefois un air de fables à des faits d'ailleurs constatés.

côté de la Germanie; les douces influences du gouvernement de Clotaire II ne pouvoient s'étendre jusqu'à des frontières si reculées. Cette raison, et le desir d'instruire son successeur dans l'art de régner, engagèrent Clotaire à donner le premier exemple qu'on trouve dans notre histoire d'une association à la couronne, ou plutôt ce fut moins une association à la royauté qu'un véritable partage du royaume que Clotaire fit avec Dagobert, son fils aîné. La France étoit, depuis long-temps, divisée en Austrasie, ou partie orientale, et Neustrie, ou partie occidentale. Clotaire donna l'Austrasie à son fils avec le titre de roi [a], et le mit sous la direction de deux ministres qui jouissoient de la plus haute réputation de sagesse et de vertu [b] : c'étoient saint Arnoul, évêque de Metz, gouverneur de Dagobert, et Pepin, dit le Vieux, ou de Landen. Que l'on compare cette confiance de Clotaire en son fils avec la défiance qu'une politique sombre et jalouse a depuis inspirée à l'égard de leurs enfants, à des rois réputés grands dans des siècles réputés éclairés; que l'on compare ce choix des ministres qu'il lui donne, avec les principes qui président si souvent au choix des instituteurs auxquels on livre l'enfance des princes et la destinée des empires, et qu'on juge si la barbarie étoit du côté de Clotaire.

Saint Arnoul, avant d'être engagé dans les ordres, avoit été marié, et avoit eu des enfants; c'est de lui que descend de mâle en mâle la seconde race de nos rois; elle descend aussi de Pepin par les femmes, comme on l'expliquera dans la suite. Ainsi, de ces deux hommes,

[a] 624. [b] Fredeg. Chron. c. 47.

que la tendresse éclairée de Clotaire II avoit donnés pour guides à la jeunesse de Dagobert, devoient naître les princes destinés à enlever le trône à la race de Dagobert et de Clotaire II.

Clotaire, en cédant à son fils l'Austrasie, s'étoit réservé quelques provinces et quelques places, qui lui paroissoient convenir à l'arrondissement des deux royaumes (1) qu'il gardoit; Dagobert osa se plaindre de ces démembrements et redemander tout ce qui avoit été du royaume d'Austrasie, comme s'il eût réclamé des droits. Tout autre que Clotaire eût retiré ses dons, puisqu'on n'en étoit pas content; mais la modération et la bonté étoient devenues le caractère du roi; il consentit de prendre pour arbitres, entre son fils et lui, douze des principaux seigneurs, qui adjugèrent à Dagobert la meilleure partie de ses prétentions [*a*]; non qu'ils pussent lui supposer d'autres droits que la bonne volonté de son père; mais parcequ'ils crurent sans doute cet arrangement plus convenable au bien des affaires, et plus propre à remplir l'objet même que Clotaire s'étoit proposé en cédant l'Austrasie à son fils; cet objet étoit d'assurer la défense et la bonne administration du royaume. Clotaire consentit à tout.

Ce régne assez pacifique, et le seul qui l'eût encore été, finit par une guerre bien cruelle, si l'on en croit l'auteur des Gestes des rois de France. La manie qu'on avoit de rendre ses voisins tributaires forçoit d'avoir toujours les armes à la main; le refus ou le délai de

(1) Celui de Neustrie et celui de Bourgogne.

[*a*] 626.

payer le tribut étoit toujours une cause suffisante de guerre. De tous les peuples tributaires des Francs, les Saxons étoient le plus indocile et le plus redoutable. Dagobert, dans une bataille qu'il leur livra, et qui fut si peu décisive, qu'on ne sait pas même quel en fut l'événement, reçut à la tête un coup d'épée qui lui fendit son casque, et lui abattit quelques cheveux avec une partie de la peau; il s'empressa d'envoyer à son père ces dépouilles sanglantes, comme un témoignage et du danger qu'il avoit couru, et de la valeur qu'il avoit montrée. Clotaire accourut à son secours; Bertoald, duc des Saxons, croyoit Clotaire mort, ou l'avoit publié ainsi pour encourager ses soldats, en leur persuadant qu'ils n'auroient à combattre qu'un jeune roi sans expérience. Clotaire, instruit de ces bruits, paroît à la tête de son armée, à la vue de Bertoald, et, ôtant son casque, déploie sa chevelure blanchie avant le temps; Bertoald le reconnut, et laissant percer malgré lui le dépit et l'effroi à travers le mépris brutal qu'il s'efforçoit de montrer : « Te revoilà donc, bête morte! » s'écria-t-il. C'étoit sur les bords du Veser; la rivière les séparoit; Clotaire la passe à la nage, et court droit à Bertoald, qui s'enfuit lâchement; Clotaire l'atteint, le renverse et le tue de sa main, comme son bisaïeul Clovis avoit tué Alaric au combat de Vouillé; mais Alaric ne fuyoit pas.

La victoire du Veser ne fut pas moins complète que celle de Vouillé; l'armée de Bertoald fut taillée en pièces, Clotaire porta la désolation dans tout le pays des Saxons, et, si l'on en croit l'auteur que j'ai cité, dont il faut avouer que le témoignage est suspect aux

critiques, à cause du silence des autres auteurs, il n'y laissa pas subsister un seul homme qui excédât la hauteur de son épée. Quoi qu'il en soit de cette histoire, dans laquelle on peut au moins soupçonner de l'exagération, Clotaire II fut un des plus grands et des meilleurs rois de la première race; il eut, autant que son siécle le permettoit, des mœurs douces et modérées, et il faut en savoir gré doublement au fils de Chilpéric et de Frédégonde.

Quelques auteurs lui ont même donné le titre de *grand;* d'autres, mais ce ne sont que des modernes, ont cherché à le décrier en faveur de Brunehaut; ils ont aisément trouvé des reproches à lui faire; Clotaire n'avoit ni changé les mœurs de son siécle, ni échappé entièrement à leur empire. Clotaire n'étoit qu'un barbare plus doux et plus modéré que ses prédécesseurs : mais les barbares sont encore plus près de la nature que certains peuples qui se croient policés, et que des raffinements de politique rendent quelquefois méchants par système. Clotaire II fut certainement un meilleur père et un meilleur roi que ce Louis XI, dont on a voulu vanter la politique détestable, et même que d'autres rois modernes, moins odieux que Louis XI, mais que le machiavellisme avoit écartés de la nature.

DAGOBERT.

Dagobert [a], son fils aîné ne fut point *le modèle parfait des plus parfaits monarques*, comme on le dit dans les mauvais vers qui sont au bas de son portrait dans Mézeray. Il commença par être injuste envers Aribert son frère, qu'il priva du partage qui lui étoit dû [b].

Les partages étoient des abus sans doute, non pas que l'égalité dans le partage des successions ne soit l'arrangement le plus conforme à la nature; mais il n'en est pas des royaumes comme des successions ordinaires, les peuples ne sont point aux rois, ce sont les rois qui sont aux peuples, et la réunion de l'État dans une même main peut seule assurer la paix, qui peut seule assurer le bonheur des peuples : ces principes n'étoient point connus alors, on regardoit la couronne comme le patrimoine des mâles, et on la partageoit entre eux; cet abus étoit consacré par un usage constant, qui ne pouvoit plus être détruit que par une loi portée, sans intérêt et sur le vœu national, dans un temps où il n'y auroit point de partage à faire; la réunion ainsi réglée auroit coupé une des plus fortes racines des guerres ci-

[a] 629. [b] Fredeg. Chron. c. 56. Gest. Dagob. c. 15.

viles : mais l'introduire par un principe d'avidité, par des moyens de force, c'étoit vouloir se jeter dans une nouvelle guerre civile; et en effet, elle eût été inévitable avec un prince moins doux et moins patient qu'Aribert!

Une autre considération favorable alors aux partages se tiroit des accroissements successifs de l'empire français, et principalement de l'étendue qu'il avoit acquise au-delà du Rhin, étendue qui avoit rendu nécessaire la division de la France en Austrasie et Neustrie, et qui avoit déterminé Clotaire II à céder la Neustrie à Dagobert. Cette libéralité d'un monarque envers son fils, libéralité sans exemple jusqu'alors, auroit dû empêcher Dagobert de commettre, à l'égard de son frère, une injustice sans exemple aussi jusqu'à lui.

Brunulfe, oncle maternel d'Aribert, parut vouloir réclamer les droits de son neveu; on le craignit du moins, et sur cette crainte, Dagobert le fit assassiner.

Il consentit cependant de céder à son frère quelques-unes des provinces méridionales, situées au-delà de la Charente. Cet État, trop foible pour rendre Aribert redoutable, étoit assez grand pour mériter le titre de royaume; Toulouse en fut la capitale.

Aribert mourut deux ou trois ans après son père, à la suite d'un voyage à la cour de Dagobert; circonstance fâcheuse, et qui fut observée. Il avoit un fils, nommé Chilpéric, qui mourut peu de jours après lui; circonstance qui aggrava la première. Dagobert rentra dans les provinces cédées à Aribert, et réunit l'empire français.

Cependant Aribert laissoit deux autres fils, Boggis et

Bertrand, de la postérité desquels nous aurons beaucoup à parler dans la suite.

Ce qu'Horace dit des poëtes, qu'ils éternisent le souvenir des grandes actions et des grands hommes, qui, sans eux, seroient ensevelis dans l'oubli (1), Salluste le dit, avec raison, des historiens éloquents. Il rend justice aux guerriers illustres qui ont porté si loin la gloire d'Athènes, mais il croit qu'ils ont été bien servis par les grands historiens, qui, en décrivant leurs exploits, les ont gravés dans la mémoire des hommes, plus beaux, plus éclatants peut-être qu'ils n'ont été (2). Nos chroniqueurs font précisément le contraire, ils éteignent, ils anéantissent tout; sous leurs funestes mains tout se flétrit ou s'atténue, les hommes et les événements disparoissent. Un marchand, natif de Sens, selon les uns, ou de Soignies en Hainaut, selon les autres, voyageant loin de sa patrie pour les affaires de son commerce, trouve un assez grand peu-

(1) *Vixere fortes ante Agamemnona*
Multi, sed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte, carent quia vate sacro.
Horat.

« Il y a eu bien des braves avant Agamemnon; mais tous sont pressés « les uns sur les autres, sans faire verser des larmes, et sont plongés « inconnus dans une nuit obscure, parcequ'ils manquent de poëtes « pour être célébrés. »

(2) *Atheniensium res gestæ, sicuti ego existimo, satis amplæ magnificæque fuerunt, verùm aliquantò minores tamen, quàm famâ feruntur. Sed quia provenere ibi scriptorum magna ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maximis celebrantur. Ita eorum quæ fecere virtus tanta habetur, quantùm eam verbis potuere extollere præclara ingenia.* (Sallust. de bello Catilinar.)

ple esclave d'un autre peuple voisin; il lui apprend à se mettre en liberté; il montre tant de talent, de valeur et de prudence dans l'exécution de ce projet, qu'il est élu roi par la reconnoissance publique; il gouverne pendant trente-six ans avec une sagesse digne d'un autre temps et d'un autre pays le peuple qu'il a fait libre; il le rend heureux au-dedans, redoutable au-dehors; il continue de l'enrichir par le commerce; il donne aux plus grands princes des leçons et des exemples qu'ils n'étoient pas alors en état de suivre; ce peuple, ce sont les Esclavons que les Huns, ou Avares ou Abares, avoient soumis; ce marchand couronné, ce roi libérateur, c'est l'aventurier Samon. Les chroniqueurs rapportent ces faits, sans en deviner l'importance, et comme s'ils rapportoient qu'un barbare a tué un autre barbare.

On nous reproche quelquefois de l'indifférence pour notre histoire; où est-elle cette histoire? Si elle offre un fait digne de l'attention des hommes, il est presque toujours enseveli par la maladresse des chroniqueurs. Les circonstances dont se compose l'histoire, ces details qui lui donnent l'ame et la vie, ces couleurs dont l'éloquence sait l'embellir, cet intérêt, que la sensibilité sait y répandre, ces réflexions qui en font la leçon du genre humain et le principe du bonheur public, enfin tout ce qui grave les événements dans l'imagination, tout ce qui les fait vivre dans la mémoire, est presque inconnu dans notre histoire moderne en général: mais quant aux premiers temps, ce sont les matériaux mêmes de l'histoire qui manquent chez nos chroniqueurs, et l'histoire est, pour ainsi dire, coupée par

la racine. M. de Montesquieu dit que les faiseurs de chroniques savoient à-peu-près de l'histoire de leur temps ce que les villageois savent aujourd'hui de celle du nôtre. Cela est un peu exagéré, car ces chroniqueurs étoient des moines, et les moines étoient alors des hommes d'État; mais à voir le peu qu'ils disent, il semble qu'ils aient seulement voulu faire des notes pour soulager leur mémoire. Ce n'est donc point par un respect superstitieux pour l'antiquité, c'est encore moins par une indifférence coupable pour notre pays, que nous préférons l'histoire grecque et romaine; c'est par la raison que dit Salluste, et dont il est lui-même un exemple à l'égard des Romains : *Quia provenere ibi scriptorum magna ingenia;* parceque des hommes de génie ont écrit leur histoire.

Dagobert eut le malheur d'avoir Samon pour ennemi. La fortune qu'avoit faite ce marchand attiroit vers l'Esclavonie beaucoup d'autres marchands français : il arriva que quelques uns d'entre eux furent volés dans les États de Samon [*a*]; celui-ci leur devoit sa protection comme à des compatriotes et à des confrères, et il savoit combien le commerce a besoin de sûreté et de liberté [*b*]. Dagobert lui fit porter de justes plaintes : mais ou il choisit mal son ambassadeur, ou il lui donna de mauvaises instructions; cet homme, dans l'audience qu'il eut de Samon, ne sut que s'emporter; il appela les Esclavons des *Païens* et des *Chiens*, et ne ménágea guère plus leur roi. « Ces chiens-là, lui « répondit Samon, mordent les insolents qui manquent

[*a*] 631. [*b*] Fredeg. c. 68. Gest. Dagob. c. 27.

« de respect à un peuple libre, et au roi que ce peuple « a élu librement; » et il chassa cet imprudent. La guerre s'ensuivit. Dagobert fit attaquer les Esclavons par les Allemands, alors ses sujets, et les Lombards ses alliés, qui firent chez les Esclavons des ravages que ceux-ci rendirent avec usure aux Français austrasiens. L'avantage fut si marqué du côté de Samon, que des peuples, sujets ou tributaires de la France, se soumirent aux Esclavons. Les Saxons firent à la France une offre qui fut acceptée; ils se chargèrent de réprimer les courses des Esclavons, pourvu qu'on leur remît (à eux Saxons) un tribut annuel de cinq cents bœufs ou vaches qui leur avoit été imposé; on leur remit le tribut, et ils ne réprimèrent point les courses des Esclavons, qui forcèrent enfin Dagobert à faire pour Sigebert son fils aîné ce que Clotaire II son père avoit fait pour lui, c'est-à-dire à lui céder le royaume d'Austrasie. Un roi particulier étoit devenu nécessaire à cette partie de l'empire français, pour contenir toutes ces nations germaniques qu'on avoit mal-à-propos assujetties ou voulu assujettir, et qui étoient toujours prêtes à secouer le joug ou à se jeter sur la France. C'étoit l'effet de l'agrandissement, c'étoit le fruit des conquêtes; tout État qui s'agrandit renonce à la paix, et se dévoue à une agitation éternelle.

Samon, homme étonnant en tout, et chez qui la force du corps paroît avoir égalé la force de l'ame, eut, ou tout à-la-fois, ou successivement, jusqu'à douze femmes, il laissa vingt-deux fils et quinze filles, en tout trente-sept enfants, qui laissèrent à leur tour une nombreuse et vigoureuse postérité.

Dagobert eut aussi un grand nombre de femmes, dont cinq tout à-la-fois portèrent également les titres de femmes et de reines; c'étoit une liberté que prenoient assez souvent les rois de la première race. Le nombre de ses maîtresses fut si grand, que l'histoire ne s'est pas même chargée de leurs noms. Ses débauches furent si excessives et devinrent si funestes à l'État, par les dépenses qu'elles entraînoient, que les grands, sous prétexte d'intérêt pour sa santé, le prièrent de se modérer. En effet, dans la fleur de son âge, il étoit déja dans un état d'épuisement déplorable: mais l'épuisement de l'État étoit bien plus déplorable encore.

Il avoit deux causes, l'incontinence du roi, vice trop ordinaire dans la jeunesse, et son avarice, défaut presque monstrueux à cet âge; il est vrai que cette avarice est plutôt alléguée que prouvée; il dépouilloit, dit-on, des églises, mais il en enrichissoit d'autres; il fonda et dota Saint-Denis: de là vient que les moines chroniqueurs se sont partagés sur son compte; les uns l'exaltant, parcequ'il leur donnoit; les autres le décriant, parcequ'il leur ôtoit. L'abbé Le Gendre dit que Dagobert *n'étoit pas une belle ame*, parcequ'il n'enrichit l'église de Saint-Denis que de la dépouille d'autres églises. Falloit-il donc prendre encore sur les peuples de quoi enrichir ces nouveaux moines? Dagobert n'étoit pas une belle ame, parcequ'il faisoit payer à ses sujets ses débauches et ses vices, parcequ'il priva son frère de ses droits, parcequ'il fit assassiner, de sang-froid, Brunulfe et plusieurs autres, parcequ'il commit toutes les violences que nous avons rapportées, et d'autres

que nous rapporterons encore; mais qu'importoit que de belles portes de fonte fussent à Saint-Hilaire de Poitiers ou à Saint-Denis? Ce qui eût été important, c'est que les richesses de l'État, au lieu d'être enfouies dans des monastères, où personne ne doit ni ne peut jouir au-delà de ce qui est prescrit par la régle, eussent continué de circuler dans l'État, qui peut toujours augmenter et multiplier ses jouissances.

Comme les chroniqueurs n'expliquent rien, il est difficile de dire comment ces idées de l'épuisement de l'État et de l'avarice du roi se concilient avec ce qu'on raconte de la magnificence des Français dans ces temps-là, avec cette orfévrerie si fameuse de saint Éloi, avec ce siége et ce trône d'or massif qu'il fabriqua, avec ces ceintures couvertes de pierreries qu'il portoit lorsqu'il vint à la cour de Dagobert, avec cette profusion des matières les plus précieuses, qui ne paroît pas avoir eu d'influence marquée sur la monnoie ni sur le prix des denrées.

On a principalement expliqué cette richesse par le commerce du Levant: en effet, les guerres encore trop fréquentes, mais devenues moins continuelles sous Clotaire II et sous Dagobert, avoient permis à l'esprit de paix d'amener à sa suite le commerce et les arts. L'aventure de Samon, et toute cette magnificence de saint Éloi, semblent annoncer des progrès à cet égard. Mais l'antiquité a divinisé les premiers inventeurs des arts encore bruts et grossiers. Un marchand devenu roi, un orfévre devenu évêque et ministre, attestent de même le respect des peuples barbares pour les premiers hommes qui leur apportoient des commodités

inconnues et des avantages nouveaux. C'est dans leur berceau que les arts sont les plus honorés; l'ignorance les exagère, l'admiration les divinise. Dans nos chroniques, cette magnificence brille un moment sous Dagobert, et ne reparoît plus sous la première race; c'est qu'elle avoit été inconnue jusqu'alors, et qu'on s'y accoutuma dans la suite.

Au reste, ces relations de commerce avec l'empire d'Orient firent peut-être plus de mal que de bien : nos rois, instruits du faste de la cour de Constantinople, voulurent l'imiter dans un pays où un commerce naissant ne fournissoit pas encore assez de ressources; ils foulèrent leurs peuples, et c'est ainsi que la misère des sujets s'allie trop aisément avec le luxe des rois.

Voici un exemple des finesses des barbares : la France, en vertu d'un traité, avoit aidé Sisenand à monter sur le trône des Visigoths; le traité portoit que Sisenand, devenu roi, donneroit à la France un grand bassin d'or, enrichi de pierreries, et pesant cinq cents livres, qui venoit du célèbre Aëtius, et que la France desiroit par cette raison. Sisenand, qui vouloit garder le bassin, n'osa cependant le refuser aux ambassadeurs de Dagobert, lorsqu'ils le réclamèrent conformément au traité; mais il aposta sur leur route des voleurs qui le leur enlevèrent. Sur les plaintes, et encore plus sur les menaces de Dagobert, on négocia, et Dagobert voulut bien se contenter d'un assez foible dédommagement.

Le régne de Dagobert fut souillé par une faute énorme en politique, et un grand crime contre l'humanité. Une peuplade de Bulgares, nation dont les anciens chroniqueurs rapportent et beaucoup de merveilles, et beau-

coup d'horreurs qui ne sont pas de notre sujet, étoit venue s'établir en Pannonie avec les Huns ou Avares, et n'avoit fait qu'un peuple avec eux; ils se brouillèrent pour l'élection d'un roi, chacun voulant en avoir un de sa nation; les Bulgares furent entièrement défaits: il n'en resta que neuf mille, qui vinrent, avec leurs femmes et leurs enfants, se réfugier sur les frontières de la France, offrant de les défendre, et demandant qu'on leur donnât un canton à cultiver. Dagobert envoya ordre aux Bavarois, qui étoient alors sous la domination de la France austrasienne, de les nourrir, par provision, pendant l'hiver, qui commençoit alors [*a*]; puis, après avoir plus mûrement délibéré sur la demande des Bulgares, il suivit, dit l'auteur des gestes de Dagobert, un conseil bien sage, *sapienti consilio*, ce fut d'envoyer ordre aux mêmes Bavarois de massacrer tous les Bulgares, ce qui fut inhumainement exécuté: il n'en échappa que sept cents. L'abbé Le Gendre a raison; Dagobert n'étoit pas une belle ame [*b*]. Toute moralité à part, il étoit impossible de prendre un plus mauvais parti. Grimoald, usurpateur du trône des Lombards, mais grand roi, en usa bien différemment dans le même siécle. Une colonie de ces mêmes Bulgares étant venue s'établir dans ses États, il leur donna des terres à cultiver; en effet, quelle raison peut avoir un État pour refuser des habitants qui peuvent le défendre par les armes et l'enrichir par la culture? A la cruauté près nous avons renouvelé cette faute dans un temps plus éclairé, lorsqu'au lieu de profiter de celle que faisoit

[*a*] Fredeg. c. 72. [*b*] Gest. Dagob. I, reg. Francor. c. 28.

l'Espagne de chasser les Maures, qui n'étoient plus depuis long-temps que des sujets soumis, nous refusâmes à ces malheureux l'asile qu'ils demandoient dans les landes de Bordeaux, qu'ils offroient de défricher, et qui sont encore incultes. Recevons tous ceux qui nous offrent du service et du travail; mais en admettant ainsi des étrangers au nombre des citoyens, il y a peut-être une précaution à prendre, c'est de ne les pas laisser subsister en corps de nation, de les confondre et de les incorporer avec la nation dominante. Tendons toujours à unir, tâchons de faire disparoître, par des moyens doux, les différences trop marquées, qui deviendroient des signes de ralliement et des principes de discorde : il ne faut point d'État dans l'État; les Bulgares et les Avares ne se brouillèrent que parcequ'ils n'étoient pas un, que parcequ'ils formoient deux peuples distincts; les Ilotes étoient un tort dans le gouvernement de Sparte, et pouvoient être un danger.

Au reste, plaignons le sort de l'humanité, contre laquelle se rassemblent tant de fléaux et tant de vices, et à la destruction de laquelle tant de causes différentes viennent également aboutir. Ce massacre des Bulgares, commis en Bavière, dans le septième siécle, par pure grossièreté d'ignorance et de barbarie, se reproduisit, à la fin du treizième siécle, en Italie, par fureur de vengeance, sous le nom de *Vêpres Siciliennes;* dans le seizième en France, par raffinement de politique, par profondeur de machiavellisme, sous le nom *de la Saint-Barthelemi;* dans le dix-septième en Irlande, par fanatisme : tant l'esprit de guerre est fécond en principes de désolation et de ruine, sans compter l'effusion conti-

nuelle de sang qu'entraîne la guerre proprement dite, et qui en est toujours le seul fruit !

On rapporte de Dagobert des traits de violence singuliers. Saint Arnoul, son gouverneur, ne respiroit que la retraite, c'étoit là son ambition ; il en parla au roi, qui, soit habitude de le voir, soit connoissance et sentiment du besoin qu'il avoit de ses conseils, le pria de rester ; Arnoul insista : le roi ne trouva pas de moyen plus doux de le retenir que de le menacer de faire périr son fils ; et comme Arnoul ne se rendoit point encore, le roi, passant par affection aux plus violents transports de la haine, tira son épée, et voulut l'en percer lui-même.

Selon l'auteur des gestes de Dagobert, ce prince, du vivant de Clotaire II, par un mouvement de colère ou de jeunesse, outragea ce même gouverneur d'une manière si coupable, que, craignant le ressentiment de son père, il se retira dans une petite chapelle de Saint-Denis, comme dans un asile. Il fit de là sa paix avec son père, et dans la suite, en mémoire de cet événement, et en expiation de ce tort (1), il fit bâtir dans le même lieu l'église et le monastère de Saint-Denis, qui fut long-temps, dans l'opinion publique, son plus beau titre de gloire.

La sagesse de Clotaire II, sa tendresse pour son fils, et son amour pour ses peuples, avoient paru dans le choix qu'il avoit fait de saint Arnoul et de Pepin de Landen, pour conduire la fougueuse jeunesse de Dagobert,

(1) L'auteur des Gestes de Dagobert, selon son usage, charge ce récit de circonstances merveilleuses que nous épargnons à nos lecteurs.

lorsqu'il lui avoit cédé le royaume d'Austrasie. Tant que Dagobert se régla par leurs avis et par ceux de Cunibert, évêque de Cologne, qui remplaça saint Arnoul, son gouvernement mérita des louanges [*a*]; lorsqu'il s'éloigna d'eux, ou lorsqu'il les força de s'éloigner de lui, les favoris et les femmes s'emparèrent aisément de cette ame vide et foible; cependant, comme au milieu de ses vices il conserva de la piété, il eut le mérite ou le bonheur d'être toujours servi par des saints. Saint Arnoul, évêque de Metz, fut son précepteur, puis son ministre; saint Éloi, évêque de Noyon, son trésorier; saint Ouen ou Audoen, évêque de Rouen, son référendaire; saint Cunibert, évêque de Cologne, fut de son conseil; saint Amand, évêque de Tongres, eut aussi beaucoup de crédit sur son esprit. Si la vertu étoit rare alors, elle en étoit plus révérée; le respect qu'inspiroient ces saints personnages étoit utile aux affaires; on comptoit sur des engagements garantis par des saints. Judicaël, roi, ou duc, ou comte des Bretons, se souléve et ravage les frontières de la France; Dagobert lui envoie saint Éloi, qui l'améne lui-même à Saint-Denis, aux pieds du roi, auquel il demande pardon, et dont il reconnoît la souveraineté. Le trait suivant, quoique petit, peint les mœurs du temps. Dagobert veut retenir à dîner le prince breton; Judicaël le refuse; on s'étonne; son excuse fut qu'il étoit engagé chez le référendaire Audoen, et que c'étoit pour un saint qu'il manquoit à un roi. L'excuse fut admise.

[*a*] Fredeg. c. 75, 85. Gest. Dagob. c. 31.

Dagobert mourut de vieillesse à trente-six ans, ou tout au plus à trente-huit [a], laissant deux fils, Sigebert, auquel il avoit cédé l'Austrasie, et Clovis, auquel il assura la succession des deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne, condamnant par-là hautement sa conduite à l'égard d'Aribert, dont il redoutoit le sort pour le second de ses fils, âgé de quatre ou cinq ans. Celui-ci resta sous la tutèle de Nantilde sa mère, et d'Éga maire du palais de Neustrie. Sigebert l'aîné, quoique déja roi depuis six ans, n'en avoit que sept ou huit, et resta sous la puissance de Pepin de Landen.

Ici finit l'autorité des rois, et commence la puissance royale des maires du palais.

Arrêtons-nous un moment à considérer quel a été, dans l'espace de temps qui vient d'être parcouru, le résultat de cet esprit de guerre, toujours dominant chez les peuples barbares, et qui n'avoit éprouvé qu'un foible ralentissement sous Clotaire II et sous Dagobert.

Examinons et les mœurs et le sort des rois, et jugeons par-là des mœurs et du sort des peuples.

« Leur foi étoit pure, dit l'abbé Le Gendre, et leurs « mœurs païennes : leur cour ressembloit assez à celle « du grand-seigneur. Le maire ou grand-maître de leur « maison étoit ce qu'est aujourd'hui le grand-visir « parmi les Turcs. Le palais étoit un sérail; les rois « avoient publiquement autant de femmes qu'ils en « vouloient; ils en épousoient souvent plusieurs à-la-« fois, et leur donnoient le nom de *reines*, lorsqu'elles

[a] 638.

« avoient eu des enfants; ceux-ci avoient part à la suc-« cession du père, sans distinguer les légitimes d'avec « ceux qui ne l'étoient pas. »

La France s'étoit agrandie; elle avoit même passé les limites que la nature semble avoir fixées à cet empire. Quel étoit le fruit de cet agrandissement? La nécessité de partager le royaume. Et quel étoit le fruit de ces partages? Des guerres continuelles.

Le nombre des rois et des fils de rois morts de mort violente en France (1) ou sur les frontières, dans l'espace de temps que nous examinons, est effrayant; il n'a peut-être pas été assez remarqué. C'est le tableau le plus capable de décrier à jamais l'état de guerre.

Clovis meurt dans son lit; mais je vois plus de dix rois ou fils de rois (1), tués ou de sa main, soit dans les combats, soit hors des combats, ou par ses intrigues.

Comptons-les. Siagrius, fils de cet OEgidius, roi des Français, en concurrence avec Childeric; Alaric, roi des Visigoths, et le roi des Allemands, tués dans des batailles; Gondégisile, roi de Bourgogne, tué par Gondebaud son frère, mais par une suite de ses intrigues avec Clovis. Nous ne parlons point de Gondemar et de Chilpéric, frères de Gondebaud et de Gondégisile; le premier brûlé par Gondebaud, dans une tour où il se défendoit; le second, père de Clotilde, massacré avec ses deux fils par le même Gondebaud, et sa

(1) J'entends ici par *la France* le pays qui a depuis porté ce nom, et qui s'appeloit alors *la Gaule*. Il étoit d'abord partagé, comme nous l'avons dit, en différentes dominations.

(2) On donnoit alors le nom de *rois* aux enfants des rois.

femme jetée dans la rivère une pierre au cou. Ces événements ou précèdent le régne de Clovis, ou paroissent lui être étrangers.

Mais en voici qui lui sont propres. Sigebert, roi de Cologne, et son fils Codoric; Cararic, roi des Morins, et son fils; Ragnacaire, roi de Cambray, et Riguier son frère; Renomer, roi du Mans, et son frère, tous parents de Clovis, tous assassinés par lui ou par ses ordres; quelquefois les uns par les autres, quelquefois le fils par le père.

Sous les enfants de Clovis; Théodebert tué à la chasse; Clodomir, roi d'Orléans, dans une bataille; deux de ses fils égorgés par leur oncle Clotaire, qui brûle vif Chramne, son propre fils, avec ses enfants, dont on ne sait pas le nombre.

Sigismond, roi de Bourgogne, fils de Gondebaud, fait étrangler Sigéric son fils dans son lit; Clodomir le fait massacrer lui-même avec sa femme et deux enfants; Gondemar, frère de Sigismond, meurt en prison.

Mundéric, qu'on croit avoir été fils de Clovis, est assassiné par ordre de Thierry, son frère.

Badéric et Bertier, rois de Thuringe, sont tués par leur frère Hermenfroy, que Thierry, roi d'Austrasie, fait précipiter du haut des murs de Tolbiac; Amalafroy, fils de Bertier, est tué par Clotaire son beau-frère.

Sous les enfants de Clotaire Ier, Sigebert, roi d'Austrasie; Chilpéric, roi de Neustrie; trois fils de Chilpéric, Théodebert, Mérouée et Clovis, sont assassinés; on croit que Childebert, fils de Sigebert, fut empoisonné, et par Brunehaut sa mère. Théodebert, son

fils aîné, fut tué par Théodoric son frère, à l'instigation de Brunehaut leur aïeule. Les deux fils de Théodebert, Clovis et Mérouée, sont tués ou par Théodoric leur oncle, ou par Brunehaut leur bisaïsule.

On croit que Théodoric lui-même, fut empoisonné par Brunehaut son aïeule. Quatre fils qu'il laisse sont égorgés ou engagés dans les ordres. On ignore le sort comme le nom de deux autres.

Aribert, second fils de Clotaire II, et Chilpéric, fils d'Aribert, furent, suivant l'opinion commune, empoisonnés par Dagobert Ier frère d'Aribert et oncle de Chilpéric. Dagobert, en dépouillant Aribert et ses enfants du partage qui leur étoit dû, mérita d'être soupçonné de leur mort.

Voilà, dans l'espace d'environ 150 ans, depuis l'an 481 jusqu'à l'an 630, époque de la mort d'Aribert et de Chilpéric, plus de quarante rois ou fils de rois, ou tués dans les batailles, ou assassinés de sang-froid, ou empoisonnés, sans compter beaucoup d'enfants de ces princes, tués au berceau, et dont on ne sait ni les noms ni le nombre.

Nous ne parlons pas encore de Childéric II, et d'un de ses fils, assassiné par Bodillon, ni de Dagobert II, fils de Sigebert II, assassiné par ses sujets; ces événements sont postérieurs à l'époque où nous nous arrêtons dans ce moment.

Par l'effet de cette férocité qu'entretient l'esprit de guerre chez les nations barbares, tel étoit le sort des rois chez les Français et chez leurs voisins, dans le temps que nous examinons.

Observons encore que la vie de ces rois, active jus-

qu'à l'agitation et à la turbulence, ne remplissoit jamais le temps ordinaire de la durée de l'homme. La fatigue, poussée jusqu'à l'épuisement, consumoit avant le temps ceux dont le fer et le poison respectoient la vie.

Pour ne parler que de ces derniers, ce Clovis, dont le régne paroît avoir été long, parcequ'il fut plein, et que les époques en sont marquées par de grands événements et de grands crimes, Clovis mourut à quarante-cinq ans, Thierry à cinquante-cinq, Théodebalde avant vingt; Childebert et Clotaire ne passèrent pas soixante ans; Chérebert ne passa pas cinquante. Gontran fut le seul qui, ayant mené une vie plus paisible, la poussa jusqu'au-delà de soixante-huit ans. Clotaire II, dont le régne est réputé long, parcequ'il fut roi à quatre mois, mourut vieux à quarante-cinq ans, et Dagobert décrépit à trente-six.

Cette liste est courte, parcequ'elle ne contient que les rois morts dans leur lit; le plus grand nombre est de ceux qui périrent d'une mort violente.

La briéveté de la vie des premiers est plus sensible encore dans le reste de la première race.

Des deux fils de Dagobert I[er], Sigebert II, roi d'Austrasie, et Clovis II, roi de Neustrie, moururent à vingt-un ans.

Des trois fils de Clovis II, Clotaire III mourut avant dix-huit ans, et Thierry avant quarante. Encore un coup, nous ne parlons pas de Childéric, qui fut assassiné avec son fils, ni de Dagobert II, fils de Sigebert II, assassiné par ses sujets.

Des deux fils de Thierry, Clovis III mourut avant quinze ans, et Childebert à vingt-huit.

Dagobert III, fils de ce dernier, mourut à seize ans.

Chilpéric II n'atteignit pas cinquante ans.

Thierry de Chelles, fils de Dagobert III, mourut à vingt-deux ou vingt-trois ans.

La durée de la vie des rois est à-peu-près la même sous la seconde race.

Sous la troisième, elle est plus longue et plus égale. Le plus grand nombre est de ceux qui meurent de cinquante à soixante ans : mais il est peut-être à remarquer que, dans l'espace de près de quatorze siécles, dans trois races différentes, dans une liste de soixante-cinq rois (1), en ne comptant que ceux qui ont régné à Paris ; de cent au moins, en comptant tous ceux qui ont régné dans les différentes parties de la France, liste qui peut encore être grossie par celle des héritiers du trône non parvenus au trône, on ne trouve que deux rois septuagénaires, Charlemagne et Louis XIV (2) ; soit que cette briéveté générale de la vie des rois vienne des embarras et des chagrins du trône, ou de la facilité funeste qu'ont les rois et les princes de satisfaire toutes leurs passions (3).

(1) Peut-être n'en faut-il compter que soixante-un ; car il ne paroît pas que Pharamond ni les trois rois suivants, jusqu'à Clovis, aient étendu leur domination jusqu'à Paris; cette ville du moins n'étoit pas leur capitale.

(2) Louis-le-Germanique, celui des princes de la seconde race qui, après Charlemagne, a vécu le plus long-temps, est mort dans sa soixante et dixième année.

(3) Ordéric Vital, en parlant de Philippe Ier, qui mourut dans sa cinquante-septième année, dit qu'il étoit accablé de vieillesse et d'infirmités.

Senio et infirmitate deciderat.

CHAPITRE III.

Des rois faînéants, et des maires du palais.

Les maires du palais, dit l'abbé Le Gendre, étoient d'abord comme les visirs de nos premiers rois; leur poste n'étoit pas moins glissant que celui des visirs; ils pouvoient, comme ceux-ci, être destitués à volonté; ils étoient de même en butte aux intrigues des femmes et des maîtresses : aussi voyons-nous que la liste des maires du palais, jusqu'à Dagobert (quoiqu'on ne les connoisse pas tous), excède infiniment celle des rois; ce qui devient différent depuis Dagobert, parceque d'abord c'étoient les rois qui se jouoient des maires du palais, au lieu que depuis Dagobert, c'étoient les maires du palais qui se jouoient de ces fantômes, auxquels ils étoient cependant forcés de donner le titre de rois.

Ceux qui aiment à considérer les événements dans leurs premiers principes, et dans leur source la plus éloignée (1), regardent Clotaire II, comme le premier auteur de l'énorme puissance des maires. Pour triom-

(1) *Non sine usu fuerit introspicere illa primo aspectu levia, ex queis magnarum sæpè rerum motus oriuntur.* Tacit. Annal. lib. 4, cap. 32.

pher de Brunehaut et de ses enfants, pour parvenir à réunir l'empire français, il avoit fallu joindre l'intrigue à la force, il avoit fallu gagner les grands, et acheter leurs services par des complaisances. Une de ces complaisances fut de conserver un maire du palais dans chaque royaume, quoiqu'au moyen de la réunion il n'y eût plus qu'une cour et qu'un palais. Par-là, les maires d'Austrasie et de Bourgogne devinrent des vice-rois dans leurs départements. Ce ne fut pas tout. Il fallut encore leur accorder l'inamovibilité, pas important pour arriver à l'hérédité et à la propriété absolue d'une place si considérable; et cet avantage de l'inamovibilité fut accordé indistinctement aux trois maires d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Voilà le changement introduit par Clotaire; il ne tarda pas à en éprouver les inconvénients. Il voulut déposer Garnier, maire de Bourgogne, pour quelque crime d'État, réel ou supposé. Premièrement, il fut obligé d'assembler un parlement; sa volonté ne suffisoit plus. Secondement, le succès ne répondit point à ses vœux; tous les grands, sentant qu'il s'agissoit de leur cause, demandèrent grace pour Garnier, et forcèrent le roi de le laisser en place.

Dans la suite, les maires du palais, au lieu d'être nommés par le roi, le furent par les grands: dès-lors ils devinrent les hommes de la nation, au lieu d'être les hommes du roi; ils furent à-peu-près ce qu'étoient les éphores à Lacédémone, avec cette différence, qu'à Lacédémone il s'agissoit en effet des droits du peuple, au lieu que chez les Français la nation résidoit dans les grands.

La minorité de Sigebert II et de Clovis II, tous deux fils de Dagobert, fut favorable à l'accroissement de l'autorité des maires. Nous avons vu que Clotaire II, en cédant l'Austrasie à Dagobert, lui avoit donné pour maire du palais Pepin de Landen. Cet homme, dont tous les historiens célèbrent à l'envi la sagesse, la vertu, la sainteté même (1), fit de Dagobert un bon roi, tant que Dagobert suivit ses conseils. Lorsque Dagobert, à son tour, céda l'Austrasie à Sigebert son fils, il fit de tout point ce qu'on avoit fait à son égard, il le mit sous la direction des plus sages ministres. Il lui avoit donné pour gouverneur Cunibert, évêque de Cologne, comme il avoit eu lui-même pour gouverneur saint Arnoul, évêque de Metz; et Cunibert suivit son éléve en Austrasie : mais Dagobert craignit, pour un enfant de trois ans, l'autorité que l'expérience et les services donnoient à Pepin dans ce pays; car des siécles encore barbares ne sont déja que trop capables de cette prudence machiavelliste, à qui les talents trop reconnus sont suspects. Il retint auprès de lui Pepin, sous prétexte du besoin qu'il avoit de ses conseils, qu'il ne suivoit plus guère; il lui rendit des honneurs, pour se dispenser de lui donner sa confiance, et il nomma maire d'Austrasie le duc Adalgise, qu'il crut modéré. Il ne se trompa point; car, après la mort de Dagobert, ce duc, voyant que les vœux de tous les Austrasiens rappeloient Pepin à la place qu'il avoit occupée chez eux, il la lui remit *de gré ou de force*, disent les histo-

(1) « Aussi grand homme de bien que grand homme d'État, dit « Mézeray, et qui étoit selon le cœur de Dieu et des hommes. »

riens, mais enfin sans guerre et sans combat, au lieu que nous verrons dans la suite les divers aspirants à la mairie déchirer l'État pour soutenir leurs prétentions.

Pepin redevenu maire d'Austrasie sous Sigebert, servit le fils avec autant de zéle qu'il avoit servi le père; ami de Cunibert, il partageoit avec lui les soins du gouvernement [*a*].

Clovis II resta en Neustrie et en Bourgogne, sous la tutéle de Nantilde sa mère, femme d'une vertu éclairée, et sous celle du maire Ega, ami de Nantilde, homme comparable en tout à Pepin.

Tout promettoit à la France les plus beaux jours qu'elle eût encore vus luire. Un gouvernement sage et doux entretenoit la paix dans les deux États, et faisoit disparoître tous les inconvénients du partage: ce bonheur fut court, Ega et Pepin moururent promptement [*b*].

A Ega succéda Erchinoald, parent du roi du côté maternel, et à Pepin, Grimoald, fils indigne d'un tel père [*c*]. Les grands, qui l'estimoient peu, consentirent avec peine à rendre cette place héréditaire en sa faveur, et il n'en fut redevable qu'à la vénération qu'on avoit pour la mémoire de Pepin [*d*]. Il eut quelque temps un concurrent redoutable et plus agréable que lui aux grands, dans la personne d'Othon, seigneur austrasien; il s'en délivra, en le faisant assassiner par Leuthaire, duc des Allemands.

Sigebert mourut à vingt-un ans [*e*]. « C'étoit, dit l'abbé

[*a*] Fredeg. c. 80, 85. Gest. Dagob. c. 46. [*b*] 639. [*c*] 641.
[*d*] Fredeg. c. 83, 84, 88. [*e*] 650.

« Le Gendre, un véritable Israélite, dans lequel il n'y « avoit nulle malice. » Il donna tant aux moines, que la nation le força de révoquer ses dons, quoique faits à des moines. Les moines en ont fait un saint; du moins il étoit humain, et il eût été pacifique, si l'on en juge par les larmes amères qu'on le vit répandre sur le sort de ses sujets tués à ses yeux, dans un combat désavantageux qu'on le força de livrer contre Raoul, duc de Thuringe, qui avoit secoué le joug. Le duc de Berri, frère de Louis XI, donna, dans une pareille occasion, les mêmes marques d'attendrissemet et de douleur. Les historiens, quand ils rencontrent de ces traits de sensibilité, ne manquent jamais de les représenter comme des traits de foiblesse, et de les condamner, au lieu de se plaindre d'en trouver si rarement. Xerxès pleura de la seule idée, que de son innombrable armée il ne resteroit rien dans cent ans; ce sentiment étoit beau, mais il falloit ne pas faire la guerre.

Sigebert laissa un fils presque au berceau, nommé Dagobert, qui porta environ un an et demi le titre de roi. Sigebert en avoit donné la tutèle à son maire Grimoald. Celui-ci répondit mal et au choix des grands et à la confiance de son maître; il s'égara dans des projets ambitieux. Ayant vu la mairie passer du père au fils dans sa personne, il crut que le temps étoit venu de mettre aussi la royauté dans sa maison; il se trompoit; il ne savoit pas que les noms imposent encore aux peuples long-temps après que les choses n'existent plus; les rois n'étoient rien, les maires étoient tout; ils décidoient de la paix et de la guerre : les armées, les trésors de l'État étoient dans leurs mains; les ducs leur

étoient soumis, ils disposoient des graces, ils disposoient même du trône; mais sous la condition d'y faire asseoir un prince issu de Clovis de mâle en mâle: ils faisoient tout, ils pouvoient tout; mais il falloit que tout fût fait sous le nom de ce fantôme couronné, qu'ils pouvoient choisir, mais qu'ils étoient obligés de créer, et qu'ils ne pouvoient dépouiller de ce vain titre de roi. Grimoald ne comprit qu'une partie de cette vérité; il n'osa pas prendre pour lui la couronne d'Austrasie, mais il crut pouvoir la mettre sur la tête de Childebert son fils, en publiant qu'il avoit été adopté par Sigebert. Cette fable étoit assez mal ourdie. En supposant que l'adoption pût avoir chez les Francs les mêmes effets que chez les Romains; en supposant qu'un roi pût intervertir l'ordre de la succession, comment concevoir que Sigebert, au préjudice de ses parents, eût appelé au trône un homme étranger à la race de Clovis? L'invraisemblance de cette chimérique adoption n'arrêta point Grimoald; et quand il crut avoir tout préparé, il fit tondre Dagobert II par un autre traître, nommé Didon, évêque de Poitiers, et le fit transporter, par cet évêque, en Irlande, où cet enfant fut long-temps oublié. En même temps il répandit le bruit que Dagobert II étoit mort; il lui fit faire de magnifiques funérailles, et fit proclamer Childebert son fils, comme ayant été adopté par Sigebert [a]. Quelques auteurs prétendent même que Grimoald, pour assurer l'exécution de son projet, avoit empoisonné Sigebert; et sa conduite ne démentit pas ce soupçon.

[a] Vit. S. Vulfrid. Vit. S. Sigebert. Reg. Act. S. Audoeni. Gest. Franc. c. 43.

Quoi qu'il en soit, Grimoald n'avoit travaillé que pour le roi de Neustrie, et ne recueillit point le fruit de son crime : les Austrasiens soulevés le firent prisonnier avec son fils, et les envoyèrent l'un et l'autre à Clovis : depuis ce temps ils ne reparurent plus [a].

La Neustrie étoit toujours assez tranquille.

Depuis la mort de ce Garnier, que Clotaire II n'avoit pu faire déposer, il n'y avoit point eu de maire du palais en Bourgogne, et il n'étoit pas à propos qu'il y en eût ; ce royaume devenoit une dépendance de la Neustrie, et la France avoit une division de moins. Nantilde fit revivre la mairie de Bourgogne, en faveur de Flaochat son parent ; les grands de ce royaume l'élurent, avec beaucoup de répugnance, à la recommandation très pressante de cette princesse. Le seul usage connu que Flaochat fit de sa puissance, fut d'attaquer, à main armée, Guillebaud, duc des Transjurains, son ennemi, dans le logement qu'il occupoit à Autun, où se tenoit alors une assemblée des grands [b] : Guillebaud fut forcé et tué, sa dépouille abandonnée aux soldats ; mais du moins Flaochat ne put jouir de son crime, la fièvre l'emporta quelques jours après, au moment où les grands indignés s'armoient pour le punir : Nantilde étoit morte avant lui.

Par la mort de Sigebert II, et l'exil de Dagobert II son fils, Clovis II étoit devenu seul roi dans les trois royaumes. Par la mort de Grimoald et de Flaochat, Erchinoald étoit aussi devenu seul maire. Ce ministre, dont les historiens ont dit beaucoup de bien et beau-

[a] 653. [b] 642.

coup de mal, sans que ni l'un ni l'autre soit justifié par les faits, rendit un grand service à l'État, lorsqu'il fit épouser à son maître (si ce titre étoit encore fait pour les rois) une esclave qu'il avoit achetée de quelques pirates. Cette esclave, c'est la fameuse Bathilde; les historiens la représentent comme une femme d'une beauté parfaite, et sa moindre perfection étoit d'être belle. Elle étoit née en Angleterre; et quand elle fut reine, des flatteurs publièrent qu'elle descendoit de quelqu'un des princes de l'heptarchie. « On le crut, dit « un historien, parcequ'on l'aimoit. » Ajoutons qu'en ne le croyant pas on ne lui ôtoit rien, et que Bathilde devoit tout à elle-même.

Elle fut mère de trois princes, que nous verrons régner après Clovis II, et comme lui, c'est-à-dire occuper le trône sans prendre part à rien, marquer de leurs noms les événements et les dates, être inutiles à la patrie, et bons tout au plus à fixer la chronologie, qui même a beaucoup souffert de l'obscurité dans laquelle ils ont vécu.

On ne connoît que trois actions dans la vie de Clovis II; l'une, plutôt mauvaise que bonne, a été extrêmement louée; l'autre, vertueuse, a été extrêmement blâmée; une autre, à-peu-près indifférente, a été aussi blâmée que si c'eût été une action vertueuse.

La première, est qu'il fit exempter l'abbaye de Saint-Denis de la juridiction de l'ordinaire. Pourquoi intervertir l'ordre, et détruire la hiérarchie?

La seconde, est que dans une famine il prit, pour nourrir les pauvres, l'argenterie que son père et lui

avoient donnée à l'église de Saint-Denis [*a*]; c'étoit un devoir; on lui en a fait un crime.

La troisième, est qu'il fit transporter dans son oratoire un bras de saint Denis; c'étoit l'effet d'une dévotion bien ou mal entendue, et le principe de cette action devoit plaire aux moines; mais ce bras leur étoit plus utile dans leur église que dans l'oratoire du prince; ils publièrent qu'en punition de cette profanation Clovis étoit mort fou [*b*]; il mourut imbécille, comme il avoit vécu, et consumé par les voluptés, avant l'âge où les anciens Germains et Gaulois se permettoient de les connoître [*c*].

Il y avoit toujours dans la constitution de l'empire français deux principes contradictoires, quoique l'un rendît l'autre nécessaire; c'étoient d'un côté l'esprit de guerre et de conquête, qui tendoit à reculer les limites de la France, et à rendre ses voisins vassaux ou tributaires; de l'autre, l'usage des partages, qui affoiblissoit et bornoit cette puissance en la divisant, et qui étoit cependant devenu nécessaire pour défendre et gouverner un si vaste royaume: ce n'est pas que l'usage des partages n'eût précédé les grands accroissements de cet empire; mais ce n'étoit d'abord que l'exercice du droit naturel, qui appelle tous les enfants au partage égal de la succession paternelle; au lieu que dans la suite, les partages furent un arrangement avoué par la politique, exigé par les conjonctures, et qui eut lieu même du père au fils. C'est ainsi que Clotaire II

[*a*] 645. [*b*] 655.

[*c*] Monach. Dionys. Aimoin. Cont. d'Aimoin.

fut déterminé à céder l'Austrasie à Dagobert son fils, et que Dagobert fut forcé de la céder aussi à son fils Sigebert. Les accroissements de la France rendoient ces partages nécessaires; mais ces mêmes partages étoient un abus funeste qui entraînoit des guerres civiles. Le vrai remède, dont on ne s'est servi que long-temps après, étoit que la France fût renfermée dans les bornes que la nature semble lui avoir prescrites, en l'environnant de mers, de montagnes et de grands fleuves, et qu'il n'y eût point de partages, qu'il n'y eût qu'un roi et qu'un peuple. Mais dans le temps dont nous parlons, outre l'accroissement excessif de la France, une autre cause encore rendoit les partages nécessaires : cette cause, c'étoit non seulement l'usage passé en force de loi, de faire de semblables partages, mais encore une disposition particulière que cet usage avoit fait naître dans les esprits. Je m'explique. Quand deux ou plusieurs États, d'une force et d'une puissance à-peu-près égales, ont une fois été séparés, chacun d'eux conserve un esprit d'indépendance, qui s'oppose à la réunion, dont l'effet naturel seroit d'asservir un des États à l'autre. L'État réunissant a toujours sur l'État réuni une supériorité marquée, que celui-ci ne veut point reconnoître. Ainsi, quoique l'Austrasie eût été le partage de l'aîné des enfants de Clovis Ier, cependant comme Clotaire Ier, Clotaire II et Clovis II, qui tous avoient réuni l'empire français, avoient tous été rois de Neustrie, l'Austrasie, pendant les époques de réunion, avoit toujours paru subordonnée à la Neustrie; elle avoit d'ailleurs l'exemple du royaume de Bourgogne, qui, pour avoir été long-temps uni à la

Neustrie, en étoit devenu en quelque sorte une dépendance. L'Austrasie en craignoit autant pour elle : de là, un tel refroidissement de zèle de la part des Austrasiens, qu'on pouvoit à peine compter sur eux pour repousser les attaques perpétuelles de tant de vassaux mal soumis, de tributaires indociles, et de voisins turbulents : de là, ce desir perpétuel que montroient les Austrasiens d'avoir un roi particulier : de là, leur indifférence sur les courses des Esclavons et des Saxons, jusqu'à ce qu'on eût donné à l'Austrasie un roi particulier. Ce roi (Sigebert) étoit un enfant de trois ans; c'étoit le fils du roi de Neustrie ; mais il portoit le titre de roi d'Austrasie, et dès-lors les Austrasiens ne se croyoient plus dépendants de la Neustrie. La division de la France en Austrasie et Neustrie étoit donc alors un mal inévitable : mais c'étoit un mal, on le sentoit, et on vouloit ne diviser la France que le moins qu'il seroit possible. Clovis II laissoit trois fils; Dagobert III, Childéric, et Thierry. Les partages sembloient tout faits d'après les exemples précédents. L'un devoit avoir la Neustrie, l'autre l'Austrasie, le troisième la Bourgogne : mais, comme nous l'avons dit, la Bourgogne, par succession de temps, s'étoit tellement unie et incorporée avec la Neustrie, qu'on ne jugea pas à propos de l'en détacher de nouveau. Clotaire III eut donc la Neustrie avec la Bourgogne ; Childéric l'Austrasie ; et Thierry fut le premier exemple d'un descendant de Clovis, qui n'eût eu aucune part à la succession paternelle, car Dagobert n'avoit pas osé pousser l'injustice envers Aribert son frère, jusqu'à lui refuser tout partage; il lui en avoit donné un qui pouvoit du moins comporter le

titre de roi. Thierry au contraire fut pleinement déshérité.

Il arriva dans la famille de Clovis II ce qu'on vit arriver depuis en Angleterre dans la famille de Guillaume-le-Conquérant. Thierry, le seul qui n'eût point eu de partage, réunit dans la suite tout le royaume. De même, parmi les trois fils de Guillaume-le-Conquérant, Robert eut les provinces françaises, Guillaume-le-Roux, l'Angleterre, et Henri Ier n'eut point d'États, mais il fut le seul qui les réunit tous dans la suite.

Pour voir ce qu'étoient les rois alors, il faut voir ce qu'ont été leurs maires.

Erchinoald étant mort, le maire de Neustrie fut ce terrible Ebroin, guerrier violent, ministre perfide, despote cruel, en faveur duquel, malgré les éloges qui lui ont été prodigués par quelques écrivains de son parti, nous ne trouvons qu'une chose à dire, c'est que saint Ouen fut son ami. Mais il persécuta d'autres saints; et ce n'est pas sans quelque peine qu'on voit les saints mêmes, entraînés par les intérêts du siècle, se réunir trop peu pour l'intérêt public. Dans la moitié des vies des saints, principaux monuments historiques de ces temps, on trouve Ebroin scandaleusement exalté comme un héros; et dans l'autre moitié, justement décrié comme un méchant: une nouvelle église fondée, une ancienne église négligée décidoient trop alors de la louange et du blâme. On ne peut refuser à Ebroin ce qu'on appeloit alors du talent, c'est-à-dire, quelque science dans l'art de nuire, une activité redoutable, une valeur toujours funeste, le secret de faire tomber ses ennemis dans des piéges grossiers,

qui, selon l'usage, finirent par se tourner contre lui.

Ulfoade fut maire plus paisible de l'Austrasie. L'enfance des princes, dont l'aîné avoit à peine cinq ans, le second quatre, et dont le troisième étoit au berceau, fut encore une circonstance favorable à l'accroissement de la puissance des maires; mais elle fut balancée par une autre circonstance, je veux dire le changement de maires, arrivé en même temps que le changement de régne. Les nouveaux maires ayant à gagner les esprits, et à établir leur autorité, furent obligés d'avoir ou de feindre les plus grands égards pour Bathilde, qui joignoit à l'autorité de tutrice de ses fils et de régente du royaume celle que donnent les charmes et les vertus. Quant à l'Autrasie, toujours jalouse, comme nous l'avons dit, de son indépendance, et flattée d'avoir sa cour particulière, elle se chargea de l'enfance de Childéric; et Ulfoade n'eut à ménager que les grands : mais dans l'Austrasie, Clotaire étoit sous la tutéle de sa mère, et les talents et les vertus de Bathilde servirent quelque temps de contrepoids aux vices encore cachés d'Ebroin. Le gouvernement de Bathilde, toujours juste et doux, et (ce qui ne pouvoit être que l'ouvrage d'une femme) toujours pacifique et au-dedans et au-dehors, est marqué par des réformes heureuses.

On avoit laissé subsister entre les Gaulois ou Romains, et les Francs leurs vainqueurs, des distinctions fâcheuses pour les premiers [a]; la politique ne savoit

[a] 655.

point alors unir les peuples, et former de tous les citoyens d'un même empire une seule famille [a]. Une de ces distinctions étoit qu'on assujettissoit les Gaulois à une capitation si dure, que les enfants (qui aggravoient ce joug, parcequ'il falloit le porter pour eux), étant devenus un fardeau insupportable, on se privoit des douceurs du mariage, ou l'on vendoit à vil prix ces enfants à des Juifs, qui alloient les revendre chèrement dans d'autres pays. Bathilde défendit, sous des peines rigoureuses, aux Gaulois et aux Juifs, cet infame commerce, et bien des gouvernements s'en seroient tenus là. Bathilde alla plus loin; remontant à la source du mal, elle abolit cet impôt, qui rendoit une partie de la nation jalouse et ennemie de l'autre; impôt d'ailleurs toujours onéreux par l'arbitraire, et par le défaut de base pour asseoir une répartition juste.

La piété tournoit la principale attention de Bathilde vers le gouvernement des affaires ecclésiastiques; les rois, soit qu'ils nommassent directement aux bénéfices, comme le prétendent plusieurs auteurs, soit qu'ils ne fissent que diriger les élections par leur influence, avoient fait, de cette nomination, une affaire de finance; « ils vendoient les évêchés, et les évêques, « dit Mézeray, revendoient en détail ce qu'ils avoient « acheté en gros [b]. » Bathilde, toujours disposée à prendre sur le fisc pour tous les retranchements que le bon ordre exigeoit, fit encore cesser ce commerce, et ne souffrit plus que la simonie et la vénalité souillassent un ministère essentiellement pur et saint.

[a] Vit. Bathild. [b] 656, 657.

Un siécle ne conçoit point les erreurs d'un autre siécle; des abus qui ne subsistent plus, paroissent toujours si énormes, qu'on s'étonne qu'ils aient pu avoir lieu, et qu'on n'admire pas assez le courage de ceux qui les ont réformés; c'est aux hommes d'État, qui, dans des siécles plus éclairés, ont tenté de faire quelque bien, ou d'empêcher quelque mal, c'est à eux à juger si c'est une chose facile, même sous les meilleurs rois; souvent toutes les lumières d'un siécle éclairé aboutissent à reconnoître que la barbarie est, dans tous les temps, une maladie presque incurable.

Bathilde fonda l'abbaye de Chelles pour les filles, et celle de Corbie pour les hommes: on lui a reproché d'avoir fait trop de bien aux moines: mais on ne considère pas que les moines, occupés alors à défricher les terres, à nourrir les pauvres, à cultiver les lettres, étoient les meilleurs des hommes; que dans ces siécles de guerres et de violence ils recueilloient au fond de leurs retraites le peu de paix qui restoit sur la terre; qu'enfin, par leurs travaux et par leurs vertus, ils étoient dignes de toute la faveur des rois, et de toute la bienveillance des peuples.

Bathilde eut pour amis deux évêques; saint Léger, qu'elle fit évêque d'Autun; et Sigebrand, moins digne de sa confiance que le premier, et qui ne fut pas choisi avec assez de circonspection [a]. On ignore quel étoit son siége; mais il paroît qu'il n'auroit dû être ni évêque ni ministre. Ses mœurs pouvoient éveiller la médisance, et autoriser les soupçons sur une reine encore jeune

[a] 664.

et belle, et le faste qu'il mettoit à sa faveur, augmentoit encore cet inconvénient; aussi la calomnie n'a-t-elle point épargné Bathilde, qui, trop sensible pour son repos à cette injustice, n'y opposa pourtant que la patience et les larmes. L'orgueil de Sigebrand voulut écraser l'orgueil des grands; les grands le firent assassiner: on croit que ce fut l'effet d'une intrigue tramée sourdement par Ebroin, qui vouloit donner des dégoûts à Bathilde, pour réunir toute l'autorité [*a*]. Son artifice réussit. Bathilde, fatiguée de la perversité des hommes, se hâta de se consacrer à Dieu; elle en avoit formé depuis long-temps le projet. Son ame douce, et exempte d'ambition, avoit toujours soupiré pour la retraite; elle envioit la paix qu'elle avoit procurée à tant de cénobites dans les saints asiles élevés par ses soins; mais elle n'avoit voulu quitter la cour que quand ses enfants et ses peuples n'auroient plus besoin d'elle. L'insulte qu'on lui fit dans la personne d'un homme honoré de sa confiance, les calomnies semées avec art contre elle-même par Ebroin, lui firent devancer le temps qu'elle s'étoit prescrit. Quelques auteurs insinuent que sa retraite ne fut pas volontaire, qu'elle ne fit que céder aux instances insolentes des grands, soulevés contre elle par Ebroin. Si le fait est vrai, ces indociles sujets étoient bien peu dignes du bonheur dont ils avoient joui sous ses lois. Quoi qu'il en soit, elle prit le voile à Chelles [*b*], et fut l'édification du cloître, après avoir été l'exemple du monde [*c*].

[*a*] Vit. S. Bathild. Vit. S. Leodeg. [*b*] Vit. S. Bathild. c. 7, 8.
[*c*] 665.

Aussitôt que, par la retraite de la reine, Ebroin se vit le maître des affaires, son masque tomba, ses vices éclatèrent, son gouvernement fut un tissu d'injustices et de violences; rien ne pouvoit assouvir son avarice; les biens, la vie même des plus grands seigneurs, n'étoient pas en sûreté : pour toute expiation de ses crimes, il prenoit sur la dépouille de ses victimes de quoi faire bâtir quelques églises; ce qui l'a fait louer par quelques moines. L'assassinat de Sigebrand l'avoit délivré d'un rival d'ambition, vicieux comme lui; il retrouva dans saint Léger un nouveau rival, d'autant plus redoutable qu'il étoit vertueux.

Paul Diacre dit que, vers ce temps, les Français firent une irruption en Italie; qu'ils se laissèrent surprendre par Grimoald roi des Lombards, auprès de la ville d'Asti; que ce prince en fit un si grand carnage, qu'à peine en resta-t-il quelques uns qui pussent porter dans leur patrie la nouvelle de ce désastre. Aucun des historiens de France n'a parlé de cette déroute d'Asti, qui seroit un des plus funestes échecs que les Français eussent essuyés, si elle étoit réelle. L'autorité de Paul Diacre étant seule, n'est pas suffisante pour établir ce fait; et Sigonius qui ne cite point ses autorités, mais qui, n'en ayant pas d'autre sur ce point que celle de Paul Diacre, dit cependant beaucoup de choses que Paul Diacre n'a point dites; Sigonius qui parle du roi de France, comme s'il n'y en avoit eu qu'un seul alors, ne paroît pas assez instruit en cet endroit des affaires de la France, pour faire autorité. Au reste, comme d'après les calculs les plus raisonnables, cet événement, s'il étoit vrai, se rapporteroit à l'année 663,

c'étoit Clotaire III qui étoit alors roi de Neustrie et de Bourgogne, et Childéric II, qui étoit roi d'Austrasie. Si l'un des deux a fait ou fait faire la guerre en Italie, ce doit être le roi de Neustrie et de Bourgogne. Clotaire, qui étoit ce roi, avoit douze à treize ans, et Childéric onze à douze; c'étoient Ebroin et Ulfoade, leurs maires du palais, qui gouvernoient, sur-tout pour les affaires de la guerre.

Clotaire III mourut sans enfants, Childéric régnant en Austrasie [*a*], c'étoit, par les raisons que nous avons dites, un titre d'exclusion à l'égard de la Neustrie, et le moment sembloit être arrivé de rendre à Thierry le partage dont il avoit été privé; c'étoit le suffrage des grands de Neustrie qui devoit décider entre ces deux princes. Ebroin se rendit justice sur la haine qu'il avoit méritée; il sentit que, si les grands élisoient un roi, ils pourroient bien en même temps élire un nouveau maire, moins violent et moins injuste; il résolut de les prévenir, de créer un roi qui n'eût obligation qu'à lui de la couronne, et qui ne pût la conserver que par lui: il fit proclamer Thierry de son autorité particulière, et sans consulter les grands; nouveauté hardie, et qu'il n'étoit pas encore temps de risquer.

L'évêque d'Autun rassemble les grands; il leur demande si les Francs sont devenus sans retour les esclaves d'Ebroin; si les grands et les évêques ne sont plus rien dans l'État; s'il ne leur reste plus qu'à baiser, en tremblant, une main teinte de leur sang et chargée de leurs dépouilles [*b*]. A sa voix, les grands, le peuple, tous

[*a*] 668. [*b*] Vit. S. Leodeg. c. 2. Gest. Fr. c. 45. Fredeg. c. 94.

se soulévent contre Ebroin; ils vont chercher Childéric en Austrasie, et réunissent les trois royaumes sous sa domination [a]. Ebroin, abandonné de tout le monde, n'a plus pour refuge, dit Mézeray, que la corne d'un autel : on vouloit le faire périr, et c'étoit le vœu général; mais on en usa envers lui comme quelques philosophes ont proposé d'en user à l'égard des criminels; on lui laissa la vie pour qu'il fût plus long-temps et plus rigoureusement puni; on le tondit, on le fit moine dans le monastère de Luxeuil, on espéra qu'il mourroit lentement dans le désespoir de l'ambition trompée et de l'orgueil humilié. Thierry fut aussi tondu; on le mit, mais en dépôt seulement, dans l'abbaye de Saint-Denis, comme en Turquie on enferme les frères du sultan, en leur permettant de vivre jusqu'à ce que le sultan ait des fils. On conservoit la race de Clovis, comme on tâche de conserver la race ottomane, en craignant également, et qu'elle ne s'éteigne, et qu'elle ne s'étende. C'étoit pour la seconde fois que Thierry étoit frustré de ses droits.

Childéric devoit tout au choix libre des Neustriens; ils crurent pouvoir mettre à leur bienfait quelques conditions; ils étoient d'accord avec les Austrasiens pour empêcher la réunion, et par des raisons semblables. Jusque-là c'étoient des rois neustriens qui avoient réuni l'Austrasie, et il en avoit résulté une sorte de dépendance de l'Austrasie à l'égard de la Neustrie; cette fois c'étoit un roi austrasien qui réunissoit la Neustrie, et il pouvoit en résulter pour celle-ci le même inconvénient : on n'étoit point alarmé de voir la mo-

[a] 669.

narchie réunie sous le nom d'un seul roi, on savoit que cette réunion ne seroit que de nom, et n'auroit rien de réel, tant que l'autorité, qui étoit dans la main des maires, ne seroit point réunie. On fit donc jurer à Childéric qu'il y auroit dans chaque royaume un maire de la nation, et qu'il y en auroit même un dans la Bourgogne, qui apparemment réclama, comme les autres, son ancienne indépendance. Childéric promit tout, n'exécuta rien; Ulfoade resta seul maire des trois royaumes [a], et la faveur de Childéric fut partagée entre lui et saint Léger, à qui Childéric devoit la Neustrie et la Bourgogne.

Saint Léger avoit une inflexibilité de caractère, qui plaît rarement aux rois, et qui déplaît toujours aux courtisans. « Ayant de bonnes intentions, dit l'abbé « Le Gendre, il croyoit que son sentiment étoit toujours « le meilleur. » Il tomba dans la disgrace de Childéric. On avoit persuadé à ce prince qu'en effet Léger avoit formé une conspiration contre lui avec un Hector, patrice de Marseille, que Léger appuyoit de son crédit dans un procès que ce patrice avoit contre saint Prix, évêque de Clermont. Les évêques alors invitoient les rois à passer les fêtes de Pâques dans leur église; c'étoit une marque de faveur pour l'évêque qui obtenoit la préférence : elle étoit due à saint Léger; mais ce fut la dernière marque de faveur qu'il obtint. Les soupçons du roi augmentant par les intrigues des courtisans, le roi n'osa passer, selon l'usage, la nuit de Pâques dans la cathédrale; il la passa dans l'église de Saint-Symphorien d'Autun, où il

[a] 670.

communia de la main de saint Prix [a] : le lendemain il ne vint à la cathédrale que pour insulter et menacer l'évêque d'Autun, au grand scandale du peuple et du clergé. Saint Léger eut un moment de foiblesse, dont on abusa cruellement contre lui. Effrayé de la fureur du roi, entraîné par des conseils peut-être perfides, il prit la fuite avec ce même patrice de Marseille qu'on accusoit d'être son complice. Cette démarche inconsidérée fut regardée comme un aveu tacite du crime qu'on lui imputoit : on courut après les deux fugitifs; le patrice fut tué; l'évêque fut ramené [b]; on le punit, comme Ebroin, d'un supplice plus cruel que la mort; on l'enferma dans l'abbaye de Luxeuil avec ce même Ebroin, son ennemi. « Le loup et la brebis, dit Mézeray, vé« curent ensemble sous un même toit. » Ils se réconcilièrent; que pouvoient-ils faire de mieux? Saint Léger pardonna au cruel Ebroin tous ses crimes; Ebroin ne pardonna pas de même à saint Léger ses vertus.

Les violences d'Ebroin avoient fait regretter Bathilde; celles de Childéric firent regretter saint Léger. Privé des conseils de ce saint évêque, Childéric se livra tout entier à ses vices, il devint vil et féroce [c]. Un des plus grands seigneurs du royaume, nommé Bodillon, ayant fait quelques remontrances sur un impôt très onéreux que Childéric vouloit établir, Childéric, indigné qu'on osât le contredire, fit arrêter Bodillon par ses gardes, le fit attacher à un poteau, et battre de verges en sa présence [d]. Si les rois exerçoient alors des actes de despo-

[a] Vit. S. Leodeg. c. 5, 6. [b] 671. [c] 673.
[d] Gest. Franc. c. 43. Continuat. Fredeg. c. 95.

tisme, comme ont fait depuis les sultans, ils en étoient punis comme les sultans. Les grands révoltés invitèrent eux-mêmes Bodillon à venger un affront qui rejaillissoit sur eux; Bodillon assassina Childéric à la chasse, et courut au palais plonger la même épée dans le sein de la reine Bilechilde sa femme, grosse alors, et dans celui d'un fils de Childéric, encore enfant. Vengeance exécrable! effrayante leçon!

Vers le même temps régnoit en France un prince qui a été, pendant plus de mille ans, ignoré de tous les historiens. On lisoit dans Paul Diacre que Grimoald, usurpateur célèbre du trône des Lombards, qui a exercé, quoique sans succès, le génie de Corneille dans *Pertharite*, avoit fait alliance avec Dagobert, roi de France. Cette alliance est le dernier événement du régne de Grimoald, et précède de fort peu sa mort, qui arriva en 671. On demandoit quel étoit ce Dagobert qui régnoit en France vers l'an 671?

Ce n'étoit point Dagobert Ier, fils de Clotaire II, puisqu'il étoit mort, selon l'opinion la plus commune, en 643, et même, selon quelques auteurs, dès 639.

Ce n'est point non plus celui qu'on appelle assez communément Dagobert II, dit *le Jeune*, et qu'on doit appeler Dagobert III; celui-ci, qui étoit fils de Childéric II, n'a commencé à régner qu'en 711.

On ne croyoit pas davantage que ce pût être ce Dagobert II, fils de Sigebert II, et petit-fils de Dagobert Ier, que le perfide Grimoald, maire du palais d'Austrasie, avoit fait transporter en Irlande. De ce moment, Dagobert II étoit entièrement oublié dans nos annales; il n'en étoit plus parlé, ni dans Frédégaire, ni dans aucun

autre ancien chroniqueur ou historien de France. On avoit donc conclu, pendant une longue suite de siècles, que Paul Diacre s'étoit trompé dans l'endroit dont il s'agit, et qu'au lieu de Dagobert il falloit lire ou Clotaire III (ce qui ne peut pas être non plus, puisque Clotaire III mourut en 668), ou Childéric II, qui véritablement régnoit en 671, temps de la mort du roi des Lombards, Grimoald, et quelques années auparavant.

Des découvertes modernes ont justifié Paul Diacre. Adrien de Valois est le premier parmi les Français, et Bollandiste Henschenius parmi les étrangers, qui aient vu et fait connoître que Dagobert II, parvenu à l'âge de régner par lui-même, avoit été rétabli par les Austrasiens dans une partie de son royaume : ils se fondent l'un et l'autre sur trois autorités ; celle de Guillaume de Malmesburi ; celle d'un auteur anonyme de la vie de sainte Salaberge, et celle d'un autre auteur anonyme qui a écrit la vie de Memmius, évêque de Châlons [a]. A ces autorités, dom Mabillon en ajoute deux autres ; savoir, le poëte Fridgod, qui a écrit en vers la vie de saint Wilfrid, premier évêque d'Yorck, et un autre historien du même saint Wilfrid, nommé Eadmer.

Mais il restoit encore à connoître un autre historien de saint Wilfrid, contemporain et disciple de cet évêque, et qui a été la source où ont puisé Fridgod, Eadmer, et Guillaume de Malmesburi. Cet autre historien se nomme Eddius. Dom Mabillon s'applaudit d'être parvenu, après beaucoup de peine, à faire venir d'Angle-

[a] Mabillon, première partie du troisième siècle de l'ordre de saint Benoît.

terre l'ouvrage de cet auteur [a]. Saint Wilfrid, dont Eddius et après lui Fridgod, ainsi que Eadmer, ont écrit la vie, avoit connu Dagobert en Irlande, l'avoit fait passer en Angleterre, et n'avoit pas peu contribué à son rappel et à son retour en France. Dagobert avoit conservé le souvenir de saint Wilfrid : cet évêque, persécuté dans son pays, trouva un asile auprès de lui; Dagobert offrit à son ami l'évêché de Strasbourg ; et sur le refus de Wilfrid, qui augmenta l'estime du roi pour lui, Dagobert le combla de présents et de bienfaits. C'est par cette liaison de saint Wilfrid avec Dagobert II, que les historiens de saint Wilfrid deviennent des autorités pour l'histoire de Dagobert.

Paul Diacre étant donc ainsi justifié par leur témoignage, devient lui-même, aux yeux de dom Mabillon, une autorité pour fixer le temps où Dagobert II régnoit, pour la seconde fois, en Austrasie. Puisque Grimoald, roi des Lombards, mort en 671, avoit fait un traité avec lui, Dagobert étoit donc rétabli dès 671 ou 670 : ainsi Adrien de Valois a eu tort de croire qu'il ne fut rétabli qu'après la mort de Childéric II, qui n'arriva qu'en 673. Ce qui a trompé Adrien de Valois, c'est que Childéric II a toujours régné en Austrasie, et que, dès 669 ou 670, il avoit même réuni tout l'empire français : mais ce qui résout ces difficultés, c'est que Dagobert régna seulement dans une partie de l'Austrasie; savoir, dans l'Alsace et sur les bords du Rhin, soit que Childéric, qui conservoit tout le reste de l'Austra-

[a] Mabillon, préface de la première partie du quatrième siècle des actes des saints de l'ordre de saint Benoît.

sie, n'eût pu l'empêcher de régner dans cette partie, ni lui enlever la faveur des peuples qui l'avoient rappelé, soit qu'Innichilde mère de Dagobert II, et qui, selon tous les historiens, avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de Childéric II, en eût eu assez pour le faire consentir à ce démembrement de l'Austrasie en faveur de son fils.

Tout ce qu'on sait encore du même Dagobert, et toujours par les mêmes auteurs, c'est qu'il fit beaucoup de fondations pieuses; qu'il eut un fils, nommé Sigebert, mort avant lui, et quatre filles, dont deux sont reconnues pour saintes; qu'il fut tué vers l'an 680, dans une sédition dont on ne sait ni les auteurs, ni les causes, ni les circonstances; et qu'il est révéré comme martyr à Stenay, jusqu'où s'étendoit vraisemblablement son royaume. On appeloit martyrs alors, tous ceux qui, ayant fait du bien à l'église, mouroieut assassinés pour quelque cause que ce pût être.

Voici donc encore deux rois assassinés à six ou sept ans l'un de l'autre, Childéric et Dagobert II.

Un interrégne, par conséquent l'anarchie, suivit la mort de Childéric; les grands étendirent leur vengeance sur leurs ennemis, et l'État fut en combustion. Le besoin de la paix se fait sentir aux hommes, au milieu de cette rage qui les pousse en tout temps à la guerre : pour redevenir libres, il fallut rentrer sous l'empire d'un maître. Thierry étoit naturellement ce maître; les grands de Neustrie et de Bourgogne le tirèrent de sa retraite, et lui donnèrent pour maire du palais Leudesie, fils d'Erchinoald [*a*]. « Leudesie, dit

[*a*] 674.

« l'abbé Le Gendre, étoit *un bon homme*, et les temps « étoient difficiles. » La mort de Childéric avoit été le signal de beaucoup d'autres révolutions. Au bruit de cette mort, Ulfoade, son maire du palais, et qui l'avoit été sous lui des trois royaumes, s'étoit enfui dans l'Austrasie, sa patrie; Ébroin et saint Léger étoient sortis de leur cloître [*a*]; Ébroin, au grand scandale du peuple, pour qui un moine, quittant son habit, étoit un spectacle nouveau et indécent. Aussitôt qu'ils furent rentrés dans le siécle, la tréve qu'ils avoient faite fut rompue, et l'on vit recommencer ce combat éternel du vice et de la vertu. Ébroin vouloit régner, à quelque prix, à quelque titre que ce pût être; saint Léger vouloit préserver la nation du malheur d'être gouvernée par un tel homme. Ils se rencontrèrent en pleine campagne, et saint Léger alloit être immolé par son furieux rival, si saint Genès, archevêque de Lyon, ne fût survenu à propos avec une troupe de gens armés, à laquelle Ébroin n'étoit pas pour lors en état de résister; car l'esprit de guerre étoit alors si universel, qu'on voyoit les plus saints personnages et les évêques les plus réguliers lever des troupes pour leur propre compte, marcher en forces, et livrer des combats à leurs ennemis particuliers, qui n'étoient pas toujours, comme en cette occasion, les ennemis de l'État. Ébroin fut froidement accueilli de Thierry, quoique Ébroin l'eût fait roi autrefois pour ses intérêts et de sa seule autorité; Thierry attribuoit, avec raison, à cette proclamation intéressée, et non concertée avec les grands, les mal

[*a*] Gest. Reg. Franc. c. 45. Continuat. Fred. c. 96.

heurs qu'il avoit éprouvés. Ébroin, n'ayant pu se faire aimer de son maître, résolut de s'en faire craindre; il rassembla tous les gens perdus de dettes et de crimes, et dont il étoit digne d'être le chef. Le maire d'Austrasie, Ulfoalde, fit une ligue avec lui, et lui fournit des secours, afin que les troubles de la Neustrie laissassent subsister son autorité en Austrasie; en un mot, Ébroin eut un parti [a]. Le croiroit-on? la foiblesse de Leudesie, mise en parallèle avec le gouvernement terrible et cruel, mais vigoureux d'Ébroin, faisoit regretter ce dernier à quelques Neustriens amoureux du changement, et prompts à oublier le passé. Le temps affoiblit les impressions les plus fortes, et l'inconvénient du moment est toujours le plus insupportable. Cette facilité malheureuse de se tromper dans la comparaison des temps a quelquefois ramené l'inconstance populaire vers des ennemis publics, long-temps et justement détestés. Craignons ces retours imprudents, craignons sur-tout ce respect secret que le vulgaire de tous les États conserve toujours pour l'audace et la perfidie. Nous ne pouvons trop le redire; c'est par sottise qu'on est méchant, c'est par sottise qu'on est fourbe, et c'est par une sottise plus grande qu'on attache des idées de force et de grandeur au crime impudent, des idées d'esprit et de talent à la fraude et à l'artifice. Thierry et Leudesie son maire sont poursuivis de ville en ville par l'ardent et infatigable Ébroin. Ne pouvant les forcer dans un poste où ils s'étoient établis, il parle de paix, et demande à Leudesie une conférence, Leudesie oublie que

[a] 674.

c'est Ébroin qui la propose, il s'empresse de l'accepter; l'entrevue n'étoit qu'un piége: Leudesie, en voulant s'y rendre, est assassiné sur la route. Ce crime eut du moins pour un moment sa juste récompense; il révolta, et détacha des intérêts d'Ébroin ceux qui revenoient à lui, dans la seule espérance que le malheur l'auroit corrigé.

Ébroin, abandonné de tous les grands, ne s'abandonna point; il inventa un nouveau stratagème plus grossier encore à la vérité; car dans les temps barbares, on aime autant à tromper que dans les siécles les plus raffinés, et on trompe à moins de frais. Toute son adresse consista dans l'impudence; il publia que Thierry étoit mort; il montra au peuple un fantôme qu'il appela Clovis, et qu'il dit être fils de Clotaire III. Il faut avouer que si le peuple fut trompé en cette occasion, il voulut bien l'être. Il étoit notoire que Clotaire III étoit mort sans enfants; il étoit notoire que Thierry étoit plein de vie, chacun pouvoit s'en assurer par soi-même; ce prince n'étoit ni caché ni éloigné; cependant l'amour de la nouveauté entraîna la multitude vers cet enfant, dont on n'avoit jamais entendu parler; c'étoit sur ce goût de la nouveauté, si naturel chez un peuple malheureux, qu'Ébroin avoit compté.

Saint Léger étoit le plus grand obstacle à ses desseins; il le fait assiéger dans Autun. Le vertueux prélat ne voulut pas que son troupeau pérît pour lui, et que la ville fût saccagée à son occasion : après avoir soutenu avec courage un assaut, il se remit généreusement entre les mains de ses ennemis, avec tous les trésors qui pouvoient tenter leur cupidité. « C'est à moi et à mes

« biens qu'ils en veulent, dit-il, assouvissons leur haine « et leur avarice, sauvons ce peuple. » Ce procédé noble ne les désarma point. L'armée d'Ébroin qui assiégeoit Autun [*a*] avoit trois généraux, dont deux étoient des évêques, qui espéroient, pour récompense, l'évêché d'Autun, et que cet intérêt rendoit inaccessibles à la pitié : on creva les yeux à saint Léger, et on l'égara, loin de tout secours humain, dans une grande forêt, où l'on vouloit qu'il mourût de misère [*b*]. Le général laïc (c'étoit Waïmire, duc de Champagne) fut le seul qui parut touché d'un sort si cruel et si peu mérité; il apprit, au bout de quelques jours, que Léger vivoit encore, il alla lui-même le tirer de sa vaste prison et le mettre en lieu de sureté. Il seroit injuste de dissimuler que les deux évêques, dont l'un étoit Didier, évêque de Châlons-sur-Saône, l'autre Bobon, évêque de Valence, étoient désavoués par le clergé, et que tous deux avoient été déposés pour leurs crimes : tels étoient les hommes chers et nécessaires à Ébroin. L'évêque de Valence s'empara de l'évêché d'Autun.

La terreur saisit les esprits, quand on vit saint Léger lui-même ainsi accablé. On ne trouva plus d'autre moyen de terminer les troubles que d'offrir la mairie à Ébroin : alors son fantôme lui devenant inutile, il le fit rentrer dans le néant, d'où il l'avoit tiré, et prit les rênes du gouvernement sous Thierry. Parvenu à l'objet de son ambition, il parut ne vivre que pour la vengeance, et tout y servit de prétexte. Ceux qui avoient mis Thierry sur le trône étoient, selon Ébroin, évidem-

[*a*] 676. [*b*] Vit. S. Leodeg. c. 8, 9, 10, 11, 12, 13.

ment complices de l'assassinat de Childéric. Ceux qui avoient poursuivi la vengeance de la mort de Childéric s'étoient, en cela même, montrés contraires au couronnement de Thierry; les ennemis d'Ébroin ne pouvoient échapper à l'une ou à l'autre de ces deux accusations contraires de lèse-majesté : on peut croire que leurs confiscations tournoient au profit d'Ébroin et de ses amis. Saint Léger, dont Ébroin avoit découvert la retraite, subit alors son second martyre [*a*] : on lui coupa les lèvres et la langue, et deux ans après on acheva de lui ôter la vie [*b*]; le comte Guérin, frère de Léger, avoit été lapidé. C'est avec peine qu'on voit saint Ouen au nombre des persécuteurs de saint Léger, et des amis d'Ébroin; celui-ci continua d'exterminer ses ennemis, à titre d'ennemis ou de Childéric ou de Thierry : c'est ce que l'abbé Le Gendre appelle *les perdre en habile homme, et se faire honneur de leur perte*. Voyons où aboutira cette *habileté*. Les Neustriens, accablés de ce joug affreux, s'enfuyoient, les uns en Aquitaine, les autres en Austrasie. L'Aquitaine, à l'occasion de ces troubles, se détacha de la France; l'Austrasie, avertie par le malheur de la Neustrie, refusa constamment de reconnoître Ébroin pour maire; elle en créa deux sous le titre de ducs ou princes : c'étoient Martin et Pepin, tous deux petits-fils de saint Arnoul, et enfants de deux frères. L'ardent Ébroin courut les combattre, et les vainquit; Pepin prit la fuite; Martin s'enferma dans la ville de Laon, réputée alors imprenable [*c*]; Ébroin, qui

[*a*] 678. [*b*] 680.

[*c*] Gest. Franc. c. 46, 47. Secund. Continuat. Fredeg. c. 97, 98.

abusoit de tout, lui envoya deux saints évêques, Egibert, évêque de Paris, et Rieule, évêque de Reims, qui lui promirent, avec serment, et sous leur garantie personnelle, la vie et la liberté, s'il vouloit introduire Ébroin dans la place. Ébroin, en y entrant, ne manqua pas de faire assassiner Martin : la vertu des deux prélats, et la scélératesse d'Ébroin, doivent persuader qu'ils furent trompés dans cette occasion [*a*].

Cet assassinat de Martin étoit encore une *des habiletés* d'Ébroin; mais Pepin restoit, et de grandes destinées étoient réservées à sa race. La fortune parut se déclarer pour lui, en le faisant survivre à Ébroin, qui, pour fruit de tant d'*habiletés*, et pour prix de tant d'assassinats, fut assassiné lui-même par un de ceux qu'il avoit opprimés [*b*].

La Neustrie n'eut plus de pareils ennemis à opposer à la grandeur toujours croissante de Pepin; le foible Varaton, que les Neustriens élurent à la place d'Ébroin, se hâta de faire la paix, et du moins les peuples respirèrent, ce qu'ils n'avoient pas fait sous Ébroin. Varaton fut supplanté par Gislimard son propre fils : celui-ci fit la guerre à Pepin, et le vainquit; mais une prompte mort délivra encore Pepin de ce nouvel adversaire, qui s'annonçoit comme redoutable.

Varaton n'imita point ce prudent Dioclétien, qui, sollicité par son ambitieux et inconstant collègue Maximien, de reprendre avec lui la couronne impériale, qu'ils avoient depuis long-temps abdiquée l'un et l'autre, lui écrivit pour toute réponse : « Mon ami, venez voir les

[*a*] 681. [*b*] 682.

« belles laitues que j'ai plantées dans mes jardins de Sa« lone. » Varaton, à la mort de son fils, reprit la mairie [a]; et sous ce maire pacifique la Neustrie reprit sa tranquillité.

Il eut pour successeur Bertaire son gendre [b], homme imprudent et altier, qui n'avoit d'Ébroin que ses injustices, et qui ne fit qu'irriter les grands, sans les faire trembler : ceux-ci traitèrent secrétement avec Pepin, contre lequel Bertaire avoit renouvelé la guerre par hauteur et par humeur. Pepin livra bataille à Thierry et à Bertaire [c], dans un lieu nommé Tertry, entre Saint-Quentin et Péronne. Il remporta la victoire la plus complète et la plus décisive; Bertaire fut tué dans sa fuite par des gens mêmes de son parti, et Thierry, tombé entre les mains de Pepin, crut n'avoir fait que changer de maire [d].

Toutes ces guerres d'Ébroin et de ses successeurs contre Pepin n'avoient pour objet que la mairie; l'intérêt de la royauté n'y entroit pour rien, car Thierry étoit censé reconnu pour roi en Austrasie aussi-bien qu'en Neustrie; il étoit censé avoir réuni toute la France, comme avoit fait, avant lui, Childéric son frère; l'Austrasie n'avoit combattu que pour avoir son maire particulier, comme Childéric le lui avoit promis, et sur-tout pour ne pas obéir au redoutable Ébroin.

Grimoald avoit péri, comme nous l'avons vu, pour avoir cru qu'il pouvoit mettre la couronne dans sa maison, parceque l'autorité y étoit. Pepin se souvint de

[a] 683. [b] 684. [c] 687.

[d] Gest. Franc. c. 48. Continuat. Fred. c. 100.

cet exemple, et quoiqu'il réunît seul l'autorité dans les trois royaumes, quoique, par le sort des armes, son roi fût son sujet et son prisonnier, quoiqu'il eût tous les droits que peuvent donner la guerre et la puissance, il s'abstint de ce titre de *roi*, si avili depuis longtemps, et encore réservé à cette race abâtardie de Clovis; mais il ne voulut pas non plus qu'on pût se méprendre sur la nature et l'étendue de son autorité; il ne se contenta plus de ce titre de maire, qui sembloit annoncer un pouvoir communicable, et partagé suivant l'ancienne division du royaume en Austrasie et Neustrie; il créa un titre nouveau pour une puissance nouvelle, et se qualifia *duc et prince des Français*. C'est, pour ainsi dire, le dernier âge de la mairie; c'est son plus haut degré de puissance et de gloire, ou, si l'on veut, c'est sa destruction.

Une administration ferme et sage sembla justifier ces innovations; les souverains étrangers recherchoient l'alliance de Pepin, lui envoyoient des ambassadeurs, recevoient les siens, redoutoient en lui un conquérant, respectoient un grand roi, et ne songeoient pas même à Thierry. La France dut à Pepin une considération qu'elle n'avoit pas eue depuis Clovis.

CHAPITRE IV.

Des auteurs de la Race Carlovingienne.

Les opinions des savants sont souvent bien peu utiles à la science, et l'on accélèreroit bien plus les progrès des connoissances, en s'attachant à fixer en tout genre les bornes du connu et de l'inconnu, qu'en perdant le temps à faire des systèmes qui n'éclaircissent rien.

Il en existe une multitude sur l'origine des différentes races de nos rois : on a voulu absolument les faire descendre les unes des autres, même de mâle en mâle, ou donner aux races postérieures une origine plus ancienne encore et plus illustre que la première. La vérité est qu'on ne sait rien des auteurs de la race carlovingienne au-delà de saint Arnoul, ni de ceux de la race capétienne au-delà de Robert-le-Fort.

Quant à la race carlovingienne, de laquelle seule il s'agit ici, elle descend, tant du côté paternel que du côté maternel, de ces deux sages gouverneurs que Clotaire II avoit donnés à Dagobert Ier son fils, en le faisant roi d'Austrasie, c'est-à-dire, de saint Arnoul et de Pepin de Landen, dit le Vieux. Quel étoit le père d'Arnoul? On n'en sait rien : mais Arnoul étoit déja un très grand seigneur, un homme riche et puissant; nous remontons presque par lui jusqu'au berceau de

notre monarchie. Qu'importe d'aller au-delà? En voilà bien assez pour présumer que la race carlovingienne pouvoit avoir une antiquité à-peu-près égale à celle des Mérovingiens, et que le choix des Français auroit pu tomber indifféremment sur l'une ou sur l'autre.

Saint Arnoul fut plus qu'un grand seigneur, il fut un sujet utile, le digne ami d'un bon roi, le digne instituteur d'un prince, et si son éléve ne fut pas digne de lui, cet éléve lui dut au moins le peu de vertus qui tempérèrent ses vices.

Saint Arnoul, qui avoit été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique et d'être évêque de Metz, avoit eu deux fils, Anchise et Clodulphe. Ce dernier fut père de Martin élu maire d'Austrasie, conjointement avec Pepin de Héristal, son cousin-germain, et assassiné par Ebroin, dans la ville de Laon. Anchise avoit épousé Begge, fille de Pepin de Landen, collégue de saint Arnoul dans l'institution de Dagobert, et il en avoit eu ce Pepin de Héristal, qui, par la victoire qu'il remporta sur Thierry et sur Bertaire, réunit sous sa domination les trois royaumes, qu'il gouverna long-temps avec gloire.

PEPIN DE HÉRISTAL.

Pepin donna successivement la couronne à Clovis III [a], à Childebert II [b], tous deux fils de Thierry, et à Dagobert III [c], fils de Childebert, comme s'il eût donné une charge dans sa maison; mais il observa exactement trois points.

L'un, de faire disparoître entièrement la distinction de royaumes d'Austrasie et de Neustrie, et de ne nommer jamais qu'un roi, de peur que, si on en voyoit plusieurs régner ensemble, on ne voulût aussi avoir plusieurs maires.

L'autre fut de ne donner à ces rois aucune part dans l'administration, pas même pour la forme; car les formes conservent et rappellent les droits, et peuvent servir de prétexte, et même de moyen pour les rétablir. Childebert II fut surnommé *le Juste*, comme Louis XIII. S'il exerça cette grande vertu, ce fut donc dans le secret de sa maison, car toutes les occasions publiques lui manquèrent.

Le troisième enfin, fut de nommer toujours pour roi le prince dont le droit étoit le plus apparent. Par-là il ôtoit à l'assemblée des grands, qu'il étoit obligé de convoquer pour cette nomination, toute occasion

[a] 691. [b] 695. [c] 711.

d'exercer des droits en concurrence des siens; il ne faisoit qu'annoncer son choix, et ce choix étoit à l'instant adopté et proclamé sans difficulté.

Il paroît que ce système d'unité fut toujours l'idée favorite de Pepin, et vraisemblablement il y auroit été fidéle, s'il n'avoit eu qu'un fils; mais le nombre de ses enfants, et sa tendresse égale pour eux, le ramenèrent malgré lui aux idées de partage.

Il avoit de Plectrude sa femme deux fils, Dreux ou Drogon, et Grimoald; il l'avoit répudiée depuis pour épouser Alpaïde, femme célébre par sa beauté, dont il avoit eu Charles Martel, et ce Childebrand, prince inconnu, dont il a plu au sieur de Sainte-Garde, aumônier du roi, de faire le héros d'un poëme épique (1), et à quelques généalogistes, de faire la tige de la troisième race de nos rois.

Quelques auteurs modernes traitent de bâtards Charles Martel et Childebrand; ce qui n'est peut-être pas trop d'accord avec les usages de ce temps-là, qui permettoient le divorce, et regardoient comme légitimes les mariages faits en conséquence. Des actes semblent prouver cependant que Plectrude ne fut jamais répudiée, et que Pepin, à l'exemple de nos premiers rois, et suivant l'usage des Germains, eut ces deux femmes à-la-fois [a]. Les annales de Metz rapportent même que

(1) Qui de tant de héros va choisir Childebrand.
BOILEAU.

Le nom de cet auteur est Charles Carel; le titre de son poëme, *Childebrand, ou les Sarrasins chassés de France*. Ce poëme a eu trois éditions en trois ans, 1666, 1667 et 1668.

[a] Ann. Met. ad ann. 706, 707, 712. Sec. Cont. Fred. c. 101, 104.

le mariage de Pepin avec Alpaïde, ayant excité le zéle de saint Lambert, évêque de Liége, qui le qualifia hautement d'adultère public, ce scrupuleux prélat fut assassiné par Odon, frère d'Alpaïde, et même avec le consentement de Pepin. On ajoute que le meurtrier, rongé de vers tout vivant, devenu furieux, et comme poursuivi par la vengeance divine, se précipita dans la Meuse.

Les enfants d'Alpaïde étoient encore en bas âge, mais ceux de Plectrude pouvoient déja être un appui pour leur père; il s'occupa de leur établissement, et songeant à leur assurer sa succession, il fut obligé de faire revivre en leur faveur la distinction d'Austrasie et de Neustrie : comme il ne leur donnoit encore qu'un titre, et qu'il se réservoit toute l'autorité, l'inconvénient du partage ne devoit être réel que dans un temps où Pepin ne seroit plus.

Ces arrangements n'eurent point lieu; les deux fils de Plectrude moururent avant leur père [a]. Drogon mourut de maladie; Grimoald fut assassiné dans une église, sans qu'on ait jamais su à quelle occasion; tout ce qu'on sait, c'est que l'assassin se nommoit Rangaire. Un assassinat, et même l'assassinat d'un prince, sembloit n'être alors qu'un événement ordinaire.

Grimoald étoit, de tous ses fils, celui que Pepin aimoit le plus; il laissoit un fils nommé Theudoalde, âgé d'environ six ans : Pepin, dans sa douleur et dans l'effusion de sa tendresse pour le père, donna au fils la mairie, ou comme on disoit alors, la principauté de la Neustrie et de la Bourgogne.

[a] 714.

Drogon avoit laissé deux fils, Hugues et Arnould, qui ne jouent point de rôle dans l'histoire.

Pepin mourut sans avoir pu faire d'autres arrangements, et sans avoir pu même pressentir la gloire que le fils aîné d'Alpaïde devoit ajouter à la gloire de son père [a]. Une famille divisée, un petit-fils de six ans à qui les enfants du second lit disputeroient son partage, et à qui le roi disputeroit tout; une vaste perspective de troubles et de douleurs, voilà ce que Pepin laissoit, au bout de vingt-sept ans d'un régne brillant et glorieux.

CHARLES MARTEL.

Plectrude, femme active et courageuse, envoie une armée établir Theudoalde son petit-fils dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, selon les ordres de Pepin; en même temps elle fait enfermer Charles Martel, qui auroit pu vouloir traverser ses vues ambitieuses pour son petit-fils: démarche injuste et violente que Pepin n'avoit sûrement pas ordonnée, et dont tous les historiens n'ont pas manqué de la louer à l'envi; car ils ne peuvent se désabuser de l'efficacité des moyens

[a] Annal. Metens. ad ann. 714. Gest. Reg. Franc. Sec. Continuat. Fredeg.

violents, quoiqu'ils les voient toujours confondus par le succès, attendu que la violence va directement contre son but. S'ils trouvent indigne d'eux et peu philosophique de juger, comme le vulgaire, par l'événement, qu'ils consultent la nature de l'homme, que toute violence irrite et soulève, même sans qu'il en soit l'objet.

Lorsqu'à la mort de Grimoald, Pepin avoit désigné Theudoalde pour son successeur en Neustrie, les grands de ce royaume avoient respecté les dispositions d'un père affligé; ils n'avoient pas voulu lui enlever la consolation de croire renaître dans son petit-fils; ils espéroient alors que Pepin pourroit vivre assez longtemps pour laisser ce jeune prince en état de les gouverner [a]: mais Pepin étant mort peu de temps après cet arrangement, les Neustriens jugèrent que ce n'étoit pas les traiter comme des hommes, que de leur donner un enfant pour chef. Cet inconvénient jusqu'alors avoit été propre aux rois, et si quelque chose avoit paru légitimer l'excessive autorité des maires, c'est que ces seconds chefs de l'État, élus par la nation, et toujours pris dans la force de l'âge, sembloient être le correctif de cet inconvénient même. Le roi étoit en quelque sorte le chef honoraire de l'État; le maire étoit le chef en fonction; c'étoit celui en qui la nation mettoit sa confiance : mais quelle confiance pouvoit-elle avoir dans Theudoalde?

Les Neustriens armèrent pour s'opposer aux projets de Plectrude; ils étoient secrétement animés par le roi, qui avoit enfin un parti.

[a] Gest. Reg. Franc. c. 51, 52.

Dagobert III étoit, de tous les rois qui avoient traîné ce titre depuis Dagobert I[er], celui qui avoit montré le plus de sensibilité, le plus de desir de régner; il n'avoit porté qu'avec beaucoup de répugnance le joug de Pepin; pendant la maladie et à la mort de ce maire, il avoit fait des démarches pour s'affranchir; il avoit cherché à réveiller dans le cœur des grands cette antique fidélité pour leurs rois. Mais c'étoit parler un langage qu'on n'entendoit plus. La mairie avoit détruit la royauté; celle-ci ne pouvoit plus renaître que pour la race des maires.

Les Neustriens firent ce que desiroit Dagobert, mais par un autre motif; la royauté ne fut rien pour eux, ils ne considérèrent que le droit qu'ils avoient d'élire un maire, et de rejeter l'enfant qu'ils n'avoient point choisi; le sort des armes leur fut favorable : l'armée de Theudoalde fut battue [*a*], et eut bien de la peine à le sauver. Les Neustriens alors élurent pour maire un d'entre eux, nommé Rainfroy, qui s'étoit signalé dans la bataille, et Dagobert III ne fit que changer de maître; ce fut Rainfroy au lieu de Pepin.

Pour achever de renverser les projets de Plectrude, Charles Martel se sauva de sa prison : on crut voir reparoître Pepin lui-même; on lui trouvoit tous ses traits, et on les regardoit comme autant de présages de victoire et de grandeur. Tous les enthousiastes, tous les aventuriers s'attachèrent à lui : il eut des zélateurs, des amis, des braves, des gens de bonne volonté; mais ce n'étoit point encore une armée.

[*a*] 715.

On avoit pu douter originairement que Charles Martel, au mépris des dispositions d'un père, eût voulu dépouiller son neveu de la principauté ou mairie de la Neustrie, tandis qu'il pouvoit avoir pour son partage l'Austrasie au même titre; mais il ne fut plus possible de douter de ses mauvaises dispositions, après l'outrage qu'on lui avoit fait : tel fut le fruit de cette politique si vantée de Plectrude.

Cependant, lorsque Charles fut en état d'agir, Plectrude n'étoit plus son ennemie la plus redoutable; les trésors de Pepin, dont elle s'étoit emparée, lui servirent pour acheter successivement la paix de tous les partis; mais le sien étoit dissipé; elle finit par aller chercher dans un cloître une paix plus sûre et plus durable. L'histoire ne parle plus de Theudoalde qu'à la mort de Charles Martel.

Dagobert III étoit mort, laissant un fils qui ne lui succéda pas pour lors : on donna la préférence à un Chilpéric Daniel, dont on ne sait rien, sinon qu'il fut tiré d'un cloître pour être mis sur le trône, et qu'il étoit fils de Childéric II, comme il le déclare lui-même dans une charte qui reste de lui. On ignore les motifs de cette prédilection des Français pour Chilpéric.

Ce fut à Rainfroy, qui vouloit être maire des trois royaumes, et à ce Chilpéric Daniel, qui, comme Dagobert III, auroit bien voulu être un roi, que Charles Martel eut principalement affaire.

Cet heureux guerrier, qui devoit être si souvent vainqueur, débuta par un échec.

Le duc des Frisons, Ratbod, étant venu au secours de Chilpéric et de Rainfroy, Charles se hâta de l'aller

combattre, pour empêcher la jonction. Charles fut vaincu [*a*] : tout le monde convint que, par sa valeur et sa bonne conduite, il avoit mérité de vaincre; mais ses troupes, rassemblées à la hâte, sans expérience et sans discipline, le secondèrent mal.

Il répara bientôt cette perte; avec les débris de son armée battue, il surprit l'armée royale, et la mit en déroute; il proposa ensuite la paix, et fit des offres raisonnables : c'étoit toujours pour la mairie qu'on se battoit; il offrit de se contenter de celle d'Austrasie, et d'abandonner à Rainfroy celle de Neustrie. Rainfroy voulut être maire des trois royaumes : alors Charles, pour braver ses ennemis, créa, comme Ebroin, un roi, dont on ne sait rien, sinon qu'il l'appeloit Clotaire, et il gagna coup sur coup, contre Chilpéric et Rainfroy, la bataille de Vincy [*b*], et une autre bataille entre Reims et Soissons, où Eudes, duc d'Aquitaine, avoit joint ses forces aux leurs [*c*]. Nous aurons souvent occasion, dans la suite, de parler de ce duc.

Tous ces succès ne terminoient point encore la querelle; la modération de Charles fit ce que le bonheur de ses armes n'avoit pu faire. Ce Clotaire, qu'il avoit mis sur le trône, étant venu à mourir [*d*], il offrit à Chilpéric de le reconnoître pour roi; il offrit à Rainfroy le comté d'Anjou. Cet ambitieux Rainfroy, qui n'avoit pas voulu se contenter de la mairie de Neustrie et de Bourgogne, et que la réunion seule des trois royaumes

[*a*] Gest. Reg. Franc. Secund. Contin. Fredeg. c. 100. Annal. Metens.

[*b*] 718. [*c*] Gest. Francor. c. 53. Sec. Contin. Fredeg. c. 107.

[*d*] 719.

pouvoit satisfaire, fut si content de son foible partage, que, quelques propositions qu'on ait pu lui faire depuis pour l'engager à faire valoir ses droits, on ne put jamais le déterminer à la moindre démarche, soit que les charmes d'une vie douce, sûre et tranquille, se fussent fait sentir à cette ame autrefois si agitée, soit que l'ascendant manifeste de Charles, en ôtant à Rainfroy toute espérance de succès, eût glacé son ambition.

Charles étoit redevenu, par son courage et par ses talents, tout ce qu'avoit été son père, c'est-à-dire seul prince ou maire des trois royaumes, sous un seul roi vaincu par lui, et soumis à sa puissance. Il sut gouverner avec autant de sagesse et plus de vigueur encore que Pepin; il montra peut-être un peu plus d'ardeur pour la guerre, mais il en eut plus d'occasions. La continuité des troubles dont on avoit vu la France désolée, avoit enhardi ses voisins à des entreprises qu'il falloit réprimer; car tel est le malheur des guerres civiles, que souvent elles produisent encore des guerres étrangères. Du côté du midi, le duc d'Aquitaine, Eudes, non content d'être indépendant, vouloit devenir redoutable. Du côté du nord, tous les peuples de la Germanie, soumis autrefois par Théodebert et ses successeurs, avoient non seulement secoué le joug, mais encore fait des incursions en France : Charles eut toujours contre eux les armes à la main, et toutes ses expéditions furent des triomphes; il battit les Frisons sur la mer, et les Suéves sur la terre; il défit deux fois les Allemands, et cinq fois les Saxons, les plus opiniâtres de tous les ennemis de la France; il ravagea l'Aquitaine deux fois en une année, et n'en fit pas moins la guerre

cette même année au nord et au levant de la France et dans l'intérieur du royaume. Une activité incroyable le rendoit présent par-tout; il prévenoit et déconcertoit tous les projets formés contre lui; on le trouvoit toujours où on le craignoit et où on ne l'attendoit point; enfin il dompta tous ses ennemis, soumit tous ses rivaux, châtia tous les ducs et comtes qui prétendoient méconnoître son autorité, se fit respecter, redouter, au-dedans, au-dehors, et mit la France au plus haut point de splendeur et de puissance où elle eût été depuis l'établissement de la monarchie.

Mais, de toutes ses expéditions militaires, la plus importante et la plus mémorable fut la victoire qu'il remporta en 732, contre les Sarrasins. C'est une époque non seulement dans l'histoire de France, mais dans celle de la chrétienté, qu'il préserva, dans cette journée, du joug de l'Alcoran. Les rapides succès de cette nation conquérante effrayoient l'univers; elle avoit subjugué une grande partie de l'Asie et de l'Afrique; elle tournoit alors ses principaux efforts contre l'Europe; l'Espagne étoit déja sous sa puissance; la France même étoit entamée; les Sarrasins en possédoient la partie qui avoit été de la domination des Goths, c'est-à-dire la Septimanie ou le Languedoc, et quelques provinces adjacentes; le duc d'Aquitaine, Eudes, prince puissant et généreux, les avoit, pour ainsi dire, arrêtés quelque temps à la barrière [*a*]; il avoit gagné sur eux, en 721, une grande bataille sous les murs de Toulouse contre le général Zama; mais depuis il avoit été

[*a*] D. Vaissette, Histoire de Languedoc, t. I.

accablé par eux, et forcé de donner, malgré la différence des religions, Lampagiè sa fille en mariage à Munuza, un de leurs généraux, pour obtenir qu'ils s'éloignassent de ses États; alliance qui, d'un côté, fit soupçonner, quoique injustement, le duc Eudes d'intelligence avec ces infidèles, dans la guerre que leur fit Charles Martel, et de l'autre côté, fit soupçonner, par les Sarrasins, Munuza lui-même de vouloir se faire chrétien.

La chrétienté voyoit le danger qui la menaçoit; et loin de réunir ses efforts pour écarter un tel fléau, elle se consumoit en petites guerres inutiles et insensées. Voilà cependant comment les croisades auroient dû être conçues. Défensives, elles seroient non seulement légitimes, mais intéressantes; elles joindroient à l'intérêt ordinaire d'une guerre défensive, le mérite de venger et de garantir l'humanité entière, menacée par les conquérants. Les croisades offensives au contraire perdoient tout intérêt et tout avantage; elles chargeoient les croisés du rôle odieux d'agresseurs, et les envoyoient, à une distance immense de leur patrie, combattre les climats et les maladies encore plus que les hommes. L'Europe réunie auroit dû attendre sur ses frontières ces conquérants féroces, Sarrasins, Turcs, et autres semblables, et leur opposer une barrière insurmontable, au lieu d'aller s'ensevelir dans l'Asie, sur la foi de quelques pélerins qui prétendoient avoir été maltraités par quelques mahométans.

L'esprit de guerre, tel qu'il est répandu chez les nations, est tellement un délire, qu'il n'a presque jamais saisi les occasions où il eût été sage et utile de faire la guerre. Quand un peuple s'annonce pour con-

quérant, c'est l'ennemi du genre humain qui se déclare ; l'intérêt commun est de se réunir contre lui, et c'est ce qu'on n'a point fait. On a laissé Philippe et Alexandre conquérir tant qu'ils ont voulu. Toute l'éloquence de Démosthéne ne put engager les Athéniens à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté de la Gréce, et la leur contre les entreprises de Philippe ; et nous ne voyons pas que les nations grecques, subjuguées par ce même Philippe, voyant Alexandre engagé au fond de l'Égypte, de la Perse ou de l'Inde, aient profité de son éloignement pour secouer le joug ; du moins si quelques unes de ces nations le tentèrent, leurs foibles efforts furent sans proportion avec l'objet, et on les remarque à peine dans l'histoire. Les Romains ne daignoient pas même cacher le projet d'asservir l'univers ; jamais peuple ne s'est annoncé si insolemment pour l'ennemi public des nations ; un de leurs sages, Caton, ne croyoit pas qu'une puissance qui avoit osé être la rivale de Rome, pût, après un tel crime, conserver le droit d'exister, et la formule finale de tous ses avis, sur toute matière, soit publique, soit particulière, étoit toujours : *Et de plus, il faut détruire Carthage.* De là cette aversion secréte qui se mêle à l'admiration que ce peuple inspire, ce plaisir qu'éprouve un lecteur sensible, en voyant Annibal et Asdrubal retarder au moins l'exécution de cet odieux projet : de là cet intérêt répandu sur les noms de Cannes, de Trébie, et du lac de Trasiméne : de là vient encore que dans nos tragédies, Nicoméde et Mithridate nous plaisent par leur seule haine pour les Romains. Cependant, quelles mesures l'univers ainsi averti prit-il pour dé-

fendre sa liberté? Quelle réunion de vues et d'efforts lui vit-on opposer à l'ambition toujours croissante de ces conquérants? On les laissa marcher tour-à-tour sur la tête de tous les rois, opprimer toutes les nations une à une. En vain Annibal crioit à Antiochus, à Philippe, à Prusias, à cet Attale, lâche jusque dans son indigne reconnoissance, qui se disoit *l'affranchi du peuple romain*, et qui n'en étoit que l'esclave : *Réunissez-vous, n'attendez pas qu'on vous écrase l'un après l'autre.* On entrevit à peine qu'il avoit raison, et on le laissa périr. Même aveuglement, même patience des peuples à l'égard des Sarrasins et des Turcs : je les vois conquérir une à une les diverses contrées. Nulle réunion contre eux, nulle conjuration en faveur de la liberté de la part des peuples menacés. Le genre humain ne sait pas se réunir, ni se secourir.

Lorsque Charles Martel sauva l'Europe du joug du mahométisme, il le sauva seul; aucune autre puissance n'osa partager avec lui cette gloire ; une terreur générale avoit glacé les esprits, et tenoit l'Europe comme enchaînée. La promptitude avec laquelle tant d'États avoient été soumis, la facilité sur-tout avec laquelle les Goths avoient été chassés de l'Espagne, avoient persuadé que les Sarrasins étoient un peuple extraordinaire, et que rien ne pouvoit leur résister; ils venoient encore tout récemment de renverser sur leur route l'armée du duc d'Aquitaine, Eudes, qui avoit osé se présenter pour leur disputer le passage de la Dordogne, et ils avoient envahi ses États : quand on vit Charles Martel s'avancer avec une armée assez peu nombreuse pour combattre l'innombrable armée des Sarrasins, quoique

tant de victoires pussent inspirer quelque confiance dans ce général, on ne le regarda plus que comme un téméraire qui couroit à sa perte. En effet, depuis Xerxès on n'avoit point entendu parler d'un armement aussi formidable que l'étoit celui des Sarrasins en cette occasion [a], et la multitude de femmes et d'enfants que tant de combattants traînoient à leur suite (1), montroit bien qu'il ne s'agissoit pas d'une incursion passagère, mais du projet d'un grand établissement. Dans cet appareil qui effrayoit les regards, l'intrépide Martel ne vit que la gloire réservée au vainqueur d'un peuple réputé alors invincible; il combattit, et dissipa tellement cette armée, que les Sarasins ne purent plus rien entreprendre de la campagne, et que le nom d'Abdérame leur chef, qui périt dans cette bataille, disparut devant celui de Charles Martel. Ce grand événement a tant exalté l'imagination des historiens, qu'ils nous ont donné sur cette bataille des calculs absolument incroyables; ils ne parlent pas de moins que de trois cent soixante et quinze mille Sarrasins restés sur le champ de bataille, tandis que les Français, selon eux, ne perdirent que quinze cents hommes. Concluons seulement que les Sarrasins étoient très supérieurs en nombre, et que leur perte fut hors de toute proportion avec celle des Français (2).

[a] Roderic, l. 3, c. 11.

(1) Adrien de Valois nie, ou du moins révoque en doute cette circonstance, que les Sarrasins eussent avec eux leurs femmes et leurs enfants dans cette expédition contre Charles Martel.

(2) Il paroît que Paul Diacre et Anastase le bibliothécaire, qui tous deux ont parlé de ce nombre incroyable, et qui sont les premiers qui

Charles rétablit le duc d'Aquitaine dans ses États, et les Sarrasins ayant cru prendre leur revanche en s'em-

en aient parlé, ont confondu la bataille de Poitiers, gagnée par Charles Martel contre les Sarrasins, commandés par Abdérame, en 732, avec la bataille de Toulouse, gagnée par le duc d'Aquitaine, Eudes, contre les mêmes Sarrasins, commandés par Zama, en 721. Une circonstance qui a pu les tromper, c'est qu'Abdérame périt à la bataille de Poitiers, comme Zama dans celle de Toulouse. Paul Diacre parle nettement de Charles Martel, et par conséquent il désigne la bataille de Poitiers; mais Anastase le bibliothécaire parle d'Eudes, prince d'Aquitaine, et tous deux rapportent la même circonstance des trois cent soixante et quinze mille Sarrasins tués, et quinze cents Français seulement. Anastase cite l'autorité d'Eudes lui-même, qui l'écrivit ainsi au pape Grégoire II; ce qui fait voir qu'il s'agit de la bataille de Toulouse, et non de celle de Poitiers; car, selon le même Anastase, le pape Grégoire II est mort le 11 février 731, et par conséquent n'a point vu la bataille de Poitiers, livrée en 732. Il paroît donc que Paul Diacre parle de la bataille de Poitiers, et Anastase de la bataille de Toulouse, et cependant chacun d'eux applique à la bataille dont il parle ce calcul merveilleux des morts des Sarrasins, comparés à ceux des Français; calcul qui ne peut être vrai ni pour l'une ni pour l'autre de ces batailles. Au reste, Anastase ne rapporte point la lettre du duc Eudes; et 1° cette lettre peut n'avoir point été écrite; 2° en supposant qu'elle l'ait été, elle pouvoit ne point contenir le calcul ridicule dont parle Anastase aussi-bien que Paul Diacre; 3° si la lettre contenoit ce calcul, il n'en est pas plus vraisemblable, et c'étoit sans doute une fanfaronnade du duc Eudes; 4° quant à la bataille dont Anastase a voulu parler, et à laquelle il applique la même circonstance que Paul Diacre rapporte de la bataille de Poitiers, ces deux auteurs peuvent se concilier, si l'on suppose que le pape, à qui la lettre du duc Eudes fut adressée, étoit, au lieu de Grégoire II, Grégoire III, son successeur; entre deux papes consécutifs du même nom, on a pu se tromper sur le nombre qui les désigne; et 5° enfin de ce qu'Anastase nomme le duc Eudes, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il parle de la bataille de Toulouse; car des auteurs croient que le duc Eudes étoit aussi à la bataille de Poitiers, ce point du moins est resté incertain dans l'histoire; et tout est incertain avec des chroni-

parant de la Provence, que Mauronte, gouverneur de cette province, leur livra par perfidie ou par crainte, Charles s'y transporta, prit Avignon d'assaut, chassa Mauronte et les Sarrasins, poursuivit ceux-ci jusque dans le Languedoc, les battit une seconde fois sous les murs de Narbonne, assiégea cette place, et l'auroit prise, s'il n'eût été rappelé promptement en France par la maladie et la mort du roi.

Celui qui portoit alors ce titre n'étoit plus Chilpéric Daniel; celui-ci étoit mort dès l'an 720, et il avoit eu pour successeur ce Thierry, dit de Chelles, fils unique de Dagobert III, qu'on avoit rejeté à la mort de son père, peut-être parcequ'il étoit alors au berceau, foible raison cependant de l'exclure d'un trône où on n'avoit plus besoin que d'un nom. Ce fut la mort de ce Thierry de Chelles qui pressa le retour de Charles Martel [a].

Au milieu de tant de gloire, ce héros n'étoit point heureux : et que manquoit-il à son bonheur? Ce titre de roi, dont il avoit seul toute la puissance. Ce chagrin n'étoit pas une fantaisie, il avoit un fondement réel [b]; une expérience récente prouvoit que la mairie la plus despotique n'étoit toujours qu'une grandeur précaire. Pepin, aussi puissant que Charles Martel, quoiqu'un peu moins illustre, n'avoit pu la transmettre à ses fils, parcequ'en effet ce n'étoit point une dignité héréditaire, et Charles Martel avoit eu à refaire lui-même toute sa fortune; il vouloit la laisser à ses enfants, et

queurs qui ne désignent rien, qui ne distinguent rien, qui ne marquent ni les lieux ni les temps.

[a] 738. [b] Continuat. Fredeg. c. 109. Annal. Metens.

il la leur laissa en effet, non sans quelque contradiction. Ce qui s'étoit passé à la mort de Pepin pouvoit lui laisser de justes inquiétudes sur ce qui arriveroit après lui : tels étoient ses motifs pour desirer la couronne; il étoit d'ailleurs délicat sur les moyens de l'obtenir; il ne vouloit pas la ravir, mais il auroit voulu qu'on la lui offrît. Les grands et les prélats, qu'il sonda sur ce projet, ne s'y montrèrent point favorables. Charles Martel étoit plus admiré, plus respecté qu'aimé; il n'étoit du moins aimé que de ses soldats, auxquels il donnoit les abbayes et jusqu'aux évêchés, pour en être mieux servi [*a*]. La guerre contre les Sarrasins pouvoit fournir un prétexte à cette irrégularité : en effet, un ancien auteur dit que le pape donna tout l'or du clergé à Charles Martel, pour le mettre en état de combattre ces infidéles. Charles Martel réussit à se faire aimer des soldats; mais il s'attira la haine du clergé, qui, le poursuivant encore près d'un siécle et demi après sa mort, assura, en 858, à Louis-le-Germanique son arrière-petit-fils, que Charles Martel étoit damné, pour avoir donné à des laïcs les biens de l'église, et qui publia que son tombeau ayant été ouvert, on n'y avoit trouvé qu'un gros serpent (1). Saint Boni-

[*a*] Ex Chronic. Centulensi, lib. 2.

(1) Voici ce que porte la lettre écrite à Louis de Germanie, au concile de Quiersy, en 855, par Venilon, archevêque de Rouen, et Erchanraud, évêque de Châlons, au nom des évêques des provinces de Rouen et de Reims.

Quia verò Carlus princeps, Pippini regis pater, qui primus inter omnes Francorum reges ac principes, res ecclesiarum ab eis separavit atque divisit, PRO HOC SOLO MAXIMÈ EST ÆTERNALITER PERDITUS. *Nam sanctus Eucherius, Aurelianensium episcopus, qui in monasterio sancti Tru-*

face, archevêque de Mayence, avoit aussi assuré Carloman et Pepin que leur père étoit damné.

Les grands, que Charles réduisoit à n'être que des sujets soumis, et qu'il ne daignoit presque jamais assembler ni consulter, ne l'aimoient pas davantage, et ils le prouvèrent en cette occasion. Charles jugea que les lois étoient encore plus fortes que toute son autorité, il ne voulut pas du moins les violer d'une manière

donis requiescit, in oratione positus, ad alterum est sæculum raptus: et inter cætera quæ Domino sibi ostendente conspexit, VIDIT ILLUM IN INFERNO INFERIORE TORQUERI. *Cui interroganti ab angelo ejus ductore responsum est, quia sanctorum judicatione, qui in futuro judicio cum Domino judicabunt, quorumque res abstulit ei divisit, ante illud judicium* ANIMA ET CORPORE SEMPITERNIS POENIS EST DEPUTATUS: *et recepit simul cum suis peccatis pœnas propter peccata omnium, qui res suas et facultates in honore et amore Domini ad sanctorum loca in luminaribus divini cultûs et alimoniis servorum Christi ac pauperum, pro animarum suarum redemptione tradiderant. Qui in se reversus, sanctum Bonifacium et Fulradum abbatem monasterii sancti Dionysii, et summum Capellanum regis Pippini ad se vocavit, eisque talia dicens in signum dedit, ut ad sepulchrum illius irent, et si corpus ejus ibidem non reperissent, ea quæ dicebat vera esse concrederent. Ipsi autem pergentes ad prædictum monasterium, ubi corpus ipsius Carli humatum fuerat, sepulchrumque illius aperientes,* VISUS EST EXISSE DRACO, ET TOTUM ILLUD SEPULCHRUM INTERIUS INVENTUM EST DENIGRATUM, AC SI FUISSET EXUSTUM.

Les évêques déclarent qu'ils tiennent ce fait de gens dignes de foi, et témoins oculaires.

Nos autem illos vidimus, qui usque ad nostram ætatem duraverunt, qui huic rei interfuerunt, et nobis vivâ voce veraciter sunt testati quæ audierunt atque viderunt. Observons que ce saint Eucher, qui avoit eu révélation de la damnation de Charles Martel, avoit été exilé par ce prince, et qu'il étoit mort en exil au moins trois ans avant Charles Martel. *Joan. Bolland. et Godef. Henschen. 20 febr. et apud Sur. t.* 1, 20 *febr. Mém. de Litt., t.* 4, *p.* 707, 708.

directe et active ; il se contenta de ne pas nommer de roi, et de ne pas convoquer l'assemblée ordinaire pour cette cérémonie ; on en murmura, mais on n'osa le presser sur ce point, de peur de le pousser à quelque violence ; ainsi le reste de la vie de Charles Martel fut un interrégne, pendant lequel on datoit les actes de telle ou telle année depuis la mort de Thierry de Chelles, ce qui suffisoit à la chronologie, aussi bien que les années du régne de quelque roi fainéant.

Les respects de l'Europe pouvoient consoler Charles de ces contradictions intestines, au-dessus desquelles tout son pouvoir n'avoit encore pu le mettre. Tous les souverains recherchoient l'alliance et la protection du vainqueur des Sarrasins ; les Lombards s'unissoient avec lui contre ces mêmes Sarrasins ; le pape Grégoire III, qui avoit en tête à-la-fois et les Lombards et l'empereur grec Léon l'Isaurien, envoyoit à Charles Martel les liens de saint Pierre et les clefs du tombeau de cet apôtre ; il lui offroit de plus, sous le titre d'exarque, au nom du sénat, de la noblesse et du peuple de Rome, la souveraineté véritable de cette ville, préludant ainsi à la grande alliance des papes et des rois Carlovingiens ; Léon l'Isaurien l'invitoit à briser, comme lui, les images ; Charles pouvoit choisir entre les divers partis, et honorer de son alliance qui il lui plairoit. Comme il vouloit être ami du pape, et qu'il l'étoit des Lombards, il travailloit à rétablir la paix entre ces deux puissances (1), lorsque la mort le surprit le 20 ou 22

(1) La puissance temporelle des papes n'existoit pas encore ; mais le pape, par son autorité spirituelle, par sa qualité de père commun

octobre 741, âgé de cinquante ans, dont il avoit régné environ vingt-cinq. Ce fut le héros le plus brillant que la France eût eu jusqu'alors, et on ne raconte de lui aucune des violences qui souillent l'histoire des plus grands et des meilleurs princes de la première race. On a vu même de lui plusieurs traits de modération à l'égard de ses rivaux, et il fut le bienfaiteur de ce duc d'Aquitaine, Eudes, qui avoit été son ennemi.

Des auteurs disent que Charles mérita le surnom de *Martel*, parcequ'*il frappoit de rudes coups* [a], apparemment comme un *martel* ou *marteau*. Pourquoi ce nom, donné au plus martial de tous les Français, ne viendroit-il pas plutôt de Mars? Au reste, le sens est le même.

Charles Martel laissoit, comme Pepin son père (1), trois héritiers de différents lits.

Il avoit eu de Rotrude, sa première femme, Carloman et Pepin, et d'une seconde, nommée Sonnichilde, un prince, nommé Griffon ou Grippon.

Il donna l'Austrasie à Carloman, la Neustrie à Pepin, et à Griffon seulement quelques comtés situés entre les États de ses deux frères.

des fidèles, par les respects de la chrétienté, n'en étoit pas moins une puissance.

[a] Annal. Metens. ad ann. 741.

(1) Nous ne comptons point parmi les héritiers de Pepin de Héristal les deux fils de Drogon, dont il n'est pas question dans l'histoire.

CARLOMAN, ET PEPIN, DIT LE BREF.

Nous avons vu que les dispositions de Pepin de Héristal n'avoient pu avoir lieu ; celles de Charles Martel eurent leur entière exécution, malgré quelques contradictions et quelques murmures. Plusieurs causes concoururent à cette différence.

1° L'autorité des maires ou princes avoit fait quelques pas de plus.

2° Les enfants de Charles Martel, à la mort de leur père, étoient plus âgés que ceux de Pepin ne l'avoient été à la sienne.

3° Les dispositions de Pepin étoient restées imparfaites, il n'avoit pas disposé de l'Austrasie.

4° Il y avoit un roi à la mort de Pepin, et il n'y en avoit point à la mort de Charles Martel.

Au reste, on peut remarquer une conformité singulière et de caractères et d'aventures entre les trois fils de Charles Martel, et les trois enfants de Pepin de Héristal. Carloman, par sa douceur insipide, par son goût pour la retraite, par l'obscurité à laquelle il se condamna, paroît ressembler à Childebrand son oncle.

Pepin-le-Bref, par un caractère plein de feu et d'audace, par son activité, par sa vigueur, fut l'image fidéle de Charles Martel son père.

Le jeune Griffon, agissant sous l'autorité de Sonnichilde sa mère, représente le jeune Theudoalde agissant sous celle de Plectrude son aïeule.

Mêmes divisions dans les deux familles, et produisant le même effet; les dernières venant aboutir à l'élévation du seul Pepin-le-Bref, comme les premières avoient abouti à celle du seul Charles Martel.

Griffon, mécontent de son partage, commença la guerre comme avoit fait Theudoalde [a], avec cette différence, que Theudoalde réclamoit les dispositions d'un père, et que Griffon les attaquoit: le succès fut le même; Griffon, près d'être forcé dans la ville de Laon où il s'étoit retiré, fut obligé de se rendre; ses frères le firent enfermer aussi bien que sa mère.

Pepin-le-Bref avoit quelque chose de la modération de Charles Martel; il mit dans la suite Griffon en liberté, et lui donna même quelque augmentation de partage; indulgence que les historiens ont beaucoup blâmée, et qu'il faut beaucoup louer, car c'étoit le seul moyen possible d'affermir la paix, sans compter que c'étoit le seul qui fût conforme à la nature et à la justice. Ce moyen, il est vrai, ne réussit pas; Griffon fut plus sensible à l'injure qu'au bienfait: mais le parti violent, injuste et cruel de laisser le prince enfermé toute sa vie, auroit-il mieux réussi? N'auroit-il pas révolté les esprits? N'auroit-il pas fourni aux grands des prétextes de révolte? N'auroit-il pas donné un parti à Griffon? Du moins, lorsque celui-ci se révolta pour la seconde fois, il fut obligé de quitter la France, où il

[a] 742.

n'avoit pas un seul partisan, parcequ'on le regardoit comme un ingrat et un brouillon ; il alla mendier un asile chez les Saxons, Pepin l'y poursuivit et l'en chassa [a], Griffon se réfugia dans la Bavière ; elle étoit alors sans duc, ou, ce qui étoit la même chose, elle avoit pour duc un enfant de six ans, nommé Tassillon, dont il sera beaucoup parlé dans la suite [b]; Griffon se fit duc de Bavière, sans qu'on puisse bien comprendre quels moyens pouvoit avoir un proscrit et un fugitif pour opérer une semblable révolution : l'actif Pepin le chassa encore de la Bavière ; les Allemands, auxquels il s'adressa ensuite, n'osèrent le recevoir chez eux : forcé de demander encore pardon à son frère, il l'obtint encore. S'étant révolté une troisième fois, il se retira chez le duc d'Aquitaine, devint amoureux de sa femme, et rendit le duc si jaloux, que, selon quelques auteurs, le duc, non content de le chasser de ses États, le fit ensuite assassiner dans les Alpes où passoit alors Griffon [c], pour se retirer en Italie chez les Lombards.

Le duc d'Aquitaine n'étoit plus cet Eudes, tantôt l'ennemi, tantôt le protégé de Charles Martel; il étoit mort en 735, laissant trois fils, Hunaud, Hatton et Remistain [d]. Hunaud fut duc d'Aquitaine, et Hatton, comte de Poitiers. Hunaud, à la mort de Charles Martel, avoit cru, comme on le croit toujours, qu'un nouveau gouvernement seroit foible, et il avoit fait des courses dans diverses provinces de France. Carloman et Pepin l'en avoient puni par le ravage de ses États, et l'avoient

[a] 748. [b] Annal. Metens. [c] 753. [d] Rhegino ad ann. 735.

forcé de demander pardon; la douleur qu'il avoit ressentie de cette humiliation, jointe au remords qu'il éprouvoit d'avoir, dans un mouvement de colère et de jalousie, fait crever les yeux à Hatton son frère, l'avoient déterminé à se faire moine. Quels monstres auroient été tous ces princes barbares, s'ils n'avoient pas été dévots, et quels monstres c'étoient encore, malgré leur dévotion! Hunaud, en entrant dans le cloître, avoit laissé son duché à Gaïffre ou Gaiffre ou Vaifre son fils. Ce fut celui-ci qui, pour satisfaire ses ressentiments personnels, délivra Pepin des inquiétudes perpétuelles que lui auroit données Griffon.

La maxime que celui à qui le crime profite est réputé l'auteur du crime, a fait soupçonner Pepin d'avoir eu plus de part à la mort de Griffon que le duc d'Aquitaine, auquel il suffisoit que Griffon fût éloigné; et ce soupçon n'étoit que trop justifié par la cruauté dont Carloman et Pepin s'étoient rendus coupables envers Theudoalde leur cousin-germain, ce petit-fils de Pepin de Héristal et de Plectrude, que Charles Martel avoit dépouillé du partage qui lui avoit été laissé par son aïeul. A la mort de Charles Martel, Theudoalde avoit réclamé ce partage. Il ne s'agissoit pas de moins que de la Neustrie entière et de la Bourgogne : Carloman et Pepin jugèrent que de si vastes prétentions n'étoient pas susceptibles d'accommodement; ils aimèrent mieux se défaire de Theudoalde que de lui rendre justice.

Ces troubles et la jeunesse des princes enhardirent les grands à pousser leurs représentations sur la vacance du trône plus loin qu'ils n'avoient osé le faire du vivant de Charles Martel; les princes furent obligés de

céder, et de convoquer l'assemblée d'élection; le fantôme qu'ils convinrent de charger de la couronne, et qui n'eût jamais été connu, dit l'abbé Le Gendre, s'il n'avoit été détrôné, se nomma Childéric III, et fut surnommé l'*Insensé*. On croit (car tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut encore plus méprisé que ses prédécesseurs) (1), on croit qu'il étoit fils de Thierry de Chelles; quelques auteurs disent qu'il étoit son frère, et fils de Dagobert III; d'autres lui donnent pour père ce Clotaire que Charles Martel avoit fait roi, et duquel on ne sait rien non plus.

L'exemple qu'avoit donné le duc d'Aquitaine, Hunaud, ne resta pas sans imitateurs. Carloman, persuadé, sur la foi du clergé, que son père étoit damné, tourmenté de cette idée, dégoûté du siècle, alla aussi s'ensevelir dans le cloître, soit qu'on lui permît encore d'espérer que sa pénitence pourroit suppléer à celle que son père auroit dû faire, soit que l'affreux tableau d'un père dévoué à des tourments éternels lui fît redouter pour lui-même les dangers de la grandeur et de la gloire. Il alla à Rome recevoir la tonsure des mains du pape Zacharie, et habita d'abord au mont Soracte,

(1) L'abbé de Vertot a tâché de les réhabiliter; il ne nous paroît pas qu'il y ait réussi, excepté sur quelques points peu importants. Il n'a pas changé l'opinion établie; son argument général, qui est que les historiens, écrivant sous les rois carlovingiens, ont, pour leur plaire, décrié les rois mérovingiens, est très foible, et tend trop au pyrrhonisme. *Voyez* sa dissertation, t. 4 des *Mémoires de Littérat.*, pag. 704 et suivantes. Il n'ajoute presque rien à ce qu'a dit l'auteur du livre intitulé *l'Esprit de Gerson*, imprimé en 1691, et qu'il ne cite pas. *Voyez* le fragment de cet auteur dans Bayle, article *Eginhart*, remarque *A*.

où il fit bâtir un monastère en l'honneur du pape saint Silvestre [a], qui s'étoit, dit-on, autrefois caché sur cette montagne pour échapper à la persécution. Dans la suite, Carloman jugea qu'un grand prince, devenu moine, excitoit une curiosité qui lui attiroit trop de visites. Pour se dérober à ces distractions et à ces foibles retours vers le siècle, il alla s'enfermer au Mont-Cassin. Là, on dit qu'il aimoit à remplir, par humilité, les emplois réputés les plus vils, qu'il servoit à la cuisine, qu'il travailloit au jardin, qu'il gardoit les troupeaux de l'abbaye dans les champs. Il y fut suivi, trois ans après, par le roi des Lombards, Rachis, qui vint aussi s'enfermer dans cette retraite, où, tant qu'il vécut, il cultiva de ses mains une vigne long-temps connue sous le nom de *vigne de Rachis*.

On peut croire que Pepin, malgré l'union qui avoit toujours régné entre les deux frères, ne fit pas de bien fortes instances à Carloman, pour le détourner de son projet; il y gagnoit l'Austrasie : Carloman, soit indifférence pour ses fils, soit confiance extrême en son frère, lui remit entièrement leur sort. « C'étoit, dit un historien, donner les brebis à garder au loup. » En effet, Pepin répondit mal à la confiance de son frère; il fit raser ses enfants, et depuis ce temps leur sort est ignoré.

La retraite de Carloman dans un cloître, et la mort de Griffon, laissoient toute l'autorité entre les mains de Pepin-le-Bref, comme elle avoit été entre les mains de son père et de son aïeul, c'est-à-dire toujours avec cette

[a] Annal. Metens. ad ann. 747.

condition importune et inquiétante de donner le vain titre de roi à un descendant de Clovis; mais l'autorité des maires alloit toujours en croissant, et pouvoit impunément devenir toujours plus entreprenante. Pepin de Héristal s'étoit contenté d'interdire aux rois toute connoissance des affaires, et tout exercice de l'autorité. Charles Martel s'étoit permis de ne pas nommer de roi, et n'avoit pas osé aller plus loin; Pepin-le-Bref osa détrôner celui qu'on l'avoit forcé de nommer.

Pepin s'étoit rendu, comme son père et son aïeul, redoutable par les armes; il avoit ajouté à la gloire de sa maison, c'étoit avoir ajouté à sa puissance; il avoit fait respecter la souveraineté de la France par tous les peuples vassaux ou tributaires; il avoit dompté les Allemands, les Bavarois, les Saxons, les Aquitains; il étoit victorieux, il étoit maître; il n'avoit point, comme Charles Martel, encouru l'indignation du clergé, par une dispensation profane des biens ecclésiastiques; il avoit beaucoup plus ménagé l'orgueil des grands; il n'avoit rien à craindre des obstacles qui naissent des mauvaises dispositions; il n'avoit rien à craindre non plus des idées établies; le vieux respect pour le sang de Clovis étoit détruit par le long avilissement de cette race malheureuse; les temps étoient arrivés, le siécle étoit mûr pour le grand changement qu'on vouloit faire.

Pepin convoque à Soissons, pour le 1 mars 752, l'assemblée générale des grands et des prélats. Ses partisans y proposent sans détour de déposer Childéric, et de donner la couronne à Pepin. La proposition est unanimement agréée.

C'est un problème historique de savoir s'il est vrai que le pape Zacharie ait été consulté sur cette affaire, et que sa décision ait déterminé les suffrages des Français.

La plupart des anciennes chroniques disent expressément que Burchard évêque de Wurtsbourg, et Fulrad abbé de Saint-Denis, furent envoyés à Rome pour proposer au pape cette question : « Lequel devoit être « roi, ou celui qui en avoit le nom sans en faire les « fonctions, ou celui qui en remplissoit les fonctions « sans en avoir le nom[a]. » Proposer une semblable question, dit un auteur, c'est la résoudre ; le pape décida que le nom devoit suivre la chose. Sur cette décision, Pepin fut élu, et reçut l'onction sacrée des mains d'un légat du saint siége; c'étoit Vinfride, prêtre anglais, bien plus connu sous le nom de saint Boniface, archevêque de Mayence, et apôtre de la Germanie.

Des critiques observent que plusieurs de nos anciennes annales gardent le silence sur le fait de la question proposée au pape Zacharie; qu'il n'en est parlé, ni dans la vie de ce pape, écrite par Anastase le bibliothécaire, ni dans celle de saint Boniface, par Villibade son disciple, évêque d'Aischstat ; que le pape Zacharie n'en dit rien, ni dans ses lettres à Pepin, ni dans ses lettres à saint Boniface; qu'enfin il seroit bien étrange que, sur un fait de cette importance, le pape n'eût fait qu'une réponse verbale, et qu'on s'en fût contenté.

On pourroit répondre à cette dernière objection, que

[a] Chron. Centul. ad ann. 754. Anonym. ad ann. 752. Eginard. Annal. Loisel. ann. 749. Annal. Fuld. ann. 751.

la démarche faite auprès du pape n'étant qu'un hommage dont on ne croyoit pas alors pouvoir se dispenser à son égard, et la réponse étant toute dictée par la question, on pouvoit s'être contenté de la réponse qu'il avoit voulu faire, sans exiger de lui une réponse par écrit sur une matière si délicate; que d'ailleurs il avoit peut-être fait une réponse par écrit qui ne subsiste plus.

Quant au silence de quelques auteurs, on peut observer qu'il ne sauroit avoir la vertu de détruire des témoignages positifs, qu'on n'a aucune autre raison de récuser.

Il y a une troisième opinion, c'est celle de ceux qui regardent la consultation et l'ambassade comme chimériques, mais qui disent que, quand le pape Étienne III, successeur de Zacharie (après Étienne II) (1), vint dans la suite en France, Pepin lui fit part des scrupules qu'il avoit d'avoir détrôné son souverain légitime, auquel il avoit lui-même prêté serment de fidélité, et que le pape, pour calmer sa conscience, le releva de ce sermen [*a*]. Ce dernier fait paroît constant, mais il ne détruit pas le premier. Étienne III peut n'avoir fait qu'achever et confirmer l'ouvrage de Zacharie

Enfin il y a une quatrième opinion qui absout Pepin d'usurpation, le pape de connivence avec un usurpa-

(1) Le pape, que nous nommons ici Étienne II, mourut trois jours après son élection, et sans avoir été sacré; ce qui fait que beaucoup d'auteurs, et M. Fleury nommément, ne le mettent pas au nombre des papes, et appellent Etienne II celui que nous nommons ici Étienne III.

[*a*] Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, t. 6, p. 726. Theoph. Chron. p. 337.

teur, et les Français d'infidélité envers la race de Clovis [a]; c'est que Childéric, à l'imitation de Hunaut et de Carloman, abdiqua volontairement, pour se retirer dans un cloître; ce qui ayant fait rentrer les Français dans le droit d'élire un roi, ils firent certainement le choix le plus convenable.

Cette opinion nous paroît susceptible de trois difficultés.

L'une est que Childéric avoit un fils.

L'autre, qu'il restoit d'autres princes de la race de Clovis.

La troisième, que l'abdication de Childéric, d'après les circonstances, pouvoit difficilement paroître volontaire.

Il n'est pas nécessaire que ces diverses questions soient résolues, il suffit qu'on sache qu'elles ne le sont pas, et qu'on peut choisir entre les quatre opinions, ou prendre le parti de n'en adopter aucune, et de rester dans le doute.

Childéric fut rasé et enfermé au monastère de Sithieu; c'est la célèbre abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer; son fils, nommé Thierry, vécut et mourut de même, presque ignoré à l'abbaye de Fontenelle, aujourd'hui Saint-Vandrille.

[a] Le Cointe, Annal. ecclésiast. sur l'ann. 752

PEPIN-LE-BREF,

ROI DE FRANCE.

Ce fut Pepin-le-Bref qui introduisit l'usage du sacre. Sous la première race, l'inauguration des rois avoit été une cérémonie militaire ; Pepin voulut en faire une institution religieuse. Fondateur d'une nouvelle race de rois, tandis que l'ancienne subsistoit, témoin de la fragilité de tous les liens humains, il voulut attacher les peuples à sa famille par ce lien indissoluble qui unit les hommes à la divinité. C'est dans le même esprit que, pour donner plus d'importance à cette institution, et plus de solennité à cette cerémonie, il voulut être sacré par un légat du saint siége : il reçut en effet l'onction des mains de saint Boniface ; la cérémonie se fit à Soissons, la prérogative de sacrer les rois n'ayant été attribuée au siége de Reims que dans le douzième siécle, par Louis-le-Jeune.

Ce ne fut pas encore sans un objet politique qu'il fit couronner avec lui la reine Berthe sa femme (1). Par-là il faisoit adopter à la nation les enfants qu'il avoit déja de cette princesse [a]. Pepin n'étoit âgé alors que de

(1) Nommée Berthe *au grand pied*, fille de Charibert, comte de Laon.

[a] Secund. continuat. Fredeg. c. 117.

trente-huit ans : outre ses enfants déja nés, il pouvoit en avoir d'autres dans la suite, soit de cette princesse, soit d'une autre femme. Un souvenir confus de l'histoire ancienne apprenoit qu'on avoit quelquefois élevé la question : « Si les enfants, nés depuis l'avénement « du père au trône, ne devoient pas être préférés à ceux « qui étoient nés avant cet avénement »; question bien frivole ; car, du moment où le père est parvenu au trône, soit à titre héréditaire, soit par élection dans un cas extraordinaire, comme celui où se trouvoit Pepin, le fils est devenu l'héritier présomptif du trône (1), comme des autres biens que le père pourroit laisser à sa mort ; et pour que les fils, nés depuis l'avénement, pussent l'emporter sur le fils né avant cette époque, il faudroit que les peuples qui ont appelé le père, eussent exclu formellement le fils déja né, en faveur de ceux qui pourroient naître dans la suite ; ce qui ne peut arriver que dans des cas particuliers, et que pour des raisons légitimes : par exemple, lorsque les peuples appellent au trône un homme qui n'y auroit point de droit, à condition d'épouser une princesse du sang royal ; alors, comme c'est la race de la femme qu'on a en vue, si le roi élu a des enfants d'un premier lit, on les exclut en faveur de ceux du second. Hors de ces cas extraordinaires, l'aîné est toujours le successeur désigné. Si la raison que l'un est né fils de roi, et l'autre fils d'un sujet, pouvoit avoir lieu, elle seroit applicable à tant de cas, que tout ordre de succession en seroit interver-

(1) On suppose qu'il s'agit d'un royaume naturellement héréditaire, où l'élection n'a eu lieu que dans un cas extraordinaire, et où elle ne se renouvelle pas à chaque vacance, comme en Pologne.

ti; le fils aîné du dauphin, devenu roi dans la suite, ne succéderoit point à son père, au préjudice des cadets, nés depuis l'avénement. Charles IX, né en 1550, temps où Henri II son père étoit roi, auroit dû exclure François II, né du vivant de François Ier; tout cela seroit absurde. Cependant l'histoire des Perses nous offre la fameuse contestation élevée à la mort de Darius, fils d'Hystaspe, entre Artabazane, né lorsque Darius son père n'étoit encore qu'homme privé, et Xerxès, né depuis que Darius étoit roi; la décision d'Artabane leur oncle, qu'ils prirent pour arbitre, fut favorable à Xerxès, c'est-à-dire au cadet. Tout ce qu'on peut dire de cette décision, c'est que, si elle étoit fondée sur le motif qui vient d'être énoncé, elle étoit aussi déraisonnable que l'avoit été la convention de donner le trône à celui dont le cheval auroit henni le premier, convention en vertu de laquelle Darius avoit régné, encore son écuyer avoit-il usé de supercherie pour lui procurer la couronne par ce moyen. Quant à la décision d'Artabane en faveur de Xerxès, observons cependant qu'elle avoit un fondement assez plausible, c'est que Xerxès, par Atosse sa mère, étoit petit-fils de Cyrus, fondateur de l'empire des Perses, et qu'Artabazane son frère étoit étranger à ce même Cyrus; mais Xerxès alléguoit aussi en sa faveur l'exemple des Lacédémoniens, qui n'appeloient à la succession du royaume, que les enfants nés depuis l'avénement du père [a].

A la mort de Darius Ochus, la même contestation s'éleva entre Artaxerxès Mnémon, et le jeune Cyrus

[a] Justin. lib. 2, cap. 10. Plut. de frat. amore.

son frère : on avoit apparemment reconnu alors l'abus de la première décision, et Artaxerxès, né avant l'avénement de son père, fut préféré au cadet, né depuis l'avénement.

Dans l'histoire moderne, et dans des temps bien postérieurs à Pepin, nous voyons chez les Turcs le prince Zizim disputer l'Empire à Bajazet II son frère aîné, par les mêmes raisons que Xerxès et que le jeune Cyrus, et il ne réussit point.

Pepin vouloit ôter tout prétexte à de semblables contestations, il vouloit assurer sa succession à ses fils déja nés, et voilà pourquoi il faisoit couronner leur mère.

L'aîné de ces fils est ce Charlemagne dont on va voir l'histoire.

Pepin remplit encore bien mieux son objet, lorsque le pape Étienne III étant venu en France quelques années après, il fit renouveler, par ce pontife, dans l'église de Saint-Denis, la cérémonie de son sacre et de son couronnement, et fit sacrer et couronner avec lui ses deux fils, Charles et Carloman. Le pape lança en même temps toutes les excommunications d'usage contre quiconque oseroit jamais songer à transporter la couronne dans une autre maison (1), et Hugues Capet enleva la couronne à Charles de Lorraine, comme Pepin à Chilpéric.

Pepin étoit d'une petite taille, ce qui lui fit donner le surnom de *Bref*, la taille n'ajoute et n'ôte rien à la

(1) *Ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo præsumant eligere.* Tome 5 des historiens de France, par les pères bénédictins.

valeur, et Pepin avoit fait ses preuves; mais dans ces temps encore barbares, où la force et l'adresse du corps décidoient de la supériorité dans tant de genres, on attachoit le plus grand prix aux avantages extérieurs, et Pepin croyoit s'apercevoir que plusieurs seigneurs français qui les possédoient plus que lui voyoient avec peine au-dessus d'eux un homme qui en étoit privé : il se plaisoit à combattre devant eux ce préjugé : « David, « leur disoit-il, étoit petit, et il terrassa Goliath. »

Une autre fois, il leur montra, d'une manière bien plus imposante, sa supériorité personnelle. Les combats de bêtes féroces étoient alors les spectacles de la nation, et ils étoient assortis aux mœurs du temps. Le roi étant à l'abbaye de Ferrières, donna pour divertissement aux gens de sa cour un combat d'un lion contre un taureau sauvage [a]. Dans le moment où ces animaux étoient le plus acharnés l'un sur l'autre, et où le lion commençoit à renverser le taureau : « Il faudroit, dit le « roi, aller séparer les combattants; » soit qu'on crût qu'il plaisantoit, soit qu'on vît qu'il parloit sérieusement, personne ne s'offrit; le roi s'élance par-dessus la barrière, et le voilà sur l'arène seul avec ces animaux; personne ne le suit; il court au lion et lui coupe la gorge, puis d'un revers il abat la tête au taureau, faisant preuve ainsi à-la-fois et de force et de courage. « Eh bien, dit-il en se tournant du côté des seigneurs « de sa cour, encore immobiles d'étonnement, et glacés « d'effroi, vous semble-t-il que Pepin-le-Bref soit digne

[a] Moines de Saint-Gal. Duchesne, tome 2, liv. 2, chap. 23, pag. 131.

« de vous commander? » Cette bravoure de capitan, qui pourroit paroître déplacée chez un roi héréditaire, dans une monarchie paisible, dut être d'un très grand effet dans un siécle barbare, chez une nation toute guerrière, de la part d'un roi nouveau, qui sembloit avoir encore à justifier son élection aux yeux mêmes de ceux qui l'avoient faite.

Pepin, devenu roi, en fit la guerre avec plus d'ardeur contre tous ces peuples tributaires de la France qui en étoient les ennemis nés; les Saxons, contre lesquels tous nos rois ou chefs avoient perpétuellement à combattre; les Bretons, et sur-tout le duc d'Aquitaine, Gaïffre, dont nous avons déja parlé; il n'avoit pas été moins remuant que Hunaud son père, et il fut encore plus cruellement puni, nous disons *puni*, pour nous conformer à la foule des historiens, dont nous aurons lieu d'examiner dans la suite le récit. Il avoit profité de tous les moments où Pepin étoit engagé dans des expéditions lointaines, pour faire des courses dans diverses provinces de France [*a*]; quatre fois Pepin, avec la rapidité de son père, étoit accouru d'une extrémité du royaume pour le réprimer et le châtier, et chaque fois il lui avoit enlevé quelque partie de ses États. Rien ne corrigeoit le duc. Pepin ayant d'abord usé de quelque clémence, s'irrita enfin d'une perversité si opiniâtre, et passa jusqu'à une sévérité pour le moins excessive. Rémistain, oncle de Gaïffre, qui, après s'être soumis à Pepin, étoit retourné au parti de son neveu, étant tom-

[*a*] Contin. Fredeg. c. 124 et 125. Annal. de Metz, pag. 278. Ann. Eginard, pag. 236. Annal. Loisel, pag. 26.

bé entre les mains du roi, il le fit pendre [a]; violence qui fait horreur, fût-elle justifiée par toutes les lois de la féodalité; ce qui pouvoit n'être pas, comme on le verra dans la suite. Ayant pénétré pour la cinquième fois au fond de l'Aquitaine, il avoit gagné une grande bataille contre Gaïffre, qui, dépouillé de tous ses États, abandonné de tous ses soldats, errant, fugitif, cherchant par-tout un asile, et n'en trouvant point, fut tué par ses sujets mêmes, qui s'ennuyoient de tant de guerres, ou par ses domestiques, que Pepin avoit gagnés [b].

L'Aquitaine fut alors réunie à la couronne, quoique Gaïffre eût un fils : ce fils, manquant de moyens pour se rétablir dans les États de ses pères, s'en tint au duché de Gascogne, qui lui fut laissé dans la suite; mais il conserva contre les Français une haine éternelle, dont il leur donna, dans l'occasion, des marques éclatantes.

Pepin enleva aussi Narbonne et presque toute la Septimanie ou le Languedoc aux Sarrasins, dont le génie sembloit terrassé par celui de la maison de Pepin.

Mais il y a dans le régne de Pepin-le-Bref, comme dans l'administration de Charles Martel, une expédition qui efface toutes les autres, et qui est comme la grande et la principale époque dans leur vie. Pour Charles Martel, c'étoit l'expédition contre les Sarrasins; pour Pepin, c'est l'expédition contre les Lombards.

Cette guerre, ou plutôt cette suite de guerres contre

[a] 758.
[b] Chron. S. Gall. Chon. de S. Denis. Contin. Fredeg.

les Lombards, est un grand événement, plus encore dans l'histoire de la politique et de la religion, que dans l'histoire des combats.

Les papes n'étoient pas encore une puissance temporelle, et brûloient d'en devenir une; ils avoient pour ennemis les deux grandes puissances qui se disputoient l'Italie; savoir, les empereurs Grecs et les Lombards; ils avoient excommunié, à titre d'iconoclastes, les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, et comme, suivant les principes de Rome, la dépouille des hérétiques appartenoit au saint siége, les papes redemandoient aux Lombards la pentapole et l'exarchat de Ravenne, que ceux-ci avoient conquis sur les empereurs grecs, en exécution, disoient les papes, et à la faveur de l'excommunication lancée contre ces empereurs. Les Lombards prétendoient avoir conquis ces pays pour leur propre compte et indépendamment de toute excommunication; ils avoient même une autre prétention bien plus contraire à celle des papes. Rome avoit toujours dépendu de l'exarque de Ravenne, qui la gouvernoit au nom de l'empereur: les Lombards s'étant unis par la conquête aux droits de l'empereur, et étant alors exarques de Ravenne, réclamoient la souveraineté sur Rome. En conséquence, Astolphe, roi des Lombards, avoit fait aux Romains des sommations très fières et très pressantes de reconnoître son autorité, et de lui payer tribut. On voit quelle étoit la valeur de tous ces droits; on voit que la force les avoit seule établis, et que l'artifice demandoit à entrer en partage.

Les papes ne voyoient qu'une puissance qu'ils pus-

sent opposer avec succès aux Lombards; c'étoit la France: les prétentions des papes ne pouvoient paroître légitimes qu'à une puissance qui fût dans la disposition actuelle de ne rien refuser aux papes; et cette puissance, c'étoit encore la France. Nous avons vu que Pepin-le-Bref, dans le projet de consacrer, par la religion, le couronnement de sa race, et de la préserver, par ce moyen, du sort qu'il avoit fait éprouver lui-même à la race mérovingienne, ne desiroit rien tant qu'une alliance intime avec les papes. Étienne III lui ayant porté ses plaintes sur la violence des Lombards, Pepin saisit cette occasion de l'inviter à passer en France, pour qu'ils pussent conférer à loisir de leurs communs intérêts. Les Lombards, amis de la France sous Charles Martel, et qui ne vouloient pas en devenir ennemis sous Pepin-le-Bref, n'osèrent s'opposer au passage du pape, quoiqu'ils vissent trop bien l'objet de son voyage.

Les auteurs varient sur le cérémonial qui fut observé en France à la réception d'Étienne III. Dans la suite, lorsque la souveraineté temporelle eut été jointe chez les papes à la dignité spirituelle, et lorsque diverses conjonctures eurent concouru à augmenter ces deux pouvoirs l'un par l'autre, les rois parurent se plaire à rendre des honneurs presque divins à celui d'entre eux qui, le dernier par sa foiblesse, étoit le premier par ces titres de *père commun* et de *médiateur universel*. Anastase le bibliothécaire, qui vivoit dans un temps où cet usage étoit établi, jugeant peut-être des usages antiques par ceux dont il étoit témoin, représente Pepin prosterné devant Étienne, lui jurant obéissance, mar-

chant à pied en tenant les rênes du cheval du pape [a]. Les annales de Metz, au contraire (1), disent que le pape parut en suppliant, sous la cendre et le cilice; qu'il se jeta aux pieds du roi, et ne voulut se relever qu'après que le roi lui eut accordé sa protection, et lui eut promis son secours [b]. Des auteurs contemporains n'entrent point dans tous ces détails, et disent seulement que le pape fit des présents, fut bien reçu, et qu'on l'assura d'un prompt secours.

Le prince Charles, fils aîné de Pepin-le-Bref, paroît pour la première fois dans cette occasion; il avoit environ douze à treize ans : il alla au devant du pape à plus de trente lieues, et le conduisit à Pontyon, maison royale dans le Pertois, où Pepin l'attendoit.

Ce fut pendant son séjour en France qu'Etienne III sacra et couronna, comme nous l'avons dit, Pepin, Berthe, leurs deux fils Charles et Carloman, et donna l'absolution à Pepin pour son usurpation.

Pepin, de son côté, décidé à tout faire pour le pape, par intérêt et par reconnoissance, assembla un parlement à Crécy-sur-Oise, pour faire résoudre la guerre contre les Lombards; car il faut observer que, quelle que pût être alors l'autorité des rois sur les peuples, et l'inclination des peuples pour les combats, la guerre ne

[a] Anastase, pag. 121 de l'édit. in-4°.

(1) L'abbé Le Gendre, qui rapporte les deux passages d'Anastase le bibliothécaire et des Annales de Metz, ne remarque entre ces deux récits aucune contradiction, et peut-être, en effet, n'y en a-t-il point : il résulte de l'un que le roi honora le pape, et de l'autre que le pape supplia le roi.

[b] Annal. Metens. apud Duchesne, t. 5, pag. 276.

pouvoit être résolue que dans une assemblée nationale ; c'étoit du moins un usage qui tenoit lieu de loi, quoique Charles Martel s'en fût souvent écarté au grand mécontentement de la nation. En effet, une résolution si importante et d'un si grand intérêt, soit pour tout l'État, soit pour chaque particulier, dont elle compromet la fortune et la vie, est sans doute celle qui exige le plus de conseil, et qui doit le moins être abandonnée aux caprices particuliers. Pepin, attentif à se concilier les cœurs, est celui de nos rois qui a donné le plus de part aux grands dans l'administration des affaires et dans les délibérations concernant la guerre et la paix, sûr de se rendre le maître de ces délibérations par les égards mêmes qu'il témoignoit pour la liberté publique. Instruit par les fautes d'un père auquel il n'avoit manqué que d'être aimé, il cherchoit en tout à complaire aux grands, ainsi qu'au clergé ; mais il savoit aussi s'en faire obéir.

Etienne et Pepin virent paroître dans cette assemblée de Crécy-sur-Oise un homme qu'ils n'attendoient pas, et qu'ils desiroient encore moins : cet homme étoit un moine ; mais ce moine étoit un prince, et le frère aîné de Pepin-le-Bref ; c'étoit ce Carloman retiré au Mont-Cassin. Le rôle qu'il venoit jouer pouvoit surprendre autant que son arrivée imprévue. Prince, il ne venoit point réclamer les grandeurs qu'il avoit quittées ; moine, il venoit combattre les injustices d'un pontife ambitieux, il venoit défendre un prince laïc contre Rome. Habitant du Mont-Cassin, et par-là sujet du roi des Lombards, il venoit en remplir les devoirs, il venoit plaider la cause de son souverain, qui l'en avoit chargé : il la plaida noble-

ment, avec sagesse, avec éloquence; il fit impression [*a*]. Astolphe avoit très bien compris d'ailleurs l'effet que pourroient faire sur les esprits la vue inopinée de ce prince (1), le souvenir du rang qu'on l'avoit vu tenir en France, la comparaison de son état présent avec son état passé. Etienne III et Pepin avoient espéré que la guerre seroit résolue sur-le-champ et sans contradiction; les grands, entraînés par les raisons de Carloman, arrêtèrent qu'on enverroit des ambassadeurs à Astolphe, et qu'on lui offriroit douze mille sous d'or pour l'inviter à la paix. Pepin prit ombrage de l'ascendant que son frère avoit paru avoir dans cette occasion, et il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le pape, et *afin*, disoit-il, *que ce sujet si zélé ne fût plus sujet que de son*

[*a*] Anastase, pag. 122.

(1) L'abbé Le Gendre, au contraire, ne trouve que de la maladresse dans le choix de cet ambassadeur. « Il falloit, dit-il, qu'Astol- « phe *ne se connût guère en gens*.... L'arrivée de Carloman ne pouvoit, « selon lui, qu'être très désagréable à Pepin, dont elle réveilloit les « soupçons et la jalousie..... Carloman, dit-il encore, *homme tout « d'une pièce*, n'étoit pas assez fin pour s'apercevoir du péril où il se « jetoit en prenant cette commission. » Tout cela pouvoit être vu ainsi; mais on pouvoit aussi penser, comme Astolphe, que personne n'étoit plus propre à faire impression sur Pepin qu'un frère, au désintéressement duquel il devoit la moitié de son royaume, et sur les grands, qu'un prince qui avoit été leur maître. L'évènement fit voir qu'Astolphe ne s'étoit pas trompé sur ce dernier point; et il ne s'étoit trompé sur le premier qu'en ne jugeant pas assez mal de Pepin. Au reste, il s'agissoit moins de faire impression sur Pepin, qui avoit pris son parti, que sur les grands qui balançoient encore, et Carloman prouva qu'il avoit été bien choisi pour cet objet. L'abbé Le Gendre ajoute qu'il fut *puni de sa témérité*. Comme prince et comme frère aîné de Pepin, il usoit de ses droits; comme sujet d'Astolphe, il faisoit son devoir. Il n'y avoit point là de témérité.

frère, il le fit enfermer dans un monastère à Vienne, et ce fut aussi alors qu'il fit raser et disparoître les enfants de Carloman. Le père mourut cette même année dans sa prison. Pepin fut fortement soupçonné d'avoir hâté sa mort, et il avoit trop mérité ce soupçon.

Le corps de Carloman fut transféré au Mont-Cassin; ses cendres y reposent sous le grand autel dans une urne d'onix, où on a mis, en 1628, l'inscription suivante, dont l'auteur, en employant les mots de *roi* et de *sceptre*, a eu plus d'égard à la réalité du pouvoir qu'au titre, Carloman n'ayant jamais eu le titre de roi.

Corpus sancti Carolomani,
Regis et monachi Cassinensis;
Quem clariorem reddidit cella, quàm regia;
Cucullus, quàm purpura;
Pedum, quàm sceptrum;
Obedientia, quàm imperium, etc.

Pour rendre complétement justice à Carloman, il faudroit entendre cette inscription dans un sens moins flatteur que celui que l'auteur avoit dans l'esprit, et dire qu'en effet Carloman étoit bien plus fait pour le cloître que pour la cour, pour le froc que pour la pourpre, pour l'obéissance que pour le commandement.

Les ambassadeurs français trouvèrent Astolphe très disposé à la paix; il offroit d'y faire tous les sacrifices convenables: il se désistoit de son entreprise sur Rome; mais il refusoit, avec raison, de céder au pape la pentapole et l'exarchat de Ravenne, conquis par les armes et le sang de ses sujets. Et en effet, il n'étoit pas plus obligé de remettre au pape ces dépouilles des héréti-

ques grecs, que Pepin de remettre au pape les dépouilles des infidéles sarrasins dont son père et lui s'étoient enrichis.

Sur ce refus si naturel, la guerre fut résolue, après que Pepin eut envoyé, seulement pour la forme, une seconde ambassade au roi des Lombards, afin de montrer un faux zéle pour la paix, et parceque les grands paroissoient desirer cette démarche.

Ce fut alors que Pepin-le-Bref et les deux princes ses enfants, créés patrices de Rome par le pape et par le peuple romain, firent, du consentement des grands du royaume, à l'église de Saint-Pierre, cette célébre donation de l'exarchat et de la pentapole (1), qui a donné naissance à la puissance temporelle des papes; car la prétendue donation faite au pape Silvestre, par l'empereur Constantin, de la ville de Rome et de quelques provinces d'Italie, est bien reconnue aujourd'hui pour une fable, quoique le saint-siége ait long-temps essayé de la faire valoir, quoique le pape Adrien l'allégue expressément dans une lettre à Charlemagne, et qu'Hincmar en parle dans ses œuvres comme d'un titre constant.

La donation de Pepin étoit faite avant la conquête [*a*], et l'événement pouvoit répandre un assez grand ridicule sur cette libéralité précoce : mais Pepin ne donnoit

(1) La pentapole, ou les cinq villes, étoient Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône.

Les principales villes de l'exarchat étoient Ravenne, Adria, Ferrare, Imola, Faënza, Forli. La donation contenoit en tout vingt-deux villes avec leurs dépendances.

[*a*] Cod. Carol. l. 49. Hincmar, t. 2, p. 206.

que ce qu'il pouvoit livrer, et ne se vantoit que de ce qu'il pouvoit faire. Il passe les Alpes, force le pas de Suse, taille en pièces l'armée des Lombards, assiége Astolphe dans Pavie. La frayeur saisit Astolphe; il promet tout pour se tirer de danger, et donne toutes les assurances qu'on exige; il livre pour otages quarante des principaux seigneurs lombards; consent que le pape soit mis dès l'instant même en possession de Narni, en attendant que l'évacuation entière de l'exarchat et de la pentapole pût s'effectuer.

Sur la foi de ces serments, surtout de ces sûretés, et plus encore de la vengeance qu'il se sentoit en état de tirer d'Astolphe, si celui-ci osoit manquer à sa parole, Pepin crut pouvoir reprendre la route de France, dans la crainte que les lavanches ne fermassent le passage des Alpes; il laissa seulement en Italie un abbé, nommé Fulrade, pour recevoir d'Astolphe les villes de l'exarchat et de la pentapole, et les remettre au pape. L'éloignement de Pepin ayant permis au roi lombard de respirer, il songea aux moyens d'éluder l'engagement où il avoit été forcé; il différa, sous divers prétextes, la restitution des places; puis, s'enhardissant par degrés, et ne se bornant plus même au refus de l'évacuation promise, il alla jusqu'à faire des courses sur le territoire de Rome, et jusqu'à investir le pape dans cette place. Les cris douloureux du pape se firent entendre jusqu'en France (1). A cette nouvelle, Pepin,

(1) La lettre du pape étoit écrite au nom de saint Pierre lui-même. « C'est, dit un auteur moderne, une prosopopée qu'on a eu « tort de qualifier de supercherie. » Nous sommes entièrement de cet avis. Dans cette lettre, dont on a fait tant de bruit, le pape ne pré-

avec cette célérité qui distingue les héros de sa maison, repasse les Alpes, délivre Rome, détruit une seconde armée de Lombards, assiége de nouveau Astolphe dans Pavie, et le presse si vivement, qu'Astolphe voyant à quel guerrier il avoit affaire, et cédant à sa destinée, prit le parti d'exécuter de bonne foi, quoiqu'un peu lentement, un nouveau traité signé à Pavie; traité plus onéreux encore que le premier, et par lequel, outre l'évacuation de l'exarchat et de la pentapole, il se reconnut vassal et tributaire de la France. L'abbé Fulrade reçut une à une, et de loin en loin, les clefs des places promises, et les déposa sur le tombeau de saint Pierre, avec l'acte de la donation faite au pape par Pepin et par ses fils. Etienne III ne jouit pas long-temps de cette libéralité; il mourut dès l'année suivante.

Astolphe survécut encore moins de temps à sa disgrace, et Pepin, tout-puissant en Lombardie, procura, de concert avec le pape Etienne III, qui vivoit encore, la couronne à Didier, qui avoit été général des armées d'Astolphe, et dont le pape lui avoit répondu, parceque Didier avoit promis de consommer la restitution com-

tendoit pas faire illusion à Pepin, au point de lui persuader que c'étoit saint Pierre en personne qui lui écrivoit; c'étoit seulement une figure de mauvaise rhétorique et de mauvais goût que le pape avoit crue propre à toucher Pepin, et qui auroit dû produire un effet tout contraire. Mais on ne peut s'empêcher de penser comme M. Fleury sur l'équivoque qui règne dans cette lettre : « Où l'église signifie, non l'as-« semblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu ; où, « par le troupeau de Jésus-Christ, on entend les corps et non pas les « ames; où les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées « avec les spirituelles de l'Évangile, et les motifs les plus saints de la « religion employés pour une affaire d'État. »

mencée par Astolphe. Les successeurs d'Etienne III sentirent aisément la nécessité de rester attachés à Pepin.

Il devoit être indifférent à l'empereur grec que l'exarchat et la pentapole fussent dans les mains des papes ou dans celles des Lombards, ou plutôt il devoit les aimer mieux entre les mains des papes ; c'étoit une barrière entre lui et les Lombards : mais Constantin Copronyme voulut essayer si ce Pepin, si libéral du bien d'autrui, ne pourroit pas être engagé, par des négociations et des présents, à restituer ce même bien à l'encien possesseur, ou à le partager du moins entre les empereurs et les papes ; il paroît que tel étoit l'objet d'une ambassade solennelle que l'empereur envoya vers ce temps à Pepin. Parmi les présents dont les ambassadeurs étoient chargés pour le roi, on remarqua sur-tout un orgue, la premier que l'on eût vu en France [*a*]. Le roi en fit présent à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiégne.

De son côté, le pape Paul, frère et successeur d'Etienne III, connoissant le goût de Pepin pour tout ce qui concernoit le culte et la liturgie, goût qu'on appeloit alors *amour des lettres*, lui envoya des chantres de l'église romaine, pour instruire ceux du palais [*b*]. Il lui envoya aussi quelques livres recherchés alors, et une horloge d'invention nouvelle, que les historiens appellent *horloge nocturne*. Jusque-la on ne connoissoit point de manière de mesurer le temps, qui ne dépendît du soleil ; on n'avoit point d'autres horloges que les cadrans solaires. Tout ce qu'on sait de cette nouvelle

[*a*] Annal. Metens. [*b*] Epist. Pauli ad Pipin. Cod. Carol. 25, 45.

horloge, c'est qu'elle marquoit les heures la nuit comme le jour. La description qu'on nous en a laissée ne nous apprend point d'ailleurs si c'étoit une horloge de sable, ou d'eau, ou à roues. Pepin parut sensible à ces hommages que lui attiroient sa gloire et sa puissance. Les ambassadeurs grecs sur-tout furent très accueillis ; mais les empereurs n'obtinrent rien : le roi fut jaloux de faire jouir les papes du bienfait qu'ils tenoient de sa valeur et de sa générosité.

Ces héros impétueux se consumoient par le mouvement et la fatigue, et mouroient épuisés avant le temps ; leur activité, qui accabloit leurs ennemis, les dévoroit eux-mêmes. Charles Martel mourut à cinquante ans ; Pepin-le-Bref à cinquante-trois. Pepin de Héristal, plus modéré que son fils et que son petit-fils, et mêlant davantage le repos à l'action, paroît avoir rempli une plus longue carrière. Charlemagne, encore plus actif que son père et son aïeul, est, comme nous l'avons dit, le seul de nos rois, avant Louis XIV, qui ait passé soixante et dix ans : mais il fut donné à Charlemagne d'être extraordinaire en tout ; il avoit une force de corps qui tenoit du prodige, et qui le fait sortir de l'ordre commun.

Pepin est, à l'égard de Charlemagne, ce que Philippe, roi de Macédoine, avoit été à l'égard d'Alexandre. Quelque grands qu'aient été par eux-mêmes Philippe et Pepin, leur plus beau titre de gloire est d'avoir été pères, l'un d'Alexandre, l'autre de Charlemagne ; aussi mit-on pour tout éloge sur le tombeau de Pepin cette inscription :

Ci-gît le père de Charlemagne.

inscription qui rappelle ce que Cicéron a dit du père de Caton, qu'il tire son nom de son fils, comme les autres tirent leur nom de leur père (1).

Pepin-le-Bref, par son ardeur et ses talents pour la guerre, par son audace, par son activité, par le nombre, la qualité, le succès de ses expéditions, est si semblable à Charles Martel, qu'il est impossible de dire lequel des deux l'emporte comme guerrier : mais il étoit plus intéressant, plus juste, plus utile pour la religion et pour l'État d'arrêter, au sein de la France, le torrent des Sarrasins, prêt à inonder la chrétienté, que d'aller au-delà des Alpes écraser les Lombards, pour enrichir des pontifes, que cette puissance même rendit dans la suite trop ambitieux.

Convenons cependant que les réflexions de M. le président Hénault sur l'utilité de la puissance temporelle des papes méritent considération.

« Bien loin, dit cet estimable écrivain, d'être de l'avis « de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour « de Rome, et qui voudroient ramener les papes au « temps où les chefs de l'église étoient réduits à la puis- « sance spirituelle, et à la seule autorité *des clefs*, je « pense qu'il étoit nécessaire, pour le repos général de « la chrétienté, que le saint-siége acquît une puissance

(1) *M. Cato sententiam dixit, hujus nostri Catonis pater. Ut enim cæteri ex patribus, sic hic, qui lumen illud progenuit, ex filio est nominandus.* De Offic. lib. 3, n. 66.

« M. Caton ouvrit son avis. Je veux dire le père de notre Caton; car « de même que les autres hommes prennent leur nom de celui dont « ils ont reçu le jour, de même, on doit donner le nom de son fils à « celui qui a produit une pareille lumière. »

« temporelle : tout doit changer en même temps dans « le monde, si l'on veut que la même harmonie et le « même ordre y subsistent. Le pape n'est plus, comme « dans les commencements, le sujet de l'empereur; de-« puis que l'église s'est répandue dans l'univers, il a à « répondre à tous ceux qui y commandent, et par con-« séquent aucun ne doit lui commander; la religion ne « suffit pas pour imposer à tant de souverains, et Dieu « a justement permis que le père commun des fidéles « entretînt, par son indépendance, le respect qui lui est « dû : ainsi donc il est bon que le pape ait la propriété « d'une puissance temporelle, en même temps qu'il a « l'exercice de la spirituelle; mais pourvu qu'il ne posséde « la première que chez lui, et qu'il n'exerce l'autre qu'a-« vec les limites qui lui sont prescrites. »

Nous ne prétendons rien opposer à ce morceau, pour le moins très ingénieux, et certainement très pensé, nous ne prétendons pas non plus l'adopter; nous disons seulement (et ceci ne regarde plus l'opinion de M. le président Hénault), que, service pour service et exploit pour exploit, le service rendu à toute la chrétienté par Charles Martel est préférable au service rendu aux papes seuls par Pepin-le-Bref.

C'est sous Pepin que l'asssemblée nationale et militaire, appelée autrefois le *Champ-de-Mars*, parcequ'elle se tenoit le premier mars à l'ouverture de la campagne, fut remise au premier mai, parceque la cavalerie, devenue plus nombreuse dans les armées françaises, obligeoit d'attendre une saison plus favorable pour les fourrages.

Pepin sut éviter les fautes reprochées à son père, il daigna être plus habile, il ménagea plus les grands, et

sur-tout le clergé; il n'entreprenoit rien sans assembler des parlements; mais il fit périr Theudoalde, son cousin-germain, pour se dispenser de lui donner un partage; mais il est violemment soupçonné d'avoir fait périr Carloman et Griffon son frère; il est convaincu d'avoir fait raser et disparoître les enfants de Carloman pour envahir leur héritage; il est convaincu d'avoir, par une violence odieuse, fait pendre l'oncle du malheureux Gaïffre, pour son attachement à son neveu. On ne trouvera rien de semblable dans la vie de Charles Martel; il fit des fautes contre la politique; Pepin-le-Bref commit des crimes politiques.

Cependant Charles Martel *est damné;* un dragon noir, symbole de la noirceur de son ame, habite son tombeau, tandis que son corps est dans l'enfer, où le démon l'a transporté; et la mémoire de Pepin-le-Bref est en honneur dans l'église; c'est que Charles Martel dépouilloit le clergé, et que Pepin-le-Bref l'enrichit.

Pepin voulut être enterré à la porte de l'église de Saint-Denis, le visage contre terre, dans la situation d'un pénitent, pour expier, quoi? sans doute la mort de Theudoalde, de Carloman et de ses fils, de Griffon, de Rémistain, de Gaïffre? non, mais pour expier, dit l'abbé Suger, les usurpations de son père sur les ecclésiastiques [*a*]. C'étoit là le crime énorme qui épouvantoit encore, et plus que jamais, au bout de cinq siècles, et auprès duquel tous les attentats de la politique n'étoient rien; c'étoit le crime de son père que Pepin expioit à l'heure de la mort; il n'avoit rien à expier pour lui-

[*a*] Suger, de administr. suâ, c. 25, ap. Duchesne, t. 4, p. 342.

même; la pentapole et l'exarchat, donnés au pape, avoient tout purifié.

Telles étoient les mœurs et les idées que Charlemagne trouva établies à son avénement au trône, et elles avoient déja fait du progrès en bien. On ne revoyoit plus, depuis un certain temps, ces violences monstrueuses des fils de Clovis, des fils de Clotaire Ier, et de leurs femmes. L'horreur même qu'avoient causée ces violences, avoit ouvert, sous Clotaire II, un passage à des mœurs moins barbares.

Les ancêtres connus de Charlemagne étoient sûrement bien moins féroces que les rois guerriers de la race mérovingienne, et ce n'est pas la peine de dire qu'ils valoient mieux que les rois fainéants qu'ils détrônèrent. Charles Martel et les deux Pepins avoient même cette grandeur et cet éclat qui distinguent les héros; les conquérants mérovingiens, au contraire, n'étoient que des assassins terribles. Les crimes de pure férocité devenoient beaucoup plus rares; mais on commettoit encore les crimes politiques; on les commettoit même par système, c'est la plus ancienne comme la plus funeste des erreurs. On croit que le machiavellisme est la doctrine ou l'erreur des siécles éclairés, on se trompe, il appartient sur-tout aux siécles barbares; c'est alors que le fort veut toujours opprimer, et le foible toujours tromper. Les peuples barbares possédent dans un haut degré cette vile science de nuire, cette petite finesse stupide que l'empire de la routine, l'impuissance d'élever son esprit jusqu'à la raison, et son cœur jusqu'à la justice, font encore honorer du nom de politique. Quand il existera une politique, elle sera bien

simple, ce sera la justice, ou, encore mieux, la bienfaisance, qui est la justice suprême; car il est souverainement juste de faire tout le bien dont on est capable. Ce bien ne sera peut-être pas rendu. Les partisans du système de paix pensent qu'il pourra l'être, et que le bien doit avoir la vertu d'attirer le bien, puisque le mal a celle d'attirer le mal. Ils se flattent peut-être, ou plutôt ils flattent la nature humaine : mais supposons-la aussi ingrate qu'on voudra, du moins et à plus forte raison est-on bien sûr que ce mal, qu'on est toujours si empressé de faire, sera rendu au centuple. Pourquoi donc faire le mal? Quel intérêt, quelle politique peut prescrire le soin funeste d'assembler ainsi sur sa tête tous les fléaux de la haine et de la vengeance? Pourquoi saisir toutes les occasions de nuire à ses voisins, parcequ'ils ont saisi ou qu'on prévoit qu'ils saisiront toutes celles de nous nuire? Eh! consentons à donner l'exemple, commençons l'expérience du bien; celle du mal est faite; nous savons ce qu'il a produit et ce qu'il produira : disons plus; celle du bien même est faite. En effet, encore un coup, ouvrons nos annales; malgré notre système perpétuel de guerre, quiconque a voulu vivre en paix, y a vécu. Depuis la fondation de notre monarchie, on n'avoit pas encore compris que la paix pût jamais être un état permanent. Depuis Guillaume-le-Conquérant et Philippe Ier, on avoit encore moins compris que la France pût faire une paix solide avec les Anglais. *Enfin saint Louis vint;* il voulut la paix, et la paix avec l'Angleterre. Quel moyen employa-t-il? la bienfaisance. Il remit aux Anglais tout ce que le droit rigoureux de confiscation avoit pu leur enlever sans

trop d'injustice, il conquit les cœurs en rendant des États. Le fruit de cette modération sans exemple fut une paix sans exemple aussi, une paix de trente-cinq ans entre les deux nations, une amitié sincère entre les deux rois, non pas seulement pendant son régne, mais encore pendant le régne entier de Philippe-le-Hardi son fils. Sous Édouard Ier et Philippe-le-Bel on reprit le système de guerre, et il subsiste encore, parceque l'humanité n'a pas encore achevé de payer le tribut qu'elle doit à l'erreur. Voilà ce qu'il faudra souvent redire aux hommes avant qu'ils le comprennent, plus souvent encore avant qu'ils le croient, et bien plus souvent encore avant qu'ils se conduisent en conséquence; mais il ne faut pas leur épargner la répétition de ce qui est vrai et utile, il ne faut pas sur-tout craindre pour soi-même les inconvénients de cette répétition, ni mettre son amour-propre d'auteur en jeu, quand il s'agit des droits de la raison et des intérêts de l'humanité. Entrons dans l'histoire de Charlemagne.

FIN DE L'INTRODUCTION.

HISTOIRE
DE CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE, ROI.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Guerre d'Aquitaine, et autres évènements arrivés depuis la mort de Pepin-le-Bref jusqu'à celle de Carloman, et jusqu'à la réunion de la France sous l'autorité de Charlemagne.

CHARLEMAGNE (1), en qui l'épithète de *grand*, qu'il a si bien méritée, tant au physique qu'au moral, est confondue avec son nom propre dans ce nom de *Charlemagne* (*Carolus Magnus*), naquit, suivant l'opinion la plus commune, au château d'Ingelheim, près de Mayence, le 26 février, quelques uns disent le 2 avril,

(1) Nous lui donnerons par-tout ce titre distinctif, qui ne lui fut donné que lorsque plusieurs souverains du nom de Charles eurent régné, soit en France, soit dans l'Empire.

de l'an 742. Plusieurs autres villes de la Germanie, Charlebourg près Munich, Carlstat en Franconie, Liége, Aix, qui n'avoit point encore alors le surnom de la Chapelle, se sont disputé l'honneur de lui avoir donné la naissance, comme autrefois plusieurs villes grecques à Homère; car, après la mort, tous les titres de gloire sont égaux, et le souvenir des grands hommes en tout genre se perpétue également.

On ne sait rien de l'enfance de Charlemagne, ni de son éducation : il paroît, par la difficulté d'écrire qu'il eut toute sa vie, et qu'il s'efforça inutilement de vaincre, parcequ'il s'y prit trop tard, que cette éducation avoit été négligée, ou du moins qu'elle avoit eu pour objet les exercices du corps plus que l'instruction. Ce qui concerne cette difficulté d'écrire sera discuté dans une dissertation particulière.

L'histoire parle pour la première fois de ce prince dans le temps du voyage du pape Étienne III en France [*a*]. Charles fut envoyé à sa rencontre; il fut sacré et couronné par ce pontife avec Pepin son père, Berthe sa mère, et Carloman son frère [*b*]; les autres fils qu'avoit eus Pepin-le-Bref, ou étoient morts de son vivant, ou s'étoient faits religieux, ou sont inconnus.

Charles fit ses premières armes sous son père, contre Gaïffre, duc d'Aquitaine, en 761, étant alors âgé de dix-neuf ans.

A l'exemple de Pepin de Héristal et de Charles Martel, Pepin-le-Bref avoit fait, entre ses deux fils, le partage de ses États; mais il y a quelque difficulté à conci-

[*a*] 753. [*b*] 754.

lier sur ce partage, soit les récits des historiens contemporains comparés entre eux, soit ces divers récits avec les faits; c'est la matière d'un mémoire de M. de La Bruère, lu à l'académie des belles-lettres, le 9 avril 1745, et qu'on peut voir à la suite de son Histoire de Charlemagne. Il en résulte qu'Éginard et le continuateur de Frédégaire, tous deux auteurs contemporains, sont en contradiction formelle, Éginard donnant à Charlemagne la Neustrie, et à Carloman l'Austrasie; et le continuateur de Frédégaire, l'Austrasie à Charlemagne, et la Neustrie à Carloman. Il en résulte de plus que l'une et l'autre opinion est contredite par des faits et par des monuments. Nous ne nous engagerons pas davantage dans l'examen de ces difficultés; le mémoire de M. de La Bruère, le peu de durée de la vie de Carloman, et la prompte réunion de toute la monarchie française sous l'autorité de Charlemagne, nous en dispensent.

Charles et Carloman furent couronnés le même jour (9 octobre 768), Charles à Noyon, Carloman à Soissons.

Carloman parut mécontent de son partage; quel qu'il fût, ce mécontentement, fondé ou non, mit entre les deux frères une froideur qui n'alla point jusqu'à une rupture ouverte, mais dont on vit quelques effets dans l'expédition d'Aquitaine, la seule que Charlemagne ait eue à faire du vivant de son frère.

Nous avons vu que Pepin-le-Bref avoit réuni l'Aquitaine à la couronne, à la mort du malheureux Gaïffre [a], dont le père, nommé Hunaud, s'étoit fait moine. Ce

[a] Eginard. vit. Carol. et Annal. Annal. Loisel. Metens. et al.

Hunaud étoit un esprit inconstant, qu'un léger dépit d'avoir été battu par les princes français, et un léger remords d'avoir fait crever les yeux à Hatton son frère, avoient jeté imprudemment dans le cloître. Le seul sentiment qui fût profond dans son ame, étoit l'ambition; elle ne tarda pas à éclater par des regrets et des retours vers le siécle. A la mort de Pepin-le-Bref, il s'attendoit à voir renaître dans le royaume les mêmes divisions qui l'avoient déchiré à la mort de Charles Martel, et à celle de Pepin de Héristal. Dans cette espérance, il sort de son cloître au bout de vingt-quatre ans, se montre aux peuples de l'Aquitaine; et, soit qu'il eût su s'en faire aimer dans le cours de son administration, soit que le desir qu'ont tous les peuples d'avoir un souverain particulier, et de former un État à part qui rassemble sur soi tous les soins du gouvernement, lui tînt lieu d'amour de leur part, ils parurent seconder ses vues; en peu de temps il eut une armée, et fut en état d'annoncer ses prétentions. L'Aquitaine étoit dans le partage de Charles; mais les deux princes avoient un intérêt égal de s'unir pour réprimer de telles entreprises, qui pouvoient regarder tantôt l'un, tantôt l'autre. Carloman parut d'abord voir ainsi ses intérêts. Dans une entrevue qu'il eut à ce sujet avec son frère, il consentit de le suivre à l'expédition d'Aquitaine : en effet, ils partirent ensemble; mais dans la route, soit par quelque mauvais conseil, ou par une jalousie secréte qu'inspiroit à Carloman la supériorité manifeste de son frère, il le quitta brusquement, retira ses troupes, et regagna les provinces de son partage, laissant à Charles tout l'embarras de cette expédition; c'étoit lui en laisser toute la

gloire. Dès que Charlemagne parut, l'Aquitaine reconnut son maître [*a*]; la rapidité avec laquelle il s'étoit élancé sur cet État (car l'activité qui avoit distingué Charles Martel et Pepin-le-Bref parmi tous les guerriers étoit, pour ainsi dire, exagérée en lui, et tenoit de la magie et du prodige); l'assurance avec laquelle il marchoit au milieu de ce peuple ennemi, comme un roi parmi ses sujets, et un père parmi ses enfants; un mélange adroit de clémence et de fermeté, l'extérieur le plus avantageux, la figure et la taille des héros, des manières à-la-fois imposantes et aimables, la brillante affabilité de César, la majesté qu'eut dans la suite Louis XIV, avec une simplicité qui l'eût embellie; des traits fiers et doux, pleins de feu et de grace, un air d'audace, de force et de bonté [*b*]; enfin, les trois Pepins et Charles Martel renaissant en lui avec plus d'éclat et de grandeur, tout annonçoit un prince né pour commander aux hommes, pour conquérir les empires, et pour subjuguer les cœurs. Charles ne prit contre les Aquitains d'autres précautions que de faire bâtir sur la Dordogne un château fort, qui s'appela *Franciac*, c'est-à-dire *château des Français* : on l'appelle aujourd'hui *Fronsac*, nom dans lequel, à travers la corruption, il est aisé d'apercevoir la prononciation et la signification primitives.

Hunaud chercha en vain les asiles les plus secrets pour s'y cacher, il n'en trouva point qui pussent le dérober au vainqueur. Les menaces de Charlemagne avoient effrayé, ses bienfaits avoient séduit : Hunaud

[*a*] 770. [*b*] Freherus, de staturâ Caroli Magni imperatoris.

lui fut livré. Il fut enfermé. Ce n'étoit peut-être pas user d'une justice trop rigoureuse envers un homme qui s'étoit lui-même enfermé volontairement dans un cloître pour toute sa vie, et qui n'en étoit sorti qu'en violant ses vœux, et que pour exciter des troubles.

Mais il faut avouer, 1° que la confiscation faite par Pepin de l'Aquitaine sur le malheureux Gaïffre pouvoit n'être pas fort juste, et que Hunaud vengeoit son fils; 2° que pour avoir Hunaud en sa puissance, il en coûta au jeune Charles d'exiger un crime, et un crime honteux. Hunaud s'étoit réfugié chez Loup Ier, duc de Gascogne, son neveu, fils de Hatton; Loup avoit obligation de son duché à Charlemagne, et ne pouvoit le conserver sans son agrément. Charlemagne le lui avoit donné en bénéfice, c'est-à-dire à titre de fief mouvant de la couronne : Charlemagne se servit de l'ascendant que ces titres de bienfaiteur et de suzerain lui donnoient sur le duc, et sur-tout de la terreur qu'il étoit en état de lui inspirer, pour exiger qu'il lui livrât son oncle (1) : à la vérité, cet oncle avoit fait crever les yeux à Hatton, père de Loup Ier; mais cet ancien crime, et les divisions qui en avoient été la cause et l'effet, sembloient expiés par le repentir et par le temps; et l'intérêt général de la maison d'Aquitaine en avoit réuni les différentes branches, puisque Loup Ier avoit donné Adéle, sa fille unique, en mariage à Gaïffre son cousin, et puisqu'enfin c'étoit chez Loup Ier que Hunaud, dans

(1) Presque tous les auteurs modernes ont confondu ce Loup Ier, fils de Hatton et neveu de Hunaud, avec Loup II, fils de Gaïffre et petit-fils de Hunaud; ils ont cru que Hunaud avoit été livré par son petit-fils, ce qui seroit encore plus affreux.

sa fuite, cherchoit un asile : cependant le duc Loup eut la lâcheté d'obéir à un ordre qu'il étoit également affreux et de donner et d'exécuter. On voit par cet exemple, et on verra trop souvent dans la suite de cette histoire, ce que peuvent, même sur des ames vertueuses, l'esprit de guerre et les maximes barbares qu'il introduit sous le nom de politique. Tel fut le triste tribut que Charlemagne paya aux erreurs de son siécle. Entraîné par les principes machiavellistes qu'il trouvoit établis, il n'osoit en croire son cœur qui les désavouoit.

Un autre évènement dont Carloman fut témoin, et qui est de la plus grande importance pour les suites qu'il eut, est le mariage de Charlemagne avec Hermengarde, ou Désidérate, ou Berthe, selon quelques auteurs, fille de Didier roi des Lombards [*a*]. Didier étoit créature d'Étienne III et de Pepin, mais il n'en étoit pas plus l'ami des papes; un roi des Lombards ne pouvoit l'être. Les Lombards regrettoient trop la pentapole et l'exarchat qui leur avoit été si injustement et si violemment arrachés. Didier en avoit déja recouvré quelques parties, à la faveur de divers troubles qui s'étoient élevés dans Rome, et qu'il y avoit ou fait naître ou fomentés. A la mort du pape Paul Ier, frère et successeur d'Étienne III, une faction, supposant apparemment que les papes étant devenus princes temporels, des laïcs étoient désormais susceptibles de cette dignité, avoient mis un laïc (1), nommé Constantin, sur la chaire de saint Pierre. Cette nouveauté profane blessa les yeux du

[*a*] 770.
(1) Il se fit tonsurer et consacrer par force.

peuple de Rome, il se souleva, et Constantin eut les yeux crevés : une élection plus canonique mit en sa place le pape Étienne IV ; c'étoit lui qui occupoit le saint-siége à l'avénement des princes Charles et Carloman ; il avoit de fréquents démélés avec Didier, qui avoit quelquefois sur lui un ascendant bien singulier. Étienne IV avoit envoyé en France Sergius, trésorier de l'église romaine, fils de Christophe, primicier de la même église, pour demander à Pepin du secours contre les Lombards. Sergius, en arrivant en France, trouva que Charles et Carloman avoient succédé à Pepin ; il les fit entrer aisément dans les dispositions de leur père à l'égard du saint-siége. Les deux princes envoyèrent chacun un commissaire avec quelques troupes, pour prendre connoissance de l'état des affaires de l'Italie, et secourir le pape, s'il en étoit besoin. Ithier, commissaire de Charlemagne, remplit sa mission en pacifiant quelques troubles, et en faisant rendre au pape quelques places ; Dodon, commissaire de Carloman, resta auprès du pape, pour le servir selon les conjonctures. Le pape n'étoit que trop bien servi par ses deux amis, Christophe et Sergius, auxquels il étoit redevable de son exaltation, et qui, plus zélés encore que lui pour la grandeur temporelle du saint-siége, ne cessoient de presser l'entière exécution des promesses d'Astolphe et de Didier. Ce dernier prince, fatigué et irrité d'un zèle si incommode, entreprit de perdre ces deux ministres, et il y réussit. Il mit dans ses intérêts Paul Afiarte, camérier du peuple, jaloux du crédit de Christophe et de Sergius, et prêt à tout faire pour leur nuire. Cet homme, apparemment séducteur habile, parvint à les rendre

suspects au pape, et à lui faire craindre de leur part le sort de l'antipape Constantin. Étienne, par l'effet des suggestions d'Afiarte, poussa l'aveuglement jusqu'à s'unir avec Didier, et accepter le secours de cet ennemi contre ses deux plus fidèles sujets. Christophe et Sergius n'ignoroient pas les intrigues d'Afiarte et de Didier, ils en instruisirent Dodon, et implorèrent son appui; ils apprirent que, sous prétexte de faire un pélerinage au tombeau de saint Pierre, Didier alloit paroître aux portes de Rome avec une armée : effrayés alors de leur danger, ils prennent toutes les précautions qu'exige leur sûreté. Dodon leur donne sa foible troupe, qu'ils grossissent comme ils peuvent de quelques soldats rassemblés à la hâte; Didier arrive au tombeau de saint Pierre, et fait prier le pape de s'y rendre; Christophe et Sergius n'ayant pu détourner le pape de ce projet, profitent du temps où il confère avec Didier, pour tenter un coup de désespoir; ils entrent à main armée au palais de Latran avec Dodon, pour enlever leur ennemi Paul Afiarte. Dans ce moment même le pape rentroit dans ce palais, au retour de sa conférence avec Didier, qui avoit beaucoup augmenté sa prévention contre ses deux ministres : il voit son palais investi, il ne doute pas qu'on n'en veuille à sa vie, il croit voir l'exécution de tous les complots qu'Afiarte et Didier lui ont fait craindre; il retourne chercher un asile auprès de Didier, d'où, par le conseil de ce prince, il mande aux deux ministres, ou de venir le trouver, ou de se retirer dans un couvent. A cet ordre, qui annonçoit Christophe et Sergius comme rebelles, le peuple les abandonne; et la foible troupe de Dodon, qui lui-même n'étoit plus en

sûreté, ne pouvant plus les secourir, ils sont réduits à chercher leur salut dans la fuite : mais toutes les avenues étoient gardées; ils sont pris, et conduits au pape, c'est-à-dire livrés à Didier et à Paul Afiarte. On creva les yeux au père, qui en mourut au bout de trois jours; le fils fut étranglé en prison : tel fut le prix de leurs services et de leur zéle.

Didier, pour mieux tromper le pape, n'avoit pas manqué de jurer de nouveau sur le corps de saint Pierre qu'il consommeroit incessamment l'exécution du traité de Pavie. Le pape doutoit si peu de sa bonne foi, que, regardant comme fait ce que Didier avoit promis, il s'empressa étourdiment de mander au roi Charles et à la reine Berthe sa mère que *Didier avoit tout restitué;* que le saint-siége n'avoit point d'ami plus précieux; que le pape lui devoit la vie, n'ayant échappé que par ses avertissements, ses conseils, et sa protection généreuse, à une conspiration tramée par Christophe, Sergius et Dodon (1). Lorsque les Lombards se retiroient, le pape fit rappeler amicalement à Didier sa promesse de restituer promptement les biens appartenants au saint-siége. « Que parle-t-il, répondit Didier, de restitution et de « biens de saint Pierre? Ne lui suffit-il pas que je l'aie déli-« vré de deux traîtres qui menaçoient sa vie? et prétend-« il qu'un tel service soit compté pour rien? S'il est si « peu sensible aux bienfaits, qu'il songe au moins à « ses intérêts, et qu'il sache prévoir un avenir prochain. « Croit-il que Dodon traité en ennemi, que les droits « du patriciat violés en sa personne, n'attirent pas bien-

(1) Cod. Carol. Ep. 46.

« tôt sur Rome la haine et les armes de Carloman? Lui reste-t-il alors d'autre défenseur que moi, et ne sent-il « pas que, pour lui avoir été utile, je lui suis devenu né- « cessaire? » Étienne vit enfin l'abyme où il étoit tombé, il vit qu'il avoit lui-même égorgé ses amis, et armé ses ennemis; il conçut la profonde malice de Didier. Il écrivit aux princes français, pour les engager, en qualité de patrices, à s'armer, comme leur père, en faveur du saint-siége, contre les Lombards, « et à n'en pas croire « les gens malintentionnés qui pourroient leur dire que « Didier avoit restitué les biens de l'église (1). » Ces gens malintentionnés, c'étoit lui-même; et cette petite réticence et ce petit détour, pour ne pas avouer qu'un pape s'étoit laissé tromper, n'avoit rien d'adroit.

Ce fut vers ce temps qu'Étienne apprit avec effroi le projet que la reine Berthe, mère des deux princes, avoit formé de marier son fils aîné avec la fille du roi lombard; Berthe avoit sur ses fils un empire absolu, qu'elle n'employoit qu'à entretenir la paix entre eux et avec leurs voisins; elle voyoit avec transport, dans ce mariage, la pacification générale qui alloit être son ouvrage. La France, devenue, sous Pepin, ennemie des Lombards en faveur du saint-siége, alloit prendre le rôle plus noble et plus utile de médiatrice. Didier, devenu beau-père de Charles, ne pourroit lui refuser de donner satisfaction au pape. Le roi de France, le patrice de Rome, devenant le gendre du roi des Lombards, étoit le gage et le garant d'une paix indissoluble entre la cour de Rome et celle de Pavie.

(1) Cod. Carol. Ep. 47.

D'un autre côté, Carloman, déja si jaloux de son frère, et entretenu dans cette jalousie par les intrigues de Didier (intrigues très accueillies à la cour de Carloman), seroit ramené aux sentiments de la nature par celui même qui l'en écartoit, et qui auroit intérêt au contraire à maintenir l'intelligence entre les deux frères, pour étendre son influence sur la France.

Enfin, Tassillon, duc de Bavière, cousin-germain des princes français et leur vassal, n'avoit pas pour eux tout l'attachement qu'il leur devoit : on connoissoit une des raisons de cette inimitié secrète, qui s'étoit déclarée dès le régne de Pepin, comme nous le verrons dans la suite; Tassillon étoit gendre de Didier, dont la politique avoit été jusqu'alors de susciter des ennemis et des embarras aux rois de France, pour les détourner des affaires de l'Italie. Par le mariage projeté, Tassillon devenoit beau-frère d'un des rois ses cousins, et tenoit à tous les deux par un lien de plus, par ce même Didier, jusqu'alors principe de discorde entre eux.

Telle étoit la perspective qui s'offroit aux regards enchantés de Berthe. Pour étouffer ces haines, pour préparer ces nœuds, l'active et bienfaisante reine venoit de courir en Alsace, en Bavière, en Italie, négociant par-tout, et par-tout inspirant la paix. Le pape Étienne, dont les idées n'étoient ni si pacifiques, ni si étendues, ne voyoit que son protecteur s'unissant à son ennemi; il ne négligea rien pour traverser cette alliance; il avoit un prétexte qu'il fit bien valoir. Charlemagne avoit une espéce d'engagement, que la nation ne paroît pas avoir regardé comme un vrai mariage, avec une femme nommée Himiltrude, dont il avoit même un fils. Cet

obstacle, qui d'après les usages du temps, pouvoit être facilement levé par un divorce, ou par d'autres moyens (1), n'arrêtoit ni la reine Berthe, ni le roi lombard, ni Charlemagne lui-même, qui ne tenoit plus à

(1) Au sujet de ce mariage de Charlemagne avec la fille de Didier, fait au mépris d'un premier mariage, l'abbé Velly s'est plaint de la morale relâchée du concile de Verberies sur les mariages. « On y voit, « dit-il, des maximes et des décisions qui donnent de mortelles attein- « tes à l'indissolubilité de l'union la plus sacrée dans les idées de la « politique et de la religion. »

En effet, dans ce concile, tenu en 752, et où assistoit Pepin-le-Bref, on trouve les décisions suivantes :

« Une femme dont le mari a eu commerce avec sa belle-fille peut « se remarier à un autre, pourvu qu'elle n'ait point eu elle-même de « commerce avec son mari, depuis qu'elle a été instruite de cet in- « ceste. »

Si aliquis cum filiastrâ suâ manet, nec matrem, nec filiam ipsius potest habere..... attamen uxor ejus, si ita voluerit, si se continere non potest, si posteaquàm cognovit quòd cum filiâ suâ vir ejus fiat in adulterio, carnale commercium cum eo non habet, nisi voluntate abstinet, potest alio nubere. Canon 2 du conc. de Verberies, tome I des Conciles des Gaules du P. Sirmond.

« De même, le mari d'une femme qui a eu commerce avec son beau- « fils peut se remarier à une autre, quoiqu'il soit mieux de s'abs- « tenir. »

Si filius cum novercâ suâ, uxore patris sui, dormierit,.... ille vir, si vult, potest aliam uxorem habere, sed meliùs est abstinere. Can. 10.

« Un mari absent de sa femme par nécessité peut en épouser une « autre, moyennant une pénitence. »

Si quis necessitate inevitabili cogente in alium ducatum, seu provinciam fugerit;.... ille vir.... si se abstinere non potest, aliam uxorem cum pœnitentiâ potest accipere. Can. 9.

« La femme qui, pouvant le suivre, *cùm valet et potest*, ne le suit « pas, ne peut se remarier du vivant du mari; d'où il résulte que, « si quelque force majeure empêche en pareil cas la femme de suivre « son mari, elle peut se remarier. »

Toutes décisions qui peuvent aujourd'hui paroître assez étranges.

ce lien; le pape, dans une lettre très curieuse [*a*], et qui existe, insiste fortement sur l'indissolubilité des nœuds du mariage (1); et pour toucher par un endroit sensible les princes Charles et Carloman, à qui cette lettre est adressée en commun : « Souvenez-vous, leur « dit-il, que le pape Étienne III, mon prédécesseur, « empêcha Pepin de répudier votre mère (2). » Il insiste bien davantage encore sur l'indignité prétendue de cette alliance; il assure que toutes les Lombardes sont puantes, lépreuses, dégoûtantes; que le peuple lombard est ennemi de Dieu et des hommes (il l'étoit des papes) : il dit que ce peuple n'est pas compté parmi les nations (3); il éprouvoit alors le contraire; et, comme s'il eût été question d'épouser une idolâtre, et non pas une catholique : « Quelle monstrueuse alliance, s'écrie « le pontife, entre la lumière et les ténèbres! quelle so- « ciété du fidèle avec l'infidèle (4)! Les Françaises, dit- « il, sont si aimables! aimez-les, c'est votre devoir (5). »

[*a*] Epist 45, in Cod. Carolin.

(1) *Impium est alias accipere uxores super eas, quas primitùs vos certum est accepisse.*

(2) *Mementote hoc præcellentissimi filii, quod sanctæ recordationis prædecessor noster dominus Stephanus papa, excellentissimæ memoriæ, genitorem vestrum obtestatus est, ut nequaquam præsumeret dimittere dominam et genitricem vestram, et ipse.... obtemperavit.*

(3) *Hæc propriè diabolica immisso est.... quæ est talis desipientia, quòd vestra præclara Francorum gens.... perfidâ ac fœtentissimâ Langobardorum gente polluatur, quæ in numero gentium nequaquam computatur, de cujus natione et leprosorum genus oriri certum est.*

(4) *Quæ enim societas lucis ad tenebras, aut quæ pars fideli cum infidele?*

(5) *Accipientes sicut præclari et nobilissimi reges de eâdem vestrâ patriâ, scilicet ex ipsâ nobilissimâ Francorum gente pulcherrimas conjuges, et earum vos oportet amori esse adnexos.*

Il prétend qu'il n'est pas permis aux princes d'épouser des étrangères (1); il cite aux princes français l'exemple de leur père, de leur aïeul, de leur bisaïeul, qui tous avoient épousé des Françaises; il leur allègue sur ce point l'autorité du roi leur père, qui, pressé par l'empereur Constantin Copronyme (2), de donner en mariage à son fils la princesse Gisèle, sœur de Charles et de Carloman, avoit répondu qu'une alliance étrangère lui paroissoit illégitime, et sur-tout qu'il ne vouloit point faire une chose désagréable au saint-siége. Or cette même Gisèle, on vouloit alors la donner en mariage au prince Adalgise, fils de Didier.

Il finit par lancer tous les anathèmes et toutes les foudres de l'église contre quiconque, après ce charitable avertissement, pourroit encore s'occuper d'un pareil projet, et il leur promet le paradis, s'ils se rendent à ses remontrances (3).

(1) *Et certè non vobis licet.... extraneæ nationis consanguinitate immisceri. Etenim nullus ex vestris parentibus, scilicet neque avus vester, neque proavus, sed nec vester genitor, ex alio regno, vel extraneâ natione conjugem accepit....*

Itaque et hoc peto ad vestri referre studere memoriam, eò quòd dum Constantinus imperator nitebatur persuadere sanctæ memoriæ mitissimo vestro genitori ad accipiendum conjugio filii sui germanam vestram nobilissimam Gisylam, neque vos aliæ nationi licere copulari, sed nec contra voluntatem apostolicæ Sedis pontificum quoquo modo vos audere peragere.

(2) On sait que cet empereur, dont il sera beaucoup parlé dans la suite, fut surnommé *Copronyme*, de κοπρος, fumier, ordure, et ονομα, nom, parcequ'à son baptême il souilla les fonts baptismaux.

(3) *Et si quis, quod non optamus, contra hujusmodi nostræ adjurationis atque exhortationis seriem agere præsumpserit, sciat se auctoritate domini mei beati Petri apostolorum principis, anathematis vinculo esse innodatum, et à regno Dei alienum, atque cum Diabolo et ejus atrocissimis pompis et cæteris impiis, æternis incendiis concremandum. At vero qui observator et custos istius nostræ exhortatio-*

Ce zèle parut excessif, et ne parut pas assez pur; on n'y eut point d'égard en France; on se contenta d'engager Didier, en faveur de cette alliance, à remettre au pape quelques unes des places qu'il retenoit de l'exarchat et de la pentapole [a]; car on jugea que c'étoit là la lèpre dont la nation lombarde étoit frappée, et le mariage se fit; mais le pape fut vengé par ce mariage même. Charlemagne n'aima point sa nouvelle épouse; quelques infirmités secrètes qu'il lui trouva l'en dégoûtèrent d'abord; il la répudia, quoique la reine Berthe l'eût fait jurer, sous la garantie de plusieurs seigneurs français, de ne la point répudier, et il épousa Hildegarde, qui étoit d'une famille noble de la nation des Suèves [b]. Adhelard, cousin-germain de Charlemagne, trouva sa conduite si injuste en cette occasion, qu'il quitta la cour, et se retira mécontent dans son abbaye de Corbie. Berthe vit avec douleur détruire son ouvrage, et dissiper ses espérances. C'est le seul chagrin, dit Éginard, que son fils lui ait donné dans sa vie. Gisèle n'épousa point Adalgise, elle se fit religieuse, et fut abbesse de Chelles.

Didier ne pardonna jamais à la France l'affront fait à sa fille. Carloman, qui entretenoit toujours avec lui d'étroites correspondances, mourut au château de Samancy ou Samoucy, près de Laon, le 4 décembre 771, âgé d'environ vingt ans [c]. Sa mort délivra la France de la crainte des orages dont sa jalousie contre son frère la

nis extiterit, cœlestibus benedictionibus, à Domino Deo nostro illustratus, æternis præmiorum gaudiis, cum omnibus sanctis et electis Dei, particeps effici mereatur.

[a] Ann. Petav. Chron. Mois.

[b] 771. [c] Pasch. Radbert, Vit. S. Adelh. Egin. Vit. Carol.

menaçoit; il laissoit deux fils en bas âge, Pepin et Siagre; mais les Français, accoutumés à être conduits aux combats par les Pepins, les Charles Martel et les Charlemagne, ne vouloient plus être gouvernés par des enfants, ou, sous leur nom, par des femmes et des favoris: on vit alors un mémorable effet de ce grand art de plaire et d'imposer, dont la nature avoit doué Charlemagne, et de la réputation qu'il avoit déja de gouverner avec grandeur, avec justice, et avec sagesse. Les grands des États qui avoient été du partage de Carloman, allèrent trouver Charlemagne à Carbonnac (1), où il tenoit un parlement, et le reconnurent solennellement pour leur roi. Jusque-là, on peut encore peut-être (d'après le mélange de droit électif et de droit héréditaire qui paroît avoir eu lieu sous la seconde race) ne pas regarder Charlemagne comme un usurpateur: il obéit au vœu national, il reçoit avec reconnoissance une couronne, présent que lui font tous les cœurs; voyons quelle sera sa conduite envers les fils de Carloman.

Il fut dispensé d'en avoir une pour le moment; Gerberge, leur mère, veuve de Carloman, effrayée de la conformité de leur situation avec celle des fils de cet autre Carloman leur oncle, fils de Charles Martel, et ne doutant pas que Charlemagne n'en usât à leur égard comme Pepin-le-Bref en avoit usé à l'égard des autres, se hâta de lui épargner ce crime, et s'enfuit avec eux hors de France; elle se réfugia chez le roi de Lom-

(1) Ou Corbeni, près de Laon. On dit que nos rois y envoient à leur sacre une offrande pour obtenir, par l'intercession de saint Marcoul, patron du lieu, le privilége de guérir les écrouelles.

bardie, asile indiqué à tous les ennemis de la France, par le ressentiment que conservoit ce prince de l'affront que sa fille y avoit reçu.

Dans le même temps, le duc d'Aquitaine, Hunaud, échappé de sa prison, se retira aussi à la cour de Didier, ainsi que divers seigneurs des États de Carloman, qui n'avoient point approuvé la démarche que les autres avoient faite de se soumettre à Charlemagne.

Voilà donc contre Charlemagne, non seulement un grand orage, mais encore un grand intérêt; une veuve abandonnée par les sujets de son mari, une mère désolée, des orphelins dépouillés, des grands proscrits pour leur fidèle attachement au sang de leur souverain, un père, un roi outragé dans une fille innocente; un aventurier, que les vicissitudes mêmes de sa destinée rendoient intéressant, réclamant l'héritage de son fils, le patrimoine de son père (1); tous ces infortunés unissant leurs haines, leurs efforts, et leurs ressources; voilà ce qu'un juste ressentiment armoit alors contre la fortune de Charlemagne; mais il réunissoit à vingt-neuf ans toute la monarchie française.

(1) Hunaud, fils du duc Eudes, et père du duc Gaïffre, Gaiffre ou Vaifre.

CHAPITRE II.

État de la France, au moment de sa réunion sous Charlemagne.

Considérons quel étoit cet empire que l'heureux Charlemagne réunissoit sous ses lois, et dont il devoit reculer si loin les limites.

Il faut d'abord distinguer la France proprement dite d'avec la France germanique.

La première avoit à-peu-près la même étendue qu'elle a aujourd'hui ; elle possédoit seulement de plus les Pays-Bas, et tout ce qui est sur la rive gauche du Rhin. Ainsi elle étoit bornée au nord et au couchant par l'Océan seul, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'aux Pyrénées; au midi, par ces mêmes Pyrénées, et par la Méditerranée ; au levant, par les Alpes, et par le cours du Rhin.

La France germanique étoit composée, au-delà du Rhin, de divers Etats dont on parlera dans un moment.

Grace au système de guerre auquel on avoit été si fidèle jusqu'alors, être seul roi de France, c'étoit avoir à combattre seul une multitude d'ennemis. Voyons quels étoient ces ennemis.

La France ne pouvoit être attaquée, et ne pouvoit elle-même s'agrandir par des conquêtes, que de trois côtés : du côté de la Germanie, du côté de l'Italie, et du côté de l'Espagne. Elle n'avoit rien à craindre ni à espérer des Insulaires, dans un temps où la marine en Europe étoit encore au berceau, et où la grande et funeste rivalité de la France et de l'Angleterre n'étoit pas encore née, à moins qu'on ne veuille regarder comme un des germes de cette rivalité les guerres continuelles des Français de ce temps contre ces Saxons, dont une peuplade, connue sous le nom d'Anglo-Saxons, avoit conquis la Bretagne, et l'avoit nommée de son nom *Angleterre*.

GERMANIE.

Ces nations germaniques, pour avoir une origine commune avec les Francs qui avoient subjugué la Gaule, n'en étoient que plus leurs ennemis. Les Francs n'avoient pas tous passé dans la Gaule, une partie étoit restée en Germanie ; mais cette partie étant trop foible pour résister aux autres peuples barbares qui s'empressoient de venir occuper les pays que le départ des Francs laissoit vacants, s'étoit incorporée avec eux ; car il faut concevoir qu'il y avoit une tendance conti-

nuelle, et comme un courant et un flux constant de la Scandinavie (*la fabrique des nations*, comme l'appeloit Jornandès) vers la Germanie, et de la Germanie vers des climats plus doux, tels que la Gaule, l'Italie, et l'Espagne, et que les nations barbares pesoient les unes sur les autres, et s'entre-poussoient, pour ainsi dire, toujours dans ce sens. Cependant, par un mouvement contraire, les rois ambitieux des Francs, qui avoient passé le Rhin et s'étoient établis dans la Gaule, voulurent conserver les établissements qu'ils avoient eus au-delà de ce fleuve; ils vouloient acquérir, et ne vouloient point perdre : mais tout empire qui s'étend se relâche et se divise; les nations trans-rhénanes voulurent être indépendantes. C'est à combattre cette indépendance et subjuguer ces nations, qu'ils regardoient comme rebelles ou comme usurpatrices, qu'on voyoit les premiers rois d'Austrasie, enfants de Clovis, perpétuellement occupés. Ces peuples ne se bornoient pas toujours à la défensive, ils faisoient de fréquentes incursions en France, et, suivant leurs différents succès, ils s'enrichissoient par le butin, ou ils étoient forcés de payer un tribut. Quand on leur avoit imposé ce tribut, ils le payoient l'année où ils avoient été battus, et le refusoient l'année suivante, ou prévenoient même par une nouvelle incursion la demande qu'on pouvoit leur en faire. On auroit beaucoup gagné à leur laisser cette indépendance, dont ils étoient avec raison si jaloux, et à se contenter de réprimer leurs courses par des barrières, par des forteresses, par tous les obstacles et toutes les ressources d'une guerre défensive. C'est une grande vérité qui échappa, même à Charle-

magne, et dont l'ignorance, en ne lui laissant que la triste ressource de vaincre perpétuellement et toujours sans fruit, le jeta dans des violences et des cruautés qui sont une tache à sa mémoire.

A la tête de ces indomptables nations germaniques étoient les Saxons, dont nous avons déja parlé plusieurs fois, grande puissance qui s'étendoit vers le nord, du Rhin jusqu'à l'Elbe, et même au-delà vers l'Oder, en s'avançant toujours plus ou moins vers le midi de la Germanie, où ils rencontroient les possessions que les Francs avoient conservées, ou plutôt qu'ils avoient conquises, telles que la Franconie, la Thuringe, le Palatinat du Rhin, la Suève ou pays de ces Allemands battus autrefois par Clovis à Tolbiac, puis par Charles Martel, Carloman et Pepin, et alors soumis aux Français.

Les Saxons, tributaires des Français sous Thierry et ses enfants, avoient toujours profité des divisions des princes mérovingiens pour attaquer la France. Soulevés en secret par Childebert contre Clotaire I, son frère lorsque celui-ci, fut devenu roi d'Austrasie par la mort de Théodebalde, ils s'étoient révoltés, tandis que Clotaire étoit occupé loin d'eux; mais ce qui distingue les guerriers de ce temps, et sur-tout les Français, c'est la célérité, c'est l'art de franchir en un instant des espaces immenses, et d'arriver où on ne les attend pas; Clotaire les surprend et les taille en pièces, ils se soumettent; Clotaire s'éloigne, ils se soulèvent une seconde fois; Clotaire revient écumant de colère, et jurant qu'il va exterminer cette nation turbulente; les Saxons intimidés font des soumissions si fortes et

des offres si avantageuses, que Clotaire consent de leur pardonner; son armée n'y consent pas, et se révolte, parcequ'on veut l'empêcher de combattre : Clotaire est insulté par ses propres soldats, et forcé de les mener au combat; cette ardeur indocile des Français et le désespoir des Saxons changent la fortune; ceux-ci remportent la victoire la plus complète; les Français sont réduits à demander et à recevoir la paix, en subissant les mêmes conditions auxquelles les Saxons s'étoient soumis, et qui avoient été rejetées.

Les Saxons accompagnèrent les Lombards à la conquête de l'Italie : à leur retour, ils firent une irruption en Provence, où ils furent battus par le patrice Mummol, général du roi Gontran, et le plus grand homme de guerre de ce temps; les Saxons alors redevinrent tributaires; Dagobert les affranchit de ce tribut, à condition qu'ils défendroient la frontière contre les autres nations germaniques; condition qu'ils remplirent mal : loin qu'ils réprimassent les autres, il fallut les réprimer eux-mêmes; battus cinq fois par Charles Martel, et deux fois par Pepin, ils n'étoient rien moins que domptés.

Les Saxons se divisoient en Ostphaliens, qui habitoient sur la rive orientale du Veser; Westphaliens, placés plus près du Rhin; Angrivariens, situés entre les deux premiers, vers les bords de la mer; Nortelbins, placés au nord de l'Elbe du côté des Danois ou Normands; Trans-Elbins, nom sous lequel on comprenoit indistinctement tous les Saxons placés au-delà de l'Elbe, en s'éloignant davantage du Danemarck et de la mer.

Mais ne confondons point avec les Saxons les Sora-

bes, leurs voisins du côté du levant, peuple slave ou esclavon, par conséquent Sarmate d'origine, dont il sera parlé dans la suite, et qui habitoit entre l'Elbe et l'Oder.

Aux Saxons étoient unis les Frisons, qui habitoient sur le bord de la mer, à-peu-près le même pays auquel leur nom est resté, tandis que presque aucun des vastes domaines que possédoient autrefois les Saxons n'a retenu le nom de Saxe, excepté cette foible portion qui porte aujourd'hui le nom de Basse-Saxe, et qui, par une autre singularité, de tous les pays qui portent aujourd'hui ce nom, est le seul qui ait appartenu aux Saxons. Les Allemands au contraire, qui n'occupoient qu'une petite contrée de la Germanie, et qui n'égaloient pas, à beaucoup près, la puissance des Saxons, ont eu l'honneur de donner leur nom à la Germanie entière, que nous appellerons désormais indifféremment de son nom ancien, *Germanie*, ou de son nom moderne, *Allemagne* (1).

Les Saxons, unis aux Frisons, formoient un État deux fois plus vaste que la France germanique, et ils eussent aisément repoussé les Français jusqu'au-delà du Rhin, s'ils eussent eu comme eux l'avantage d'être réunis sous un seul chef, au lieu d'être divisés en une multitude de cantons, tous indépendants, et difficiles à réunir pour la cause commune, qui élisoient pour la guerre un ou plusieurs généraux, mal obéis, parceque leur pouvoir devoit cesser à la paix : ici l'avantage d'une

(1) Ce ne fut qu'au douzième siècle, sous le règne de l'empereur Frédéric Barberousse, que les *Germains* prirent le nom d'*Allemands*.

monarchie sur une république est sensible ; mais les Saxons étoient mal constitués, même comme république ; c'en étoit moins une en effet, qu'un amas de républiques mal unies, et quelquefois ennemies les unes des autres : cette raison, jointe à l'ascendant que la France avoit alors sur tous les peuples, et Charlemagne sur tous les hommes, explique les victoires continuelles que nous verrons les Français remporter sur les Saxons.

Au-delà des Saxons, vers le nord, étoient ces Danois ou Normands dont on n'avoit guère entendu parler qu'une fois en France, lorsque, du temps des fils de Clovis, Cochiliac avoit fait une descente sur les terres du partage de Thierry, près de l'embouchure du Rhin, et qu'il avoit été défait et tué par Théodebert fils de Thierry. Ces mêmes Danois ou Normands devoient être le fléau de la France sous la seconde race de nos rois.

Nommons encore pour la suite les Vénédes ou Vinides, ou Wiltses, peuple sarmate, colonie de ces Esclavons dont Samon avoit été roi ; ils habitoient sur les bords de la mer Baltique, la Poméranie et le Brandebourg. Ils avoient donné leur nom au golfe Venidique ou Venadique, formé par l'embouchure de la Vistule, le long de laquelle ils habitoient anciennement. On retrouve encore le nom de ce fleuve dans celui de Wiltses.

Nommons aussi pour la suite les Abodrites, qui occupoient le pays nommé aujourd'hui le Meckelbourg : ces derniers étoient aussi amis des Français qu'ennemis des Saxons et des Wiltses.

Les Bavarois, formés des débris de l'ancienne ligue

des Quades et des Marcomans, occupoient le pays auquel leur nom est resté ; ils étoient, depuis long-temps, vassaux de la France ; ils avoient leurs lois et leur duc particulier : c'étoit un grand fief relevant de la couronne de France, comme il relève aujourd'hui de l'empire ; mais ces vassaux étoient quelquefois rebelles. Le duc de Bavière, Garibald, en donnant Theudelinde sa fille à Autharis, roi des Lombards, avoit, de concert avec ce prince, tenté vainement de secouer le joug de l'Austrasie sous Childebert fils de Sigebert ; les Bavarois n'avoient été que trop soumis, lorsque Dagobert leur avoit ordonné d'égorger les Bulgares. Sonnichilde, seconde femme de Charles Martel, et mère de Griffon, étoit nièce d'Odilon duc de Bavière, et elle lui avoit fait épouser Hildetrude, fille du premier lit de Charles Martel : ce mariage, fait contre le gré de Carloman et de Pepin, avoit eu pour objet de procurer un partage plus considérable à Griffon ; il fit naître une guerre entre la France et la Bavière : Odilon fut vaincu, et n'obtint la paix que sous la condition de l'hommage. A la mort d'Odilon, qui laissoit pour fils et pour héritier Tassillon, alors âgé de six ans, Griffon, révolté contre Pepin, se fit duc de Bavière, en dépouillant Tassillon son neveu ; Pepin chassa Griffon de la Bavière, et la rendit à Tassillon : celui-ci épousa dans la suite Luitberge, fille de Didier roi des Lombards ; ayant suivi Pepin son oncle dans l'expédition contre Gaïffre, duc d'Aquitaine, il quitta tout-à-coup l'armée française, moins par connivence avec Gaïffre, comme il donna lieu de le soupçonner, que par légèreté, ou plutôt par amour de l'indépendance ; Pepin eut bien de la peine à lui par-

donner cette démarche inconsidérée. Tassillon étoit cousin-germain de Charlemagne, et il en sera beaucoup parlé sous son régne.

Plus loin, les Huns ou Abares ou Avares, venus des bords de la mer Caspienne, occupoient la Pannonie, c'est-à-dire ce qu'on appelle aujourd'hui la Hongrie et l'Autriche. Ce peuple, dès les premiers temps de notre monarchie, s'étoit rendu redoutable sous son roi Attila, qui se faisoit nommer le *fléau de Dieu*, et qui, après avoir ravagé toutes les provinces, tant de l'empire d'orient que de l'empire d'occident, vint échouer devant Orléans, deux fois l'écueil des conquérants de la France (1), puis fut battu dans les campagnes de Châlons ou de la Sologne (2). La capacité d'Aëtius et la valeur de Mérouée sauvèrent en ce jour la Gaule du joug des Huns, comme Charles Martel la sauva depuis du joug des Sarrasins. Les Huns s'étoient établis, vers l'an 567 ou 568, dans la Pannonie, que les Lombards leur avoient abandonnée, lorsqu'ils s'étoient fixés en Italie. Des bords du Danube, les Huns étoient venus plusieurs fois insulter les provinces germaniques de l'Austrasie. Sigebert, fils de Clotaire Ier, les avoit combattus avec beaucoup de courage, et avoit remporté sur eux une grande victoire, qui a été célébrée par saint Fortunat évêque de Poitiers. Ces peuples étoient en possession d'effrayer leurs ennemis par leur taille gigantesque, par leurs visages féroces et leurs yeux ardents, qui sembloient respirer le carnage, sur-tout par un air de

(1) Sous cet Attila, roi des Huns, en 451; et sous Henri VI, roi d'Angleterre, en 1429.

(2) *In campis Catalaunicis*, ou *Secalaunicis*.

furies que leur donnoient de longs cheveux tortillés en forme de serpents, c'est-à-dire peut-être simplement tressés, dans un temps où cet usage n'étoit pas commun. Cinq ans après ils revinrent au même lieu attaquer le même Sigebert, et cette fois ils effrayèrent tellement les Austrasiens par leur aspect farouche, que ceux-ci s'enfuirent tout éperdus, abandonnant leur roi, qui cherchoit en vain à les rallier, et s'écriant qu'ils ne pouvoient soutenir la vue des fantômes épouvantables que ces magiciens leur faisoient apparoître. Sigebert parvint, par des négociations adroites, à renvoyer les Huns dans leur pays. On verra si leurs fantômes et leur magie purent arrêter la fortune de Charlemagne.

Nous ne pousserons pas plus loin l'énumération de ces peuples germaniques ou sarmates, qui doivent figurer dans l'histoire de Charlemagne. Les divisions et subdivisions qu'on pourroit en faire ne serviroient qu'à répandre de la confusion sur ce tableau. D'ailleurs, la difficulté de fixer précisément leur position et leurs limites respectives ne pourroit être vaincue qu'à force de recherches et de discussions, qui surchargeroient cette histoire d'une érudition aussi fastidieuse qu'inutile. Tout ce que les *savants* croient savoir au-delà de ce que savent les *ignorants instruits*, ne vaut pas toujours la peine d'être su.

ITALIE.

L'ÉNUMÉRATION des nations germaniques nous a insensiblement rapprochés de l'Italie : de ce côté se présentoient d'abord les Lombards, dont nous avons vu les dispositions à l'égard de la France.

Depuis la chute de l'empire romain ou empire d'Occident, sous Augustule, époque remarquable pour les événements qui doivent suivre, les barbares qui avoient détruit cet empire, et les Grecs de Constantinople ou de l'empire d'Orient, autres barbares, mais efféminés et corrompus, n'avoient cessé de se disputer l'Italie. Odoacre et ses Hérules, qui avoient détruit l'empire romain, n'avoient travaillé que pour les Ostrogoths ; Théodoric leur roi, aussi grand prince que peut l'être un barbare, combattit Odoacre, et lui enleva la couronne et la vie ; il fonda ce royaume des Goths d'Italie, nommés Ostrogoths, ou Goths du Levant, par opposition avec les Goths d'Espagne, nommés Visigoths, ou Goths du couchant.

Le royaume des Ostrogoths tomba sous les coups de Bélisaire et de Narsès, illustres généraux des foibles empereurs Justinien et Justin II. Le royaume des Ostrogoths avoit duré environ cinquante-neuf ans.

Des dégoûts que la cour absurde de Constantinople

avoit donnés à Narsès pour prix de ses services, l'avoient déterminé à détruire l'ouvrage de ses conquêtes, en appelant dans l'Italie les Lombards, pour remplacer les Goths. Les Lombards y fondèrent un royaume qui dura bien plus long-temps que celui des Goths, et qui ne céda enfin qu'au puissant génie de ce Charlemagne auquel il fut donné de tout vaincre et de tout subjuguer.

Cette nation, plus célèbre que connue, avoit parcouru de victoire en victoire la Germanie presque entière; elle avoit triomphé sur sa route des Vandales, des Assipites, des Bulgares, des Hérules, des Suéves, des Gépides; mais jusque-là les Lombards n'étoient qu'une nation errante qui avançoit toujours sans s'étendre, parcequ'ils abandonnoient sans retour les pays qu'ils laissoient derrière eux; le moment où ils passèrent de la Pannonie en Italie fut une révolution plus grande encore pour eux que pour la contrée qu'ils soumettoient; ils changèrent entièrement de principes et de conduite, ils se fixèrent enfin, et réunirent leurs nouvelles conquêtes en un corps d'empire; ils n'avoient su jusque-là que conquérir, ils apprirent à conserver, à jouir, à gouverner; l'Italie subjuguée charma ses farouches vainqueurs, leur inspira le goût de la propriété, polit insensiblement leurs mœurs, et les accoutuma du moins à joindre l'autorité des lois à la force des armes.

Les Lombards, à peine établis en Italie, ayant à combattre toutes les forces de l'empire grec, allèrent d'abord, par une assez mauvaise politique, chercher de nouveaux ennemis; ils voulurent s'étendre aussi du côté de la France; mais ils reconnurent bientôt la différence d'une nation qui, comme les Grecs, est sur son

déclin, et qui, accoutumée journellement à des pertes, tombe, pour ainsi dire, en ruine; et d'un peuple conquérant, aussi-bien que les Lombards eux-mêmes, qui prend son accroissement, et qui est dans toute la vigueur de la jeunesse. L'écriture sainte appelle les conquérants *prædones gentium* (1), *brigands des nations;* il ne faut pas que ces brigands s'attaquent les uns aux autres, s'ils veulent réussir. Les Lombards ayant donc fait une descente dans le Dauphiné, qui étoit du partage du roi Gontran, y remportèrent d'abord une victoire, bientôt expiée par trois grandes défaites, qui leur apprirent à respecter le nom Français, et à trembler au seul nom du patrice Mummol. Childebert, fils de Sigebert, les alla chercher jusque dans l'Italie, et n'y fut pas plus heureux que les Lombards ne l'avoient été en France. Deux grandes armées revinrent sans avoir rien fait. Autharis, roi brillant pour un barbare, gouvernoit alors la Lombardie : on négocia, on lui promit en mariage Chlodosinde, sœur de Childebert; mais ce traité couvroit un piége, les Français se jetèrent sur les Lombards, qu'ils croyoient avoir trompés par leurs promesses; un des plus horribles échecs que la France ait jamais essuyés, fut la juste peine de cette perfidie. Le même Childebert envoya encore en Italie deux autres

(1) *Ascendit leo de cubili suo, et prædo gentium se levavit : egressus est de loco suo, ut ponat terram tuam in solitudinem, civitates tuæ vastabuntur, remanentes absque habitatore**. Jérém. chap. 4, vers. 7. Voilà le résultat des conquêtes : dévastation et solitude.

* « Le lion s'est élancé de sa tanière, et le brigand des nations s'est levé : il est « sorti de son repaire pour faire de votre terre une solitude; vos cités seront ra- « vagées; elles resteront sans un seul habitant. »

armées, qui périrent encore, moins par les armes des Lombards, que par les maladies, l'Italie s'annonçant dès-lors pour le tombeau des Français; elle est le tombeau des Français intempérants et indisciplinés, mais non des Français sages et bien conduits; il ne paroît pas qu'elle l'ait été sous Pepin-le-Bref et sous Charlemagne.

Cependant cet acharnement de Childebert sur l'Italie donna de l'inquiétude aux Lombards, ils crurent devoir le désarmer par un tribut; Clotaire II les en affranchit, et depuis ce temps jusqu'au temps de Pepin, la paix paroît avoir toujours régné entre les Français et les Lombards; car nous avons fait voir que la prétendue défaite des Français en Lombardie, vers le temps de Dagobert II et d'Ebroin, n'est vraisemblablement qu'une fable; mais sous Pepin et Charlemagne, cette paix avoit fait place à la guerre la plus acharnée.

Autant les Lombards avoient alors à se plaindre de la France, autant les papes lui étoient dévoués par reconnoissance et par intérêt.

Au-delà de ces puissances, on rencontroit l'empire des Grecs, qui ne pouvoit voir sans beaucoup d'inquiétude l'influence que les Français avoient alors sur les affaires de l'Italie.

ESPAGNE ET AQUITAINE.

Du côté de l'Espagne, s'offroit d'abord l'Aquitaine, conquise et réunie par Pepin-le-Bref, mais réclamée par Hunaud. L'Aquitaine avoit été long-temps comme un royaume particulier dans le royaume de France, et elle avoit eu en effet ce titre de royaume, lorsque Dagobert l'avoit donnée à son frère Aribert, en dédommagement de l'Austrasie ou de la Neustrie, qui auroit dû lui revenir. L'Aquitaine comprenoit la Saintonge, le Périgord, le Quercy, l'Agénois, tout ce qui est entre la Garonne et les Pyrénées, de plus, le Toulousain, et Toulouse étoit la capitale de ce royaume.

Aucun de nos anciens historiens n'a su quel étoit ce duc Eudes qu'on voit jouer un si grand personnage, et figurer comme un souverain, du temps de Charles Martel; ils l'ont représenté comme un duc ou gouverneur ordinaire, qui s'étoit rendu indépendant à la faveur des troubles. On ne savoit rien de sa généalogie, ni avant, ni après lui. Cette généalogie n'a été bien connue que dans ces derniers temps, par la charte d'Alaon, que dom Vaissette a rapportée dans son histoire du Languedoc; cette charte est de Charles-le-Chauve, donnée à Compiègne le 21 janvier de l'an 845 de l'ère

chrétienne, et le cinquième de son régne (1); elle contient la généalogie d'Eudes, duc d'Aquitaine, non seulement dans la partie qui le précéde, mais dans celle qui le suit jusqu'à l'époque de la charte. Le reste est connu par les généalogies ordinaires et prouvées.

Il est dit dans la charte d'Alaon (2), qu'après la mort du jeune Chilpéric, fils d'Aribert, lequel étoit, comme nous l'avons dit, frère de Dagobert (et observons en passant que la charte, en parlant de la mort de Chilpéric, emploie, tantôt le mot générique *mortem*, tantôt celui de *necem*, qui signifie *mort violente*) (3), Dagobert donna l'Aquitaine à Boggis et à Bertrand, frères de Chilpéric; que Boggis et Bertrand son frère étoient fils d'Aribert ou Charibert, et de Giséle, fille d'Amand, duc de Gascogne; qu'Eudes, fils de Boggis, posséda l'Aquitaine à titre héréditaire, et qu'il la réunit tout entière, ayant aussi recueilli la succession de Bertrand son oncle, qui lui fut abandonnée par le fameux saint Hubert, évêque de Maëstricht et de Liége, fils unique de Bertrand. Eudes eut pour successeur Hunaud son fils aîné, celui-ci Gaïffre son fils: tous ces ducs, dit la charte, *Aquitaniæ ducatu potiti sunt, nomine tamen Francorum regum*. Ce mot sembleroit signifier que le duché d'Aquitaine ne fut pour eux qu'un gouvernement ordinaire; mais il paroît que ce n'est pas ainsi qu'il faut l'entendre. Le titre de roi d'Aquitaine, par l'injustice de Dagobert, avoit péri avec Aribert et Chilpéric; mais les droits de

(1) *Duodecimo kalendas februarii, indictione octavâ.*

(2) Ainsi nommée d'un monastère du diocèse d'Urgel, dont elle confirme la fondation.

(3) On sent le rapport de *nex* à *necare*.

Boggis et de Bertrand étoient les mêmes que ceux de Chilpéric; Amand, duc de Gascogne, leur aïeul maternel par Giséle sa fille, prit la défense de ces droits. Les historiens parlent d'une révolte des Gascons sous Dagobert : cette révolte, qui peut-être n'en mérite pas le nom, avoit pour objet cette défense des droits de Boggis et de Bertrand; et il paroît que ce fut pour terminer la guerre que Dagobert se résolut enfin à donner l'Aquitaine à ces deux princes : on fit un accommodement; on prit un milieu entre les prétentions contraires; Dagobert ne vouloit point donner le royaume d'Aquitaine à ses deux neveux, et ceux-ci ne vouloient pas se contenter du simple gouvernement de cet État : on leur donna ce duché à titre héréditaire, sous la condition de la foi et hommage envers la couronne, et d'un tribut annuel; premier exemple de l'hérédité des fiefs, ou plutôt premier exemple de l'apanage. Ce duché passa au même titre à Eudes, qui peut bien avoir achevé de se rendre indépendant à la faveur des conjonctures, et on peut dire qu'il en avoit le droit. Il paroît que Chilpéric II et son maire Rainfroy, pour obtenir des secours de ce duc contre Charles Martel, reconnurent sa souveraineté (*regnum*) sur toute l'Aquitaine [a]; et lorsque Charles Martel, après la mort de son fantôme de Clotaire, consentit à reconnoître Chilpéric, et se le fit livrer par le duc Eudes, dom Vaissette croit qu'il reconnut aussi la souveraineté de ce duc. Dans une inscription de l'an 716, trouvée en 1279, à Saint-Maximin

[a] Frédégar. Vales. Rer. Francicar. l. 23, t. 3, p. 434. Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, t. 1, pag. 162 et suiv.

en Provence, Eudes est appelé *Francorum Rex*, roi des Français; et dom Vaissette observe que les titres de princes, et même de rois d'Aquitaine, que tous les historiens anciens, tant nationaux qu'étrangers, donnent à Eudes et aux princes de sa famille, tels que Hunaud, Gaïffre, Loup, etc., sont une preuve qu'on reconnoissoit en eux une origine et une autorité différentes de celle des autres gouverneurs de province; car, selon la remarque d'Adrien de Valois, on donnoit bien quelquefois alors la qualité de princes aux grands seigneurs, mais on ne joignoit jamais cette qualité avec le nom de la province dont ils avoient le gouvernement [*a*].

Non seulement on a quelquefois donné à Eudes et aux autres princes de sa maison le titre de *Roi*, mais on a quelquefois daté des chartes des années de leur régne, sans énoncer celui du ou des véritables rois de France, ce qui est sans exemple pour les autres ducs, ou simples gouverneurs de province dans le huitième siécle.

Le duc Eudes étoit donc un souverain absolument indépendant, soit qu'il dût cet avantage à son extraction royale, ou au talent qu'il avoit eu de profiter des circonstances. Il paroît qu'il mourut en possession de cette indépendance, source et objet de toutes les guerres qu'il eut à soutenir contre Charles Martel; mais dans la suite ce conquérant ayant été encore plus heureux contre les enfants du duc Eudes, nommément contre Hunaud, il lui imposa la condition de tenir ses États *à foi et hommage* (1), non pas de la couronne, dont Char-

[*a*] Vales. Rer. Francicar. lib. 18, p. 34.

(1) Ce qu'on appela *fief* dans la suite, s'appeloit alors *bénéfice;*

les ne stipuloit plus les intérêts, mais de la personne même de Charles, et de celles de Carloman et Pepin ses enfants : ainsi le premier état de cette maison fut que Boggis et Bertrand furent vassaux de la couronne, mais à titre héréditaire; le second, qu'Eudes fut indépendant; le troisième, que Hunaud et ses enfants furent vassaux de la race carlovingienne; vassalité dont ils se défendirent toujours, parcequ'ils la regardoient comme contraire aux droits de leur naissance, et comme ayant été uniquement l'ouvrage de la force.

La charte d'Alaon fait mention de la réunion de l'Aquitaine, causée par la prétendue félonie de Gaïffre et de l'apostat Hunaud. Pour ne pas anticiper sur les faits, nous ne la suivrons point, quant à présent, dans l'énumération de leurs descendants jusqu'en l'an 845, époque de la charte; nous nous contenterons d'observer ici, qu'en joignant à la généalogie contenue dans cette charte les généalogies non contestées et bien connues qui la suivent, il en résulte qu'Eudes descendoit de mâle en mâle de Clovis, par Aribert et par Boggis, et que de cet Eudes descendoit par les ducs d'Aquitaine, puis par les ducs de Gascogne, cette illustre maison d'Armagnac, qui a produit le connétable d'Armagnac, trop fameux du temps de Charles VI; le duc de Nemours, trop malheureux sous Louis XI, et qui s'est éteinte en 1503, par la mort du duc de Nemours, son fils, tué à la bataille de Cérignoles; mais la postérité d'Aribert et d'Eudes s'est perpétuée dans d'autres maisons, actuel-

voilà pourtant bien le vrai caractère de la féodalité, la foi et hommage.

lement existantes, nommément dans celle de Montesquiou. Voilà ce qui n'a été bien éclairci que par la charte d'Alaon, et par l'usage que dom Vaissette en a fait dans son histoire du Languedoc.

Au reste, dom Vaissette a rapporté cette charte, mais il ne l'a pas découverte; elle étoit imprimée trente-six ans auparavant dans la collection des conciles d'Espagne, par le cardinal d'Aguirre; cette collection a été publiée en 1694, et l'histoire du Languedoc a paru en 1730 : c'est des conciles d'Espagne que dom Vaissette a tiré cette charte, que dom Mabillon et Ferréras avoient aussi connue; mais dom Vaissette l'a discutée, l'a éclaircie, il a fait voir que rien n'en peut faire soupçonner l'authenticité; que non seulement elle s'accorde avec tous les autres monuments historiques, mais qu'elle répand du jour sur plusieurs faits, qui ne trouvent que dans cette charte une explication satisfaisante; enfin, son travail sur cette matière équivaut véritablement à une découverte.

Ce n'est, par exemple, qu'à la faveur de cette charte qu'on voit clair véritablement dans l'histoire de ce duc Eudes, auquel on seroit étonné, sans cet éclaircissement, de voir un gouvernement et si vaste et si absolu : on voit qu'il faut le regarder, non comme un gouverneur nommé par le roi, qui eût usurpé l'indépendance, mais comme un souverain qui possédoit ces provinces à titre héréditaire : ainsi, lorsque Dagobert, à la mort d'Aribert et du jeune Chilpéric son fils, avoit réuni l'Aquitaine à la couronne, il avoit commis envers Boggis et Bertrand, frères de Chilpéric, une injustice et une violence dont ceux-ci s'étoient relevés en partie;

lorsqu'à la faveur des troubles du royaume, l'Aquitaine s'étoit détachée de la France, lorsqu'on voit ses ducs, indépendants et absolus, ou cherchant à l'être, faire la guerre aux rois de France, et traiter avec eux de couronne à couronne, ils pouvoient avoir profité des conjonctures pour étendre et affermir leur indépendance, mais on voit qu'ils y avoient droit par leur naissance, et voilà ce qu'ont ignoré les historiens, et ce qu'on peut appeler la découverte de dom Vaissette.

Si dans la suite Eudes, dépouillé par les Sarrasins, fut rétabli par la valeur de Charles Martel, il ne paroît pas qu'en conséquence il lui ait rendu hommage, ni que la reconnoissance ou le malheur ait coûté à Eudes son indépendance. Mais, dans la suite, comme nous l'avons dit, Charles Martel fit avec Hunaud, fils du duc Eudes, un traité par lequel Hunaud le reconnoissoit pour souverain, et s'engageoit *à tenir ses États à foi et hommage de lui et de Carloman et Pepin ses enfants*, sans faire aucune mention du roi; ainsi c'étoit à Charles Martel et à ses enfants qu'il se soumettoit; non à la France, dont ces princes n'étoient pas encore les rois.

On voit encore mieux à présent de quelle horrible violence Pepin-le-Bref s'étoit rendu coupable en faisant pendre Remistain, frère de Hunaud, et oncle de Gaïffre; on voit qu'il n'étoit pas possible de pousser plus loin l'abus de la victoire; et tant d'acharnement et de cruauté de la part des princes carlovingiens contre cette maison d'Aquitaine, qu'ils eussent voulu exterminer, est une nouvelle preuve de l'origine de cette maison, et de l'authenticité de ses droits, toujours odieux et redoutables à la maison carlovingienne.

Cette descendance d'Aribert se confirmera de plus en plus par l'examen de quelques objections, par lesquelles on a prétendu l'ébranler.

Il se présente d'abord une difficulté qui peut mériter attention. Le jeune Chilpéric avoit succédé à son père Aribert; ce ne fut qu'après la mort de Chilpéric que se fit la réunion; Boggis et Bertrand son puîné vivoient alors. Pourquoi Dagobert avoit-il respecté les droits de Chilpéric, ou pourquoi ne respecte-t-il pas ceux de Boggis et de Bertrand? Pourquoi cette différence entre des frères, qui tous, au défaut les uns des autres, ont les mêmes droits? De plus, Dagobert fut soupçonné d'avoir fait périr Aribert et Chilpéric, pour donner lieu à la réunion; il laissa vivre Boggis et Bertrand, donc il ne les regardoit pas comme des obstacles à la réunion. Tout cela ne méne-t-il pas à penser que Boggis et Bertrand, s'ils étoient fils d'Aribert, étoient de simples bâtards, qui n'avoient aucun droit de succéder ni à leur père, ni à leur frère?

Mais, 1° eussent-ils été bâtards, ce n'étoit point alors un titre d'exclusion. En effet, à travers le mélange continuel que les princes mérovingiens faisoient du mariage et de l'adultère, à travers l'usage alors permis d'une concubine, et l'abus excessif du divorce, il devoit être assez difficile de distinguer les bâtards d'avec les enfants réputés légitimes. Au reste, la charte d'Alaon ne représente nullement les princes Boggis et Bertrand comme bâtards.

2° La mort de Chilpéric suivit de si près celle d'Aribert son père, qu'on ne peut pas dire que Dagobert eût perdu de temps depuis la mort d'Aribert, pour faire la

réunion de l'Aquitaine, ce qui fait tomber la prétendue différence qu'on veut qu'il ait mise entre les droits de Chilpéric et ceux de Boggis et de Bertrand.

3° Il paroît que Dagobert, pour réunir l'Aquitaine, avoit fait périr Aribert et Chilpéric, et qu'il avoit destiné le même sort à Boggis et à Bertrand, mais que leur aïeul, Amand, duc de Gascogne, les mit à l'abri de ses entreprises.

4° Toute la différence qu'il y eut entre ces frères, consistoit vraisemblablement dans leur âge; Chilpéric pouvoit entrer dans l'âge où les peuples commencent à espérer d'un prince; au lieu que l'âge tendre de Boggis, et encore plus de Bertrand, pouvoit seconder, même auprès des peuples, les vues ambitieuses de Dagobert.

5° Enfin, par le silence des historiens, toutes les bases manquent, tant pour les objections que pour les réponses, et ce n'est pas la peine de raisonner sur ce qu'on ne sait pas.

Ceci peut répondre d'avance à d'autres objections que fait aussi M. de La Bruère, contre cette descendance d'Aribert par Boggis.

Comment, dit-il, Hunaud et Gaïffre, dans leurs guerres contre Pepin et Charlemagne, n'alléguoient-ils point cette descendance, qui eût donné à leur cause de la force et de l'intérêt? Comment même n'alloient-ils pas plus loin, et ne réclamoient-ils pas, comme princes mérovingiens, la couronne de France contre des usurpateurs, tels que Pepin et Charlemagne?

Je réponds, 1° que rien ne prouve qu'ils n'aient pas fait ces diverses réclamations, tant à l'indépendance de l'Aquitaine qu'à la succession au trône. Le silence des

historiens de ces temps ne prouve rien. Ils énoncent les faits, mais ils ne les discutent point; ils racontent les guerres, mais ils n'en expliquent point les motifs, et n'exposent point les droits des contendants.

2° La réclamation de la couronne, de la part des princes d'Aquitaine, eût-peut être été prématurée dans un temps où Childéric et son fils, quoique déposés et enfermés, vivoient encore; et cette même réclamation eût peut-être été déplacée contre des princes auxquels ils avoient rendu hommage, lorsque Hunaud avoit été battu par Charles Martel.

3° De plus, la nation s'étoit déclarée pour la postérité de Pepin, et les droits que donnoient les suffrages des peuples étoient respectés alors.

4° Enfin les papes, autre autorité très respectée, avoient consacré les droits de la race de Pepin.

Comment, dit encore M. de La Bruère, Eudes, ou Hunaud son fils, auroient-ils prêté serment à Charles Martel et à ses fils, dont ils pouvoient devenir les maîtres? Comment Charles Martel et ses fils pouvoient-ils exiger un pareil serment?

C'est que Charles Martel et ses fils étoient vainqueurs et tout-puissants; c'est que le duc Eudes avoit eu obligation de son rétablissement dans son duché à la valeur de Charles Martel (1); c'est que Hunaud n'avoit pu le conserver que par la clémence de Charles Martel, et qu'en pareil cas le vainqueur impose, et le vaincu subit les

(1) Cependant, il paroît, comme nous l'avons observé, que le duc Eudes ne rendit point hommage, et ce fut peut-être la cause des guerres qu'il eut à soutenir contre Charles Martel, et dans lesquelles quelques auteurs disent qu'il fut tué.

conditions les plus rigoureuses. Peut-être même la condition de l'hommage, exigée par Charles Martel, étoitelle une précaution prise contre les droits des princes d'Aquitaine à la couronne.

Quoi qu'il en soit de tous ces raisonnements, pour lesquels, encore un coup, toutes les bases manquent, le fait que les ducs d'Aquitaine descendoient d'Aribert par Boggis, son second fils, est invinciblement prouvé par la charte d'Alaon, et aucune objection ne peut l'ébranler.

Aux dépens de l'Aquitaine s'étoit formé ce duché particulier des Gascons, dont Loup, petit-fils de Hunaud et fils de Gaïffre, étoit en possession du temps de Charlemagne. Ce peuple montagnard, habitant des Pyrénées, protégé par ses montagnes et par sa pauvreté, avoit longtemps conservé une indépendance qu'on avoit peu d'intérêt de lui disputer; il paroît cependant que les Gascons avoient été tributaires des Français dès les premiers temps de la monarchie, ainsi que les Cantabres ou Basques, leurs voisins, et qu'alors le pays des Gascons comprenoit la Navarre, une partie de la vieille Castille et de l'Aragon; que Pampelune et Calahorra étoient leurs principales villes; mais dans la suite ils avoient secoué le joug, et, descendant de leurs montagnes, ils faisoient quelquefois des incursions dans les provinces de l'Aquitaine : dès qu'ils étoient poursuivis, ils se sauvoient dans ces mêmes montagnes, où il étoit rare qu'on osât les suivre.

Dans divers temps, Chilpéric, Théodebert, et Théodoric son frère, petits-fils de Sigebert, Clotaire II, Dagobert Ier, avoient eu à les combattre, les avoient vaincus,

leur avoient imposé le tribut et l'hommage. Cependant, par succession de temps, les Gascons s'étoient établis dans la province qu'on appeloit alors Novempopulanie, et qu'on appela depuis, de leur nom, *Gascogne*. Là, ils vivoient sous la dépendance des Français, et étoient gouvernés par un duc que le roi nommoit.

Sous Pepin-le-Bref, Gaïffre les avoit entraînés dans ses entreprises contre la France; ils n'échappèrent pour lors à leur ruine que par la plus prompte et la plus soumission.

Nous avons vu à quel prix Loup, fils de Hatton, évita sa perte sous Charlemagne.

Les Sarrasins possédoient encore une partie de la Septimanie ou Languedoc. Nous avons assez parlé de ce peuple, à propos de la victoire que remporta sur lui Charles Martel; nous observerons seulement que ces Sarrasins ou Arabes, répandus dans tant de contrées, reconnoissoient tous l'autorité d'un calife, c'est-à-dire d'un vicaire ou successeur de Mahomet, dont la résidence étoit d'abord à Damas, d'où il étoit à portée de donner la main, pour ainsi dire, aux trois parties du monde, sur lesquelles s'étendoit sa domination : dans la suite, la capitale de l'empire des Musulmans fut Bagdat, sur le Tigre. Du temps de Charlemagne vivoit ce calife Aaron, surnommé Rachid, ou al Rachid c'est-à-dire le juste, qui, comme Charlemagne, commit quelques crimes politiques, parcequ'il vivoit dans le huitième et le neuvième siécle, mais qui, comme Charlemagne aussi, eut des vertus, protégea les lettres, et se fit un grand nom.

Nous avons dit que la France, baignée au couchant

par l'Océan, n'avoit, de ce côté, aucun ennemi étranger à combattre; mais elle avoit, de ce côté-là même, un ennemi intérieur et domestique, d'autant plus à craindre, qu'il pouvoit choisir les moments, et saisir les occasions; c'étoient ces Bretons qui, chassés par les Anglo-Saxons du pays qu'on nomme aujourd'hui l'Angleterre, s'étoient réfugiés dans la province de France à laquelle leur nom est resté. Clovis les avoient soumis plus par les négociations que par les armes; leurs chefs étoient convenus de quitter le titre de rois, et de se contenter de celui de ducs ou de comtes, sous la condition de l'hommage; mais chaque fois qu'ils se révoltoient, ils reprenoient ce titre de rois. Frédégonde, par ses intrigues, souleva contre Gontran leur fameux comte Waroc, qui, en joignant la perfidie à la valeur, parvint à défaire deux armées françaises. Judicaël, sous Dagobert, profitant d'une irruption des Gascons, avoit repris le titre de roi, et fait des courses dans les provinces voisines de la Bretagne; il fut obligé de venir à Saint-Denis demander pardon, et il n'osa même sortir de cet asile de Saint-Denis pour aller trouver le roi à Clichy, tant il redoutoit la rigueur des lois féodales contre les vassaux félons et rebelles!

Les Bretons se révoltèrent encore sous Pepin, qui n'eut qu'à paroître pour les soumettre. Ils étoient calmes et dociles du temps de Charlemagne.

Ainsi les Français avoient autour d'eux comme deux enceintes d'ennemis et de rivaux.

Au nord et au levant, les Saxons et les autres nations germaniques ou sarmates; au midi, les Lombards,

les Aquitains et les Gascons ; au couchant, les Bretons formoient la première.

Au-delà étoient de grandes puissances, qui jetoient sur la France des regards inquiets, et qui pouvoient devenir ses ennemies ; c'étoient les Danois ou Normands, les empereurs grecs, et les Sarrasins.

CHAPITRE III.

Guerres et affaires d'Italie.

Nous avons vu quel orage se formoit contre Charlemagne à la cour de Didier, roi des Lombards. C'étoit à-la-fois beaucoup de haine et beaucoup d'impuissance. Plusieurs souverains y étoient rassemblés, mais tous souverains détrônés, et qui alloient faire détrôner leur protecteur ; ils n'avoient à lui offrir que le besoin qu'ils avoient de lui. Didier sentit toute la dignité du personnage dont on le chargeoit : entouré d'opprimés, armé de leurs droits, il prit leur défense, et se crut assez fort pour braver toute la puissance de Charlemagne ; il eût été peut-être téméraire de l'attaquer au milieu de ses États, mais on pouvoit l'attaquer dans un allié foible, séparé de lui par un grand espace, et par un espace dont toutes les barrières étoient dans la main du Lombard : cet allié, c'étoit le pape.

Ce pape n'étoit plus Étienne IV, mais Adrien, pontife non moins ambitieux que ses prédécesseurs, et encore plus ferme et plus habile. Il eut besoin d'habileté dans sa conduite avec ce camérier, Paul Afiarte, qui avoit gouverné et trahi Étienne IV, et qui pouvoit, par son crédit et par celui de Didier, traverser l'élection d'Adrien. Il falloit ensuite miner peu-à-peu ce grand crédit d'Afiarte, sans lui donner d'ombrage. Adrien y parvint, en l'éloignant de Rome sous un titre honorable. Il l'envoya en ambassade auprès de Didier, avec lequel Afiarte se seroit tout aussi bien concerté de Rome que de Pavie, mais auquel il auroit été plus utile à Rome. Enfin, au moment où Paul Afiarte, aussi perfide envers Adrien qu'envers son prédécesseur, revenoit pour lui dresser des embûches et pour le livrer à Didier, Adrien le fait arrêter sur sa route par Léon archevêque de Ravenne, qui lui fait faire son procès comme au meurtrier de Christophe et de Sergius (car les preuves du nouveau complot auroient été trop difficiles à acquérir), et qui l'envoie au supplice, en quoi il passa les ordres du pape, qui ne vouloit qu'exiler Paul Afiarte.

Adrien eut besoin de fermeté dans sa conduite à l'égard de Didier. Ce prince, pour venger Paul Afiarte et insulter Charlemagne, prend avec lui les enfants de Carloman, se jette sur les terres de l'église, assiége Adrien jusque dans Rome, et le presse, à la tête d'une puissante armée, de couronner les fils de Carloman. « Vous ne pouvez vous en défendre, lui dit-il, ils sont « nés sous la protection du saint-siége; ce sont les fils « d'un prince qu'un de vos prédécesseurs a couronné « de sa main; ils ont de plus, pour vous toucher, leur

« innocence, le malheur qu'ils éprouvent et l'injustice « qu'on leur fait [a]. »

Didier ajoutoit quelque chose de beaucoup plus touchant pour le pape; c'étoit l'offre de lui remettre tout ce qu'il détenoit de ce qu'on appeloit déja depuis longtemps *le patrimoine de saint Pierre.* Cette offre pouvoit être sincère, et n'étoit pas aussi généreuse ni aussi désintéressée qu'elle pourroit le paroître; Didier haïssoit et craignoit sur-tout les Français; or, il sentoit combien les fils de Carloman, sacrés et couronnés par le pape, lui donneroient de facilité pour allumer en France une guerre civile, sur laquelle il fondoit l'espérance de la paix, et de la sûreté de la Lombardie. La situation étoit critique pour le pape, mais il la jugea d'un coup-d'œil; il sentit que les Lombards seroient toujours ses ennemis nécessaires, qu'ils lui reprendroient tôt ou tard ce qu'ils auroient cédé en cette occasion, que Rome n'avoit d'appui contre eux que la France; qu'une démarche foible, en le privant de la protection de Charlemagne, alloit le perdre. Il prit sur-le-champ son parti, fit fermer les portes de Rome, se soumit aux dangers et aux malheurs d'un siége, et rejeta toute proposition de la part des Lombards. Il lui étoit aisé de se faire un honneur et un mérite de cette conduite auprès de Charlemagne, mais il falloit pénétrer jusqu'à lui; le Lombard faisoit garder soigneusement tous les passages. L'envoyé romain alla par mer, route assez peu usitée alors; il débarqua à Marseille, et ne put joindre Charlemagne qu'à Thionville, d'autres

[a] Anastas. in Adrian. Egin. Annal.

affaires l'attirant en ce moment du côté de l'Allemagne. Cette célérité incroyable, que nous avons vantée dans Charlemagne, fut d'un grand usage dans cette occasion; il accourt, il arrive au pied des Alpes [a]; Didier, qui ne manquoit ni de prudence ni de talent, avoit fait garder tous les défilés de ces montagnes avec plus ou moins de soin, selon la facilité plus ou moins grande de les franchir. Charles, qui avoit prévu de la part de l'ennemi cette précaution, et qui avoit, pour ainsi dire, calculé la proportion qu'on mettroit dans le détail des soins, et le degré de vigilance qu'on emploieroit à chaque objet, fit dès-lors à-peu-près ce que fit depuis François I[er] en 1515; il s'ouvrit en quelque sorte une route nouvelle à travers les Alpes; il choisit du moins celui de tous les défilés qu'on jugeoit le plus impraticable, s'attendant qu'il ne seroit point gardé, ou qu'il le seroit foiblement. Cette conjecture ne le trompa point; la plus grande difficulté vint des rochers, des torrents et des précipices, et non du foible corps de troupes qu'on n'avoit mis de ce côté-là que par surabondance de précaution: ce corps étant peu nombreux et peu sur ses gardes, fut aisément renversé; l'effroi saisit les autres corps de troupes préposés à la garde des montagnes, lorsqu'ils virent leurs compagnons prendre la fuite, et les Français s'avancer en vainqueurs à travers des rochers qu'on avoit jugés inaccessibles: tous ces différents corps, placés aux embouchures des défilés, devoient, en cas d'événement, se replier vers la grande armée, qui se tenoit dans la plaine, à portée de les se-

[a] 773.

courir au besoin ; ils firent leur retraite si précipitamment et avec tant de confusion, qu'ils portèrent le trouble dans la grande armée, de manière que les Français n'eurent guère plus de peine à la dissiper, qu'ils n'en avoient eu à battre le premier corps; alors le pays fut presque tout ouvert, et rien n'arrêta le vainqueur.

Il faut lui rendre justice, il n'avoit rien négligé pour prévenir cette guerre, il avoit paru sentir qu'après l'offense qu'il avoit faite au roi des Lombards, en lui renvoyant sa fille, il devoit souffrir quelque chose de sa part, et n'employer les armes qu'après avoir épuisé toutes les voies de douceur; il avoit fait presser Didier d'effectuer enfin la restitution si souvent promise aux papes, et pour l'y déterminer, il lui avoit offert jusqu'à quatorze mille sous d'or, somme alors très considérable. Il lui fit faire cette offre avant de quitter la France, il la renouvela au pied des Alpes; Didier fut inflexible. Charlemagne alla plus loin ; il offrit de se contenter, pour la restitution, d'une nouvelle promesse de Didier, pourvu qu'il donnât des otages. Didier alors se crut redouté, et joignit dans ses refus la hauteur à l'opiniâtreté. Il fallut combattre.

Au bruit du départ de Charlemagne pour l'Italie, Didier avoit quitté promptement Rome, et les terres de l'État ecclésiastique, pour venir défendre ses propres États; il s'enferma dans Pavie avec le duc d'Aquitaine Hunaud, pendant qu'Adalgise son fils s'enfermoit dans Vérone avec la veuve et les enfants de Carloman; cette distribution des forces étoit faite encore avec intelligence, elle ménageoit des espérances et des ressources.

Charlemagne arriva sous les murs de Pavie presque

au moment où Didier venoit d'y entrer ; mais Didier avoit mis de bonne heure cette place en état de soutenir un long siége, Adalgise, qui connoissoit cet état de la place, et qui avoit compté qu'elle arrêteroit longtemps le vainqueur, fut saisi d'effroi, lorsqu'il vit Charlemagne accourir en diligence pour l'assiéger lui-même dans Vérone ; il craignit un de ces miracles réservés pour Charlemagne ; il craignit que quelque coup du sort ou quelque prodige de l'art, pareil à celui qui lui avoit ouvert le passage des Alpes, ne lui eût encore ouvert les portes de Pavie. Ses alarmes n'étoient pas fondées pour le moment, et le siége de Pavie devoit avoir son cours ; Charlemagne avoit plié, quoiqu'avec peine, l'impétuosité française aux opérations lentes, aux soins attentifs d'un siége régulier ; mais comme il avoit jugé qu'une partie de ses forces pourroit être pendant ce temps employée utilement ailleurs, il étoit venu faire le siége de Vérone [a], pour couper du moins une des branches de cette guerre. Charlemagne étoit précédé par-tout par la terreur de son nom ; la réunion d'un bonheur singulier, et d'un talent surnaturel, qui sembloit caractériser tous ses exploits, répandoit parmi ses ennemis un découragement qui facilitoit et multiplioit encore ses succès. Peut-être le jeune Adalgise, sur qui les peuples fondoient leurs espérances, n'eut-il pas toute la fermeté qu'exigeoient les conjonctures difficiles où il se trouvoit ; peut-être ne poussa-t-il pas la défense de Vérone jusqu'où elle pouvoit aller ; la crainte de tomber entre les mains du vainqueur lui fit précipiter

[a] 774.

sa retraite; il sortit de Vérone pendant la nuit, et s'étant embarqué, il alla chercher un asile et des secours auprès de l'empereur Constantin Copronyme, que sa haine pour les papes, animée par un zéle d'iconoclaste, et sur-tout une juste inquiétude des progrès rapides de Charlemagne, unissoient avec les Lombards dans un même intérêt. Par cette retraite, Adalgise prolongea la querelle de la Lombardie, et fit que Charlemagne put long-temps douter de sa conquête. Cependant cette retraite fut plus favorable que contraire aux Français; les Lombards ne voyoient point cette guerre du même œil que la voyoit leur roi; ils jugeoient qu'en embrassant la défense de tant de souverains opprimés, Didier avoit plus consulté sa gloire et sa haine que leur bonheur: abandonnés par Adalgise, ils saisirent l'occasion de terminer la guerre, et d'adoucir le vainqueur, en remettant entre ses mains la veuve et les enfants de Carloman; par-là, les Français se virent délivrés d'une querelle qui pouvoit être bien plus funeste que celle de la Lombardie: celle-ci, en cas de mauvais succès, pouvoit être abandonnée; mais la cause des fils de Carloman pouvoit allumer, au sein même de la France, un incendie qu'il n'eût pas été facile d'éteindre.

Le sort de ces malheureux princes fut le même que celui des enfants du premier Carloman, frère de Pepin, le même que celui de Childéric et de son fils; ils furent rasés et enfermés dans un cloître. C'étoit un des avantages de l'état monastique de conserver la vie aux princes détrônés, en rassurant l'ambition du vainqueur par l'indissolubilité des engagements que le cloître faisoit contracter, au lieu que chez tant d'autres peuples

barbares, ou même policés, la mort seule du vaincu pouvoit rassurer le vainqueur : ce n'est pas que nous ne voyions dans la race mérovingienne plusieurs rois tirés du cloître ; mais ils n'étoient pas moines, et l'histoire le remarque expressément ; ils étoient seulement, suivant l'usage du temps, élevés dans des monastères, ou bien ils y étoient mis en dépôt dans l'attente des événements, comme le sont au sérail les princes ottomans, dont on craint également et de multiplier et d'exterminer la race. Ce qui justifie cette idée, indépendamment du témoignage de l'histoire, c'est le scandale qu'excita Ébroin, lorsqu'on le vit sortir du cloître, où il avoit été mis à titre de moine, et où il avoit fait des vœux ; son retour vers le siécle parut un sacrilége, et il n'étouffa l'indignation publique que par la terreur qu'il sut inspirer.

On dit que Charlemagne, lorsque Gerberge, veuve de Carloman, avoit pris la fuite avec ses fils, s'étoit plaint qu'elle lui faisoit injure, et avoit dit qu'elle auroit dû compter davantage sur la justice et l'humanité de leur oncle ; quand il les vit en sa puissance, il démentit ce noble langage : peut-être les regarda-t-il alors comme un bien de conquête, dont il avoit acquis le droit de disposer au gré de son ambition. L'aîné, nommé Pepin, disparoît entièrement de l'histoire ; on avoit ignoré de même jusqu'à ces derniers temps la destinée du second, nommé Siagre ; un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, envoyé au célébre Bossuet, évêque de Meaux, et contenant la vie de Siagre, écrite par un auteur du temps, nous apprend qu'il fut moine dans cette abbaye ; que son oncle, qui, ne le

craignant plus, le traitoit avec douceur, avoit fait cette fondation à sa prière; que Siagre y mena une vie sainte et heureuse; que ses vertus le firent élever à l'épiscopat par le pape Adrien, et que ce fut de Nice qu'il fut évêque; qu'enfin il a été mis au nombre des saints. Voilà du moins ce que rapportent l'abbé Velly, monsieur Le Beau, et d'autres auteurs; mais il y a une grande objection contre ce récit, c'est que Siagrius fut fait évêque de Nice en 777 : or, comment Carloman, né en 751, pouvoit-il avoir eu un fils d'âge à être évêque en 777 [a]? Dira-t-on que dans ces temps d'irrégularité, où toutes les lois canoniques étoient violées, un intérêt aussi fort que celui d'éteindre les droits de Siagre à la couronne, joint au desir de traiter favorablement le neveu du roi, a pu faire passer par-dessus toutes les régles, et faire conférer la dignité épiscopale à un enfant? Cette solution en effet ne seroit peut-être pas à dédaigner.

La réduction de Vérone fut célébrée par une médaille. Elle représente un roi à qui une femme à genoux présente des clefs. L'inscription est : « *Veronâ* « *deditâ, et Langobardis in fidem acceptis.* Vérone « rendue par composition, et les Lombards reçus à foi « et hommage. » On lit dans l'exergue ces mots : « *Clem.* « *princ.* Par la clémence du prince. »

Après la réduction de Vérone, Charlemagne revint devant Pavie; il y trouva les Français fort ennuyés de la longueur du siége, sachant prendre les places d'assaut, et par escalade, mais non les réduire par le temps et par la famine; sachant combattre, et ne sa-

[a] Gallia Christ. t. 3, col. 1744.

chant pas attendre ; il leur apprit à joindre au mérite de la valeur celui de la persévérance : il leur en donna l'exemple, il se condamna lui-même à passer l'hiver sous la tente, et il fit venir dans son camp la reine Hildegarde sa femme, et ses enfants ; il convertit même le siége en blocus, et avec une partie de l'armée, qui devenoit inutile, il soumit toutes les autres places de la Lombardie, ce qui fut promptement exécuté. Les peuples sembloient courir au-devant de son joug ; les Lombards, pour montrer qu'ils ne vouloient plus être distingués des Romains, s'empressoient de se faire couper cette longue barbe qui les distinguoit, et qui paroît leur avoir donné leur nom (1).

Les fêtes de Pâques approchoient, Charlemagne résolut d'aller les passer à Rome ; objet toujours si naturel de curiosité, mais où des intérêts plus pressants que ceux de la curiosité l'appeloient. Outre la singularité piquante d'être le premier roi de France qui se fût montré dans cette capitale du monde chrétien, outre l'avantage de pouvoir y paroître en bienfaiteur et en libérateur, il vouloit y paroître même en souverain aux yeux d'un peuple qu'il n'avoit point encore vu (2), et qui s'appeloit le peuple romain ; il vouloit du moins essayer quelle pouvoit être la vertu des titres sur lesquels cette souveraineté étoit fondée. Ceci a besoin d'explication.

Lorsque le pape Etienne III, pendant son voyage en

(1) *Langobardi* ou *Longobardi.*

(2) *Populus quem non cognovi, serviet mihi, etc.*

C'est le texte si heureux de l'oraison funèbre du roi de Pologne, Stanislas, par M. l'archevêque d'Aix.

France, avoit conféré, au nom du peuple romain, à Pepin-le-Bref, et à ses enfants, le titre de *patrices*, pour les engager, par des motifs d'honneur et par un titre spécieux, à se déclarer les défenseurs de Rome contre les Lombards, il avoit cru ne leur rien donner, ces princes avoient cru ne rien recevoir; et Charles Martel, en 741, avoit refusé ce titre qui lui avoit aussi été offert. Lorsque Pepin, de son côté, avoit exigé d'Astolphe le sacrifice de la pentapole et de l'exarchat, il n'avoit songé qu'à faire aux papes un magnifique présent pour les attacher à ses intérêts [*a*]. A la vérité, il ne leur avoit donné que le domaine utile de ces États, et s'en étoit expressément réservé la souveraineté, mais plus pour suivre l'usage féodal, que dans l'espérance d'acquérir des droits dont il pût jamais faire usage. Cependant le titre de *patrice*, dans tout l'empire, dans l'Italie, dans le royaume de Bourgogne, par-tout où il étoit employé, signifioit *gouverneur*; et voilà pourquoi l'empereur d'Orient, Anastase, voyant Clovis maître des Gaules, s'empressa de lui donner le titre de patrice, c'est-à-dire de le faire son gouverneur dans les Gaules, pour conserver les prétentions de l'empire; car depuis la chute de l'empire d'Occident, consommée en 476, l'empire d'Orient, se prétendant le seul empire romain, vouloit en exercer tous les droits, et ne relâchoit rien, dans sa foiblesse, des vastes prétentions que l'empire romain avoit pu avoir dans toute sa puissance et toute sa grandeur. Odoacre et Théodo-

[*a*] Mémoire de M. Le Fèvre de Saint-Marc, sur la dignité de patrice, dans le Recueil de l'académie de La Rochelle, t. 3, p. 10. Du même auteur, Abrégé de l'histoire d'Italie, t. 1, p. 361 et 379.

ric avoient aussi été décorés par la même raison de ce titre de *patrices*. Charlemagne étoit donc gouverneur de Rome ; mais il ne tenoit pas ce titre de l'empereur, qui n'avoit plus dans Rome aucune autorité réelle, il ne le tenoit pas non plus du pape, qui n'y avoit encore aucune autorité temporelle ; c'étoit le peuple romain, république naissante, soustraite de la dépendance de l'empire, qui, librement et volontairement, avoit fait les princes français ses gouverneurs et ses magistrats suprêmes. De plus, Rome étoit depuis long-temps dans la dépendance de l'exarchat de Ravenne ; Charlemagne avoit succédé aux droits des exarques, il étoit exarque lui-même, et n'avoit abandonné aux papes que les fruits de l'exarchat ; les papes, qui avoient trouvé cette prétention fort mauvaise de la part des Lombards leurs ennemis, ne pouvoient que la respecter dans les Français leurs bienfaiteurs. Ainsi, soit que le peuple romain fût libre, Charlemagne en étoit le magistrat suprême par le choix de ce peuple ; soit qu'il fût dépendant de l'exarchat de Ravenne, Charlemagne étoit exarque.

Pepin et Charlemagne lui-même n'avoient pas fait beaucoup d'attention à ces titres, et ne les avoient regardés que comme honorifiques, tant qu'il y avoit eu entre eux et l'État ecclésiastique la monarchie des Lombards ; mais cette monarchie ne tenoit plus qu'aux seuls murs de Pavie, et ces murs alloient tomber. Charlemagne, roi des deux Frances, austrasienne et neustrienne, gauloise et germanique, roi des Lombards, exarque de Ravenne, patrice de Rome, voyoit sous ses lois un seul empire, depuis l'extrémité septen-

trionale de la France jusqu'à la partie méridionale de l'Italie. Telle étoit la vaste perspective que la conquête de la Lombardie offroit à ses regards ; tels étoient les titres dont il alloit faire l'essai à Rome.

Il y arriva le samedi saint de l'an 774 ; son entrée fut un triomphe [*a*] ; les grands, les magistrats, toute la jeunesse romaine allèrent au-devant de lui ; les uns portant les étendards, marques de leurs dignités ; les autres en habits de fête, couronnés de fleurs, tenant des palmes dans leurs mains, tous chantant des hymnes d'alégresse, rendant graces à leur libérateur, célébrant ses victoires, et s'écriant, *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* La grace et la bonne mine du triomphateur échauffoient l'enthousiasme du peuple, et ajoutoient à l'intérêt du spectacle. On déploya devant lui les bannières de l'exarque, on porta les croix qu'on ne portoit que devant ce magistrat, ou devant les patrices. A cette reconnoissance non équivoque de sa souveraineté, Charles descendit de cheval, et suivit à pied les bannières sacrées jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Il y entra aux acclamations de tout le peuple. Le pape, qui avoit comme lui ces avantages extérieurs, si imposants dans une solennité, l'attendoit dans le vestibule à la tête du clergé romain ; ils s'embrassèrent avec une expression de tendresse et une effusion de joie, qui, rappelant vivement tout ce qu'ils avoient fait l'un pour l'autre, répandirent parmi les spectateurs l'intérêt et l'attendrissement.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la question, si

[*a*] Anastas. in Adrian.

le pape donna au roi la droite ou la gauche, ni si le roi, en montant les marches de l'église de Saint-Pierre, les baisa toutes avec une dévotion alors exemplaire; mais il est certain que le pape le reçut comme le souverain d'un État, dont Adrien ne parut jamais que le pontife; l'acte même par lequel le pape parut faire le plus d'attention à ses propres intérêts, fut un acte de vassal envers Charlemagne.

Il étoit impossible que le pape négligeât une si heureuse occasion de faire renouveler et confirmer la donation faite au saint-siége par Pepin, et de faire donner à cet acte toute la solennité, toute la sanction dont il étoit susceptible. Charlemagne se le fit lire, et le confirma de sa main, en souscrivant, selon son usage, son nom KAROLUS, en forme de croix, et réduit dans l'espace de la lettre *K* ou de la lettre *C*, autour de laquelle les six autres étoient comme enchâssées [*a*]. C'est Charlemagne qui a introduit cet usage adopté par les rois suivants, du monogramme ou chiffre composé des lettres du nom, qui semblent n'en faire qu'une. Les seigneurs et les évêques qui l'accompagnoient en grand nombre souscrivirent aussi cet acte à la suite du roi. On se rappelle que le roi s'y réservoit la souveraineté des domaines qu'il abandonnoit aux papes.

Charlemagne ne se contenta point de confirmer la donation de Pepin; jaloux de l'honneur d'être, de son chef et en son propre nom, bienfaiteur du saint-siége, il amplifia considérablement cette donation, et fit dresser un nouvel acte, contenant de nouvelles concessions.

[*a*] Egin. in vit. Carol. Magn.

Anastase le bibliothécaire, dit que, d'après l'addition faite par Charlemagne, elle commençoit au promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le port de Spézia, vis-à-vis l'île de Corse, laquelle étoit aussi comprise dans la donation; qu'elle s'étendoit ensuite à Bardi, à Rhége, à Mantoue, et comprenoit l'exarchat de Ravenne, les provinces de Vénétie et d'Istrie, et les duchés de Spoléte et de Bénévent. Le pape, dans ses lettres à Charlemagne, ne parle que du duché de Spoléte, comme ayant été ajouté aux concessions de Pepin. Quoique la donation de Charlemagne soit aussi réelle que celle de Constantin est chimérique, les savants observent qu'on n'a jamais vu l'acte original de la donation même de Charlemagne; que les papes en avoient fait faire des copies favorables à leurs prétentions, et que c'est probablement d'après une de ces copies qu'Anastase a ainsi reculé les limites du territoire donné au saint-siége par Charlemagne.

Au départ de ce prince, le pape lui fit présent d'un recueil des anciens canons dont se servoit l'église romaine. Ce livre étoit dédié *au libérateur de Rome*. Le pape lui-même en avoit fait l'épître préliminaire, qui étoit un poëme, en forme d'acrostiche, à la louange de Charlemagne [a].

(1) On peut voir ce très mauvais ouvrage dans le Recueil des historiens de France, t. 5, p. 403. Les quarante-cinq vers ou lignes dont il est composé, et dont il est difficile d'assigner la mesure, forment par leurs lettres initiales les mots suivants : *Domino excell. filio Carolo Magno regi, Hadrianus papa.* On ne sait pas bien certainement si c'est à ce premier voyage ou à quelqu'un des suivants que le pape Adrien fit ce présent et rendit cet hommage à Charlemagne.

En un mot, le pape et le roi n'eurent qu'à se louer l'un de l'autre. On a seulement remarqué que, dans les remontrances et les prières qu'ils eurent occasion de s'adresser l'un à l'autre, celles de Charlemagne avoient toujours pour objet l'ordre spirituel, et celles du pape l'intérêt temporel : le prince laïc vouloit toujours qu'on réformât quelques abus dans l'église ; le pontife, qu'on ajoutât au patrimoine de saint Pierre. On a remarqué encore que Charlemagne donna de grands domaines au pape, qui, de son côté, lui donna un petit livre, et qui, toutes les fois qu'il disoit la messe, récitoit, depuis ce temps, une oraison pour le roi de France.

C'est vraisemblablement à l'occasion de cette entrevue du pape Adrien et de Charlemagne que fut frappée une médaille, qui représente le pape et le roi tenant chacun d'une main le livre des évangiles, posé sur un autel, avec cette inscription, dont le sens n'est peut-être pas parfaitement clair : *Tecum sicut cum Petro, tecum sicut cum Galliâ. Avec toi comme avec Pierre, avec toi comme avec la France.* L'exergue porte ces mots : *Sacr. Fœd. Alliance Sacrée.*

Charlemagne partit sur-tout très content de l'accueil que lui avoit fait le peuple romain, et des dispositions qu'il lui avoit montrées. Il courut achever son ouvrage et réduire Pavie. L'effet du blocus s'y faisoit sentir, la famine commençoit à faire du ravage ; le peuple murmuroit, s'aigrissoit, et devenoit remuant ; Didier se défendoit encore avec constance, mais sans espoir : si son peuple souffroit, il souffroit avec lui ; il se montroit à ses sujets, il réclamoit leur foi, il excitoit leur zéle,

il leur promettoit des jours plus heureux, qu'il n'attendoit pas, et cherchoit à réchauffer en eux un courage qui l'abandonnoit (1); mais le peuple, témoin de la décadence de la monarchie des Lombards, las des guerres malheureuses dont on accabloit sa foiblesse, voloit au-devant du joug de Charlemagne et n'espéroit plus jouir de la paix qu'à l'ombre du trône d'un si puissant monarque. On respectoit encore l'auguste infortune de Didier; mais Hunaud, qu'on regardoit comme l'auteur de la guerre, étoit devenu l'objet de l'exécration publique; on se souleva contre lui, et il fut tué dans la sédition. Qu'avoit gagné ce malheureux à quitter son cloître pour réclamer l'Aquitaine? Une prison plus rigoureuse, une vie agitée, une mort violente.

Cette mort pouvoit ne pas terminer encore la révolte de l'Aquitaine; Loup II, petit-fils de Hunaud, devant avoir sur cet État les mêmes prétentions que son aïeul et que son père. Ce Loup II étoit fils de Gaïffre, et d'Adéle fille de Loup I[er]; il réunissoit donc les droits de la branche aînée de sa maison sur l'Aquitaine, et ceux de la branche cadette sur la Gascogne, dont il se mit en possession du chef d'Adéle sa mère, après la mort de Loup I[er], avec le consentement de Charlemagne.

Didier ne cédoit point, mais la fidélité des habitants de Pavie étoit parvenue à son terme; ils ouvrirent leurs portes, et le remirent avec sa femme et sa fille à la discrétion du vainqueur: les historiens ne disent pas si cette fille étoit celle que Charlemagne avoit épousée,

(1) *Curisque ingentibus æger,*
Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem. Virgil.

« Rongé de soucis cuisants, il feint d'avoir de l'espoir, et comprime sa profonde douleur. »

et qu'il avoit ensuite renvoyée à son père; on envoya Didier en France, et il fut forcé de se faire moine; on dit qu'il fut d'abord relégué à Liége, et qu'il mourut à l'abbaye de Corbie [*a*]. On ne sait rien de certain, ni sur ce point, ni sur la durée de sa vie.

La reine Berthe, qui avoit tant desiré l'alliance des Lombards, eut le chagrin de voir cette révolution si contraire à sa politique; elle ne mourut qu'en 783, ayant eu au moins la satisfaction de voir une partie de la grandeur de son fils. L'histoire ne parle plus d'elle depuis le mariage de Charlemagne avec la princesse lombarde. On ne peut juger que par conjecture de l'impression que firent sur elle le renvoi de la princesse et la chute de Didier. Ce dernier événement fut consacré par une médaille. On y voit un roi et une reine à genoux, déposant le sceptre et la couronne aux pieds d'un roi assis. L'inscription est: *Devicto Desiderio, et Papiâ receptâ. Didier vaincu et Pavie rendue.* L'exergue porte la date de l'événement (774).

Quand on voit ces grands souverains qui ont troublé la terre, et se sont privés eux-mêmes de la paix, descendre ainsi du trône dans l'obscurité d'une retraite, où leurs noms restent ensevelis, c'est alors qu'on les plaint, c'est alors qu'on gémit sur eux et sur l'instabilité des grandeurs humaines, et c'est alors peut-être qu'ils cessent d'être à plaindre. Peut-être l'ambition, qui, comme l'amour, s'éteint avec l'espérance, respecte-t-elle leurs jours devenus innocents; peut-être le plaisir nouveau de vivre à l'abri des orages et de toute inquiétude, dans

[*a*] Acta SS. Bened. t. 4, p. 446. Mon. S. Gal.

un état tranquille et respecté, comme l'état monastique l'étoit alors, suffit-elle à une ame sur laquelle les passions n'ont plus de prise. Un Ebroin devoit mourir de rage dans la retraite, Clodoald (Saint-Cloud) et Siagre y vécurent heureux et s'y sanctifièrent. Si le bonheur existe sur la terre, il est avec la paix et dans la solitude, le monde ne l'aperçoit pas; ceux dont le monde est forcé de s'occuper, parceque leur existence pèse sur celle des autres, parcequ'ils agissent et qu'on réagit sur eux, parceque l'agitation multiplie leur être, sont enviés, et ne sont pas heureux.

Quelques auteurs ont dit que Charlemagne avoit fait trancher la tête à Didier; ce qui paroît impossible à croire, et ce qui est contraire à l'opinion commune.

« Les empires meurent (1) comme leurs maîtres », dit Bossuet; le royaume des Lombards fut censé détruit par la prise de Pavie, après avoir duré deux cent six ans. La nouvelle monarchie que Charlemagne éleva sur ses ruines prit dans la suite une dénomination plus vaste, elle s'appela le royaume d'Italie. Elle comprenoit le Piémont, l'État de Gênes, le Milanez, la Toscane et les autres petits États, qui sont des dépendances de ceux-ci, tels que le Mont-Ferrat, le Parmesan, le Modenois; quelques provinces qui ont appartenu depuis à la république de Venise, ou qui ont été des ob-

(1) *Muoiono le città, muoiono i regni.*
TORQUATO TASSO.

« Les cités, les royaumes, tout meurt. »

Tot oppidorum cadavera.
SULPITIUS CICERONI.

« Tant de cadavres de villes. »

jets de contestation entre elle et l'empire, telles que le Bressan, le Véronèse et le Frioul; on y comprenoit aussi, quant à la souveraineté, tout ce que Charlemagne avoit abandonné au pape; l'exarchat de Ravenne, la pentapole, la Marche d'Ancone, le Ferrarais, le Bolonèse et leurs dépendances, le duché de Spoléte, celui de Bénévent, dans l'État de Naples. Anastase le bibliothécaire, comme nous l'avons dit, y comprend même non seulement le Mantouan et le duché de Reggio ou Rhége, mais encore l'île de Corse et jusqu'aux provinces de Vénitie et d'Istrie, enlevant ainsi à la république de Venise cette indépendance qu'elle se pique d'avoir eue dans tous les temps. Rome, qui dans la suite prétendit asservir à la tiare tous les royaumes de la terre, ne prétendit pas même alors à l'indépendance. L'autorité du roi y étoit généralement reconnue, ses ordres y régloient tout; la monnoie y étoit frappée à son coin, les actes publics étoient datés des années de son régne. On appeloit à la justice du roi des jugements que les papes rendoient, non, comme on peut croire, en matière de doctrine, mais sur les contestations qui s'élevoient entre leurs vassaux; les papes eux-mêmes, dans leurs affaires temporelles et personnelles, avoient recours à la justice du roi. Les lettres d'Adrien, rassemblées dans le *Codex Carolinus*, et l'exemple de Léon III, qui sera rapporté dans la suite, le prouvent invinciblement.

Charlemagne respecta, chez les Lombards, la forme de gouvernement qu'il trouva établie; il ne se permit aucun changement qui ne fût absolument nécessaire, aucune précaution qui ne fût indispensable; il ne mit

de garnison française que dans Pavie, la plus forte place du royaume et dans les villes frontières et maritimes, pour s'assurer des passages; du reste, il parut se livrer entièrement à la foi des vaincus (1), il marchoit au milieu d'eux avec une foible garde; il leur laissa leurs biens, leurs lois, leurs coutumes; il leur accorda la liberté de contracter, à leur choix, ou suivant leurs lois, ou suivant les lois françaises, ou suivant les lois romaines; il s'attacha en toutes choses à gagner les cœurs par des ménagements délicats, et à dissiper les préventions fâcheuses, qui s'élèvent toujours contre une domination étrangère. Il eut grand soin de joindre au titre de roi des Français ce titre de roi des Lombards [a], dont il étoit d'autant plus jaloux, qu'il le devoit à sa valeur. Il voulut, suivant l'usage des anciens rois de Lombardie, recevoir dans Modéce, ou Monza (2), bourg voisin de Milan, la couronne de fer (3), des mains de l'archevêque de Milan. Son administration parut réparer tous les torts de la conquête (4), et fit regretter qu'il n'eût pas eu sur ces peuples un titre plus légitime.

(1) *Fecisti ut nemo sibi victus, te victore, videatur.* Pacat. Panég. de Théodose. « Vous avez fait, étant vainqueur, que personne ne s'est aperçu « qu'il étoit vaincu. »

[*a*] Codex. Carol. Ep. 55, 51, 52, etc.

(2) En latin, *Modecia.*

(3) C'étoit une couronne d'or, dans laquelle il y avoit un cercle de fer incrusté. On dit que c'est la reine Theudelinde qui l'avoit fait faire pour Agilufe, son mari. *Sigonius, Ripamont, le P. Le Cointe.* Ann. eccles.

(4) Gouvernant justement, ils s'en font justes princes.

Corneille.

Mais on n'opère pas impunément une grande révolution, et les idées établies ne changent pas en un jour. La plupart des seigneurs lombards, nourris dans la haine du pape, n'étoient pas disposés à le laisser jouir tranquillement des bienfaits de Pepin et de Charlemagne : tandis que le roi étoit appelé par des guerres continuelles aux extrémités les plus éloignées de sa vaste monarchie, le duc de Spoléte, qui, par le nouvel arrangement, devenoit feudataire du pape, voulut s'affranchir de cette dépendance; il forma une ligue contre Adrien, avec plusieurs seigneurs lombards [*a*]. L'archevêque de Ravenne trouvoit aussi que le domaine utile des terres de l'exarchat auroit tout aussi bien convenu à son siége qu'à celui de Rome; il donnoit des couleurs à ses prétentions, il alléguoit des titres; cette cause fut plaidée en France : l'évêque Anastase, envoyé ou légat du pape, indigné de voir remettre en question ce qui concernoit la donation faite au saint-siége, s'étant laissé emporter par son zéle jusqu'à tenir des discours qu'on jugea peu respectueux, le roi le fit mettre en prison, et ne le relâcha que sur de très humbles supplications du pape. La mort de l'archevêque de Ravenne, qui arriva peu de temps après, termina ou suspendit ce procès. C'étoit ce même Léon qui avoit fait périr le traître Paul Afiarte; mais quoique cet attentat, si c'en étoit un, eût été utile au pape Adrien personnellement, il n'avoit jamais voulu en accorder le pardon à l'archevêque, « tant Adrien, dit monsieur « Fleuri, étoit attaché à l'ancienne discipline de sauver

[*a*] 775.

« la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire « pénitence! » Ce refus n'avoit pas peu contribué à la mésintelligence du pape et de l'archevêque.

Cependant Adrien eut occasion de donner au roi des avis fort importants pour tous les deux; la petite querelle et les petits intérêts du duc de Spoléte ne formoient d'abord qu'un léger nuage, qui ne paroissoit pas même d'une si grande conséquence que le procès de l'archevêque de Ravenne; ce fut bientôt un orage qui demanda que Charlemagne accourût du fond de la Saxe pour le dissiper. Nous avons dit que plusieurs seigneurs lombards avoient pris la défense du duc de Spoléte: le duc de Bénévent, le comte de La Marche-Trévisane et d'autres de cette importance, étoient entrés dans la ligue. Rotgaud, duc de Frioul, en étoit l'ame; c'étoit le plus considérable de tous, et par ses talents, et par la situation de son duché, qui donnoit la main à-la-fois à l'Allemagne, à la France et à l'Italie, et qui dominoit sur la mer Adriatique; le duc de Frioul comprit d'abord que les négociations et les efforts de la ligue pouvoient être employés à quelque chose de plus utile qu'à soustraire Spoléte de la mouvance du pape; il éleva par degrés ses idées, d'abord jusqu'à dépouiller le pape des biens qu'il tenoit de la libéralité des princes français, ensuite jusqu'à renverser entièrement l'ouvrage de Charlemagne, en affranchissant de son joug la Lombardie entière: le moyen qu'il vouloit employer pour y réussir, pouvoit être d'autant plus efficace, qu'il étoit légitime. Le duc de Frioul, dans le fond de son cœur, étoit resté fidéle au malheureux Adalgise, fils de Didier: nous avons dit que ce jeune prince, assiégé dans Vérone par

Charlemagne, s'étoit enfui à Constantinople, où il s'étoit mis sous la protection de l'empereur des Grecs, Constantin Copronyme; les seigneurs lombards, par le conseil et par l'entremise du duc de Frioul, traitèrent avec Léon Porphyrogénète, fils de Constantin, et mari de la fameuse impératrice Iréne. Léon avoit succédé au trône et aux opinions de son père; il saisit les vues qu'on lui présentoit, il promit d'envoyer Adalgise avec une puissante flotte, et les seigneurs ligués se chargèrent de favoriser sa descente. Tandis que Léon faisoit lentement les préparatifs de cette expédition, Charles arrive en Italie avec sa célérité ordinaire, fond sur le duc de Frioul et le fait prisonnier; un prêtre lui livre Trévise, l'évêché de Verdun fut sa récompense; tout rentra dans la soumission; le duc de Spoléte, le duc de Bénévent, et les autres seigneurs ligués envoyèrent assurer Charles de leur fidélité : il usa d'indulgence envers eux; mais par une rigueur, où l'on reconnoît toujours plus les principes du temps que l'ame de Charlemagne, il fit trancher la tête au duc de Frioul [a]. Si l'on demande de quel droit, il nous est impossible d'en reconnoître d'autre ici que la force. Un grand, fidéle au sang infortuné de ses rois, étoit un homme précieux qu'il falloit gagner, et sur la fidélité duquel Charlemagne lui-même devoit plus compter, en la méritant par la clémence et les bienfaits, que sur celle des sujets qui lui avoient livré leur roi dans Pavie, et qui s'étoient pliés avec tant de souplesse à un changement de domination si subit et si étrange. Si on dit qu'une conquête

[a] Annal. Metens. Egin. in Ann.

se conserve par les mêmes moyens que l'autorité légitime, c'est-à-dire en punissant ceux qui s'élévent contre elle, et que les exemples alors sont nécessaires pour maintenir toute puissance, soit ancienne, soit nouvelle, soit qu'elle tire son origine des lois ou de la force; je répondrai que, comme le conquérant est réduit à punir ce qu'il faudroit récompenser; comme c'est la fidélité, l'attachement aux lois qu'il est obligé de réprimer par des supplices, comme cet intervertissement des récompenses et des peines, de la gloire et de l'opprobre, sape tout principe de morale et de politique, et détruit les vertus mêmes qui sont la sûreté du trône, il s'ensuit qu'il ne faut point faire de conquêtes. Les historiens français traitent le duc de Frioul de *factieux*, et son projet d'*intrigue et de conjuration*; tant on s'accoutume aisément à regarder comme le droit, ce qui a prévalu ! Adalgise et les Grecs, voyant le projet avorté, n'osèrent paroître, et Charlemagne revola en Germanie à de nouveaux combats contre les Saxons, après avoir donné à des Français le duché de Frioul, et le gouvernement des villes qui s'étoient soulevées en cette occasion.

L'historien des Lombards, Paul Varnefrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, avoit été secrétaire de Didier; il étoit tombé entre les mains de Charlemagne, qui eut pour lui tous les égards qu'il se piquoit d'avoir pour les savants. L'attachement que Paul Diacre conservoit pour son maître, l'ayant fait soupçonner d'avoir eu part aux projets du duc de Frioul et du duc de Bénévent, en faveur d'Adalgise fils de Didier, il fut exilé sur le bord de la mer Adriatique; il se sauva du lieu de

son exil auprès du duc de Bénévent, beau-frère d'Adalgise : Paul Diacre mourut moine au Mont-Cassin. On peut le comparer avec Philippe de Comines; comme lui historien de son pays, attaché au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, comme Paul Diacre à Didier roi des Lombards; devenu depuis sujet et créature de Louis XI, comme Didier de Charlemagne, avec cette différence que Comines s'étoit donné volontairement à Louis XI, au lieu que Paul Diacre étoit tombé entre les mains de Charlemagne par le sort des armes; enfin, l'un et l'autre tombèrent dans la disgrace du gouvernement français. Paul Diacre fut exilé pour son attachement à la famille de son premier maître; Philippe de Comines fut enfermé à Loches dans une cage de fer, pour avoir été dans les intérêts du duc d'Orléans, depuis Louis XII, contre madame de Beaujeu.

On dit que Charlemagne ayant voulu s'éclaircir avec Paul Diacre, sur l'affection que celui-ci paroissoit conserver pour Didier et sa famille, Paul Diacre eut la fermeté de lui répondre : « Mes devoirs ne dépendent « pas des événements; Didier est toujours mon maître, « et je dois lui rester fidèle. » On ajoute que Charlemagne, irrité, ordonna, dans son premier mouvement qu'on lui coupât les deux mains. Voilà le conquérant. Voici le prince, ami des lettres. A peine cet ordre étoit-il donné, qu'il étoit révoqué; Charlemagne, prompt à se rétracter, s'écria : « Eh! où trouverions-nous un si « habile historien, si on coupoit la main qui a écrit de « si beaux ouvrages »? car alors ces ouvrages étoient beaux.

Charles venoit de prouver encore à l'Italie qu'il étoit

invincible, et elle devoit s'en souvenir long-temps. Accablée de ce nouveau coup de foudre, elle resta dix ou onze ans dans une paix forcée, ou du moins dans un calme apparent; mais la terreur ne lie que les bras, et laisse au cœur toutes ses dispositions : le supplice du duc de Frioul avoit plus envenimé les haines, qu'une indulgence équivoque envers ses alliés n'avoit inspiré de reconnoissance et d'amour. Les restes du parti du duc de Frioul subsistèrent toujours; ce feu, caché sous la cendre, éclata de nouveau en 786 et 787. Arichise, duc de Bénévent, prit alors la place du duc de Frioul; il avoit épousé Amalberge, fille de Didier. Cette femme, dévorée d'ambition, et pénétrée d'un profond ressentiment contre les Français, regrettoit avec amertume les grandeurs de sa maison, et brûloit de venger son père; elle avoit fait de son mari l'instrument de sa haine et de sa vengeance. A son instigation, il s'étoit étroitement lié avec Tassillon, duc de Bavière. Celui-ci avoit épousé Luitperge, autre fille de Didier, qui partageoit en tout les sentiments de sa sœur; mais c'étoit moins encore comme gendre de Didier, que Tassillon haïssoit les Français, que comme vassal de la couronne; ce titre et les devoirs qu'il entraîne avoient été pour lui, dès sa plus tendre jeunesse, une humiliation qu'il ne pouvoit supporter. Despote de ses sujets, il lui étoit affreux de reconnoître lui-même un souverain. Lorsque dans l'expédition de Pepin-le-Bref son oncle, contre Gaïffre duc d'Aquitaine, il avoit quitté si brusquement l'armée française, on l'avoit soupçonné d'intelligence avec Gaïffre : on s'étoit trompé; Tassillon n'étoit point traître, il n'étoit qu'orgueilleux et incapable de subor-

dination; il eût accompagné avec plaisir à la guerre son oncle et son allié, mais il ne pouvoit se résoudre à y suivre son seigneur; son orgueil étoit sans cesse irrité par l'orgueil des seigneurs français, qui affectoient avec lui une égalité entière, sous prétexte qu'ils étoient tous vassaux d'un même souverain; il espéra qu'à la faveur des droits et des intérêts de la famille de Didier, il pourroit trouver les moyens de secouer entièrement le joug du vasselage; il engagea dans sa querelle les Huns, ses voisins, qui avoient aussi, pour y entrer, leurs vues particulières; c'étoit l'espérance du pillage de l'Italie qui les attiroit dans cette contrée. Les ducs de Bavière et de Bénévent négocièrent aussi avec la cour de Constantinople, qui ne prit point pour lors d'engagement avec eux, mais qui ne les rebuta pas non plus. Tandis que ces ducs faisoient sourdement leurs préparatifs, et croyoient que Charlemagne, occupé loin d'eux contre d'autres ennemis, ne soupçonnoit pas seulement cette nouvelle entreprise, voici Charlemagne qui descend en Italie, traverse rapidement Florence et Rome, et court vers Bénévent, en soumettant sur sa route toutes les places du duc. Le duc épouvanté envoie Romuald, son fils aîné, protester de sa fidélité, et amuser Charlemagne par des négociations et des prières: Charlemagne retient Romuald à sa suite sans l'écouter, et, pressant plus vivement sa marche vers Bénévent, ne laisse au duc que le temps de s'enfuir à Salerne [a], place plus forte que Bénévent, et qui, par sa situation sur le bord de la mer, lui ouvroit une voie

[a] Eginard. in Annal.

pour la fuite, et lui facilitoit les moyens d'aller rejoindre Adalgise à Constantinople. La perte du duc paroissoit certaine; cependant les évêques, et sur-tout les seigneurs italiens, se rappelant le sort du duc de Frioul, et voyant avec terreur exercer sur leurs pareils ces actes violents d'autorité, sollicitèrent si instamment Charlemagne en faveur du duc de Bénévent, qu'il consentit à lui accorder la paix. Le duc se soumettoit à toutes les conditions qu'on voudroit lui imposer, et offroit ses deux fils pour otages: Charlemagne eut la générosité de lui renvoyer l'aîné, qui fut remplacé par quelques Bénéventins.

Chaque voyage que Charlemagne faisoit à Rome étoit utile au saint-siége. Dans ce dernier, il ajouta encore à la donation qu'il avoit déja faite au pape les villes qu'il venoit de conquérir sur le duc de Bénévent; c'étoient Sorea, Arcès, Aquin, Arpi, Théano et Capoue; c'étoit toujours pour Rome que Charlemagne faisoit des conquêtes en Italie.

Le duc de Bavière sentit l'impossibilité de résister seul à l'activité foudroyante qui venoit d'accabler son allié. Rien n'étoit prêt, ni de la part des Huns, ni même de la sienne. Charlemagne avoit toujours exécuté avant qu'on eût seulement achevé de projeter. On a dit depuis de quelques guerriers distingués par la même qualité, qu'ils faisoient voler des armées: pour Charlemagne, il sembloit qu'il en créât dans le lieu et dans le moment précis où il en avoit besoin; et il seroit à cet égard le premier des modèles, si l'on pouvoit comprendre et rendre sensible aux autres cette activité qu'on est forcé de croire, parcequ'elle est prouvée par les

faits : cependant, comme le témoignage de l'histoire ne doit point laisser subsister de merveilleux, ne pourroit-on pas tenter d'expliquer cette célérité prodigieuse, en disant que Charlemagne n'avoit à transporter ainsi d'une extrémité à l'autre de ses États que sa personne, ou tout au plus une suite peu nombreuse, et que, dans une nation toute guerrière, où chaque citoyen étoit soldat, il trouvoit par-tout où il paroissoit des armées prêtes à combattre sous lui? Avec cette explication, et en supposant tous les relais propres à précipiter sa course, on aura encore de la peine à concevoir de certains détails de cette célérité qui le rendoit présent par-tout.

Le duc de Bavière, obligé, comme le duc de Bénévent, de recourir aux supplications et de tenter les voies d'accommodement, parvint à mettre dans ses intérêts jusqu'au pape Adrien [*a*], qui fut flatté de ce rôle de protecteur du foible, et de médiateur auprès du puissant, rôle si noble en effet, et qui auroit dû suffire à l'ambition des papes : Charlemagne, naturellement disposé à l'indulgence envers Tassillon, son cousin-germain, accueillit les sollicitations d'Adrien ; mais Tassillon, plus éloigné du danger que ne l'avoit été Arichise, et se sentant d'ailleurs défendu par les droits du sang, mit dans la négociation toute la mauvaise foi qu'il crut pouvoir se permettre impunément : à l'ardeur avec laquelle ses envoyés sollicitoient la paix, il sembloit qu'il n'y eût qu'à conclure; cependant, lorsque le pape, animé du même zéle, et entrant dans les mêmes

[*a*] 737.

vues, les pressa lui-même de s'expliquer sur les propositions, il fut bien surpris d'apprendre qu'ils n'avoient d'autres instructions que d'écouter et de rendre compte: on vit évidemment alors que le duc de Bavière n'avoit voulu que gagner du temps pour faire ses préparatifs; le pape retira sa médiation, indigné qu'on en abusât ainsi, et qu'on voulût faire de l'arbitre de la paix un instrument de guerre: pendant qu'il menaçoit, qu'il parloit d'excommunication, qu'il justifioit Charlemagne et chargeoit Tassillon du crime de la guerre, Charlemagne, entrant dans la Bavière avec trois armées à-la-fois, avoit déja réduit le duc à se soumettre aux mêmes conditions qu'Arichise, c'est-à-dire en donnant pour otages son fils et douze des principaux seigneurs bavarois; précautions auxquelles n'ajoutoit rien celle qu'il prit encore de le faire jurer sur les corps de saint Denis, de saint Germain et de saint Martin, qu'il seroit désormais fidèle.

Ces soumissions forcées ne duroient qu'autant de temps qu'il en falloit au vainqueur pour s'éloigner [*a*]; les États de Charlemagne étoient déja trop vastes et ses ennemis trop nombreux, pour qu'il pût tout gouverner et tout contenir; son activité prodigieuse ne faisoit que l'engager dans un cercle continuel de guerres: pendant qu'il combattoit au midi, le nord se soulevoit; il revoloit au nord, le midi secouoit le joug; il étoit comme au milieu d'un vaste incendie, qu'un vent impétueux étend et reproduit par-tout; quand il l'éteignoit d'un côté, et toujours dans des flots de sang, il le voyoit à l'instant

[*a*] Eginard.

se rallumer de l'autre avec plus de violence. Comment ce grand prince, qui vouloit le bonheur de ses sujets, qui s'en occupoit sérieusement, qui voyoit tout le bien que les lois et les mœurs pouvoient faire aux hommes, se condamnoit-il ainsi à courir sans cesse d'un bout de l'Europe à l'autre pour leur faire du mal? Comment ne sentoit-il pas que, plus il avoit vaincu, plus il auroit toujours à combattre; qu'en agrandissant un empire, on ne fait qu'augmenter la difficulté de le régir; qu'on a beau conquérir, on aura toujours des voisins, d'autant plus ennemis, d'autant plus disposés à nuire, que, d'un côté, ils se sentent toujours menacés par un conquérant, et de l'autre, toujours défendus par l'éloignement où ils sont du centre de l'empire? Il faut choisir d'être législateur ou guerrier, partisan de la raison ou de la violence, bienfaiteur des hommes ou leur destructeur. Comment, encore un coup, des vérités si simples échappèrent-elles à Charlemagne? C'est qu'en général on voit peu les erreurs et les contradictions de son siécle; c'est qu'un cœur qui aime la gloire est pressé d'en jouir, et va d'abord la chercher dans les objets où l'opinion l'a placée, ce qui forme un engagement pour le reste de la vie; c'est qu'avec beaucoup de lumières et de talents, il est encore plus simple, plus court et plus sûr de suivre les idées reçues, que d'entreprendre de les changer. Charlemagne croyant donc avoir soumis les Bavarois et les Bénéventins, et avoir pacifié l'Italie, se hâta de revoler en Germanie à de nouveaux combats et à de nouveaux succès; aussitôt Tassillon renoua ses négociations avec les Huns, et Arichise avec l'empire grec.

Une femme (chose absolument sans exemple depuis l'établissement de l'empire romain) remplissoit seule alors, et remplissoit avec éclat le trône de Constantinople, où elle étoit montée par des crimes; c'étoit la fameuse impératrice Irène, digne alliée, digne rivale de Charlemagne, née pour charmer et pour commander, qui aimoit à faire le bien, parceque c'étoit un moyen de plaire; qui ne se refusoit jamais au mal, quand elle le regardoit comme un moyen de réussir; qui sembla ne s'être permis tous les crimes du machiavellisme, et n'en avoir eu tous les succès que pour mieux prouver par sa chute éclatante, que le machiavellisme n'a point de succès durable. Irène, jeune Athénienne, d'une famille noble, mais obscure, étoit distinguée par ces talents, par ces graces de l'esprit et de la figure, qui, dans les beaux jours de la Gréce, avoient illustré les deux Aspasies. Constantin Copronyme, comme nous l'avons vu, n'ayant pu obtenir pour Léon Porphyrogénéte son fils la princesse Giséle, fille de Pepin-le-Bref, dégoûté par ce refus de mendier une alliance étrangère, jeta les yeux sur une de ses sujettes, et nomma Irène pour être la femme de son fils; ce fut le seul choix de Constantin Copronyme qui eut le suffrage de son peuple, et la seule action de sa vie qui fut applaudie. Constantin étoit un monstre détesté, tyran avide et avare, et sur-tout iconoclaste persécuteur comme Léon l'Isaurien son père; Irène suivoit la foi de l'église. Ce seroit sans doute profaner le nom sacré de la religion que d'en attribuer à une femme souillée de crimes; mais à l'exemple de tant de sectaires, et même de catholiques, qui ont su allier avec une indifférence coupable pour la religion

un zéle fanatique pour telle ou telle opinion religieuse, Irène fut toujours aussi attachée au culte des images que son beau-père et son mari s'y montroient contraires, et peut-être parcequ'ils y étoient si contraires; cependant, pour épouser Léon, il fallut qu'elle abjurât ce culte, et son premier degré, pour parvenir au pouvoir suprême, fut un parjure.

Sous l'empire de Copronyme, on ne vit dans Irène qu'une sujette respectueuse, qu'une épouse tendre, qu'une femme sans cesse occupée à plaire à son beau-père, à son mari, à ses peuples. C'est ainsi que, dans la suite, sous François Ier et sous Henri II, Catherine de Médicis, toujours occupée de fêtes, sembloit née uniquement pour les plaisirs. Irène, aussi aimable, aussi séduisante, étoit plus intéressante encore, parcequ'elle étoit opprimée pour sa foi, que toute sa politique ne pouvoit dérober aux regards, ou du moins aux soupçons du fanatisme iconoclaste.

Constantin Copronyme, chargé de l'exécration publique, mourut en peu de temps d'une espéce de maladie pestilentielle, à laquelle les médecins déclarèrent qu'ils ne connoissoient rien. Irène, à qui cette mort étoit utile, monta sur le trône avec Léon Porphyrogénéte son mari. Le peuple respira sous un gouvernement plus doux, et crut devoir ce bienfait à Irène. Une princesse jeune et belle, pour être adorée, n'a qu'à le vouloir. La beauté a par elle-même un empire auquel on aime à se soumettre, elle semble être sur la terre l'image la plus naturelle de la vertu (1); c'est du moins

(1) *Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.*

VIRG.

« La vertu dans un beau corps n'en a que plus d'attraits. »

une illusion que l'expérience contraire peut seule détruire. Irène possédoit le cœur de son mari, et lui assuroit les cœurs de ses sujets; mais la superstition et le fanatisme ne laissent subsister aucun bonheur sur la terre. Léon, fidéle à l'hérésie de ses pères, étoit tourmenté de l'idée d'avoir une femme peut-être orthodoxe dans le cœur; l'œil soupçonneux de *l'inquisition* (1), toujours ouvert sur elle, parvint à découvrir une petite image de Jésus-Christ, et une de la vierge, cachées et cousues dans le chevet de son lit; dès-lors Léon n'eut plus que de l'horreur pour elle. Ce fut en vain qu'Irène, accoutumée au parjure sur cet article, protesta qu'elle avoit ignoré ce secret, et insinua que c'étoit un artifice de leurs ennemis pour semer entre eux la mésintelligence. Léon eut la crédulité de l'inquisition, et n'eut pas celle de l'amour. Il fut impossible à Irène de le ramener, il lui jura une haine et une persécution éternelles; la persécution fut courte, l'empereur mourut subitement, et d'une maladie encore inconnue aux médecins.

Irène régna sous le nom de Constantin Porphyrogénéte son fils, âgé de dix ans, et destiné à une longue enfance. Léon laissoit quatre frères, qui pouvoient disputer à une femme l'administration de l'empire; Irène les fit tous quatre ordonner prêtres, et crut s'être délivrée de leurs prétentions: mais, dans la suite, quelques mouvements du peuple en leur faveur lui ayant montré

(1) On n'entend point ici par ce mot le tribunal, qui n'a été érigé que long-temps après, mais l'esprit qui l'a fait ériger, et qui existoit long-temps auparavant, qui a même existé dans presque tous les temps et dans presque tous les pays.

l'insuffisance de cette précaution, elle en prit de plus barbares, elle fit crever les yeux à l'aîné comme au plus redoutable, et couper la langue aux trois autres; elle eut la funeste adresse de rejeter sur son fils la haine de cette exécution, et de s'en faire absoudre par l'opinion publique; mais, après la mort de ce fils, une nouvelle tentative faite en faveur de ses oncles, tout mutilés qu'ils étoient, ayant appris à Irène combien les droits de la masculinité s'anéantissoient difficilement dans l'empire grec, elle consentit à être cruelle à découvert et en son propre nom; elle fit égorger à-la-fois ces quatre malheureux princes, et par ce coup elle éteignit entièrement la race de Léon l'Isaurien, qui fut peu regrettée, moins parcequ'elle étoit vicieuse, que parcequ'elle étoit iconoclaste.

Le plus grand ennemi d'une reine-mère ambitieuse, c'est son fils, lorsqu'il veut régner. Constantin Porphyrogénéte, parvenu à l'âge de se gouverner et de gouverner les autres, avoit voulu reprendre des mains de sa mère l'autorité dont elle n'étoit que dépositaire. Cette entreprise avoit été traitée de conjuration, et Irène avoit fait battre de verges le jeune empereur dans son palais, moitié comme un enfant, moitié comme un criminel; alors ne concevant plus de terme à sa fortune, elle fit dépouiller son fils et son empereur de tous ses droits à l'empire, et se fit nommer elle-même impératrice. Cependant une révolution, qu'il ne fut pas possible de traiter de conjuration, puisqu'elle fut heureuse, la fit descendre du trône, et remit son fils à sa place; mais elle conserva toujours sur lui son ascendant, et elle s'en servit, comme avoit fait autrefois Brunehaut à l'é-

gard de ses enfants, pour le rendre odieux et vil, et pour le dissoudre dans les voluptés : cet absurde enfant se livra sans réserve à une femme qui l'avoit détrôné, qui l'avoit fait battre de verges pour le punir d'avoir voulu régner.

Nous avons vu qu'elle avoit eu l'art de rejeter sur lui la haine qu'excitoit la mutilation barbare de ses oncles; elle fit plus, elle parvint à lui rendre suspect son général Alexis, auquel il étoit redevable de la révolution qui l'avoit replacé sur le trône; et Constantin, pour prix d'un tel service, lui donna la mort. Dès-lors personne n'osa plus s'attacher à lui, il fallut choisir de combattre à-la-fois et le fils et la mère, ou de ramper sous celle-ci. Enfin, quand il en fut temps, Irène fit arrêter son fils au milieu d'une armée, qu'il avoit rassemblée autour de lui pour sa sûreté, elle lui fit crever les yeux, ayant auparavant donné à l'exécuteur des ordres précis que le prince ne pût pas survivre à l'opération. Ses intentions furent remplies, et lorsque ensuite elle eut joint à Constantin les quatre princes ses oncles, qu'elle eut éteint la race de Léon l'Isaurien, qu'elle n'eut plus à craindre les droits d'un beau-père, d'un mari, d'un fils, de quatre beaux-frères, elle crut s'être délivrée pour jamais de toute inquiétude. Elle venoit au contraire d'en ouvrir une source inépuisable. Personne n'ayant plus désormais de droit à l'empire, tout le monde y prétendit; ceux sur-tout qu'Irène avoit élevés jusqu'à elle en s'abaissant jusqu'à eux, les confidents et les complices de ses crimes s'armèrent contre elle de cette complicité même; Storace, le grand ministre de ses violences et de ses perfidies, l'ardent insti-

gateur du meurtre de son fils, voulut n'avoir travaillé que pour lui-même. Déja il commençoit à braver Irène, et à conspirer presque publiquement. Irène alla en personne l'accuser en plein sénat, et le déclarer déchu de tous ses emplois. Le même jour, il fut attaqué d'une de ces maladies inconnues qui avoient emporté Constantin Copronyme et Léon, et il en mourut de même presque subitement. On a remarqué que tous ceux qui ont « pu nuire à Irène ont péri dans les circonstances « où sa politique l'exigeoit. » Voilà ce que le vulgaire veut absolument trouver habile. Quelle habileté y a-t-il donc à se faire abhorrer? Il n'y avoit d'habile, dans la conduite d'Irène, que cet heureux instinct de son sexe qui la portoit à chercher à plaire, quand les préjugés machiavellistes ne s'y opposoient pas.

A Storace succéda un Aétius, qui avoit servi avec zéle le ressentiment d'Irène contre Storace, et qui voulut aussi se payer par ses mains, en usurpant l'empire; enfin parut Nicéphore, qui fut plus heureux que tous les autres.

Irène n'avoit déja plus le pouvoir de détruire d'un coup-d'œil ses propres créatures, révoltées contre elle; c'étoit en vain qu'elle affectoit encore de se montrer au peuple dans tout l'éclat de la parure la plus recherchée, et de la beauté la mieux conservée, le prestige se dissipoit; les crimes, s'accumulant avec les années, détruisoient l'illusion que ses charmes pouvoient encore faire naître; la meurtrière des rois, la mère dénaturée, effaçoient la femme aimable et l'impératrice illustre; le machiavellisme, plus que le temps, l'avoit flétrie.

Nous dirons dans la suite quel fruit elle recueillit de tant d'attentats politiques.

Au temps que nous avons à examiner, Irène, délivrée d'un beau-père fanatique et d'un mari superstitieux, régnoit avec grandeur et avec gloire; la persécution avoit cessé, son fils étoit sous sa tutèle, l'empire dans sa dépendance, ses beaux-frères servoient les autels. Irène avoit obtenu l'amour de ses sujets, l'admiration des étrangers, l'estime du pape Adrien et de Charlemagne.

Telle étoit la rivale de grandeur et de puissance avec laquelle Charlemagne avoit à s'unir, ou qu'il avoit à combattre. Au moyen des conquêtes qu'il avoit faites en Italie, toutes les barrières qui avoient jusqu'alors séparé la France de l'empire des Grecs étoient renversées; l'empire grec, qui se prétendoit toujours l'empire romain, étoit la seule puissance qui partageât l'Italie avec Charlemagne; mais ce partage étoit inégal. Charlemagne, appuyé de la reconnoissance des papes, étoit le vrai souverain de l'Italie, où il laissoit subsister les foibles possessions des Grecs, comme dans la suite Charles-Quint, au faîte de la puissance, laissa subsister dans le continent des Espagnes ce foible royaume de Portugal, que son fils envahit si facilement.

Irène, non moins alarmée que ses prédécesseurs des rapides conquêtes de Charlemagne, sentoit la nécessité, ou de s'unir à lui par une étroite alliance, ou de lui opposer toutes les forces de l'empire, et de soulever contre lui tous les mécontents. La gloire des armes n'étant guère à l'usage des femmes, leur régne tend toujours à être pacifique. Irène, qui n'avoit que trop d'affaires

dans l'intérieur de l'empire pour y maintenir une autorité toujours combattue, prit le parti de la paix, et voulut même se faire de Charlemagne un appui contre ses autres ennemis, étrangers ou domestiques; elle proposa le mariage de Constantin Porphyrogénète son fils avec Rotrude fille de Charlemagne. Ce grand prince ne pensa pas sur ce point comme Pepin-le-Bref son père, qui avoit refusé Giséle à Léon Porphyrogénète; il fut flatté de pouvoir procurer à sa fille un établissement si avantageux. D'ailleurs le mérite personnel des princes ajoute aux motifs de rechercher leur alliance, et le nom d'Iréne étoit plus imposant dans la politique que celui de Constantin Copronyme; de plus, l'orthodoxie d'Irène, qui rétablissoit dans l'empire le culte des images, levoit l'obstacle que l'hérésie de Constantin Copronyme opposoit autrefois à cette alliance. Les ambassadeurs grecs furent très accueillis, et trouvèrent toute sorte de facilités dans leur négociation; le mariage fut résolu [*a*], et les noces ne furent différées pour lors que parceque les deux époux étoient encore dans l'enfance. Les ambassadeurs laissèrent auprès de Rotrude un eunuque de la cour de Constantinople, pour lui apprendre la langue grecque, et la former aux usages du pays, dont un des principaux étoit d'avoir des eunuques à la cour, et de leur confier souvent l'autorité.

Le jeune Constantin Porphyrogénète, accoutumé à suivre en aveugle toutes les volontés de sa mère, se passionna sur sa foi pour cette illustre alliance; il étoit enchanté du portrait de la princesse, et du récit que les

[*a*] 782.

ambassadeurs lui faisoient de ses bonnes qualités ; il étoit sur-tout flatté de devenir le gendre de ce grand roi, dont la renommée publioit par-tout la gloire. Plus il s'enflammoit pour ce mariage, plus Irène commençoit à se refroidir; cette femme défiante craignit qu'une fille de Charlemagne n'eût une partie de l'élévation et de la grandeur de son père, qu'elle ne conçût et qu'elle n'inspirât à son mari le desir de régner, et elle fut effrayée du danger de procurer dans ce cas à son fils l'appui de Charlemagne [*a*].

Bien différent de cette marâtre ambitieuse, Charlemagne avoit l'ame d'un père, il étoit incapable de sacrifier sa fille aux vues si souvent trompées de la politique ; il connut toute l'incapacité de Constantin, et, ce qui étoit plus à craindre, toute l'ambition de sa mère ; il fut instruit de ses crimes, et il frémit des dangers où il avoit été près d'exposer sa fille.

On ne songea donc plus de part et d'autre qu'à rompre le mariage projeté. Mais la politique vulgaire est un malentendu perpétuel, qui force ceux-mêmes qui sont d'accord à se tromper l'un l'autre. Ni Charlemagne ni l'impératrice ne voulurent avoir le tort apparent de la rupture.

Les deux époux étoient parvenus à l'âge d'être unis [*b*]. Irène envoya des ambassadeurs, chargés de presser en public avec instance le départ de la princesse, et de profiter en secret de toutes les circonstances qui pourroient le retarder ; leur demande fut accueillie avec une froideur marquée (ils n'avoient pas osé se flatter de

[*a*] Théophane. [*b*] 788.

trouver des dispositions si favorables à leur projet); ils s'en plaignirent amèrement, et protestèrent qu'ils regarderoient le moindre délai comme un refus formel : on ne s'opposa point à cette interprétation, et ils partirent en montrant autant de colère qu'ils éprouvoient de satisfaction.

Cette même politique vulgaire a des combinaisons bien bizarres et bien ridicules. Charlemagne et Irène avoient fait, chacun de son côté, ce que l'autre desiroit; mais ils avoient agi par des motifs différents, et chacun d'eux ne pouvoit que soupçonner les motifs de l'autre. Ils étoient contents, mais ils devoient paroître brouillés; la rupture d'un mariage, la violation d'un traité, avoient toujours été un sujet de guerre; les puissances subalternes, intéressées à l'union ou à la rupture de ces deux grandes puissances, avoient les yeux sur elles dans cette conjoncture; il falloit une guerre pour l'honneur et pour la forme, le malentendu devoit aller jusque-là. Irène, qui s'étoit chargée de la honte du refus, se chargea de paroître mécontente, et le fut peut-être. Ce fut alors que les ennemis de Charlemagne, nommément le duc de Bénévent, Arichise, de concert avec Tassillon duc de Bavière, recommencèrent à traiter avec la cour de Constantinople, pendant que Charlemagne étoit éloigné d'eux [a]. Adalgise, fils du malheureux Didier, étoit toujours dans cette cour, soit que le généreux Charlemagne, pendant tout le temps de son alliance avec Irène, eût dédaigné un si foible ennemi, et eût assez respecté son alliée pour n'en point exiger

[a] Egin. Annal.

un pareil sacrifice, soit qu'Irène elle-même, si capable de crime en politique, fût incapable de bassesse. Léon Porphyrogénéte avoit toujours promis à Adalgise d'employer toutes les forces de l'empire pour son rétablissement : en effet, il étoit d'un intérêt sensible pour les empereurs grecs qu'il y eût, entre eux et une puissance telle que la France, une puissance intermédiaire, telle que les Lombards. L'empire et la France auroient pu être impunément limitrophes, s'il y eût eu entre ces deux États la barrière des Alpes; mais au défaut d'une barrière naturelle, il en falloit une politique. Irène sentit cet intérêt, elle se chargea de remplir les engagements de son mari, et pour ôter toute espérance ou toute crainte de voir renouer le mariage de Constantin avec la princesse française, elle se hâta de le marier à une autre, elle lui annonça ses volontés despotiques : elle ne vouloit pas, disoit elle, exposer la majesté de l'empire à un troisième refus, il lui suffisoit d'avoir à venger celui que Constantin Copronyme avoit essuyé de la part de Pepin-le-Bref, et celui qu'elle venoit d'essuyer elle-même de la part de Charles. C'étoit une sujette qu'elle vouloit qu'il épousât, comme avoient fait Léon et la plupart de ses prédécesseurs. Elle choisit une Arménienne, nommée Marie, d'une famille obscure : si dans ce choix elle consulta ses intérêts, elle sauva aussi les apparences. Marie étoit belle, vertueuse, et fut toujours également soumise à son époux et à Irène. Celle-ci comprit bien que Constantin, ayant l'imagination toute remplie des perfections de Rotrude, qui lui avoient été si vantées, et de l'ambition d'être gendre de Charlemagne, n'épousant Marie qu'avec répugnance, ne seroit point porté à l'ai-

mer, et c'étoit ce qu'elle vouloit. Une femme aimée est toujours redoutable pour une mère absolue. Constantin n'aima jamais sa femme, et dans la suite il la répudia scandaleusement pour épouser une de ses maîtresses, nommée Théodote ; iniquité à laquelle Irène prêta les mains, mère toujours indulgente pour toutes les fautes qui pouvoient avilir son fils et le rendre odieux.

C'étoit principalement pour tromper Constantin, qu'Irène avoit envoyé à Charlemagne cette ambassade, chargée de demander Rotrude et de ne pas l'obtenir. Constantin, en épousant malgré lui Marie, en faisant la guerre à la France, en armant pour Adalgise, croyoit se venger d'un prince qui lui refusoit sa fille après la lui avoir promise.

Le duc de Bénévent, placé sur les confins des domaines de la France et des possessions des Grecs, entre les droits nouveaux du conquérant français, et les prétentions surannées de l'empire grec, qui se disoit toujours le seul empire romain, sembloit pouvoir choisir le souverain qu'il voudroit. Il choisit l'empire, il s'en reconnut vassal et sujet ; il prit l'habit grec, se fit couper les cheveux à la manière des Grecs ; Irène et Constantin le créèrent leur patrice en Italie [a] ; il reçut solennellement la robe qui étoit la marque de cette dignité, avec les ciseaux, qui, en lui coupant les cheveux, devoient le naturaliser grec. Il attendoit impatiemment Adalgise et l'armée grecque, et pressoit leur arrivée par les plus ardentes sollicitations : en même temps Tassillon armoit le plus secrétement qu'il pouvoit ses Bavarois, et

[a] Egin. Annal.

appeloit les Huns dans les États de Charlemagne. Ce grand prince sentit toute l'importance de l'affaire que ses conquêtes et ses ennemis lui suscitoient; c'étoit la première fois qu'il alloit se commettre avec les forces de l'empire. Il avoit autrefois bravé les menaces de Constantin Copronyme et de Léon Porphyrogénète [a]; il n'eût fait que rire du dépit de Constantin Porphyrogénète : mais Irène ne pouvoit être un ennemi à dédaigner, et le fils du roi des Lombards réclamant le trône paternel, et soutenu par les Grecs, par les Huns, par le duc de Bénévent, et par les Bavarois, étoit une grande puissance, qui, avec l'avantage de la cause la plus favorable, venoit de se mesurer en Italie et en Germanie à-la-fois avec la puissance française. Aussi Charlemagne changea-t-il de conduite. Jusque-là les mouvements intérieurs n'avoient été que des conspirations qu'il avoit étouffées en se montrant; ses guerres n'avoient été que des expéditions rapides, et des courses ; il sentit que, cette fois, c'étoit le choc d'un grand État contre un grand État, qu'il s'agissoit de la prééminence de l'empire français ou de l'empire grec, et du poids des noms de Charlemagne et d'Irène. A cette célérité foudroyante, *qui d'abord accabloit ses ennemis surpris*, et qui avoit suffi pour les guerres précédentes, il substitua toutes les ressources de la prudence et de la politique ; il conçut un grand plan. Il résolut de faire la guerre, comme Irène, par ses lieutenants, et de se réserver pour les occasions délicates et pour les moments difficiles; il se plaça au centre de ses États, sur les confins de la France, de la Germanie et de l'Italie, pour veiller

[a] Egin. Annal.

à-la-fois sur ces trois principales parties de son empire, et pour être à portée d'envoyer ou de conduire lui-même du secours, suivant les circonstances, par-tout où il en seroit besoin. Il distingua d'abord ses ennemis couverts et ses ennemis publics, et il eut à leur égard une conduite toute différente. Le duc de Bénévent s'étoit hautement déclaré ; le duc de Bavière au contraire n'avoit agi qu'en silence, et plus exposé aux regards de Charlemagne, moins à portée d'être secouru par ses alliés, il avoit couvert ses armements du voile du mystère : mais il n'y avoit point de mystère pour Charlemagne, son œil vigilant perçoit tous les complots ; il assemble un parlement solennel à Ingelheim, lieu de sa naissance ; le duc de Bavière y est invité comme cousin-germain du roi, comme vassal de la couronne : cette invitation fut pour lui un coup de foudre. Il étoit également dangereux et de s'y rendre et de s'y refuser. S'y rendre, c'étoit remplir ce devoir de vassal qui lui étoit si odieux ; mais ce n'étoit là qu'un inconvénient, et non pas un danger. Le danger étoit de comparoître devant des juges, étant déja condamné par sa conscience. Refuser de comparoître, c'étoit s'avouer coupable, et Tassillon n'étoit pas encore en état d'éclater. Après avoir pesé les inconvénients des deux partis, autant qu'une citation si pressante et le trouble où elle le jetoit purent le lui permettre, il prit le parti de comparoître [*a*] ; il compta sur le secret qu'il croyoit avoir mis à ses opérations, et sur la parenté qui l'unissoit à Charlemagne ; il crut sur-tout que cette démarche

[*a*] Egin. Annal.

même feroit illusion, et dissiperoit jusqu'aux moindres soupçons qu'on pourroit avoir de ce qui se passoit. A peine arrivé au parlement, il est arrêté, on lui fait son procès; mille accusateurs s'élèvent contre lui de toutes parts, et ces accusateurs étoient pour la plupart ses propres sujets, qu'il avoit engagés malgré eux dans sa révolte. Il n'eut rien à répondre pour sa défense; il fut convaincu d'avoir traité directement avec les Huns pour les attirer sur les terres des Français, et indirectement avec les Grecs, par l'entremise d'Arichise. Ses propres sujets l'accusèrent de leur avoir donné des leçons d'une infidélité grossière, mais infernale, et au moyen de laquelle il n'y auroit plus rien de sûr parmi les hommes; c'étoit de diriger leur intention de manière qu'en prêtant serment de fidélité à Charlemagne comme à leur suzerain, ils substituassent dans leur esprit le nom de Tassillon à celui de Charlemagne, et le titre de duc de Bavière à celui de roi de France (1). On voit que la doctrine de la direction d'intention, et tous ces absurdes artifices par lesquels les hommes croient tromper Dieu en trompant leur conscience, sont de tous les temps, et sur-tout des temps barbares. Tassillon fut jugé selon toute la sévérité des lois féodales; il fut condamné unanimement à avoir la tête tranchée, comme vassal félon, et comme sujet traître envers l'État. Charlemagne parut user d'une assez grande clémence en lui laissant la vie, par égard pour les liens du sang qui les unissoient, et en se contentant

(1) *Et homines suos, quandò jurabant, jubebat ut aliter in mente retinerent et sub dolo jurarent.* Ann. Loisel.

de faire enfermer, dans divers monastères, le duc, sa femme, deux fils et deux filles, fruits de leur union, après avoir confisqué leurs États; ce qui fut exécuté sans résistance, et même sans contradiction [*a*]: preuve certaine que les Bavarois ne partageoient point l'infidélité de leur duc, et qu'ils préféroient même l'autorité de Charlemagne à celle de leur souverain particulier. C'est ainsi que, dès l'ouverture de la guerre, la Bavière fut entièrement soumise, et réunie à l'empire français, en vertu d'un jugement, et sans que cette utile conquête eût coûté une seule hostilité. Ce fut une exécution de justice, et non une expédition militaire.

Le roi changea la forme du gouvernement de la Bavière; au lieu d'un duc héréditaire, il établit dans cette province un certain nombre de comtes, qui n'étoient qu'à vie (1).

Quelques années après, le malheureux Tassillon comparut au concile de Francfort en habit de moine, confessa toutes ses infidélités, en demanda pardon au roi, et renonça, pour lui et pour sa postérité, à tous ses droits sur la Bavière [*b*]. Pour prix de sa soumission et de son repentir, le roi lui accorda quelques graces, il le réunit avec ses deux fils sous une clôture moins rigoureuse, dans le monastère de Jumiéges, et leur assigna une pension, que sa libéralité mesura moins

[*a*] Egin. Ann.

(1) Les duchés et les comtés ordinaires n'étoient qu'à vie. Un duché comprenoit douze comtés: *Pippinus Grifonem, more ducum, duodecim comitatibus donavit.* Egin. ann. 749.

[*b*] Sirmond. t. 2, concil. Gall. can. 5.

sur leur état de moines, que sur le rang dont ils étoient déchus.

Cependant les Huns furent fidèles au traité qu'ils avoient fait avec Tassillon : n'ayant pu paroîte en armes assez tôt pour le défendre, ils voulurent du moins le venger; ils envoyèrent deux armées, l'une dans la Bavière, pour essayer de la reprendre, l'autre dans le Frioul, pour pénétrer en Italie et favoriser l'expédition du prince Adalgise et des Grecs. Graces aux précautions que Charlemagne avoit su prendre, aucune de ces deux entreprises ne réussit. Les Huns furent repoussés deux fois de la Bavière avec une grande perte, et ils ne furent pas moins complétement défaits dans le Frioul par le duc Français qui gouvernoit cette province. La fortune voulut encore ajouter aux succès que Charlemagne se procuroit par sa bonne conduite, des avantages dont il ne fut redevable qu'à elle. L'allié sur lequel Adalgise et les Grecs avoient principalement compté pour faciliter leur descente en Italie, Arichise, duc de Bénévent, mourut sur ces entrefaites, ainsi que Romuald son fils aîné : l'histoire ne répand à ce sujet aucun soupçon sur Charlemagne, qui, de si loin, n'avoit pas de moyens de se défaire si à propos de ses ennemis, et qui ne se permit jamais de semblables moyens. La duchesse de Bénévent, Amalberge, veuve d'Arichise, fit ce qu'elle put pour obtenir des Bénéventins qu'ils tinssent les engagements qu'Arichise avoit pris avec Adalgise son frère et avec les Grecs; mais les négociations de Charlemagne prévalurent; les Bénéventins montrèrent les mêmes dispositions que les Bavarois, et crurent devoir la même fidélité à leur suzerain. Par la

mort d'Arichise et de son fils, et sur-tout par la disposition des peuples, le duché de Bénévent rentroit dans la main de Charlemagne ; il avoit en sa puissance le jeune Grimoald, second fils d'Arichise; ce fut à lui qu'il donna le duché de Bénévent, pour lui fournir l'occasion de réparer les torts de sa famille. Le pape Adrien, ne pouvant s'élever jusqu'à une politique si sublime, fit au roi de fortes représentations sur l'imprudence d'un tel choix, fait sur-tout dans un pareil moment. Charlemagne n'en fut point ébranlé, il osa croire au pouvoir des bienfaits, en voyant quel est dans toute la terre le pouvoir des injures. En effet, l'ascendant naturel de Charlemagne avoit agi sur le jeune Grimoald pendant le temps qu'il avoit été en otage auprès de lui. Touché de la confiance généreuse que ce grand prince lui témoignoit, il ne songea qu'à s'en rendre digne, et Charlemagne n'eut point alors de sujet plus fidéle. Uni au duc de Spoléte son voisin, Grimoald combattit Adalgise et les Grecs avec autant de succès que de bonne conduite [a]. Il est vrai que, sous prétexte d'envoyer du secours aux deux ducs, Charlemagne, dont la prudence égaloit la générosité, leur avoit donné pour collégue et pour surveillant Vinigise, un de ses meilleurs généraux, avec l'élite des troupes françaises; Vinigise fut témoin de la reconnoissance de Grimoald, et du zéle des Bénéventins, qui ne cédèrent en rien aux Français dans cette journée ; les Grecs furent entièrement défaits; Adalgise dut son salut à la fuite; le général d'Irène, nommé Jean, qui avoit acquis de la gloire dans le com-

[a] Egin. Annal.

mandement des armées, fut pris, et, ce que toute la barbarie qui pouvoit encore rester dans ce siécle ne peut pas même faire concevoir, on le fit périr dans la prison, pour avoir rempli ses devoirs de général et de sujet. L'atrocité incroyable de ce fait avoit persuadé à quelques auteurs que c'étoit Adalgise lui-même qui avoit été pris, et qu'on l'avoit sacrifié aux intérêts de Charlemagne, pour terminer la querelle du royaume des Lombards; crime politique, assez d'usage dans tous les temps, et que les circonstances, sans pouvoir l'excuser, expliqueroient du moins : mais il est bien reconnu qu'Adalgise ne tomba point dans les mains des Français, ni dans celles des Bénéventins, qu'il retourna vivre dans l'obscurité à la cour de Constantinople, et qu'il y vécut même long-temps encore; mais on ne le vit plus faire aucune tentative pour réclamer ses droits, et la querelle de la Lombardie finit à cette époque de 788.

Les Français, dans cette seule campagne, qui avoit été purement défensive de leur part, avoient gagné quatre grandes batailles, tant contre les Huns que contre les Grecs, et, ce qui est très remarquable, c'étoit sans que Charlemagne eût assisté à aucune : pour la première fois, il n'avoit dirigé que de loin les exploits de ses sujets, s'étant réservé pour des conjonctures qui n'eurent point lieu, parcequ'il sut les prévenir, en soumettant la Bavière sans combat, en faisant rentrer par des moyens doux le duché de Bénévent dans le devoir, en opposant aux Huns et aux Grecs d'habiles généraux, qu'il guidoit par de sages instructions.

Irène s'en tint à cette épreuve, et ne voulut plus

commettre sa fortune avec celle de Charlemagne. Ses violences et ses crimes lui suscitoient assez d'affaires dans l'intérieur de son empire. Elle eut toujours à combattre pour conserver son autorité, comme Charlemagne pour conserver ses conquêtes. Ce prince, de son côté, ne profita pas, comme on devoit s'y attendre, et comme on s'y attendoit à Constantinople, de la foiblesse des Grecs, et de la victoire qu'il avoit remportée sur eux, pour achever de les chasser de l'Italie, ou de les réduire du moins à la seule île de Sicile, en leur enlevant les possessions qu'ils conservoient encore dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples; ils auroient eu peine à s'y maintenir, sur-tout ayant contre eux le duc de Bénévent. Charlemagne, acharné à réduire et à convertir les Saxons, tournoit toutes ses vues de conquête du côté de la Germanie, et négligeoit un peu les affaires de l'Italie. Cette préférence donnée aux conquêtes du nord sur celles du midi, et à une guerre infructueuse contre des peuples barbares, sur une guerre en apparence plus utile contre des peuples amollis par les arts, et corrompus par le luxe, cette préférence étoit bizarre en politique; aussi n'étoit-elle pas dictée par la politique, mais par l'intérêt de la religion, tel qu'on pouvoit le concevoir alors. Voilà la clef de toute la conduite de Charlemagne, considéré comme prince guerrier; il avoit l'ame d'un conquérant beaucoup moins que celle d'un convertisseur: s'il étoit jaloux d'agrandir ses États, il l'étoit beaucoup plus encore d'étendre le royaume des cieux sur la terre; aussi quelques uns des historiens germaniques, recueillis par Meibomius, l'appellent-ils l'apôtre de la Saxe et de la Westphalie. L'es-

prit qui l'animoit est celui qui a présidé depuis aux croisades. C'étoit sans doute saisir bien mal l'esprit de la religion, dont le royaume n'est pas de ce monde, que de vouloir fonder son empire sur les armes; il falloit conserver au christianisme sur le mahométisme l'avantage inestimable que lui donnoit la manière divine dont il s'étoit établi. Nous écrivons ici l'histoire de Charlemagne, et non pas son panégyrique; nous devons le faire connoître, et non le faire seulement admirer; nous disons que convertir étoit son premier objet, et conquérir, le second. Cet esprit se manifestoit déja dans la conquête qu'il avoit faite du royaume des Lombards; content, à beaucoup d'égards, d'une suzeraineté stérile, c'étoit le saint-siége qu'il s'étoit plu à enrichir, parcequ'il regardoit l'union du sacerdoce et de l'empire, dans la personne du pape, comme favorable à la propagation de la foi. S'il ménage les Grecs et s'acharne à soumettre les Saxons, c'est que les Grecs étoient chrétiens, et même orthodoxes, sous Irène, au lieu que les Saxons étoient idolâtres, et que la première loi qu'il avoit à leur imposer étoit celle du baptême. Cette différence de motifs sera bien sensible dans la conduite différente que nous lui verrons tenir à l'égard des mêmes Grecs, et à l'égard des Huns, dont il avoit eu également à se plaindre dans l'affaire d'Adalgise, de Tassillon et d'Arichise; il oublia tous les torts des Grecs, et s'acharna sur les Huns, dont il voulut absolument soumettre tout le pays, parceque c'étoit soumettre des païens au joug de l'évangile. Un conquérant purement politique, uniquement occupé de l'utilité temporelle et sensible, en jetant ses regards sur l'empire entier de Charlemagne, après la

destruction du royaume des Lombards, n'auroit pas vu de conquête plus urgente à faire que celle du reste de l'Italie; Charlemagne fut plus pressé de baptiser les Saxons et les Huns.

Il semble que les princes aiment à faire des traités, pour avoir le plaisir de les violer; Charlemagne et Irène n'en firent point. Ils n'entreprirent plus rien l'un contre l'autre, mais ils ne réglèrent rien entre eux; Adalgise resta tranquille à la cour de Constantinople, et Charlemagne ne tenta rien pour lui enlever cet asile. L'empire français et l'empire grec, amis sans traité, ennemis sans hostilité, s'observèrent sans se nuire; Charlemagne et Irène n'eurent plus de querelle qu'en matière de religion, comme nous le dirons dans l'histoire ecclésiastique de ce régne.

CHAPITRE IV.

Guerres et affaires d'Espagne.

Dans le chapitre précédent, nous venons de suivre la grande querelle de la Lombardie dans ses diverses révolutions, jusqu'à l'époque de 788, où elle est entièrement terminée par le mauvais succès de la tentative d'Adalgise; nous allons parcourir les expéditions de Charlemagne en Espagne pendant une partie du même temps: nous y retrouverons quelques restes de cette

querelle de l'Aquitaine, qui s'étoit unie à celle de la Lombardie, lorsque le malheureux Hunauld s'étoit enfermé dans Pavie avec Didier. Nous avons dit que Loup duc de Gascogne, fils de Gaïffre, et petit-fils de Hunauld, avoit à réclamer les droits et à venger les malheurs de sa maison; nous verrons qu'il en trouva l'occasion dans les guerres que nous allons rapporter, mais qu'elle lui coûta cher.

L'Espagne étoit toujours sous la puissance des Sarrasins; mais il étoit arrivé à ce peuple conquérant ce qui arrivera toujours aux peuples conquérants, d'être obligé de se diviser par l'effet même de la conquête, et de détruire par-là l'ouvrage de la conquête. Tout grand empire tend à se dissoudre; tout grand empire semble frappé de paralysie, dit un auteur moderne [a]; les soins les plus attentifs du gouvernement ne peuvent porter la chaleur et la vie dans tous les membres et jusqu'aux extrémités d'un corps trop vaste; s'il pouvoit être permis de conquérir, ce ne seroit jamais du moins que ce qu'on pourroit gouverner: le calife d'Orient avoit beau être placé au centre de tant d'États, il étoit impossible de contenir dans la même main, et de soumettre aux mêmes lois, des provinces répandues dans les trois parties du monde alors connu; l'Espagne avoit secoué le joug du calife; elle avoit ensuite subdivisé sa propre puissance; tous les gouverneurs s'étoient faits rois, et les plus forts d'entre eux, opprimant les plus foibles, travailloient de nouveau à réunir ce qu'on avoit été obligé de diviser: quelques uns de ces petits

[a] Entretiens de Phocion.

princes, accablés par les plus puissants, vinrent trouver Charlemagne au milieu d'un parlement qu'il tenoit à Paderborn, se mirent sous sa protection, implorèrent son secours pour être rétablis dans les États dont ils avoient été dépouillés [*a*]; et comme ils parloient à un conquérant, ils présentèrent à son ambition une perspective brillante de conquêtes dans cette contrée [*b*], bien plus heureuse et bien plus digne de ses regards que la Germanie, qui l'occupoit sans cesse. Charlemagne fut peu ébloui de ces belles espérances; il ne vit d'abord dans ces princes suppliants que des infidèles dont les intérêts devoient peu le toucher; il douta s'il convenoit à un prince chrétien de s'allier avec des mahométans, même contre d'autres mahométans; on ne savoit point encore alors que c'est à la politique, et non à la croyance à décider des alliances politiques; il appliquoit à cette alliance ce que le pape Etienne IV lui avoit écrit autrefois contre celle des Lombards: « Quelle société de la lumière avec les té« nèbres! » Mais ensuite il considéra que l'ascendant qu'il acquerroit par ses bienfaits et par ses victoires pourroit être utile aux chrétiens qui vivoient sous les lois des mahométans, et ce motif religieux et humain le détermina; il prend les armes, perce les Pyrénées comme il avoit percé autrefois les Alpes; en même temps une autre armée pénètre dans l'Espagne par le Roussillon: c'étoit la méthode ordinaire de Charlemagne, de jeter à-la-fois plusieurs armées dans le pays qu'il attaquoit, et de l'entamer par des côtés différents;

[*a*] 777. [*b*] Egin. Annal.

c'étoit à cette méthode, qui ne laissoit pas respirer l'ennemi, qui souvent l'enveloppoit de toutes parts, qui du moins divisoit son attention et sa défense, et lui exagéroit le péril de sa situation, c'étoit à cette méthode que les Français, sous Charlemagne, avoient dû principalement la sûreté et la rapidité de leurs conquêtes. L'armée entrée par la Navarre prit Pampelune; celle qui étoit entrée par le Roussillon prit Barcelone; toutes deux soumirent la Navarre, l'Aragon, la Catalogne; la prise de Pampelune, qui fut alors démantelée, est consacrée par une médaille. On y voit un trophée d'armes, élevé sur les murs d'une place forte, avec cette inscription: *Captâ excisâque Pompelonâ, Pampelune prise et démantelée* (en 778). Charlemagne fut maître d'une grande partie de l'Espagne, d'une mer à l'autre, et des montagnes jusqu'à l'Ebre; il remit sur le trône de Saragosse Ibinalarabi, le plus considérable de ces rois qui s'étoient mis sous sa protection; les autres petits princes furent rétablis de même dans leurs États; aucun n'avoit imploré en vain le secours de Charlemagne; tous le reconnurent pour leur bienfaiteur et pour leur seigneur suzerain; tous furent fidèles à son alliance et aux obligations de cette vassalité, qu'il se contenta d'imposer en Espagne comme il l'avoit fait en Italie, dans les États dont il avoit abandonné au saint-siége le domaine utile: attentif sur-tout aux intérêts des chrétiens, il les affranchit de tout tribut envers les mahométans, dans la partie de l'Espagne qu'il avoit conquise. Ce moment n'est pas un des moins brillants du régne de Charlemagne; il semble avoir été le modéle de cet autre moment si mémorable, où Louis XIV déli-

vra des fers d'Alger tous les captifs chrétiens, sans distinction d'amis et d'ennemis, de nationaux et d'étrangers, et fut le bienfaiteur de toute la chrétienté.

Cependant on a lieu de s'étonner qu'un prince tel que Charlemagne, si zélé pour la propagation de la foi, fait pour être le protecteur des chrétiens dans toute la terre, n'ait pas conçu un plan beaucoup plus vaste et plus noble; qu'il n'ait pas rassemblé sous ses drapeaux les chrétiens épars dans toute l'Espagne, et gémissants sous le joug des Sarrasins; qu'il n'ait pas donné la main à ces Goths qui se défendoient encore avec peine, mais avec courage, dans les montagnes des Asturies et de la Galice; qu'il n'ait pas fait enfin ce que ces mêmes Goths osèrent entreprendre dans la suite, et ce qu'avec le temps ils parvinrent à exécuter, c'est-à-dire arracher entièrement l'Espagne à la domination des Sarrasins.

Charlemagne rentroit dans ses États couvert de gloire et chargé de butin; mais la haine veilloit sur lui et l'attendoit au passage.

Loup II, duc des Gascons, que tant de motifs d'intérêt et de vengeance animoient contre ce vainqueur, avoit respecté la marche des Français à leur entrée en Espagne, soit qu'il eût été prévenu par leur célérité, soit qu'il jugeât plus utile pour ses desseins de les laisser s'engager dans l'Espagne, où ils devoient avoir en tête un ennemi redoutable, et de leur couper le retour, en les enfermant entre les Sarrasins et les montagnes. Un duc de Gascogne étoit alors pour les Pyrénées ce qu'un duc de Savoie est pour les Alpes; il avoit la clef de l'Espagne, comme les ducs de Savoie de l'Italie.

Le duc de Gascogne, dont Charles-le-Chauve, dans

la charte d'Alaon, dit qu'il étoit Loup de nom et de caractère (1), et qui fut long-temps en exécration aux Français pour l'expédition dont nous parlons, attendit l'armée de Charlemagne dans les défilés des montagnes; il n'osa pas cependant lui fermer le passage, de peur que si les Français venoient à le forcer ou à s'ouvrir quelque route négligée ou peu connue, comme ils avoient fait au passage des Alpes, il ne fût lui-même enveloppé par eux; il laissa passer le gros de l'armée, et lorsqu'elle fut engagée dans les détours des Pyrénées, il fondit en traître sur l'arrière-garde, qui ne s'attendoit nullement à cette brusque attaque, mais qui étoit prête à tout, étant composée des plus braves gens de l'armée: le bagage fut pillé, le choc fut même assez violent pour que l'arrière-garde, n'ayant pu être mise en désordre, fût taillée en pièces, et pour que les Français y perdissent plusieurs guerriers distingués, tels qu'Egibard, grand-maître de la maison du roi, Anselme, comte du palais, et ce Roland, neveu de Charlemagne, si célébré par les romanciers et par les poëtes, mais dont l'histoire dit simplement qu'il étoit gouverneur des côtes de l'Océan britannique et fils de Milon, comte d'Angers, et de Berthe, sœur de Charlemagne. Les Français ne pouvant ni développer leurs forces, ni se mettre en bataille, ni atteindre un ennemi presque invisible, effrayés par la vue des précipices et par le bruit des torrents, étoient écrasés par de grosses roches qu'on rouloit sur eux du

(1) *Omnibus pejoribus pessimus, ac perfidissimus supra omnes mortales, operibus et nomine Lupus, latro potiùs quàm dux dicendus.*

« Pire que ce qu'il y avoit de plus méchant, le plus perfide des hom-« mes, loup de nom et d'effet, qu'on devoit appeler brigand plutôt que « duc. »

haut des montagnes, ou percés par des flèches lancées d'un lieu sûr. C'est là cette fameuse journée de Roncevaux, dont l'Espagne est encore si fière, et où elle se vante d'avoir vaincu Charlemagne et ses douze pairs. Les Français disent qu'on ne doit point se vanter d'une si lâche trahison ; que s'il étoit possible d'en tirer quelque gloire, cette gloire seroit un peu étrangère à l'Espagne ; qu'elle appartiendroit à des voleurs montagnards, demi-français, demi-espagnols, ou qui plutôt n'étoient ni l'un ni l'autre ; qui avoient moins combattu qu'ils n'avoient pillé, ce qu'ils pouvoient toujours faire impunément, grace aux retraites inaccessibles où ils se cachoient et où on ne pouvoit les suivre ; que le fruit de la victoire fut pour Charlemagne ; que la Navarre, l'Aragon, la Catalogne, tout ce qu'il avoit conquis en Espagne, resta soumis ; que tous les petits princes de ces pays ne cessèrent point d'être ses vassaux et ses tributaires; que les avantages stipulés en faveur des chrétiens eurent lieu; que Charlemagne établit dans la plupart des villes soumises par ses armes des gouverneurs qui veilloient sur les Sarrasins, et qui lui répondoient de leur fidélité; que si les Français essuyèrent un échec dans cette occasion, bien loin qu'il ait pu nuire à leur gloire, il semble avoir augmenté leur considération en Europe, par l'importance même que l'Espagne attache à ce petit fait de guerre, par les exagérations et les fables dont elle l'a orné.

Le P. Daniel, à l'année 778, a fait usage d'une relation manuscrite des antiquités du pays de Roncevaux, datée du 15 décembre 1707, et adressée au président de Lamoignon (Chrétien-François). Cette relation contient la description d'une chapelle, bâtie à trois cents

pas de l'église de l'abbaye de Roncevaux : sous cette chapelle est une cave, au fond de laquelle l'auteur de la relation vit, à la lueur d'un flambeau, quelques ossements.

Autour de la chapelle sont trente tombeaux, simples et sans inscriptions.

Sur un mur de la chapelle, on voit une bataille peinte à fresque ; c'est la journée de Roncevaux ; on y voit quelques inscriptions, entre autres celle-ci : *Thierry d'Ardennes, Riol du Mas, Gui de Bourgogne, Olivier Roland.*

La tradition du pays, est que c'est Charlemagne qui a fait bâtir cette chapelle, où l'on prioit pour les Français morts à la journée de Roncevaux ; que la cave est l'endroit où il les fit enterrer ; que les trente tombeaux sont ceux des seigneurs les plus considérables qui périrent dans cette journée.

A l'appui de cette tradition vient un usage immémorial, c'est qu'on n'enterre dans ce lieu que des Français, et ce sont ceux qui meurent dans l'hôpital de l'abbaye de Roncevaux ; les gens du pays ne souffriroient pas qu'on y enterrât un des leurs.

Mais si cette tradition est véritable, il faut que les inscriptions rapportées ci-dessus, à l'exception des deux dernières, aient été ajoutées après coup ; car, du temps de Charlemagne, les seigneurs français n'étoient point encore dans l'usage de prendre ainsi le nom de leurs terres, encore moins de leurs duchés et de leurs comtés, qui n'étoient point alors héréditaires.

Quoi qu'il en soit de ces antiquités, sur lesquelles, dit le P. Daniel, il n'est pas de la prudence de pronon-

cer trop hardiment, Charlemagne, ainsi trahi par le duc Loup, ne pouvoit laisser sans vengeance une pareille félonie de la part d'un vassal, il ne pouvoit laisser la tache d'une défaite imprimée à son nom; il porta la guerre dans la Gascogne : le duc tomba entre ses mains, et Charlemagne, par une atrocité qui flétrit bien plus sa gloire que n'avoit fait la défaite de Roncevaux, et qui prouve qu'il se regardoit comme ayant été vaincu dans cette journée, fit pendre ce prince, comme Pepin-le-Bref avoit fait pendre Rémistain, grand-oncle de ce même duc. Si Pepin méritoit d'être imité en quelque chose par son fils, ce n'étoit pas sans doute dans cette violence. Les lois, ou plutôt les usages de la féodalité, ne justifient point Charlemagne; un prince tel que lui étoit digne d'abolir ces lois et ces usages barbares; il devoit du moins en tempérer la rigueur d'après les circonstances, et respecter dans le duc Loup, le sang royal dont il étoit issu, le malheur dont il étoit accablé, le juste ressentiment dont le fils de Gaïffre, le petit-fils de Hunauld, le petit-neveu de Rémistain, l'arrière-petit-fils du duc Eudes, devoient être animés contre Charles Martel, Pepin et Charlemagne, les ennemis et les persécuteurs éternels de sa maison.

Observons du moins que ce vainqueur inexorable n'étendit point sa colère jusque sur la postérité du duc Loup; il laissa par pitié, *misericorditer*, dit toujours Charles-le-Chauve dans la charte d'Alaon, à Adalaric ou Adalric, fils de Loup, une partie de la Gascogne, pour qu'il eût de quoi vivre convenablement, *ad decenter vivendum*. Mais un si foible bienfait ne pouvoit balancer de si horribles outrages. On voit dans la suite

ce duc Adalric se révolter contre Louis-le-Débonnaire, et périr, en 812, avec Centulle un de ses fils, dans un combat contre ce prince (1).

Louis, de l'aveu de son père, partagea la Gascogne entre Sciminus, frère de Centulle, et Loup III, neveu de Sciminus et fils de Centulle. Loup III, et Garsimine son cousin, fils de Sciminus, ne furent pas plus fidèles que leurs pères, et perdirent la Gascogne, qui fut confisquée sur eux. Garsimine et Sciminus son père furent tués dans des combats auxquels leur révolte donna lieu. Sciminus périt comme Adalric son père, et Centulle son frère, en 812; Garsimine en 818; Loup fut chassé de son duché et exilé en 819. Donatus Lupus et Centulupus, fils de ce Loup, furent, l'un comte de Bigorre, l'autre comte de Béarn; celui-ci fut père de Sance, surnommé Mitarra, premier comte ou duc héréditaire de Gascogne, élu par les Gascons; son petit-fils, Garcias Sance, dit le Courbé, eut deux fils, dont le second, nommé Guillaume Garcie, est la tige des comtes de Fezensac; son second fils, Bernard de Fezensac, dit le Louche, fut la tige des comtes d'Armagnac. Othon, frère aîné de Bernard, eut pour petit-fils Aimeri, comte de Fezensac, dont le second fils, nommé aussi Aimeri, est la tige des barons de Montesquiou, etc.

L'abbé Le Gendre, qui n'a point connu la charte d'Alaon, quoique imprimée depuis long-temps dans les conciles d'Espagne, recueillis par le cardinal d'Aguirre, a ignoré que le duc Loup II fût fils de Gaïffre, et a cru

(1) C'étoit encore du vivant de Charlemagne. Louis, son fils, étoit alors roi d'Aquitaine.

que Gaïffre étoit mort sans enfants; erreur fondée sans doute sur ce que Loup ne succéda point au duché d'Aquitaine, qui avoit été confisqué sur Gaïffre par Pepin: mais nous ne concevons point les doutes que l'abbé Velly et monsieur Villaret, qui ont eu connoissance de la charte d'Alaon par l'histoire du Languedoc de D. Vaissette, affectent de répandre sur un point aussi clair que celui de la généalogie de la maison d'Armagnac et des autres qui ont la même origine.

Au reste, qu'il y ait ou qu'il n'y ait point des descendants de Clovis par Aribert et Boggis, on sent bien que ce n'est qu'un point de curiosité, flatteur pour les maisons qu'il concerne, mais dont il ne peut pas aujourd'hui résulter plus de droits, que la conquête de Jules-César n'en donneroit aux Romains sur le même pays.

La nouvelle victoire de Charlemagne sur les Gascons affermit encore son autorité dans les provinces espagnoles qu'il avoit soumises, et qui formoient une espéce de souveraineté particulière, sous le titre de *marche d'Espagne.* Les Sarrasins cependant ne respectèrent cette autorité que quand il leur fut impossible de l'attaquer; ils épioient avec soin les moments où Charlemagne étoit éloigné, où les Saxons et ses autres ennemis lui donnoient le plus d'embarras, pour faire des irruptions, non seulement sur cette partie de l'Espagne, mais même sur les provinces françaises adjacentes. En 793 ils surprirent Barcelone, forcèrent de ce côté la barrière des Pyrénées, pénétrèrent jusqu'à Narbonne [*a*], en

[*a*] Egin. Annal.

brûlèrent les faubourgs, remportèrent une victoire sur le duc de Toulouse, qui étoit venu à leur rencontre, et ravagèrent ensuite à loisir tout le Languedoc; on craignit de voir renaître le temps où ils régnoient sur cette belle province, d'où ils menaçoient le reste de la France. Charlemagne suspendit le cours de ses expéditions contre les Saxons et les Huns, pour donner toute son attention aux entreprises de ce peuple formidable, dont la défaite avoit immortalisé son aïeul. L'année suivante ces alarmes cessèrent; Issem, roi sarrasin de Cordou, ayant perdu une grande bataille contre Alphonse-le-Chaste, roi d'Espagne, c'est-à-dire chef des Goths chrétiens, Issem sentit le besoin de rassembler toutes ses forces, et rappela les Sarrasins qui occupoient le Languedoc, et qui sembloient vouloir y faire un établissement. Cette bataille et l'heureuse influence qu'elle eut sur les affaires de la France indiquoient assez à Charlemagne ses vrais intérêts, et étoient un avertissement de plus de suivre le plan dont nous avons parlé plus haut, c'est-à-dire d'embrasser la défense générale des Espagnols et des chrétiens contre les Sarrasins, et de réparer l'imprudence de Roderic et l'ouvrage de Julien, en rejetant les Sarrasins hors de l'Espagne, puisque enfin Charlemagne avoit besoin de conquérir.

Toutes les conquêtes de Charlemagne en Espagne avoient été faites sur les Sarrasins, et l'on ne conçoit pas par quelle bizarrerie les auteurs espagnols, même chrétiens, sont plus favorables aux Sarrasins leurs oppresseurs, qu'à Charlemagne leur libérateur en partie; mais enfin les Espagnols n'ont jamais pu souffrir qu'on dît que Charlemagne avoit soumis une partie de l'Es-

pagne, et pour n'en pas convenir, ils ont cherché à expliquer, par une fable ridicule et destituée de tout fondement, les témoignages qu'ils rencontroient à chaque pas des expéditions de Charlemagne dans leur pays. Cette fable est rapportée, sur la foi de quelque bruit populaire, par Roderic, archevêque de Tolède, écrivain du treizième siècle. Cet auteur dit que Charlemagne s'étant brouillé avec Pepin-le-Bref son père, ce monarque le chassa de ses États ; que Charlemagne se retira chez Galafre ou Galastre, roi de Tolède, qu'il servit dans ses troupes contre Marsile, roi de Saragosse ; qu'il reçut en Espagne la nouvelle de la mort de son père ; que sur cette nouvelle il revint en France, emmenant avec lui la fille du roi Galastre, nommée Galiène, qui se fit chrétienne, et qu'il épousa. On dit, ajoute Roderic, qu'il lui fit bâtir un palais à Bordeaux. En effet, on donne encore vulgairement le nom de *palais Galiene* à l'amphithéâtre de Bordeaux, dont M. le baron de La Bastie a donné la description dans les mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et qu'on croit avoir été construit par l'empereur Gallien ; ce qui fournit le mot de l'énigme, sans qu'on soit obligé de recourir à la fable de la princesse Galiène.

En 797, Charlemagne envoya encore une armée en Espagne : on ignore les détails de cette expédition [*a*] : le résultat fut un accroissement de puissance et d'autorité pour Charlemagne, que tous les princes, tant chrétiens qu'infidèles, s'empressoient de prendre pour arbitre de

[*a*] Rod. Tolet. de reb. Hisp. l. 4, cap. 11, p. 75, t. 11. Hisp. illustr. A Schott.

leurs différents, et de reconnoître pour leur souverain, parceque lui seul savoit juger et régner.

CHAPITRE V.

Guerres et affaires de Germanie.

JETONS un coup-d'œil sur ces cruelles et pieuses expéditions, sur ces espéces de croisades, qui attiroient toujours Charlemagne du côté de la Germanie, et qu'il préféroit aux entreprises plus utiles qu'il auroit pu tenter du côté de l'Italie et de l'Espagne. Les Saxons et une guerre de trente-trois ans s'offrent d'abord à nous, guerre aussi ennuyeuse que funeste, sans variété, sans intérêt, sans ces grands tableaux, sans ce spectacle imposant de talents et de passions contraires, qui peuvent rendre quelquefois l'histoire des guerres assez attachante. Si la sécheresse des écrivains qui ont décrit cette guerre des Saxons nous a privés de ces tableaux intéressants, elle nous a aussi épargné bien des scènes d'horreur qu'une histoire plus circonstanciée nous eût offertes. Le carnage et la désolation ne s'y montrent, pour ainsi dire, qu'en masse, sans que des détails affreux, et par-là peut-être salutaires, viennent souiller les regards et effrayer l'imagination. Si on a défini l'histoire en général le tableau des malheurs et des crimes

de l'humanité, les guerres sont la partie honteuse de ce tableau.

La destinée de la Germanie a été d'avoir à soutenir des guerres remarquables par leur longueur; le régne de Charlemagne est rempli presque tout entier par cette guerre de trente-trois ans contre les seuls Saxons, et le dernier siécle a vu, dans la même contrée, une guerre distinguée entre toutes les autres, par le nom de *guerre de trente ans*.

Les nations barbares sont jalouses de leur liberté, mais elles ne savent pas respecter celle de leurs voisins; cependant quel droit a-t-on aux avantages de la liberté, quand on veut en priver les autres? Les Saxons avoient horreur du joug, mais ils étoient toujours prêts à l'imposer; et leurs incursions perpétuelles sur les terres françaises prouvent que l'esprit de conquête ne leur étoit pas étranger. La France les avoit, à diverses reprises [*a*], assujettis au tribut, et ce tribut même étoit une cause toujours renaissante de guerre : avec des voisins, tels qu'étoient alors les Saxons, il faut des précautions de la nature de celles que la Chine a prises contre les Tartares, il faut des barrières en un mot, et non point des combats. Les Français de leur côté, les Saxons du leur avoient bien quelques forteresses, telles que Éresbourg (1), Sigebourg, et quelques autres sur les bords du Véser, de l'Issel, de la Lippe, etc.; mais pour deux nations si acharnées, l'une à combattre, l'autre à conquérir, il ne suffisoit pas qu'elles pussent être arrê-

[*a*] 772, 773.

(1) Aujourd'hui Stadberg, entre Cassel et Paderborn.

tées, il falloit qu'elles fussent totalement séparées; Charlemagne au contraire cherchoit à les unir inséparablement, en soumettant l'une à l'autre. Ceux qui ont jugé le plus favorablement de son ardeur pour les conquêtes germaniques, comparée avec son indifférence pour s'agrandir du côté de l'Italie ou de l'Espagne, ont remarqué que les nations germaniques, ayant avec les Français une origine commune et une grande conformité de mœurs, d'usages et de lois, étoient plus propres à devenir membres de l'empire français que les Napolitains, les Grecs, et les Sarrasins; qu'elles devoient même être naturellement disposées à se regarder comme faisant partie de la nation française. Mais c'étoit cette conformité même entre les deux nations qui rendoit les Saxons plus difficiles à vaincre; deux peuples barbares, dans toute la vigueur et dans toute la férocité de leur jeunesse, sont nécessairement des ennemis redoutables l'un pour l'autre; il n'y a que l'extrême inégalité des forces qui puisse assujettir l'un à l'autre, encore est-il souvent plus facile d'exterminer un peuple barbare que de l'asservir; c'est ainsi que Childebert, fils de Sigebert et de Brunehaut, trouva plus aisé de détruire les Varnes, peuple germanique, que de lui imposer le joug ou le tribut. Règle générale, c'est contre les peuples énervés, c'est sur les empires qui tombent que les conquêtes sont faciles; les Perses étoient déja domptés par le luxe et par la mollesse lorsque Alexandre acheva de les subjuguer, l'empire romain tomboit en lambeaux lorsqu'il succomba sous les barbares; il alloit se détruire de lui-même, si les barbares ne l'eussent détruit. L'empire de Constantinople, cette branche bâtarde de l'em-

pire romain, née de sa décadence, n'avoit que des vices, et n'attendoit que sa ruine. Si Charlemagne eût suivi les exemples et les principes de tous les conquérants ses prédécesseurs, c'est contre l'empire grec qu'il auroit porté ses armes, ou contre ces Sarrasins dont Charles Martel avoit augmenté la foiblesse en la révélant. La guerre de Charlemagne contre les Saxons fut bien moins une conquête comme celles d'Alexandre et de Clovis, qu'une rivalité comme celle de Rome et de Carthage, ou celle de la France et l'Angleterre. Les Saxons et les Francs n'avoient presque pas cessé d'être en guerre depuis la fondation de la monarchie française, et dans cette grande guerre contre Charlemagne, c'étoient toujours les Saxons qui attaquoient, parcequ'ils avoient un joug à secouer. Au milieu des embarras que causoient à Charlemagne, au commencement de son règne, la guerre d'Aquitaine, et ensuite le soin de recueillir, au préjudice de ses neveux, la succession de Carloman son frère, les Saxons n'avoient pas manqué de se jeter sur les terres françaises [*a*] : pour les en punir, Charlemagne, dans un parlement assemblé à Worms, fait résoudre la guerre contre eux, entre dans leur pays, prend la forteresse d'Éresbourg, et commence l'ouvrage de la conversion des Saxons par la destruction de leur idole et de son temple. Cette idole, l'objet principal de la vénération des Saxons, qui, suivant l'usage de presque toutes les nations barbares, lui immoloient des victimes humaines, se nommoit Irminsul. Les savants ont cherché à quelle divinité grecque

[*a*] Egin. Annal.

ou romaine il falloit la rapporter (1); les uns ont cru que c'étoit Mars (2), d'autres, Mercure : il importe assez peu de savoir bien précisément ce point. C'étoit peut-être une divinité plus particulière aux Saxons; et ceux qui ont cru que c'étoit le célèbre Arminius, divinisé par ce peuple libre pour avoir défendu la liberté germanique contre la tyrannie romaine, n'ont peut-être pas le plus mal rencontré. C'est du moins l'idée à-la-fois la plus intéressante, et la plus analogue aux mœurs de ce peuple; et l'on conçoit que Charlemagne, en détruisant le culte de ce dieu, et en cherchant à soumettre les Saxons au christianisme, qui, dans sa naissance, paroît avoir produit par-tout l'heureux effet d'adoucir les ames et de polir les mœurs, travailloit pour ses intérêts; c'étoit pour lui tout à-la-fois une affaire de zéle et une affaire de politique; il vouloit soumettre les Saxons pour les convertir, c'étoit sa première ambition, mais il vouloit aussi par réflexion les convertir pour les soumettre. Les Saxons déja consternés de la prise de cette forteresse d'Éresbourg, qu'ils avoient regardée comme imprenable, le furent bien plus encore, lorsqu'ils virent le temple d'Irminsul profané, les riches offrandes que la superstition des peuples y avoit accumulées, devenues la proie du vainqueur, le dieu, impuissant à les défendre et à se défendre lui-même, consumé sur

(1) Voir les *Mémoires de Littérature*, tome 3, pag. 175 et suiv. de l'histoire.

(2) Mézeray (grande Histoire) dit que le nom d'Irminsul signifie, en vieux saxon, *statue commune*, et que cette statue étoit celle du dieu Mars, ainsi nommé chez les Saxons, *parcequ'il est commun à tous*, *favorisant maintenant un parti*, *puis demain un autre*.

son autel. Les flammes qui dévoroient Éresbourg, éclairant au loin les campagnes dans les ténèbres de la nuit, glaçoient les peuples de terreur en même temps qu'elles les remplissoient de rage; la crainte fut la plus forte, ils se cachoient dans les forêts pour se dérober à ce spectacle; et du Rhin au Wéser, les Français ne trouvèrent qu'un vaste désert, qu'ils dévastèrent encore. Charlemagne, pour enlever aux Saxons un objet d'idolâtrie, fit enterrer la colonne sur laquelle avoit été élevée la statue du dieu; elle fut déterrée sous Louis-le-Débonnaire, et transportée dans l'église d'Hildesheim. On célébre encore tous les ans, dans cette ville, la veille du dimanche *Lætare*, la mémoire de la destruction de l'idole Irminsul.

La prise d'Éresbourg avoit été précédée d'une bataille perdue par les Saxons, et qui s'appela la *bataille du torrent.* Les Français, que la soif consumoit, et qu'elle alloit forcer à la retraite, furent sauvés par un torrent, qui, ayant été à sec jusque-là, roula tout-à-coup des eaux abondantes; ce qui produisit le double effet de désaltérer les Français et de les encourager, en leur persuadant que le ciel faisoit un miracle en leur faveur. L'événement est consacré par une médaille, qui représente un trophée élevé en face d'un torrent, avec cette inscription : *Saxonibus ad torrentem devictis. Les Saxons vaincus devant un torrent.*

Charlemagne se disposoit à passer le Wéser, pour chercher des ennemis au-delà [*a*]; les Saxons reparurent alors, mais en suppliants; ils demandèrent grace, et

[*a*] Mém. de Littér., t. 3, pag. 175 et suiv. de l'hist.

offrirent des otages : c'est par-là que nous verrons presque toujours finir chaque campagne.

En 774, lorsqu'ils virent Charlemagne occupé de la guerre de Lombardie, ils reprirent tout ce qui est entre le Wéser et le Rhin, et firent de nouvelles incursions sur les terres françaises; c'étoit tantôt une peuplade, tantôt une autre; car, ainsi que nous l'avons observé, les Saxons ne savoient guère se réunir pour la cause commune, ni suivre un plan, soit de conquête, soit de défense. Charlemagne étoit déja dans la Saxe, lorsqu'ils le croyoient en Italie, et il étoit avec les mêmes troupes qui venoient de soumettre la Lombardie; il divise son armée en quatre colonnes, dont trois virent l'ennemi et le battirent, la quatrième n'aperçut que de loin quelques fuyards.

L'année 775 fut encore employée presque tout entière contre les Saxons; ils avoient reperdu tout le pays situé entre le Rhin et le Wéser; ils voulurent du moins se faire de ce dernier fleuve une barrière contre le vainqueur, et ils s'avancèrent pour lui en disputer le passage : Charlemagne le passe à leur vue, fond sur eux, les dissipe, s'avance dans le pays, après avoir laissé un détachement pour garder le passage du Wéser, et s'assurer de n'être pas coupé. Les Français n'aimoient et ne connoissoient de la guerre que ce qui s'accordoit avec leur impétuosité naturelle, des batailles, des coups de main; tout ce qui demandoit du sang-froid et de la patience, répugnoit à leur caractère : les Saxons s'aperçurent que le détachement chargé de la garde du Wéser, comptant sur la fortune de Charlemagne, et sur le succès de ses armes, faisoit cette garde assez négligem-

ment [a], ils s'attachèrent à augmenter cette sécurité, en présentant eux-mêmes toutes les apparences de la négligence et de la foiblesse; ils osèrent former le projet de fermer le retour à Charlemagne, en se rendant maîtres du Wéser, et d'enfermer ce conquérant dans leur pays. Ils épièrent les moments favorables, et fondirent pendant la nuit sur le détachement du Wéser; ils eurent d'abord tous les avantages qu'ils pouvoient attendre de la surprise : les Français furent d'abord égorgés sans combattre, combattirent ensuite en désordre, et sans savoir si leurs coups tomboient sur des amis ou sur des ennemis. Peu-à-peu l'ordre s'établit; les marques auxquelles les Saxons étoient convenus de se reconnoître, furent distinguées : les Français se formèrent en bataille, résistèrent avec plus d'égalité; bientôt ils parvinrent à reprendre tous leurs avantages : pour comble de bonheur, Charlemagne, dont le talent magique étoit de se trouver par-tout, n'étoit pas alors assez éloigné du Wéser, pour que quelque bruit, ou quelque soupçon du combat ne parvînt jusqu'à lui; il arrive, au grand étonnement et des amis et des ennemis; les Saxons sont eux-mêmes pressés, enveloppés, et taillés en pièces (1). Leurs différentes peuplades viennent s'humilier, et demander grace. Charlemagne leur pardonne; car, après un grand carnage, accorder une

[a] Egin. Annal.

(1) Un des auteurs germaniques, recueillis par Meibomius, représente cette affaire comme une défaite de la part de Charlemagne, et attribue à ce prince, dans cette occasion, un mot bien peu digne de lui. Ce mot est : « J'aime mieux qu'on dise : *Charles a fui devant les « ennemis*, que si on disoit : *Charles a été tué par les ennemis.* »

trève, dont on avoit besoin soi-même, s'appeloit *pardonner;* comme demander la paix, quand on avoit perdu les moyens de faire la guerre, et donner des otages d'une foi qu'on alloit violer, s'appeloit *se soumettre.* Les Saxons n'étoient jamais véritablement soumis, et ils étoient encore plus éloignés de l'être, depuis qu'ils avoient à leur tête cet Irminsul vivant, ce nouvel Arminius, ce Vitikind, digne rival de Charlemagne par les talents, par la valeur, par les vertus, et plus intéressant que lui, puisqu'enfin il combattoit pour la liberté [*a*]. Cet homme, aussi éloquent que brave, ne cessoit d'animer les Saxons à la défense de leur pays; ses discours, toujours animés du feu de la liberté, échauffoient et transportoient aisément des cœurs nés pour elle; il avoit pour les Français, parcequ'ils étoient conquérants, parcequ'ils vouloient être maîtres, la haine qu'Annibal avoit autrefois vouée aux Romains. Non content d'errer dans toutes les peuplades des Saxons pour les remplir de son esprit, sa politique s'étendoit jusqu'aux puissances étrangères, et il cherchoit par-tout à susciter des ennemis à la France. L'entreprise que Rotgaud, duc de Frioul, le duc de Bénévent, et quelques autres seigneurs lombards, avoient formée dès l'an 776, de rétablir Adalgise sur le trône des Lombards, forçant Charlemagne à s'éloigner, parut aux Saxons une occasion favorable de reprendre les armes, ils la saisirent; mais il falloit mieux connoître Charlemagne: ses ennemis ne savoient pas encore assez à quel point il étoit redoutable; il venoit d'accabler les

[*a*] Egin. Annal.

Lombards, qui le croyoient en Germanie, il arrive, et foudroie les Saxons, qui le croyoient engagé pour longtemps au fond de l'Italie: à cette vue, ils se sentirent terrassés par un Dieu plus puissant que les leurs, ils ne surent que tomber à ses pieds et qu'implorer sa clémence. C'étoit pour la troisième fois qu'ils se révoltoient [a], car on appeloit révoltes tous les efforts qu'ils faisoient pour recouvrer la liberté, et nous les appellerons peut-être ainsi nous-mêmes, entraînés par l'exemple de tous les historiens; Charlemagne voulut enchaîner les Saxons par les liens qu'il jugea les plus puissants sur les hommes, ce furent ceux de la religion. Apres les deux autres soulévements des Saxons, il avoit agi en vainqueur qui accorde la paix; cette fois il agit en maître qui pardonne; il avoit traité, il ordonna : il avoit plutôt invité que forcé les Saxons au baptême; cette fois il en fit une condition absolue de la grace qu'il vouloit bien accorder. Mais cet article peut-il être l'objet d'une convention ou d'un ordre? Que prétendoit Charlemagne? que les Saxons fussent chrétiens. Que promettoient et qu'exécutoient les Saxons? une cérémonie. Ils se faisoient baptiser. Avec la persuasion, pourquoi des commandements et des promesses? Sans la persuasion, à quoi bon des promesses et des commandements? Les Saxons ne virent dans ce qu'on exigeoit d'eux qu'une formalité très aisée à remplir, et ils se trouvèrent fort heureux d'obtenir la paix à ce prix. Une si prompte obéissance devoit être suspecte; mais Charlemagne songeoit à donner de la consistance et

[a] Egin. Annal.

des effets réels à cette formalité : il affectoit de regarder la réunion des deux peuples comme consommée par l'unité de foi et de culte; en conséquence, les Saxons furent appelés aux délibérations communes, ils furent invités à l'assemblée du Champ-de-Mai de 777, qui devoit se tenir pour cette raison à Paderborn dans leur propre pays : on espéroit peu qu'ils s'y trouvassent, et ce fut pour les Français une surprise fort agréable d'y voir arriver leurs différentes peuplades, conduites par leurs chefs, à la réserve d'un seul; mais ce seul chef étoit tout, c'étoit Vitikind. Incapable de toute feinte et de toute foiblesse, incapable de mentir à Dieu et aux hommes, il ne vouloit ni être ni paroître chrétien et Français. Tandis que Charlemagne, à l'assemblée de Paderborn, imposoit des lois à la Saxe, et faisoit donner le baptême à ceux des Saxons qui ne l'avoient point encore reçu, Vitikind alla porter sa haine et sa douleur à la cour de Sigefroi son ami, roi des Danois ou Normands, démarche importante, première époque d'une grande révolution dans l'Europe : ce fut cette alliance de Vitikind avec Sigefroi, ce furent ses continuelles instigations qui attirèrent sur les côtes de la France ces Normands qui, pendant plus d'un siècle, la fatiguèrent par tant de ravages, qui se firent céder la plus belle et la plus riche de ses provinces, à laquelle bientôt ils en ajoutèrent d'autres, qui conquirent l'Angleterre sous Guillaume-le-Bâtard leur duc, et qui, depuis ce temps, sous le nom d'Anglais, n'ont cessé que par intervalles d'être nos ennemis et nos rivaux. Charlemagne sembla prévoir tous les maux qu'ils feroient un jour à la France. Étant sur les bords de la Méditerranée dans

un port du Languedoc, et jetant les yeux, des fenêtres de son palais, sur la vaste étendue de la mer, il aperçut des navires de ces Normands, qui, pénétrant déja d'une mer dans une autre, venoient examiner les côtes du Languedoc et de la Provence, et cherchoient à y faire une descente [a]; ce spectacle l'émut, et lui arracha des larmes; il s'accusa d'avoir négligé le soin de la marine, il résolut d'en créer une, capable de protéger toutes les côtes de son vaste empire, et d'en écarter ces pirates. Nous verrons dans la suite les efforts qu'il fit pour l'exécution de ce projet; considérons seulement ici l'influence que ce voyage de Vitikind dans le nord eut sur tant de grands événements, qui firent dans la suite et qui font encore aujourd'hui la destinée de l'Europe, et concluons que, sur les conquêtes et l'agrandissement des empires, il faut en revenir à ce mot que dit un paysan à un grand roi, qui faisoit enfermer dans son parc des terres immenses et des paroisses nombreuses: *Sire, vous aurez toujours des voisins.* Charlemagne, en subjuguant les Lombards, ne trouvoit-il pas encore derrière eux l'empire grec, ennemi si redoutable dans sa décadence même, et qui pouvoit lui opposer tant de ressources? En protégeant, en soumettant du côté de l'Espagne divers petits princes mahométans, ne pouvoit-il pas soulever contre lui toute la nation des Sarrasins, et toutes les forces du vaste empire des califes? Enfin, en réduisant les Saxons au désespoir, il les forçoit d'appeler à leur secours les puissances du nord, il apprenoit aux Normands le chemin de la France, et préparoit ces

[a] Monach. San. Gall. l. 2, c. 2.

grandes révolutions dont les siécles suivants furent témoins. Défendons-nous et n'attaquons pas; respectons les États de nos voisins, et rendons les nôtres respectables; songeons à les améliorer, et non pas à les agrandir. C'est aux conquérants et non aux voyageurs qu'il faut appliquer *cette leçon que donnent les sauvages:* RESTE DANS TON PAYS.

Charlemagne, croyant avoir converti les Saxons, parcequ'il les avoit baptisés, fit frapper à ce sujet une médaille, avec cette inscription: *Saxonibus sacro lavacro regeneratis; les Saxons régénérés par les eaux du baptême.* Exergue 777.

En 778, pendant que Charlemagne étoit occupé en Espagne à rétablir Ibinarabi sur le trône de Saragosse, pendant qu'il essuyoit à Roncevaux le seul échec qu'il ait jamais reçu en personne, pendant qu'il s'en vengeoit glorieusement par la défaite du duc de Gascogne, et honteusement par son supplice, Vitikind revient du Danemarck, il parle à ses compatriotes, et bientôt toute la Saxe est en armes; ils adoptent sa haine, ils respirent la vengeance, ils rougissent de leur esclavage et de leur christianisme forcé, ils relévent leurs idoles abattues, ils renversent les forts mal défendus et trop peu nombreux, que Charlemagne avoit crus suffisants pour les contenir; ils reprennent tout le pays situé entre le Wéser et le Rhin: ce dernier fleuve, qui semble être la borne naturelle de la France du côté du nord-est, arrête seul leur impétuosité; ils tentent de le passer, et n'ayant pu y réussir, ils en ravagent les bords depuis Cologne jusqu'à Coblentz. Observons que dans cette expédition, ainsi que dans les précédentes, les

Saxons massacroient tout, sans distinction de sexe ni d'âge, qu'ils égorgeoient les femmes, qu'ils écrasoient ou brûloient les enfants dans leurs berceaux, les vieillards et les malades dans leurs lits, qu'ils épuisoient tous les moyens de nuire, en quoi (il faut l'avouer) ils étoient plus conséquents que les peuples policés, qui sont retenus dans leur cruauté par quelques principes du droit des gens, contradictoires avec l'esprit de guerre. En effet, si la guerre est bonne, il faut la faire à outrance; s'il est beau de tuer ses frères et ses semblables, il ne faut point de terme au carnage et à la désolation; s'il faut affoiblir l'ennemi, on ne peut remplir plus sûrement, plus pleinement cet objet, qu'en détruisant avec la génération déja formée la génération naissante, et jusqu'à l'espoir des générations futures. Le contresens seroit trop fort, si l'on me soupçonnoit de conseiller ici une guerre cruelle, et de vouloir ébranler le peu que nous conservons, ou que nous avons acquis, de principes d'humanité; bien loin de vouloir les borner, c'est parceque je voudrois les étendre, que j'en montre l'incompatibilité avec notre système de guerre, et la nécessité de transformer ce droit des gens si foible, si impuissant, si contradictoire, en un système de paix constant et universel.

Charlemagne sortoit à peine de l'échec de Roncevaux, lorsqu'il apprit le nouveau soulévement des Saxons. A ces emportements forcenés, il opposa sa célérité ordinaire, remède toujours efficace aux maux du moment; tandis qu'on le croyoit engagé dans les Pyrénées, il étoit dans la Westphalie; et les historiens observent encore expressément que les mêmes troupes

qui avoient commencé cette campagne sur les bords de l'Ebre, la terminèrent sur les bords du Rhin et du Wéser. La même chose étoit arrivée en 774; les mêmes troupes qui avoient apaisé les troubles de la Lombardie, et qui avoient dissipé la faction du duc de Frioul, allèrent terminer la campagne en Saxe. Cette circonstance de la célérité française n'en est pas la moins inexplicable, et il se présente ici deux difficultés. 1° Comment des armées se transportoient-elles ainsi d'un bout de l'Europe à l'autre en si peu de temps? Comment suffisoient-elles à deux guerres dans une campagne, à deux guerres si éloignées, et contre des ennemis si différents? Comment les fatigues de ces marches forcées leur laissoient-elles les moyens d'accabler si promptement et si facilement leurs ennemis? Ces hommes étoient donc bien différents de ceux que nous connoissons! 2° Comment, en faisant toujours la guerre, en ignoroit-on si parfaitement l'art? Comment employoit-on si peu ou si mal les espions? Comment avoit-on si peu de relation avec les peuples dont on étoit entouré, que des armées pussent ainsi se transporter du fond de l'Italie et de l'Espagne au nord de la Germanie, sans que leur marche fût aperçue ou même soupçonnée?

Quoi qu'il en soit, les Saxons ne songeoient plus qu'à terminer la campagne, et ils passoient à gué la petite rivière nommée l'Eder, près d'un village nommé Lihesi, vers les confins de la Hesse, lorsque les Français parurent et les attaquèrent au milieu même de la rivière. Une partie des Saxons fut noyée, le reste taillé en pièces ou mis en fuite. L'année suivante, Charlemagne en personne gagna contre Vitikind une grande bataille,

dans un lieu appelé Bucholt, sur les bords de la Lippe ; Vitikind fut obligé de retourner dans son asile auprès de son ami Sigefroi, et les Saxons eurent recours de nouveau à la clémence du vainqueur [a]. Cette clémence étoit lassée, et le joug s'aggravoit à chaque révolte. Charlemagne resta dans leur pays toute cette année 779, et une partie de l'année 780, à chercher inutilement les moyens de dompter cette nation indomptable. Toujours attaché à l'idée qu'ils ne seroient soumis que lorsqu'ils seroient véritablement chrétiens, il prit des mesures pour rendre leur conversion solide et entière; il falloit commencer par la rendre sincère, et c'est ce qui n'étoit pas aisé. Charlemagne fit à ce sujet des ordonnances, qu'un auteur moderne trouve pleines de sagesse [b]; mais, encore un coup, étoit-ce là une matière à ordonnances? Voyons ces réglements.

« Tout Saxon qui refusera le baptême, sera puni de « mort. »

Premier article parfaitement contraire à la religion, à la raison et à l'humanité.

Ceux d'entre les Saxons qui, par zèle pour leurs dieux, ou parcequ'ils regardoient la cérémonie du baptème comme un acte formel d'apostasie, cherchoient à s'y soustraire, avoient aisément trouvé le petit stratagème de se dire baptisés et chrétiens, pour se dispenser de l'être. On voulut leur ôter cette ressource facile : on décida que « ceux qui, pour éviter le baptême, se « diroient baptisés, seroient pareillement punis de « mort. » C'étoit leur défendre d'être hypocrites; mais

[a] Annal. Moissiac. [b] Tom. 2, concil. Gall.

toute défense d'être hypocrites ne peut que redoubler l'hypocrisie; chacun sent d'ailleurs dans quels détails d'inquisition devoient jeter cette loi et quelques autres semblables dont nous allons parler. En général, on prodiguoit volontiers la peine de mort dans ces réglements *si sages;* elle étoit prononcée sans difficulté contre tout Saxon qui, après avoir été baptisé ou s'être dit baptisé, retournoit à l'idolâtrie. Cet article est une suite nécessaire des précédents, et n'a plus rien qui étonne. Mais un autre article qui peint plus particulièrement les mœurs du temps, c'est de voir la peine de mort également prononcée pour le crime de tuer un évêque ou un prêtre, et pour le péché de manger de la viande en carême (1). On ne savoit guère alors proportionner les peines aux délits; on faisoit des lois comme on faisoit la guerre, sans art, sans vues, sans principes; ou, si l'on avoit des vues immédiates et directes, comme de remédier à un inconvénient dont on étoit frappé, on ne savoit pas voir plusieurs objets à-la-fois, et combiner ses idées de manière à ne pas ouvrir la porte à mille abus, en remédiant à un seul, ou sans y remédier.

Au reste, une loi de grace tempéroit, ou plutôt détruisoit toutes ces lois de sang: un Saxon coupable de tous les crimes dont on vient de parler, non seulement

(1) Dans cette assimilation ridicule d'un péché avec les plus grands crimes, les auteurs de l'*Histoire de l'Église gallicane* n'ont vu que la matière d'une déclamation contre les riches mondains qui observent mal le carême. Ils triomphent en rapportant ce que nous apprend Dithmar, évêque de Mersbourg dans le onzième siècle, que de son temps, en Pologne, on arrachoit les dents à quiconque étoit convaincu d'avoir mangé de la viande après la septuagésime. L'usage étoit sévère.

échappoit à la peine, mais encore se mettoit à l'abri de toute recherche, en se faisant baptiser (1), ou, s'il étoit baptisé, en se soumettant à la pénitence publique. Cette loi, placée ainsi à côté des autres, devoit sans doute avoir une grande efficacité, mais seulement pour faire des hypocrites; et qu'est-ce que c'est que de recevoir le baptême sans foi, ou d'embrasser la pénitence sans repentir, et uniquement pour racheter sa vie? Quels motifs de conversion! et comment pouvoir compter sur des conversions pareilles? Ne louons point ces lois, qui ne pouvoient faire que de mauvais chrétiens, et des sujets très suspects. On ne peut se dissimuler d'ailleurs que ces précautions rigoureuses contre la rechute des Saxons dans l'idolâtrie, n'aient été le berceau de l'inquisition, qui même n'a pas manqué de s'appuyer du nom de Charlemagne, se servant ainsi de la gloire de ce grand prince pour imprimer une tache à sa mémoire. Nous trouvons cependant une chose à louer dans ces réglements, c'est la défense de brûler qui que ce soit, sous prétexte de sorcellerie. Les sorciers seront seulement donnés à l'église, c'est-à-dire deviendront serfs des ecclésiastiques (2), disposition presque juste, si ces sorciers étoient des malfaiteurs.

Une autre défense bien louable encore, et qui condamne bien hautement les mœurs de la barbarie, est

(1) Saxon Capitul. art. 19. .....*Omnes*..... *infra annum baptizentur.* Art. 14. *Si quis pro his mortalibus criminibus. ... spontè ad sacerdotem confugerit, et confessione datâ agere pœnitentiam voluerit, testimonium sacerdotis de morte excuset.*

(2) Art. 21. *Ad ecclesiæ servitium donentur.*

celle d'immoler des victimes humaines (1). C'est le fameux traité que Gélon, selon Plutarque, fit avec les Carthaginois, mais dont on conteste la réalité.

Charlemagne fit publier ces lois avec la plus grande solennité, dans un parlement où assistèrent tous les chefs des Saxons; mais, en les supposant même entièrement bonnes, elles n'auroient pas suffi pour amener les Saxons au christianisme, s'ils n'avoient eu les yeux continuellement frappés de l'appareil de la religion. Charlemagne bâtit dans leur pays des monastères et des églises; il y fonda divers évêchés, il remplit la Saxe de prêtres et de missionnaires; il s'avança dans le pays, et, sans combat, sans violence, par la seule terreur de son nom, il étendit ses conquêtes et celles du christianisme jusqu'à l'Elbe; il prit soin de relever les forts qui venoient d'être abattus; mais ces forts étoient insuffisants, et les autres moyens ne le furent pas moins. Charlemagne s'éloigna, et Vitikind revint. Vitikind gouvernoit les Saxons par l'éloquence et par l'amour, Charlemagne par la force et par la terreur.

En 782, la Saxe se révolta de nouveau [*a*]; Charlemagne, occupé ailleurs, y envoya deux armées qui devoient se concerter dans leurs opérations; car sans concert, quel succès peut-on attendre? L'une étoit commandée par le comte Theudéric, parent et ami de

(1) Art. 9. *Si quis hominem diabolo sacrificaverit, et in hostiam, more paganorum, demonibus obtulerit, morte moriatur.*

« Si quelqu'un sacrifie un homme au démon, et que, suivant l'usage « des païens, il l'offre en holocauste aux esprits impurs, qu'il soit puni « de mort. »

[*a*] Egin. Annal.

Charlemagne, accoutumé à vaincre avec lui, et le Parménion de cet Alexandre : l'autre armée avoit trois chefs ; Adalgise, chambellan du roi, Geilon, comte de l'estable ou connétable (1), et Wolrade, comte du palais. On ne conçoit pas bien par quelle politique Charlemagne avoit tant multiplié les généraux ; c'étoit faire naître gratuitement des occasions de discorde ; les trois chefs furent cependant assez unis entre eux, parcequ'ils étoient tous les trois également jaloux de la faveur et des talents de Theudéric. Ce général avoit tracé un plan de campagne dont le succès paroissoit infaillible ; les trois chefs s'attachèrent à le faire manquer, et parcequ'il n'étoit pas d'eux, et parcequ'il étoit de lui. On trouve chez les peuples guerriers et barbares presque tous les vices des cours polies et corrompues, sans les avantages de celles-ci ; on savoit dès-lors exposer le salut de l'État pour empêcher le succès d'un rival. L'armée des trois chefs devoit se réunir à l'armée du comte Theudéric, qui devoit en prendre alors le commandement général ; il avoit déja pris un poste très avantageux, d'où il incommodoit fort les Saxons dans leur camp ; il indiqua aux trois chefs le poste qu'ils devoient prendre aussi, pour achever d'enfermer les Saxons, et de leur couper les vivres. Les trois chefs convinrent ensemble de déconcerter ce projet, et d'attaquer les Saxons, qu'ils se croyoient sûrs de vaincre, parceque Charle-

(1) Ce n'étoit pas à titre de connétables que le connétable Geilon, et depuis encore sous le même règne, le connétable Bouchard, commandoient les armées. Cette dignité, qui répondoit à celle de grand-écuyer, étoit alors purement domestique, et n'est devenue militaire que long-temps après.

magne les avoit toujours vaincus. Vitikind reconnut d'abord, et à cette attaque faite mal-à-propos, et à la manière dont elle fut faite, qu'il avoit affaire à des hommes imprudents ; profitant habilement de toutes leurs fautes, et déployant contre eux ce génie qui n'étoit terrassé que par celui de Charlemagne, il remporta la victoire la plus complète; l'armée française fut mise en déroute et taillée en pièces, après avoir perdu tous ses plus braves capitaines. Adalgise et Geilon, voyant les tristes fruits de leur jalousie et de leur indocilité, ne voulurent point survivre à cet affront [*a*]; ils se jetèrent au milieu des ennemis, tendant la gorge aux épées et aux traits, et expièrent du moins une faute si funeste par une mort honorable; le comte Wolrade, qui eut le malheur de ne pouvoir mourir, put s'en consoler, par l'honneur qu'il eut de n'être pas inutile à sa patrie dans ce grand désastre; il sauva les restes de l'armée vaincue; leur asile fut le camp du comte Theudéric, qui ne put être entamé par les vainqueurs. Cette bataille mémorable se livra au pied du mont Sintal, près du Wéser.

Charlemagne ne voulut confier qu'à lui-même le soin de sa vengeance; il accourt dans la Saxe : à sa vue, les Saxons oublièrent leur victoire, ils se sentirent vaincus, et demandèrent grace; Vitikind prit la fuite ; et les Saxons, parcequ'il étoit absent, n'accusèrent que lui de leur révolte : mais Charlemagne irrité vouloit des victimes présentes; il pardonnoit les révoltes, mais non pas les succès; moins jaloux de sa puissance que de sa

[*a*] Egin. Annal.

gloire, tout affront lui étoit insupportable. On a vu avec quelle cruauté il s'étoit vengé du duc de Gascogne, après l'échec de Roncevaux; il fut plus cruel encore envers les Saxons; il se fit remettre quatre mille cinq cents des principaux d'entre eux, et de ceux qu'il jugea les plus coupables, et il les fit tous décapiter. Les Saxons désarmés entouroient l'échafaud, et étoient entourés eux-mêmes par les Français en armes; leurs regards furent souillés de cet affreux spectacle, qui réunissoit l'appareil d'un supplice et l'horreur d'un massacre public; ils furent obligés de renfermer dans le fond de leur cœur la rage et la douleur dont ils étoient dévorés. Charlemagne, en cette occasion, prit Alexandre pour modèle, et le surpassa en cruauté. Le conquérant macédonien ayant forcé la ville de Tyr, fit attacher à des croix plantées le long du rivage de la mer deux mille Tyriens échappés au carnage, spectacle horrible aux yeux mêmes des vainqueurs. Tout conquérant est forcé d'être barbare (1).

Aveuglé par les préjugés du temps, Charlemagne, tandis qu'il flétrissoit par cette infame cruauté la gloire déja si équivoque de ses conquêtes, ne doutoit pas que cette horrible exécution ne lui répondît pour toujours de la fidélité des Saxons; il y ajouta un ordre secret de poignarder ceux qui exciteroient les Saxons à la révolte, ordre si dangereux par la facilité d'en abuser; il ne tint qu'à lui de reconnoître toute l'inefficacité de la violence. Jamais les Saxons n'avoient été si turbulents, si enne-

(1) Quels traits me présentent vos fastes,
Impitoyables conquérants!

mis du christianisme et de la France, si dévoués à Vitikind. « Ce chef infortuné du parti le meilleur » revint leur demander comment ils avoient pu soutenir la vue du supplice de leurs compatriotes, de leurs frères, de leurs complices, s'ils étoient coupables [a]; comment ils n'avoient pas renversé l'échafaud, égorgé les bourreaux, et si la vie étoit un si grand bien, qu'elle méritât d'être rachetée par un tel opprobre? Leur réponse fut de le suivre, et de se précipiter de nouveau avec lui dans le péril et dans la mort. Une fureur sombre et farouche les rendoit supérieurs à toute crainte, insensibles à toutes leurs pertes. Ce n'étoit plus pour la liberté ni pour l'honneur qu'ils combattoient, c'étoit pour mourir (1) en donnant la mort à leurs oppresseurs et à leurs bourreaux. Albion, un des principaux chefs des Saxons, digne lieutenant de Vitikind, comme lui plein de talents, de valeur et de ressources, comme lui ennemi des Français et de la servitude, associa son nom au grand nom de ce généreux défenseur de la liberté; ils succombèrent tous deux sous Charlemagne, et ils furent plus grand que lui.

Jusque-là, les Saxons n'avoient pas osé combattre en bataille rangée contre Charlemagne en personne; ou ils s'étoient soumis à sa vue, ou ils avoient fui devant lui, ou ils l'avoient attendu dans des retranchements : n'ayant plus rien à ménager, ils l'attaquèrent

[a] 783.

(1) *Devota morti pectora liberæ,*
Quantis fatigaret ruinis!

« Que l'on vend cher sa vie, quand on a le courage de se dévouer « à une mort volontaire ! »

en plaine [a]; ils perdirent contre lui deux grandes batailles, dont chacune leur coûta une armée presque entièrement détruite ou dissipée; mais chaque fois ils disputèrent la victoire, et leur désespoir enfanta aussitôt des armées nouvelles. Convaincus de nouveau, par cette double expérience, de l'ascendant invincible de Charlemagne, ils voulurent croire du moins que cet ascendant lui étoit personnel, et se rappelant la victoire qu'ils avoient remportée sur les lieutenants de ce prince au pied du mont Sintal, ils attaquèrent à Draigny [b], près de la Lippe, une autre armée, commandée par Charles, l'aîné des fils légitimes de Charlemagne (1); ils espéroient se venger sur le fils des triomphes du père, ils ne firent qu'augmenter ces triomphes, en lui procurant la satisfaction de vaincre encore par son fils : on ignore à quel point ce fils, âgé alors de douze ans, mais né et nourri dans les camps de Charlemagne, pouvoit avoir contribué à la victoire; tout ce qu'on sait, c'est qu'il commandoit à cette bataille, qui parut consommer pour lors la défaite des Saxons, et après laquelle ils ne reparurent plus en bataille rangée.

Mais ils ne se soumirent point. A la guerre de plaine ils substituèrent une guerre de montagnes; ils se dispersoient par pelotons, que Vitikind et Albion rassembloient quelquefois, et qui tenoient continuellement les Français en alarme; ils obligèrent Charlemagne à se fixer pendant plusieurs années dans leur pays; il em-

[a] 784. [b] 785.

(1) Pepin-le-Bossu, fils d'Himiltrude, première femme de Charlemagne, étoit réputé bâtard.

ploya d'abord ce temps à les chercher, à les poursuivre dans leurs retraites inaccessibles, à courir partout sur leurs traces, à combler leur désespoir, à ravager, à conquérir, à se rendre de plus en plus odieux et redoutable à ces peuples. Il reconnut ensuite l'abus de ce système de guerre, il se repentit de n'avoir fait de toute la Saxe qu'un vaste désert, il voulut y ramener des habitants; il commença de négocier avec les Saxons, pour qu'ils abandonnassent leurs forêts et leurs montagnes; mais il s'y prit mal encore; il suivit les principes de la politique vulgaire, il voulut diviser pour commander, il jeta des semences de discorde parmi les Saxons; il profita de la jalousie que la gloire de Vitikind et d'Albion inspiroit à tous les autres chefs, pour attirer ceux-ci dans son parti. Son esprit naturellement éclairé, son cœur naturellement droit, lui découvrirent bientôt encore l'abus de cette politique artificieuse; il n'écouta plus que sa générosité, qui ne le trompoit jamais; il s'adressa directement à ses illustres ennemis, Vitikind et Albion; il entreprit de changer leurs cœurs, et de désarmer leur haine par des procédés nobles, de traiter avec eux comme un grand homme traite avec des gens braves qu'il a eu la gloire de vaincre [a]; il leur prodigua ces égards et ces honneurs qui peuvent seuls flatter les grandes ames; il leur fit sentir les douceurs de la vie civile, les charmes de la paix, la sainteté du christianisme, qui tend à faire de tous les hommes un peuple de frères; enfin, Vitikind et Albion sentirent qu'ils devoient se confier à Charlemagne [b], et ce prince

[a] 786. [b] Egin. Annal.

ayant été rappelé en France par quelques affaires, ils vinrent le trouver au milieu de ses États à Attigny-sur-Aîne, où ils reçurent le baptême, ainsi qu'une foule de Saxons qu'ils menoient à leur suite; ils donnèrent à tous l'exemple d'embrasser sincèrement le christianisme, et d'y rester constamment attachés. Divers auteurs mettent Vitikind au nombre des saints (1); quelques généalogistes font descendre de lui la troisième race de nos rois.

(1) On raconte que Vitikind, après sa conversion, étant retourné en Saxe, encore imparfaitement instruit de nos mystères, mais plein d'un desir ardent de s'en instruire mieux, il lui vint dans l'esprit, comme par inspiration, de se déguiser en mendiant, pour venir à la cour de Charlemagne, inconnu, et y examiner à son aise les cérémonies de l'église pendant la semaine sainte et la semaine de pâques; il fut reconnu et conduit au roi, qui, surpris de ce travestissement, lui en demanda la cause. Vitikind la lui dit; le roi alors l'interrogea sur les observations qu'il avoit faites à la faveur de son déguisement. Vitikind, après avoir paru très édifié du pieux recueillement de Charlemagne, et de la manière dont il l'avoit vu entrer dans l'esprit des différents mystères, ajouta : « Mais ce qui m'a le plus étonné, a été de « voir que tous ceux qui approchoient d'une certaine table, placée « au milieu du temple, recevoient dans la bouche, des mains du « prêtre, un bel enfant, que j'ai vu distinctement sourire aux uns « avec tendresse, et s'approcher des autres avec une répugnance « marquée. Expliquez-moi ce que c'est que cet enfant. » Charlemagne, plein d'admiration, s'écria : « Que vous êtes heureux d'avoir vu ce « que ni moi ni nos prêtres mêmes n'avons encore mérité de voir ! » Qu'Albert Crantz, à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, ait rapporté ce trait, dans sa *Métropole saxone*, ou Histoire ecclésiastique de la Saxe, d'après quelque légende du temps, ou quelque vieille tradition saxone, il n'y a rien là d'étonnant; mais on peut être surpris de voir les auteurs de l'église gallicane, qui se piquent de critique, redire la même chose sur sa parole, au milieu du dix-huitième siècle, sans témoigner le moindre doute, quoique la réponse même de Charlemagne soit propre à en faire naître.

La soumission de ces deux chefs entraîna, au moins pour quelques années, celle de presque toute la Saxe; nous voyons même Charlemagne se servir des Saxons, comme d'un peuple de sa dépendance, dans les guerres qu'il fait à d'autres peuples; mais cette vaste nation, subdivisée en une multitude de peuplades, n'étoit jamais parfaitement réunie. Malgré tous les soins de Charlemagne, secondés par les efforts sincères de Vitikind et d'Albion, quelques unes de ces peuplades n'avoient point reçu le baptême; et parmi celles, qui, de gré ou de force, de bonne ou de mauvaise foi, s'étoient soumises au christianisme, toutes n'étoient pas dans les intérêts de la France. Quelques unes fournissoient des secours à ces mêmes peuples, contre lesquels Charlemagne employoit le gros de leur nation, d'autres entretenoient dans les montagnes une guerre sourde, qui éclatoit dans les moments favorables, et qui, dans tous les temps, étoit un objet d'attention pour les Français.

L'année 790 a été remarquée comme unique dans tout le régne de Charlemagne, parcequ'elle se passa sans guerre. Jusque-là il n'y avoit point eu d'année où Charlemagne n'eût paru en armes, au moins dans la Saxe, qui, au défaut de toute autre contrée, lui fournissoit toujours infailliblement des occasions de guerre. On a comparé cette année 790 à ces années si rares dans l'histoire romaine, où l'on fermoit le temple de Janus. On a depuis remarqué de même, sous Louis XIV, une époque bien rare et bien courte, où, après le traité de Riswick en 1697, et celui de Carlowitz en 1699, il n'y eut aucune guerre, non seulement dans toute l'Eu-

rope, mais même dans tout le monde connu. L'année 790 n'a pas entièrement mérité d'être regardée comme une époque de paix, car elle se passa tout entière en préparatifs de guerre.

Les Saxons étoient toujours censés soumis, ils avoient pour gouverneur le comte Théderic, qui exerçoit sans cesse leur valeur, et occupoit leur inquiétude contre les autres ennemis de la France. En 793 ceux d'entre eux qui servoient dans son armée se mutinèrent, et taillèrent en piéces un détachement qui lui servoit d'escorte; bientôt ce mouvement, qu'on avoit regardé comme un trait particulier d'indiscipline plutôt que comme un germe de révolte, et qu'on avoit cru devoir dissimuler, dégénéra en un soulévement général, qui éclata par les mêmes signes que les révoltes précédentes, c'est-à-dire par le retour à l'idolâtrie, par le rétablissement des idoles, par l'incendie des églises, par le massacre des prêtres; ainsi l'ouvrage de tant de conquêtes et de tant de conversions fut renversé en un jour. On s'aperçut même que ces peuples grossiers avoient appris ou de la France, ou de la nécessité, à étendre les liens de la politique; que non seulement ils avoient des correspondances avec ces peuplades de montagnards indomptés, dont les courses avoient toujours entretenu en Saxe une sorte de guerre, mais encore qu'ils avoient traité secrétement avec les ennemis mêmes contre lesquels prétendoit de les faire marcher, c'est-à-dire avec les Huns. Charlemagne fit entrer dans leur pays deux armées; ils se soumirent. Il chercha nouveaux moyens, sinon de les punir, du moins de les contenir pour la suite; il avoit épuisé tour-à-tour les voies de rigueur et

les voies de clémence; il avoit été cruel et généreux; il crut être politique, en arrachant ces rebelles obstinés d'une patrie où ils respiroient, avec l'air, l'esprit d'indépendance et de révolte; semblables à ces enfants de la terre dont parle la fable, qui, lorsqu'ils avoient été renversés, se relevoient plus hardis et plus vigoureux, comme ranimés par les embrassements de leur mère; Charlemagne imagina de transplanter le tiers des Saxons, et de les disperser dans diverses provinces de la France, où, forcés d'abord de paroître Français et chrétiens, ils le devinrent naturellement dans la suite, et il mena de nouveau le reste de la nation contre les Huns; non qu'il attendît d'eux un zéle sincère et des services utiles, mais pour les avoir sous ses yeux, et pour les tenir sous sa main puissante et victorieuse.

Ces occupations remplirent toute l'année 794. Charlemagne indiqua un parlement à Cuffenstein, près de Mayence, pour l'ouverture de la campagne de 795; car chaque année étoit une campagne (1). Il avoit ordonné à tous les Saxons de s'y trouver, il ne s'y en trouva qu'un fort petit nombre; cette absence fut imputée à désobéissance [*a*]. Charlemagne, pour les en punir, fit de nouveau de leur pays un vaste désert, et cela de deux manières : 1° en ajoutant encore à son système de transplantation, ce qui lui procuroit le double avantage et d'affoiblir la Saxe et de peupler la France, 2° en

[*a*] Chron. Moissiac. Annal. Fuldens. Egin. Annal.

(1) *Je vois quelques campagnes de plus sur le visage de votre majesté*, disoit à Louis XIV un flatteur, qu'un mouvement involontaire de surprise avoit trahi, en annonçant à ce prince combien il le trouvoit changé.

portant le fer et le feu dans tout le pays situé entre le Wéser, la mer d'Allemagne et l'Elbe, et même au-delà de l'Elbe du côté de la mer Baltique; il consuma toutes les années 795, 796 et 797 à ravager ces malheureuses contrées, qu'il étoit au moins inutile de conquérir pour les livrer au feu. Les tristes détails de ces stériles et funestes expéditions seroient aussi ennuyeux pour le lecteur qu'il dut être ennuyeux pour Charlemagne d'avoir à recommencer sans cesse un ouvrage toujours imparfait, et si souvent renversé.

En 795, les Saxons, dans un de leurs soulévements, avoient attiré dans une embuscade le roi des Abodrites, ces fidéles alliés des Français, et ce prince y avoit péri. Sa mort fut vengée par le massacre de plus de trente mille Saxons.

En 798, quoique Charlemagne fût dans le pays, il y eut encore un grand soulévement des Saxons, qui fut encore puni par de nouveaux ravages et de nouveaux massacres, et qui continua toujours plus ou moins vivement, plus ou moins ouvertement; quand Charlemagne étoit en-deçà de l'Elbe, on se révoltoit au-delà; quand il passoit l'Elbe, la révolte étoit sur les bords du Wéser. Enfin, ce ne fut qu'en 804 que Charlemagne parvint à couper entièrement la racine de ces guerres par une transplantation générale des Saxons, exécutée sous ses yeux par son armée victorieuse, dont toute la puissance et toute la violence suffisoient à peine pour arracher ces malheureux à une patrie qu'ils aimoient d'autant plus, qu'ils la regardoient comme le seul véritable asile de la liberté; les marais situés vers l'embouchure de l'Elbe leur étoient principalement chers par l'inac-

cessibilité qui les y avoit défendus si long-temps. La Flandre et le Brabant étoient alors presque entièrement couverts de forêts ; dix mille familles saxones y furent transplantées, et furent employées à les défricher, ouvrage doublement utile, et pour rendre ces contrées habitables, et pour dompter les Saxons par le travail.

On prétend cependant que le caractère dominant des Saxons, leur amour pour l'indépendance et pour la liberté, inspirés par eux aux naturels du pays, fut dans la suite le principe de tant de révoltes des Flamands contre leurs souverains [*a*]; et c'étoit un proverbe commun du temps de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois, que Charlemagne, en mêlant les Saxons avec les Flamands, *d'un diable en avoit fait deux*.

Un souverain légitime et juste a droit de traiter de rebelles les sujets qui résistent à ses lois; mais ce titre de rebelles est trop souvent prodigué par les conquérants et les despotes aux amateurs de la liberté. Eh! pourquoi vouloir asservir un peuple libre? pourquoi exterminer ou transplanter un peuple, pour conquérir un désert au-delà duquel on retrouve encore la guerre et la haine?

Le pays dont on arrachoit les Saxons fut donné aux Abodrites leurs ennemis perpétuels et les alliés fidèles des Français.

Au-delà de ces peuples étoit cette formidable puissance des Danois ou Normands, qui ne voyoit pas avec moins d'inquiétude l'agrandissement de Charlemagne

[*a*] Jacob. Mey. An. rer. Flandr. Joan. Isaac. Pontan. Hist. Egin. Annal.

de ce côté, que les Sarrasins du côté de l'Espagne, et les Grecs du côté de l'Italie : comme cette puissance étoit moins connue que les deux autres, parcequ'elle étoit encore dans sa naissance, peut-être Charlemagne avoit-il moins songé à la ménager, et avoit-il moins redouté de lui donner des alarmes, peut-être étoit-ce un des motifs de la préférence qu'il avoit donnée aux conquêtes du nord sur celles du midi. Sigefroi, roi des Normands, avoit toujours paru vouloir entretenir la paix avec la France; mais ses sujets infestoient toutes les mers, observoient toutes les côtes. Ce peuple tiroit de la marine une source nouvelle de puissance, inconnue à toutes ces nations barbares qui, sorties du sein de la Germanie, n'avoient jamais conçu d'agrandissement que par terre. Sigefroi parloit toujours de paix à Charlemagne, mais il étoit l'ami de Vitikind; sa cour avoit été la retraite de ce général saxon dans toutes ses disgraces, et les États de Sigefroi servoient d'asile à tous les Saxons chassés de leur pays par le sort de la guerre; il avoit souvent envoyé à Charlemagne des ambassadeurs, qui avoient comparu dans les divers parlements que tenoit ce prince; mais ces ambassadeurs étoient des espions, choisis de concert par Sigefroi et par Vitikind pour épier les endroits et les moments foibles; ils n'avoient jamais de rapport favorable à faire; ils voyoient Charlemagne dans toute sa puissance et dans toute sa gloire; ils le voyoient plus grand dans ses parlements et dans ses conseils qu'à la tête de ses armées, donner des lois aux nations vaincues, prendre des mesures sages pour l'exécution de tous ses desseins, et sur-tout gouverner ses sujets avec une douceur et

une justice qui invitoient tous les cœurs à voler au devant de son joug. C'étoient autant de raisons pour éviter d'entrer en guerre ouverte avec un prince qui joignoit ainsi au talent de vaincre le talent plus rare de régner ; ces raisons déterminèrent toujours Sigefroi à la paix : Godefroi son successeur, qui régnoit dans le temps de la réduction des Saxons, suivit la même politique, et voyant la barrière qui séparoit ses États de la France, renversée par la transplantation entière des Saxons, il n'en fut que plus empressé à marquer au vainqueur la plus grande condescendance ; il se hâta de conclure un traité, par lequel il s'obligeoit à faire sortir de ses États les Saxons qui s'y étoient réfugiés.

La guerre naît de la guerre, et les conquêtes rendent quelquefois les conquêtes nécessaires ; de la guerre des Saxons naquit la guerre des Wiltses, qui fut moins une guerre qu'une conquête prompte et rapide, faite sans aucune hostilité, par la seule terreur du nom de Charlemagne. Les Wiltses occupoient, sur les bords de la mer Baltique, les contrées qu'on nomme aujourd'hui la Poméranie et la marche de Brandebourg. Charlemagne, qui n'avoit pas encore dompté ni transplanté les Saxons, sentit aisément l'avantage qu'il pourroit tirer contre eux de la possession de ces provinces, à la faveur desquelles il pourroit les presser du côté de l'Oder et de la Vistule, comme il les pressoit déja du côté du Rhin et du Wéser. Il ne faut qu'un prétexte aux conquérants, souvent même ils ne daignent pas en alléguer : mais ces peuples barbares en fournissoient toujours plus ou moins par les courses qu'ils ne cessoient de faire chez leurs voisins, comme ceux-ci en faisoient chez eux ; les Wiltses en avoient fait quelquefois chez

les Abodrites, qui les serroient de près; ceux-ci étoient sous la protection de la France. Charlemagne jugea qu'il devoit venger les Abodrites, parcequ'il avoit besoin du pays des Wiltses; il y parut tout d'un coup en armes, et ce pays fut soumis; les Wiltses furent Français comme les Abodrites, ils prêtèrent serment de fidélité, et, ce qui est peut-être assez étonnant après une conquête, ce serment ne fut guère violé.

Les Frisons avoient été enveloppés dans la ruine des Saxons leurs alliés, et leur pays avoit été soumis, ainsi que celui des Sorabes, long-temps avant la réduction et la transplantation des Saxons. Ainsi toute la partie septentrionale de la Germanie étoit réduite. Saxons, Frisons, Abodrites, Wiltses, Sorabes, tout étoit devenu Français; mais à quel prix! Les conquêtes de Charlemagne, jointes aux possessions que les Français avoient avant lui dans ces contrées, étendoient la domination de Charlemagne en Germanie, depuis la mer d'Allemagne et la mer Baltique, presque jusqu'aux confins de l'Italie par la Bavière; mais cette domination ne s'étendoit guère que sur des ruines, du moins dans la partie conquise, et même les anciennes possessions françaises se ressentoient des ravages de la guerre: les Saxons y avoient laissé, en plus d'un lieu, des monuments durables de leur désespoir.

Une autre guerre, née en partie de la guerre contre les Saxons, en partie des guerres d'Italie, avoit occupé Charlemagne, dans le temps même où les Saxons lui donnoient le plus d'embarras; cette guerre est celle qu'il fit aux Huns ou Avares [*a*]. Nous avons vu que

[*a*] Egin. Annal. Annal. Fuld.

ces peuples étoient entrés dans la ligue que Tassillon, duc de Bavière, et Arichise, duc de Bénévent, avoient formée avec les Grecs, pour replacer Adalgise leur beau-frère sur le trône des Lombards : Charlemagne avoit triomphé de tous ces ennemis; Arichise étoit mort, Tassillon dépouillé, Adalgise chassé, les Grecs et les Huns repoussés. Il étoit naturel cependant que Charlemagne conservât du ressentiment de cette entreprise, et que, d'après le système de guerre établi alors, il cherchât à se venger; mais il semble que ce ressentiment auroit dû se tourner par préférence contre les Grecs, et que la politique l'exigeoit ainsi : en effet, c'étoit la cour de Constantinople qui donnoit un asile au prince Adalgise; elle continuoit de lui en donner un depuis sa défaite ; par-là elle menaçoit sans cesse Charlemagne d'une entreprise nouvelle, et perpétuoit la querelle de la Lombardie; les Huns n'étoient entrés dans cette querelle qu'à la sollicitation du duc de Bavière, que dans le desir et dans l'espérance du pillage ; ils n'avoient point, comme les Grecs, une suite d'intérêts et de vues politiques qui les rendissent essentiellement ennemis des Français ; les provinces de l'empire grec, contiguës aux domaines des Français, étoient peut-être beaucoup plus aisées à conquérir sur cette nation amollie et dégénérée, que ne l'étoit le pays sauvage d'une nation barbare, et la conquête en étoit sûrement plus utile. On dit que Charlemagne, faute de marine, ne pouvoit pas faire la guerre aux Grecs avec avantage; il sut créer une marine contre les Normands, il eût pu en créer une contre les Grecs. D'ailleurs, s'il falloit une marine pour enlever à ceux-ci la Sicile et les autres îles de la Méditerranée, il n'en falloit pas pour

les dépouiller de ce qui leur restoit en Italie, sur-tout dans un temps où il y avoit si peu de places fortes, soit sur le bord de la mer, soit dans l'intérieur des terres; il étoit peut-être assez extraordinaire qu'un roi conquérant, maître de la Lombardie, souverain de Rome, du duché de Bénévent, et d'une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples, n'achevât point cette conquête, et qu'il laissât subsister une autre puissance que la sienne dans le continent de l'Italie. Les Français n'avoient au contraire avec les Huns que ces contestations inévitables entre voisins, et sur lesquelles on est si aisément d'accord, quand on veut sincèrement la paix; on disputoit sur les limites respectives de la Bavière et de la Pannonie; on ouvrit même des conférences à ce sujet, pour paroître chercher la paix; on ne put y convenir de rien, parcequ'on cherchoit la guerre.

Le vrai motif qui engageoit Charlemagne à porter la guerre dans le pays des Huns, en laissant en paix les Grecs, est celui que nous avons déja dit. Charlemagne étoit un conquérant, mais un conquérant convertisseur [a]. S'il vouloit ajouter des provinces à son empire, il vouloit aussi gagner des ames à Dieu; les Grecs n'offroient de ce côté aucune matière à son zéle, et les Huns étoient idolâtres; c'étoit moins une guerre de politique qu'il vouloit faire, qu'une guerre de religion et une véritable croisade; il la fit en effet prêcher par les prêtres, comme on prêcha dans la suite les croisades; son camp fut une espéce de séminaire, où l'on observoit des jeûnes rigoureux, où l'on faisoit des prières publiques et

[a] Monach. San-Gall. Egin. Annal.

des processions solennelles, où l'appareil religieux étoit joint par-tout à l'appareil militaire. Ce faste pieux n'étoit pas sans politique. Les armées avec lesquelles Charlemagne entroit en Pannonie étoient principalement composées de ces Saxons, de ces Frisons, de ces Wiltses, de tous ces peuples encore mal soumis, et à peine chrétiens; il étoit bon de fortifier leur christianisme par l'habitude des pratiques religieuses, et par la pompe imposante des cérémonies. Charlemagne pensoit même que ce spectacle, exposé aux regards des peuples qu'il venoit combattre et convertir, pourroit devenir un moyen de conversion pour eux, soit parcequ'un peuple, encore grossier et barbare, est facilement ému par les sens, soit parceque ce même peuple, témoin des cérémonies par lesquelles les Français appeloient sur leurs armes la protection divine, reconnoîtroit l'efficacité de leurs prières aux succès mêmes dont elles seroient suivies. Charlemagne eut dans cette guerre ses succès ordinaires, et il les avoit mérités par sa bonne conduite. Il avoit tracé pour cette année (791) un plan de campagne, auquel on ne peut, ce semble, faire qu'un seul reproche, c'est qu'on n'en commença l'exécution qu'au mois de septembre, ou plutôt on ne peut pas même faire ce reproche, puisque, malgré cette exécution tardive, la campagne réussit. Ce plan étoit de pénétrer à-la-fois en Pannonie avec trois armées, et par trois endroits; du côté de la Bohême, du côté de la Bavière et du côté de l'Istrie. Le comte Théderic, et Mainfroi chambellan du roi, à la tête des Saxons, des Frisons et des Thuringiens, s'avançoient le long du Danube par la rive septentrionale; Charlemagne avec ses Français, ayant passé ce fleuve, le côtoyoit par la

rive droite; les Bavarois descendoient le fleuve avec ce qu'on appeloit alors une flotte, c'est-à-dire avec des bateaux qui, portant toutes les provisions, fournissoient à la subsistance des deux armées, et qui assuroient leur communication. Les ducs de Frioul et d'Istrie conduisoient de leur coté les troupes d'Italie; ils furent les seuls qui virent l'ennemi; ils remportèrent une victoire qui répandit une telle épouvante parmi les Huns, qu'ils se dispersèrent dans les bois et sur les montagnes, comme avoient fait si souvent les Saxons, et laissèrent leurs forteresses sans garnison, et leur pays sans défense. Charlemagne de son côté, Théderic du sien, n'eurent qu'à piller et à ravager; ils arrivèrent ainsi jusqu'aux bords du Raab, où la saison avancée, et une épizootie qui détruisoit les chevaux de l'armée du roi, obligèrent de terminer la campagne. Le roi se proposoit de revenir l'année suivante achever sa conquête, et c'étoit le vœu de tous ses guerriers, qui, s'ils avoient perdu leurs chevaux, en avoient été bien dédommagés par le butin qu'ils avoient fait : mais avec tant d'ennemis et tant d'affaires, comment suivre un projet? Le malheur d'avoir tant vaincu, est d'avoir toujours à vaincre; la peine des conquérants est d'avoir toujours à recommencer l'ouvrage de leurs conquêtes, sans pouvoir jamais s'en assurer la paisible possession; d'autres ennemis, qu'on avoit crus domptés, occupèrent ailleurs la valeur de Charlemagne; les Saxons n'étoient point encore débellés, ils firent alors une de ces irruptions si fréquentes dont nous avons parlé, ils la firent à l'instigation des Huns, qui commençoient à entretenir quelque correspondance avec leurs voisins, et à faire quelque usage de la politique; ils auroient dû avoir

celle de se joindre à tous les ennemis de Charlemagne pour augmenter son embarras, et lui ôter, même à l'avenir, le pouvoir de leur nuire; ils se contentèrent de respirer pour le moment, et Charlemagne, obligé de renvoyer à un temps éloigné la conquête et la conversion de la Pannonie, ne tira aucun fruit du grand armement de 791. Cette campagne si savante et si bien combinée ne fut qu'une course; ce formidable appareil, ce grand développement des forces d'un grand monarque, aboutit à quelque butin.

Enfin, ce ne fut qu'en 795 que Charlemagne, sans être libre encore de ses autres affaires, reprit son projet sur la Pannonie. Les Huns avoient dans leur gouvernement quelques uns des inconvénients qui avoient fait la foiblesse des Saxons, ou plutôt ils n'avoient aucuns principes fixes de gouvernement; tantôt ils se rassembloient sous un même roi qu'ils élisoient, tantôt ils se divisoient, comme les Saxons, en diverses peuplades, qui avoient chacune leur chef particulier; de là naissoient tous les troubles qu'on peut aisément imaginer. Au temps dont il s'agit, le pays étoit en proie aux discordes civiles; ce fut le moment que Charlemagne prit pour y porter la guerre. Si les Huns avoient aussi bien su s'accorder entre eux alors, qu'ils avoient su depuis long-temps pourvoir à la défense de leur pays, cette conquête n'auroit pas été facile; aucune autre nation n'avoit pris, relativement à cet objet, de si sages mesures, et elles auroient pu servir de modéles aux Français mêmes, pour se mettre à l'abri des incursions des Saxons, et de leurs autres voisins germaniques, sans tant de guerres et d'effusion de sang. La

Pannonie étoit divisée en neuf cantons, appelés *cercles;* de là vient, à ce qu'on croit, l'usage qu'on fait encore aujourd'hui de ce nom dans la division des principales provinces de l'empire; ces cercles étoient séparés les uns des autres par une haute levée qui les environnoit de tous côtés, et qui étoit bordée d'une forte palissade. Outre ce rempart et ce retranchement général de chaque cercle, chaque ville, chaque bourg, chaque village, renfermé dans chacun des cercles, étoit encore défendu par de bonnes murailles, seul genre de fortifications que l'on connût alors [*a*]. Il y avoit si peu de distance entre ces différents lieux, qu'on pouvoit aisément, à la seule voix, donner l'alarme d'un poste à l'autre, et qu'en un instant le cercle entier pouvoit être averti. On communiquoit de cercle en cercle par des chemins pratiqués à travers des taillis qu'on tenoit toujours à une hauteur telle que les gens du pays, en passant d'un cercle à un autre, pussent n'être pas vus des ennemis, et qu'ils pussent cependant voir par-dessus les taillis ce qui se passoit au-dehors, et régler leur marche en conséquence, selon le besoin. Ainsi les secours pouvoient être facilement et promptement portés d'un cercle à l'autre, sans que les ennemis en fussent instruits.

Charlemagne, contre qui ces barrières avoient déja été impuissantes en 791, se préparoit à les renverser de nouveau; mais encore occupé ailleurs par d'autres ennemis, il ne put faire cette guerre que par ses lieutenants. Le duc de Frioul, nommé Henri, pénétra dans

[*a*] Monach. San-Gall. de reb. bell. Car. M. lib. 2, c. 2.

la Pannonie sans trouver de résistance; il arriva jusqu'à la capitale ou principale forteresse, qu'il força; il livra au pillage ce fameux trésor des Huns, enrichi sous Attila des dépouilles de toutes les provinces de l'un et de l'autre empire, et des dépouilles mêmes de l'Italie et des Gaules : le soldat s'enrichit jusqu'à l'opulence, si l'on en croit Eginard.

Theudon, l'un des petits rois qui partageoient alors la Pannonie, et un des plus ambitieux, comme on le reconnut dans la suite, se sépara entièrement des intérêts de sa nation, se rendit aux Français, se reconnut leur vassal, vint trouver Charlemagne à Aix-la-Chapelle, lui rendit hommage, reçut le baptême, et le fit recevoir aux peuples de sa dépendance.

En 796, Charlemagne confia le commandement de l'armée de Pannonie au jeune Pepin son second fils, et lui donna pour lieutenant et pour guide le même duc de Frioul [a]. Ils trouvèrent plus de résistance; les Huns avoient senti la nécessité de cesser ou de suspendre leurs querelles, et de se réunir pour la cause commune; ils avoient repris leur capitale, et y avoient fait à la hâte quelques nouvelles fortifications; ils avoient élu un nouveau roi, et s'étoient rassemblés sous lui : il fallut leur livrer bataille; ils furent défaits, leur capitale reprise, et de nouveau livrée au pillage. Les Huns furent poussés jusqu'aux bords de la Teisse, et tout le pays ravagé, tandis que les heureux sujets de Theudon, contemplant de loin la flamme de ces incendies dont ils étoient environnés, et jouissant tranquillement et sû-

[a] Egin. Annal. Annal. Fuld.

rement de leurs possessions, sous la protection du vainqueur, rendoient graces à la prudence de Theudon, et bénissoient le christianisme, à l'ombre duquel on vivoit ainsi en paix.

Cette campagne de 796 ne termina pourtant point encore la guerre de la Pannonie; les Huns firent l'année suivante un dernier effort, et parvinrent à former encore une armée; ils se battirent en désespérés : mais leur désespoir étoit aveugle, la valeur des Français étoit disciplinée; les Huns succombèrent, et ne trouvèrent plus de ressources que dans la soumission et le baptême. Le jeune Pepin, au retour de cette glorieuse campagne, eut le plaisir de présenter à son père les ambassadeurs des Huns domptés et soumis; Charlemagne les reçut comme des amis présentés de la main d'un fils; tout ce qu'une affabilité politique peut répandre d'adoucissements et de consolations sur les malheurs de la guerre et les torts de la conquête, fut prodigué par l'adroit monarque, pour attacher les Huns au joug de la France et de l'évangile.

La Pannonie fut tranquille pendant toute l'année 798; mais l'année suivante vit naître dans ce pays un grand orage du côté où on l'attendoit le moins. Ce Theudon, qui avoit montré tant d'empressement pour le baptême et pour l'alliance française, n'avoit voulu en effet qu'étendre sa puissance et son autorité dans le pays, et qu'envahir successivement tous les différents cercles; les chefs de ces cercles et les principaux seigneurs de la nation avoient péri pour la défense du pays; Theudon, délivré par-là de tous les rivaux que son ambition pouvoit redouter, crut que le premier

qui s'annonceroit comme le restaurateur de la liberté, le premier qui proposeroit aux Huns de secouer le joug étranger, auquel ils n'étoient point encore accoutumés, s'empareroit aisément du trône de la Pannonie entière; il trahit donc les Français comme il avoit trahi sa patrie, et avec assez de facilité, parcequ'on ne se défioit point de lui : lorsqu'enfin sa mauvaise volonté fut manifeste, on se hâta d'en prévenir les effets; le duc de Frioul Henri et le comte de Bavière Gérold entrèrent dans la Pannonie, livrèrent bataille à Theudon, et remportèrent une victoire qui coûta des larmes et un sang précieux au vainqueur : ce Theudon, qui n'étoit en politique qu'un hypocrite ambitieux et qu'un traître, étoit dans les combats un guerrier redoutable; il se défendit avec un grand courage; un des comtes de la Bavière fut tué dans la bataille; le duc de Frioul tomba dans une embuscade où il périt aussi; tous deux furent pleurés de leur roi. Theudon avoit été pris; il fut puni de mort, comme vassal félon et rebelle : il eut été à desirer pour lui et pour Charlemagne qu'il fût mort les armes à la main; il auroit évité la honte du supplice, et auroit épargné à Charlemagne la honte d'une violence odieuse. Avec Theudon tomba pour jamais cette puissance des Huns, qui, même dans sa décadence, offroit encore de beaux monuments de grandeur et de sagesse. Cette monarchie ou cette république avoit subsisté avec gloire près de deux siécles et demi.

De la guerre de Pannonie naquit la guerre de Bohême, comme celle des Huns étoit née de celle des Saxons. Les Bohémiens étoient une peuplade d'Escla-

vons, nation libre et féroce comme tous les autres peuples de la Germanie : l'amour du pillage les attiroit souvent sur les terres de leurs voisins ; ils faisoient des courses dans le pays des Huns, qui n'étoient plus en état de leur résister, et dans les autres provinces soumises à la domination de Charlemagne. Des historiens observent que cet usage de leur liberté, que le spectacle de cette liberté même étoit un exemple dangereux donné aux nations nouvellement soumises. Ils ont raison ; et il suit de là qu'en s'engageant dans une première conquête, il faut avoir bien pris son parti de ne s'arrêter qu'après avoir achevé la conquête du monde entier, car au-delà du peuple qu'on aura soumis, on trouvera nécessairement un peuple libre (1), dont il n'y aura pas plus de raisons de laisser subsister l'indépendance, qui sera toujours pour les peuples soumis un exemple, un reproche, et une source de regrets.

Charlemagne vouloit que ses fils partageassent sa gloire, il aimoit à exercer leur valeur, et à cultiver leurs talents ; la politique n'avoit pas encore établi qu'un roi dût être jaloux de ses fils, et préparer à la nation des rois sans mérite, en leur refusant toute occasion de s'illustrer et de s'instruire. La guerre contre les Huns avoit été confiée au jeune Pepin : la guerre contre les Bohémiens fut confié à Charles son frère aîné. Charlemagne lui traça le plan de sa campagne, et ce plan étoit celui qu'il avoit suivi lui-même dans sa campagne de 791 contre les Huns. Trois armées pénétrèrent à-la-

(1) Nous ne parlons ici que de la liberté considérée de nation à nation, et non de la liberté considérée des sujets au souverain dans un même État.

fois dans la Bohéme par trois endroits différents; elles étoient composées de tous ces mêmes peuples germaniques qui avoient subi depuis long-temps le joug de la France, ou qui venoient de subir celui de Charlemagne: à peine ce conquérant avoit-il soumis un peuple, qu'il en faisoit un instrument de conquête à l'égard des nouveaux voisins qu'il acquéroit. On ne pouvoit guère faire d'autre usage de ces peuples guerriers et barbares : inhabiles aux arts de la paix, ils ne pouvoient que faire la guerre, il leur falloit un ennemi, il falloit un aliment à leur inquiétude : sans cette politique, jamais leur vainqueur n'auroit pu s'assurer d'eux. Les Saxons, les Wiltses, tous les habitants des bords de la mer Baltique s'avancèrent par la partie septentrionale de la forêt noire; les Français austrasiens, les Thuringiens, les Allemands par la Franconie; les Bavarois et les Huns passèrent le Danube, et entrèrent en Bohême du côté du midi. Le jeune Charles conduisoit tous ces peuples, et avoit plusieurs rois sous ses ordres. Les Bohémiens, n'ayant point de digue à opposer à ce débordement effroyable de nations et d'armées qui les inondoit de toutes parts, coururent se cacher dans les forêts et dans les montagnes [*a*]. Les trois armées ravagèrent sans obstacle le plat pays, chacune de leur côté, et se réunirent au centre de la Bohême; il y eut à peine quelques légers combats contre des détachements d'Esclavons qui paroissoient au bord de leurs forêts, et dans les défilés des montagnes : dans toutes ces rencontres, les Esclavons eurent un désavantage marqué;

[*a*] Cordemoy, Histoire de France, article Charlemagne.

ils étoient partagés, comme autrefois les Saxons et les Huns, en diverses peuplades, qui avoient chacune leur souverain : un de ces petits souverains, nommé Léchon, périt dans un de ces combats de la main même du prince Charles, ce qui tenoit encore des mœurs mérovingiennes ; c'étoit aussi le prince Charles qui avoit soumis les Sorabes, et tué de sa main leur chef ou roi Miliduoch. Les rois alors mouroient de la main des rois dans les batailles, comme si tous les combattants leur eussent fait place pour qu'ils se battissent en duel [a]. Cette seule campagne décida du sort de la Bohême, elle fut soumise sans retour.

Dans l'histoire des autres princes et des autres peuples, les guerres sont ordinairement successives ; et les Romains mêmes, ce peuple conquérant, observoient de ne faire leurs conquêtes qu'une à une, pour les faire plus sûrement. Une singularité qui caractérise peut-être le régne de Charlemagne, c'est cette accumulation de guerres simultanées, mais indépendantes les unes des autres, auxquelles non seulement la France, mais la personne même de Charlemagne suffisoit toujours. On a vu Louis XIV résister presque seul aux efforts de l'Europe conjurée ; mais Louis XIV, sans sortir de Versailles, faisoit préparer de grandes choses par de grands ministres, et les faisoit exécuter par de grands généraux ; Charlemagne étoit seul son ministre et son général, il dirigeoit tout, il exécutoit tout, il étoit par-tout : nous l'avons vu plus d'une fois venir achever sur les bords du Rhin, du Wéser ou de l'Elbe, une campagne

[a] Annal. Metens. Moissiac et alii.

qu'il avoit commencée sur les bords de l'Ebre ou de l'Ofanto. « Personne, dit M. de Montesquieu, n'eut à « un plus haut degré l'art de faire les plus grandes cho- « ses avec facilité, et les difficiles avec promptitude.... « Les affaires renaissoient de toutes parts, il les finis- « soit de toutes parts. » On a peine à comprendre, et que l'esprit puisse embrasser tant d'objets, et que le corps puisse résister à tant de fatigues. L'Europe dut se liguer contre Louis XIV, puisqu'il fut conquérant ; elle se seroit liguée aussi contre Charlemagne, si on avoit su se liguer de son temps. Cette ligue de l'Europe contre tout souverain ambitieux, si elle étoit poussée jusqu'à une réunion entière, si elle se faisoit constamment et d'après des principes invariables contre tout ennemi de la paix indistinctement, seroit le remède que nous cherchons à cette rage épidémique de guerre qui désole l'univers. Mais les nations n'ont jamais eu cette sagesse ; tout ce qu'ont produit jusqu'ici les alliances, les traités, tous ces jeux mobiles de la politique vulgaire, a été d'armer pour une même querelle un certain nombre de nations les unes contre les autres : on sait, lorsqu'on entre en guerre avec une, quelles sont celles qu'on doit avoir à combattre, et quelles sont celles dont on sera secondé ; ce sont des parties de jeu cruelles qu'on arrange d'après des vues d'intérêt commun, vues souvent fausses et toujours changeantes : de part et d'autre on cherche à s'assurer la supériorité de forces, et le résultat de ces efforts contraires est de parvenir à l'égalité, qui entretient et perpétue la guerre. En un mot, parmi nous, point de guerre particulière, toute guerre est l'affaire de toute l'Europe, et

tout le monde vient y prendre part. Du temps de Charlemagne au contraire toutes les nations étoient encore isolées (1), l'une ne savoit rien de ce qui se passoit chez l'autre ; nulle correspondance entre elles, nulles résolutions communes, nulles opérations concertées. Si quelquefois plusieurs nations, déterminées par un même intérêt, attaquent ou combattent à-la-fois l'ennemi commun, c'est par hasard et sans concert ; ce sont autant de guerres particulières, simultanées au lieu d'être successives ; si, par exemple, les Saxons se jetoient sur les terres des Français, tandis que Charlemagne étoit occupé en Espagne contre les Sarrasins, ou en Italie contre les Grecs ou les Lombards, ce n'étoit par l'effet d'aucune intelligence entre ces divers peuples, mais uniquement parceque Charlemagne étoit éloigné et occupé ailleurs, et que c'étoit un temps favorable pour lui nuire.

De cette séparation des nations, au temps de Charlemagne, suivoient divers effets qui mettent des différences essentielles entre les guerres de ce temps et nos guerres actuelles.

1° Dans ces temps anciens, comme nous l'avons dit, point de guerre générale, chaque guerre est une affaire particulière. Les guerres, même simultanées contre une même puissance, ne se mêlent point, et demandent des soins et des efforts particuliers.

2° On n'avoit point alors d'alliés, puisqu'il n'y avoit point encore de politique extérieure, et cette circon-

(1) Les exemples, rares et foibles, que nous avons vus ou que nous pourrons voir du contraire, ne sont que des exceptions.

stance n'étoit point favorable à Charlemagne. Les Romains, quoiqu'ils menaçassent la liberté de tous les peuples, ou peut-être parcequ'ils la menaçoient, avoient des alliés; ils avoient pour eux les politiques imprudents, qui ne vouloient pas voir le joug que ces alliés tyranniques leur préparoient, et les politiques timides, toujours partisans du plus fort. Charlemagne étoit seul (1), et il arrivoit souvent que, sans se réunir contre lui, plusieurs puissances, poussées par un même intérêt, l'attaquoient chacune de leur côté, ce qui faisoit l'effet d'une réunion, mais sans concert.

3° Au lieu d'alliés, Charlemagne avoit dans les peuples subjugués des sujets nouveaux qu'il employoit à l'instant contre les voisins nouveaux qu'il vouloit aussi subjuguer; ce qui devoit remplir ses armées de soldats indociles et mal intentionnés, sur lesquels il falloit toujours veiller, et qui rendoient la présence du prince presque nécessaire par-tout.

4° Si Charlemagne n'avoit point d'alliés, ses ennemis n'en avoient pas non plus, et il semble d'abord qu'à cet égard tout soit égal; mais comme Charlemagne

(1) Nous ne lui comptons point pour des alliés les Abodrites ou quelques peuplades saxones qui se détachoient des autres pour se soumettre à lui; c'étoient des protégés plus que des alliés, ou plutôt c'étoient des sujets. Il ne faut pas, d'un autre côté, prendre trop à la rigueur ce que nous disons ici, qu'il n'y avoit point alors de politique extérieure, car on en avoit vu des traces dans les intrigues de Tassillon auprès des Huns et d'Arichise à la cour de Constantinople, en faveur d'Adalgise. On en a vu quelques autres exemples dans cette histoire; mais tout cela n'étoit rien par comparaison avec nos temps modernes, et si la politique existoit du temps de Charlemagne, elle étoit encore au berceau.

étoit toujours seul, et qu'il arrivoit souvent que plusieurs ennemis l'attaquoient ou se défendoient contre lui à-la-fois, c'étoit lui qui souffroit le plus de ce défaut d'alliés, c'étoit lui qui étoit privé sensiblement des avantages que des alliés peuvent procurer, comme de faire diversion, d'occuper les ennemis chez eux, ou de les tenir dans l'inquiétude; il falloit qu'il suffît seul, par ses propres forces et par ses propres ressources, à plusieurs guerres, sinon réunies, au moins simultanées. Ainsi nous trouvons que, sous ce point de vue, l'inexistence d'une politique extérieure étoit fort contraire à Charlemagne; mais d'un autre côté, si cette politique eût existé telle qu'elle est aujourd'hui, elle auroit réuni contre lui, par des nœuds bien plus forts, toutes les puissances alarmées de ses conquêtes, et elle auroit rendu ces conquêtes ou impossibles ou plus infructueuses encore.

Au reste, ces guerres toujours si funestes, et de plus si uniformes et si ennuyeuses qu'elles fatiguent l'écrivain, qui n'en présente cependant que le résultat, furent du moins l'occasion de deux établissements, dont l'un paroît être le triomphe des arts dans ce siécle, et l'autre auroit été de l'utilité la plus sensible dans tous les siécles, s'il n'étoit resté imparfait.

Le premier est la construction du palais d'Aix-la-Chapelle, et de ses dépendances, sur-tout de cette fameuse basilique ou chapelle qui a donné son nom à ce lieu [*a*].

Les conquêtes de Charlemagne avoient si fort reculé

[*a*] 796.

les bornes de son empire, qu'il sentit la nécessité de changer de capitale, de s'en faire une nouvelle qui fût plus au centre de ses États, qui donnât la main à-la-fois à la France et à la Germanie; peut-être même le lieu qu'il choisit avoit-il l'inconvénient d'être trop éloigné de l'Italie, sur laquelle s'étendoit aussi sa domination; mais c'étoit, comme nous l'avons dit, la Germanie qui l'occupoit par préférence à tout; c'étoit là sa conquête de prédilection, et ce fut en Westphalie qu'il plaça le siége de son empire. Eginard, le moine de Saint-Gal, et la plupart des auteurs contemporains, ou voisins de ce temps, parlent des édifices d'Aix-la-Chapelle [a] avec une admiration qui annonce qu'il venoit de se faire une révolution dans les arts, et que Charlemagne imprimoit à ses ouvrages la grandeur de son génie. Il avoit profité de ses conquêtes, Rome et l'Italie ne lui avoient pas montré en vain leurs ruines augustes; les monuments de la majesté romaine, échappés au ravage des barbares, en frappant ses yeux, avoient élevé son ame; ses idées s'étoient étendues; le goût du beau et du grand l'avoit saisi. La destruction même servit à l'embellissement de ses édifices; des blocs de pierre carrée, employés à la construction de la basilique, venoient des démolitions des murs de Verdun, que Charlemagne avoit détruits pour punir l'évêque de cette ville, qui s'étoit révolté contre lui. Les colonnes de marbre et la mosaïque, qui ornoient cette même basilique, étoient des débris de

[a] Egin. in Vit. Carol. Magn. Monach. San-Gall. ap. Hincmar. Ord. Palat. c. 45.

l'ancien palais impérial de Ravenne. Rome avoit aussi fourni de très beaux marbres, et cette profusion de marbre étoit un spectacle nouveau et surprenant pour la France et pour la Germanie. Les historiens parlent aussi d'un dôme surmonté d'un globe d'or massif. Les portes et les balustres étoient de bronze, les vases et les chandeliers d'or ou d'argent ; les ornements employés au service divin étoient d'une magnificence inconnue jusqu'alors. Peut-être cette magnificence n'étoit-elle qu'apparente, peut-être l'art d'imiter les métaux précieux trompoit-il presque tout le monde dans ces temps d'ignorance. En général, on ne risque rien de soupçonner de quelque exagération les éloges prodigués aux arts dans leur naissance ; leurs inventeurs, comme nous l'avons déja observé, ont presque tous été déifiés.

Quant au palais, on en vante sur-tout l'immense étendue, qui étoit telle, que non seulement les grands officiers de la couronne, avec tous ceux qui leur étoient subordonnés, toutes les personnes employées au service du palais, les députés de tous les pays soumis à la France, les seigneurs et les évêques que les affaires appeloient à la cour, et les vassaux qui les y suivoient (1), y étoient logés commodément ; mais encore qu'on y avoit pratiqué de grandes salles où se tenoient dans les unes les conférences des prélats et des ecclésiastiques, dans les autres les diètes des grands vassaux ; dans d'autres, ces assemblées mixtes, ces syno-

(1) Hincmar (*Ordo Palat. c.* 27) parle de vassaux attachés à la suite de leurs seigneurs.

des ou plaids, qui étoient à-la-fois des conciles et des parlements ; d'autres salles enfin étoient consacrées à l'administration de la justice tant civile qu'ecclésiastique.

La chambre du roi étoit, dit-on, disposée de manière qu'il voyoit tout ce qui entroit dans ces salles et dans ces divers appartements [a], petit agrément qui pouvoit offrir un grand sens, et donner une grande leçon ; c'est que le prince doit tout voir.

On parle aussi de vastes portiques, de superbes galeries, où les gardes, les soldats, la multitude des officiers et *des personnes du service* pouvoient être à couvert. On vante sur-tout celle de ces galeries qui conduisoit du palais à la basilique. Les eaux thermales d'Aix-la-Chapelle n'avoient pas peu contribué au choix que Charlemagne avoit fait de ce séjour. L'art avoit beaucoup ajouté à la nature par la construction des bains ; Charlemagne avoit fait creuser de vastes bassins, où on faisoit couler les eaux en si grande abondanee, que cent personnes pouvoient non seulement s'y baigner à-la-fois, mais y nager sans se rencontrer et se gêner. C'étoit un des amusements du monarque, et un des spectacles de sa cour. Il excelloit dans cet exercice, comme dans tous les autres; il prenoit ce divertissement avec ses enfants, ses officiers, ses soldats, avec tous ceux qui vouloient le partager, sans distinction de rang ni d'état ; sa popularité en tout égaloit sa magnificence.

L'autre établissement, dont les guerres germaniques

[a] Monach. San-Gall. de Ecclesiast. curâ Carol. Magn. lib. 1, c. 32. Egin. in vit. Carol. Magn.

donnèrent l'idée à Charlemagne, eût immortalisé son régne, et changé la face de la terre, s'il n'avoit pas été abandonné. Le seul projet prouve au moins combien les grandes choses étoient familières à ce prince dans un temps où personne n'avoit encore songé au bien public. Il vouloit faire communiquer l'Océan germanique et la mer Noire par le Rhin et par le Danube [*a*], en joignant ces deux fleuves par des rivières intermédiaires; et si l'on veut que les canaux de Drusus et de Corbulon, dont l'un joignoit le Rhin avec l'Issel, et l'autre avec la Meuse, aient contribué à lui inspirer ce projet, on voit par-là quel utile usage il savoit faire de ses connoissances dans l'histoire. Les rivières qu'il s'agissoit de joindre par un canal, étoient d'un côté le Rednitz, de l'autre l'Athmul; le Rednitz se jette dans le Mein aux environs de Bamberg, le Mein dans le Rhin, près de Mayence, le Rhin dans l'Océan; l'Athmul se jette dans le Danube à Kelheim, et le Danube dans la mer Noire. Du Rednitz à l'Athmul, il n'y a que deux lieues de distance; le canal de jonction devoit avoir trois cents pieds de largeur sur ces deux lieues de longueur; le travail fut poussé jusqu'à deux mille pas [*b*]; des pluies continuelles le firent abandonner; les terres s'ébouloient, le sol étoit sans consistance; mille obstacles, qui n'en seroient point aujourd'hui, parurent alors invincibles; le découragement se mit parmi les travailleurs; et un des plus beaux établissements que l'esprit humain eût encore conçus ne put avoir lieu. Les ves-

[*a*] 793.

[*b*] Annal. Fuld. Poët. Saxon. Moine d'Angoul. Chron. de Moissac. Reginon.

tiges du canal subsistent encore près du village de *Graben*, qui en a tiré son nom, le mot allemand *Graben* signifiant un fossé.

On eût sans doute repris ce projet dans un temps plus favorable, si Charlemagne, en le formant, avoit été animé des grandes vues de bien public, qui auroient dû présider à une pareille entreprise, s'il avoit vu les diverses provinces de France, de Germanie, de Pannonie, tous ces vastes pays qu'arrosent le Danube, le Don et les autres rivières d'Europe et d'Asie, qui se déchargent médiatement ou immédiatement dans la mer Noire, excités, vivifiés, enrichis par le commerce le plus actif, et une communication directe et facile établie depuis le fond du nord de l'Europe jusqu'au centre de l'Asie. Voilà les objets qui auroient dû s'offrir aux regards de Charlemagne, et parler à son cœur. Il ne vit dans ce grand et bel ouvrage qu'une facilité pour faire la guerre de Pannonie, qu'un moyen de faire descendre des troupes des bords de l'Océan germanique jusqu'aux rives de la Save, de la Drave et du Raab, de leur procurer aisément et à peu de frais toutes les provisions nécessaires. Et comme il parvint sans ce secours à terminer heureusement la guerre de Pannonie, il ne pensa plus à cet ouvrage; il perdit par-là l'occasion de faire pour toute la suite des siècles plus de bien au monde qu'il n'avoit fait de mal par ses conquêtes passagères.

Il tenta aussi d'unir la Moselle à la Saône.

Observons encore, avec quelque consolation, que la guerre, qui détruit tant de villes, fut une fois pour Charlemagne l'occasion d'en fonder une. Résolu de

passer plusieurs années de suite dans la Saxe pour achever de la réduire, ce qu'il s'obstinoit à croire possible, il forma sur le bord du Wéser un camp retranché [a], pour la commodité duquel il bâtit tant de maisons, et avec tant de diligence, qu'elles formèrent dès-lors une espéce de ville, qui en devint réellement une dans la suite, et qui prit le nom d'Héristal (1) qu'elle porte encore aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

Famille de Charlemagne.

Détournons un moment nos regards de tant de guerres, et arrêtons-nous à considérer Charlemagne dans le sein de sa famille, d'où partoient aussi quelquefois des mouvements et des orages qui troubloient la politique tant extérieure qu'intérieure. Charlemagne, porté à l'amour et par la tendresse de son ame et par la vigueur de son corps, eut un grand nombre de femmes et de maîtresses; mais les mœurs avoient fait assez de progrès pour ne plus permettre d'avoir plusieurs femmes à-la-fois,

[a] 767.

(1) Cet Héristal est différent de celui qui donnoit son nom à Pepin, bisaïeul de Charlemagne; celui-ci étoit un château sur les bords de la Meuse.

comme au temps de la première race, encore moins d'avoir à-la-fois pour femmes les deux sœurs, comme avoit fait Clotaire Ier, le plus licencieux et le plus pervers de tous ces mauvais rois. L'indissolubilité de ce lien sacré n'étoit pas encore bien reconnue, ni confirmée par l'exemple des souverains; mais on ne pouvoit avoir une femme qu'à-la-fois, et le divorce n'avoit plus d'autre effet que de substituer une seule femme à une seule. Du moins le sage Fleuri et le judicieux Cordemoy font les plus grands efforts pour prouver qu'il est possible en toute rigueur que Charlemagne n'ait jamais eu qu'une femme à-la-fois, soit femme en titre, soit concubine. Des esprits sévères restent effrayés de ce grand nombre de femmes (car il en eut neuf), en le supposant même successif, selon l'idée de M. l'abbé Fleuri ; ils disent que c'eût été un grand scandale dans la primitive église; ils citent saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, qui disent qu'au-delà des troisièmes noces, l'église n'en connoissoit plus de légitimes, et qu'elle condamnoit tout le reste comme excès d'intempérance. Saint Basile imposoit un an de pénitence à ceux qui s'étoient seulement mariés deux fois; encore s'accusoit-il de trop d'indulgence et de quelque relâchement dans la discipline ; car dans d'autres églises, disoit-il, on les soumettoit à deux ans de pénitence. L'intérêt de l'État semble dicter d'autres maximes.

Charlemagne, qui ne vouloit être ni privé des douceurs de l'amour par la guerre, ni distrait des soins de la guerre par l'amour, et qui se sentoit en état de suffire à tous les devoirs, à tous les plaisirs, à toutes les fatigues, menoit par-tout avec lui ses femmes dans ses

expéditions les plus lointaines, et elles habitoient plus les camps qu'elles ne régnoient dans une cour paisible. Les despotes de l'Asie avoient connu cet usage dans l'antiquité; lorsqu'ils alloient à la guerre, ils traînoient à leur suite leurs femmes, leurs maîtresses, leurs enfants, leurs eunuques, leurs esclaves, et tout l'appareil de leur vaine grandeur; c'est-à-dire qu'ils transportoient dans leurs camps, et qu'ils étaloient au milieu de leurs innombrables et foibles armées, le luxe et les vices de leur cour. Charlemagne menoit sa femme à l'armée, parceque cette douce société étoit pour lui un délassement naturel, et comme le prix de ses travaux; mais alors la reine paroissoit sans suite et sans pompe, et moins comme la femme du roi que comme la compagne d'un guerrier.

La première femme de Charlemagne, nommée Himiltrude, n'est regardée que comme une concubine; mais il faut prendre ce nom dans le sens que nous avons expliqué (1), c'est-à-dire dans le sens d'une femme légitime, qui, par la disproportion de naissance ou le défaut de dot, avoit dans la maison moins de considération qu'une femme de condition égale; mais dont les enfants étoient réputés légitimes, et pouvoient succéder, moins peut-être par le droit de leur naissance que par la volonté de leur père.

De ce mariage naquit un fils, que son père n'aima point assez, soit parcequ'il n'avoit pas long-temps aimé sa mère, soit parceque ce jeune prince, avec un très beau visage, avoit une taille difforme. Il est connu dans

(1) Voir l'introduction, chap. 2, t. 1, p. 66.

l'histoire sous le nom de Pepin-le-Bossu : ainsi ce Charlemagne distingué entre tous les hommes par sa taille majestueuse et par la beauté régulière de ses proportions, étoit fils de Pepin-le-Bref, et père de Pepin-le-Bossu.

Les Français ne s'accoutumèrent jamais à regarder Pepin comme destiné à être leur roi; et s'il avoit besoin, pour succéder, d'une disposition expresse de son père, il dut peu se flatter de l'obtenir.

C'étoit cependant cet engagement de Charlemagne avec Himiltrude, si peu respecté de la nation, et si peu agréable à Charlemagne, que le pape Étienne IV vouloit faire regarder comme le lien le plus indissoluble et le plus sacré, pour empêcher Charlemagne d'épouser Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards; le motif qui le faisoit parler étoit trop manifeste pour qu'on pût s'y méprendre : on ne fit que rire en France de cette prétendue indissolubilité : Charlemagne épousa Hermengarde [*a*]; mais cette alliance malheureuse, conclue par la politique, ne fut point ratifiée par l'amour; Charlemagne n'aima pas même assez Hermengarde pour en avoir des enfants; il la renvoya ignominieusement à son père [*b*], et détruisit le royaume des Lombards [*c*].

La troisième femme de Charlemagne se nommoit Hildegarde; elle étoit d'une famille noble, de la nation des Suéves. C'est, de toutes les femmes de Charlemagne, celle qui paroît avoir été la plus chère et à son mari et au peuple français; il sortit d'elle une nombreuse pos-

[*a*] 770. [*b*] 771. [*c*] 774.

térité, mais entre autres trois princes, l'espérance de la nation. L'aîné se nommoit Charles, comme son père; le second, qui se nommoit Pepin, comme son aïeul, avoit d'abord été nommé Carloman, comme son oncle et son grand-oncle. Le pape, en le baptisant, fit ce changement de nom, apparemment pour lui en donner un plus cher au saint-siége. Le troisième se nommoit Louis, nom qui paroît être le même que celui de Clovis, à jamais illustré par le conquérant, véritable fondateur de la monarchie française, et porté depuis avec moins d'éclat par plusieurs autres princes de la première race. Ce nom de Louis, porté pour la première fois sous cette forme par le prince dont nous parlons, est, comme on sait, celui qui a été porté par le plus grand nombre de rois, tant de la seconde race que de la troisième.

Nous avons vu les deux premiers de ces princes marcher sur les traces de leur père dans la carrière de la gloire; Charles se signaler contre les Saxons, gagner sur eux, à douze ans, la bataille de Draigny, et subjuguer dans la suite la Bohême; Pepin faire la conquête de la Pannonie. Louis avoit aussi commandé en Espagne, mais avec moins d'éclat et de bonheur. Hildegarde leur mère mourut, en 784, à Thionville, sous les yeux de Charlemagne, emportant au tombeau les regrets de tous les Français. Charlemagne fut pénétré de douleur, mais il n'en fut point accablé; il combattit son affliction comme une ennemie de sa gloire; il s'imposa la loi de la vaincre par l'effort du travail, et de l'étouffer sous le poids des affaires. La satisfaction de n'avoir pas suspendu un moment des devoirs que l'état de son ame

lui rendoit si pénibles, lui tint lieu de consolation (1). Il fit faire par Paul Diacre l'épitaphe d'Hildegarde.

Il ne pouvoit se passer de femme; il épousa trop tôt pour l'honneur de sa douleur, mais trop tôt sur-tout pour le bonheur de son peuple et pour le sien, une femme impérieuse, injuste et cruelle, nommée Fastrade, fille d'un seigneur français [a]. Si cette femme toucha moins son cœur qu'Hildegarde, elle prit un plus grand empire sur son ame, et elle abusa de cet empire; elle rendit Charlemagne complice de ses violences, elle lui fit faire des coups d'autorité contraires à son inclination; elle parvint enfin à faire haïr ce prince aimable, de qui le don suprême étoit le don de plaire. On conspira, non pas comme les Rotbold, les Tassillon et les Arichise, seulement contre sa puissance, mais contre sa personne. On attenta en un mot à sa vie, et des ennemis domestiques, nombreux, puissants, redoutables, se joignirent à tant d'ennemis étrangers que Charlemagne avoit toujours à combattre [b]. Le chef de la conjuration étoit Hartrade, un des comtes de Thuringe; il croyoit avoir à se plaindre de la reine, et il s'en prenoit au roi, dont il n'avoit pu obtenir justice contre elle. On ne sait point de particularités sur le sujet de ses mécontentements; on n'en sait pas davantage sur la conspiration même, ni sur la manière dont elle fut découverte. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle répandit beaucoup d'effroi dans la maison royale, que le nombre et la qualité des conjurés sembloient annon-

(1) *Negotia pro solatiis accipiens.* TACITE.

[a] Eginard. in Annal. et in Vit. Carol. Magn. [b] 785.

cer des dispositions à une révolution, et annonçoient du moins quelles alarmes excitoit le moindre abus du pouvoir de la part d'un vainqueur et d'un conquérant. C'est encore un des inconvénients des conquêtes, de rendre le conquérant trop redoutable, même à ses sujets. On le voit toujours armé de toute la puissance militaire, puissance toujours prête à braver toutes les lois, et à laquelle on ne connoît d'autre frein que les complots secrets. On en forma plusieurs contre Alexandre au milieu de son camp; César, qui avoit conquis Rome, tomba sous le poignard de la liberté qu'il avoit détruite; Charlemagne fut menacé, mais il écarta les orages et les dangers; il répara en partie les torts de Fastrade, et ajouta même à l'amour et à l'admiration publique par la politique sublime qu'il eut de faire grace de la vie à tous les conjurés, dont la plupart ne furent qu'exilés; mais cette grace fut bien légère pour Hartrade, car il eut les yeux crevés. Ce genre de supplice, usité depuis long-temps dans l'Orient, s'étoit introduit en France par les relations que ce royaume avoit avec l'empire grec: l'abbé Velly a tort de dire qu'on en vit le premier exemple en France dans la personne d'Hartrade; car nous avons vu que le duc d'Aquitaine, Hunaud, avoit fait crever les yeux à son frère Hatton, et long-temps auparavant Ebroin avoit traité de même saint Léger.

Nous avons eu plus d'une fois occasion d'observer que les conquêtes sont impossibles quand il y a une politique extérieure, c'est-à-dire lorsque les diverses nations ont entre elles des liaisons suivies; lors même qu'il n'y a point encore de politique extérieure, ni de

communication entre les nations, les conquêtes sont encore difficiles à faire, et sur-tout à conserver : mais, soit dans l'état barbare, soit dans l'état civil, soit qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de politique extérieure, et que les conquêtes soient faciles ou difficiles, il y a une grande raison qui s'éléve toujours contre elles, et qui en montre l'abus, c'est l'impossibilité de gouverner des États trop vastes (1). Nous avons vu que quand les rois de la première race voulurent saisir le vrai système de la monarchie, qui est de réunir le royaume, la nature même des choses y résista, le royaume se trouva trop étendu. Les influences du gouvernement ne pouvoient s'étendre par-tout, ni parvenir jusqu'aux extrémités; le monarque fut obligé de donner des rois particuliers ou des fantômes de rois à de certaines portions de ses États : c'est ainsi que Clotaire II se vit forcé de donner l'Austrasie à Dagobert son fils, et Dagobert de la donner de même à Sigebert II. Charlemagne avoit bien augmenté par ses conquêtes les inconvénients de la trop vaste étendue de l'empire français ; il sentit la nécessité d'y appliquer le même remède, il jugea qu'il falloit un roi en Italie, et un du côté de l'Espagne. Pepin, le second des fils d'Hildegarde, eut le royaume d'Italie, qui s'étendoit des Alpes à l'Ofanto, et auquel on joignit la Bavière; Louis eut le royaume d'Aquitaine, qui comprenoit le Poitou, l'Auvergne, le Périgord, le Limou-

(1) Souvenons-nous de la fable du conquérant et de la pauvre femme :

Eh ! pourquoi donc, seigneur, répondit la matrone,
Ne pouvant nous régir, nous avez-vous conquis?

sin, le Languedoc, la Gascogne, et auquel étoit joint le département des affaires d'Espagne. Leur père, dans un voyage qu'il fit à Rome en 781, les fit couronner par le pape Adrien [a]. Pour lui, il se réservoit plus particulièrement les affaires de la Germanie, comme celles qu'il avoit le plus à cœur.

Ces rois enfants (l'aîné n'avoit que quatre ans, et l'autre que trois) (1), étoient utiles aux pays dont on leur confioit l'administration, ou plutôt dont on leur donnoit le titre et les revenus; ils y tenoient une cour particulière; ils avoient un conseil composé des personnes les mieux intentionnées et les plus éclairées, qui connoissoient le pays, et qui avoient intérêt qu'il fût bien gouverné; enfin les peuples savoient où adresser leurs plaintes et leurs demandes. Charlemagne, en donnant ainsi à ses fils des royaumes, leur donna aussi des ministres de son choix; le titre de ces ministres étoit *bajules, bajuli*, sans doute à cause du fardeau dont ils étoient chargés. On ne sait le nom que de celui qu'il donna au roi d'Aquitaine, et on ne sait que son nom. C'étoit Arnoul, nom d'heureux présage dans la race carlovingienne, dont saint Arnoul, cet excellent *bajule* ou gouverneur de Dagobert, avoit été le chef.

Lorsque Clotaire II et Dagobert avoient cédé l'Austrasie à leurs fils, ils s'étoient réellement dépouillés de leur autorité sur ce royaume; Charlemagne, en con-

[a] Le 15 avril, jour de pâques.

(1) On porta ce dernier en Aquitaine dans son berceau; mais, pour son entrée, on lui fit des armes et des habits de guerre proportionnés à sa taille; on le mit comme on put à cheval, et ce fut dans cet appareil qu'il reçut les hommages des grands et du peuple.

fiant la sienne, se la réservoit tout entière, il étoit le roi de tous ces rois; ses fils n'étoient que ses représentants; c'étoient les canaux par lesquels son influence se répandoit sur ses sujets les plus éloignés : il mandoit souvent ces jeunes princes pour recevoir ses ordres, quelquefois ses réprimandes, et pour apprendre de lui à réformer les abus qu'ils avoient ou introduits ou soufferts. De Paris ou d'Aix-la-Chapelle à Milan, à Ravenne, à Toulouse (1), il veilloit sur eux avec plus de soin que bien des rois et bien des pères ne veillent sur leurs enfants, élevés sous leurs yeux dans leur propre maison; il avoit en eux des exécuteurs zélés et fidèles de ses volontés. Instruit de tout, présent à tout par eux, s'il y avoit un mouvement à prévenir ou à réprimer, un voisin à combattre, un rebelle à soumettre, on retrouvoit par-tout Charlemagne dans des fils formés par ses leçons, animés de son esprit, et guidés par ses ordres. C'étoit le jeune Pepin qui avoit fait la conquête de la Pannonie, parcequ'elle appartenoit au département de la Bavière jointe à l'Italie; Louis fit souvent la guerre en Espagne, parcequ'elle étoit du département de l'Aquitaine.

Lorsqu'en 791 le jeune roi d'Aquitaine, Louis, fit ses premières armes, Charlemagne fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut l'institution de la chevalerie, et de la manière d'armer les chevaliers. Ce sont les grands princes qui, souvent sans y songer, forment les établissements et introduisent les usages, parcequ'on

(1) Milan étoit la capitale du roi d'Italie, et Ravenne le lieu de sa résidence la plus ordinaire. Toulouse étoit la capitale du roi d'Aquitaine.

aime toujours à imiter un grand homme, et à s'appuyer de l'autorité d'un grand nom.

En donnant ainsi aux fils puînés d'Hildegarde ces brillants apanages, décorés du titre de royaumes, et revêtus de tous les droits d'une juridiction qui n'étoit subordonnée qu'à son autorité suprême [*a*], Charlemagne ne donna au prince Charles, l'aîné de ses fils, que le Maine pour tout apanage (1), et il eût pu ne lui en donner aucun; l'apanage du fils aîné des rois est d'être l'héritier du trône. L'intention de Charlemagne avoit été de fixer le partage des cadets, et de réserver à l'aîné les trois royaumes de l'ancienne division, savoir, l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne; observons que l'Austrasie s'étoit accrue par les conquêtes de Charlemagne jusqu'à comprendre la Germanie presque entière.

Cependant l'aîné de tous [*b*], Pepin-le-Bossu, traité en bâtard, n'avoit aucune part à ces dispositions d'un père. On le destinoit à l'état ecclésiastique; mais il ne s'y destinoit pas. L'exemple de Thierri, fils de Clovis, et de tant d'autres princes bâtards, ou qu'on pouvoit regarder comme tels, et qui n'en avoient pas moins succédé à la couronne, formoit en sa faveur un préjugé qu'il affectoit de regarder comme un droit, et qu'il étoit résolu de faire valoir. La prédilection marquée de Charlemagne pour les fils d'Hildegarde, et l'indifférence

[*a*] Egin. in vit. Ludov. Pii.

(1) On se sert ici du mot d'*apanage*, faute d'autre terme. L'apanage, tel qu'il est conçu aujourd'hui, est très postérieur à ces temps. Il a remplacé les partages des cadets, et il est absolument étranger à l'héritier du trône.

[*b*] 792.

que tout le monde, à l'exemple du roi, témoignoit pour Pepin, avoient depuis long-temps jeté dans le cœur de ce jeune prince des semences de jalousie, auxquelles on n'avoit pas fait assez d'attention : quand il vit les États de son père partagés d'avance entre les seuls fils d'Hildegarde, sans qu'on eût paru seulement songer à lui, il ne mit plus de bornes à son ressentiment [a]. Dès-lors tous les mécontents (et Fastrade en avoit fait beaucoup) se rallièrent à lui; on ranima les restes de la faction de Hartrade; on en fortifia le parti de Pepin; on le mit en relation avec ceux des complices de Hartrade qui étoient encore exilés, et qui devoient s'estimer trop heureux de n'avoir été qu'exilés, mais qui étoient toujours prêts à entrer dans tous les complots dont ils croiroient pouvoir attendre leur rétablissement; enfin en irritant un caractère naturellement pervers et une ambition naturellement violente, on amena ce prince jusqu'au projet monstrueux d'assassiner un père qu'il ne regardoit plus que comme son tyran, et des frères dans lesquels il ne voyoit que des rivaux enrichis de ses dépouilles. Nous ne prétendons nullement infirmer le témoignage des historiens, qui est unanime sur ce fait; nous observons seulement qu'une telle entreprise devoit avoir bien des difficultés, et demandoit des intelligences bien étendues et bien combinées, pour que quatre princes, presque toujours séparés, et très éloignés les uns des autres, fussent frappés par les assassins, si à propos et si bien de concert, qu'aucun des quatre n'échappât, qu'aucun ne

[a] Egin. Annal.

pût être averti par le sort des autres, et ne restât pour les venger.

Comme il s'agissoit d'une révolution générale, que les conjurés ne pouvoient opérer par leurs propres forces, ils se mirent sous la protection des puissances étrangères; il est à présumer qu'on cacha soigneusement à celles-ci toute l'horreur du complot, et qu'on leur parla seulement de rétablir dans les droits de sa naissance un fils aîné injustement déshérité [*a*]. Les Saxons qui n'étoient pas encore transplantés, les Huns qui n'étoient pas encore subjugués, mais qui étoient menacés, et qui avoient même déja été attaqués, les Grecs, les Lombards, c'est-à-dire ceux des Lombards qui souffroient encore impatiemment le joug de Charlemagne, furent sollicités d'entrer dans cette entreprise, et promirent de faire diversion ou de fournir des secours; mais avant qu'ils pussent agir, la conjuration fut découverte par l'imprudence des conjurés. Au lieu de s'assembler, et même encore avec précaution, chez un d'entre eux, ils se donnèrent rendez-vous dans une église pour délibérer sur leurs affaires, voulant peut-être par-là échapper plus sûrement au danger d'être entendus de leurs domestiques. Comme ils se croyoient apparemment maîtres de cette église, et qu'ils en avoient fermé les portes, tout ce que leur complot avoit de plus coupable et de plus affreux fut dévoilé sans crainte. Près de se séparer, ils songèrent à prendre une précaution qu'ils avoient négligée d'abord. Ils s'étoient contentés d'un examen un peu superficiel, pour s'assu-

[*a*] 792.

rer en entrant qu'il n'y avoit personne dans l'église; en sortant, ils recommencèrent cet examen avec plus d'exactitude; ils trouvèrent un ecclésiastique caché sous l'autel, et qui avoit été à portée de les entendre. Il avoit tout entendu en effet, et il étoit tellement saisi d'horreur de tout ce qu'on avoit dit, et d'effroi de ce qu'il avoit à craindre pour lui-même, que n'en pouvant tirer aucun éclaircissement, ils le prirent pour un imbécille et pour un homme sans conséquence. Ce fut son salut, comme celui du roi et de ses fils, car ils avoient d'abord eu dessein de le tuer; ils se contentèrent de prendre une précaution, qui devenoit superstitieuse à force de supposer la superstition, ce fut de le faire jurer qu'il ne révéleroit rien de ce qu'il avoit entendu [a]; ils crurent qu'un ecclésiastique, un prêtre même (car il s'annonça pour tel) n'oseroit jamais violer un serment fait dans l'église et sur l'autel, quoiqu'il s'agît de la vie du roi et de ses enfants. Echappé de ce péril, cet homme courut tout révéler; il donnoit des avis tellement circonstanciés, qu'il ne fut pas possible de les négliger. On fit les perquisitions nécessaires; tous les conjurés furent arrêtés, et condamnés à divers supplices, selon leur qualité, ou selon la part qu'ils avoient eue au complot. Le roi ne fit grace qu'à son fils, et ne lui fit grace que de la vie. Pepin fut rasé, et enfermé dans le monastère de Prum, où il finit ses jours du vivant même de son père, en 811.

Au premier bruit de la découverte de cette conjuration, les rois d'Italie et d'Aquitaine quittèrent leurs

[a] Egin. Annal.

royaumes[a], et coururent se ranger auprès de Charlemagne à Ratisbonne, pour le défendre, s'il étoit encore en danger, ou pour le consoler du moins par leur zéle, des attentats d'un fils dénaturé.

L'homme qui sauva l'État en cette occasion eut pour récompense l'abbaye de Saint-Denis ; il se nommoit Fardulfe, et étoit Lombard de nation.

Tels étoient les chagrins que trouvoit au sein de sa famille ce Charlemagne qui remplissoit l'univers de sa gloire. Si l'on ne peut pas dire qu'il les eût absolument mérités, on ne peut pas dire non plus qu'il eût la consolation de n'avoir à cet égard aucun reproche à se faire : car, sans examiner si ce roi distingué entre tous les pères par sa tendresse pour ses enfants, fut assez tendre et assez juste envers le fils d'Himiltrude ; si, puisqu'il donnoit des partages à ses fils, et puisque les partages eurent lieu sous la seconde race comme sous la première, il n'eût pas mieux fait d'imiter Clovis et les autres rois qui avoient admis leurs bâtards à succéder ; si enfin il n'eut pas tort d'ajouter au malheur que Pepin avoit eu d'être maltraité par la nature, celui de le maltraiter encore du côté de la fortune : il est certain qu'il eut la foiblesse de souffrir dans Fastrade des hauteurs et des violences qui aliénèrent les cœurs que Charlemagne savoit si bien gagner. Il sentit ce tort, et il s'empressa de le réparer, non en usant de plus de fermeté à l'égard de Fastrade, mais en redoublant d'attention pour prévenir ou pour dissiper les mécontentements par des bienfaits, par des égards, par ces mots

[a] 793.

obligeants et flatteurs, qui n'ont tout leur prix que dans la bouche des rois.

Fastrade ne survécut que deux ans à la conjuration de Pepin-le-Bossu ; elle mourut en 794 [*a*], et ne fut regrettée que de Charlemagne, « dont le suffrage, dit « un auteur moderne, ne décidoit rien en cette occa- « sion, parcequ'entraîné par un penchant impérieux, « il appliquoit sans discernement à l'objet qu'il possé- « doit, ce goût vif que la nature lui avoit donné pour « les femmes en général ».

Il n'avoit eu de Fastrade que des filles.

Il prit peu de temps après une cinquième femme, dont l'histoire ne dit ni autant de mal que de Fastrade, ni autant de bien que d'Hildegarde; elle se nommoit Luitgarde, et étoit de la nation des Allemands. Elle mourut encore du vivant de Charlemagne [*b*], sans laisser d'enfants.

Charlemagne eut ensuite successivement quatre concubines: Madelgarde, Gersuinde, Régine, Adelaïde; il eut des enfants de toutes les quatre, et même des fils des deux dernières, mais ils entrèrent tous dans l'état ecclésiastique.

Indépendamment de tant de femmes et de tant de concubines, qui n'étoient distinguées des autres femmes des rois, qu'en ce qu'elles ne portoient pas le titre et ne recevoient pas les honneurs de reines ou d'impératrices, et que cette alliance étoit ce qu'on appelle en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France et ailleurs, *mariage de conscience*, il paroît que Charlemagne eut plu-

[*a*] Egin. Annal. [*b*] 800.

sieurs maîtresses proprement dites, et qu'il aima diverses femmes, dont on sait qu'une au moins lui fut rebelle; c'est sainte Amalberge : peut-être obtint-elle principalement ce titre de *sainte*, pour avoir eu le courage de résister au plus puissant des rois et au plus aimable des hommes [*a*]. L'accident arrivé à cette vertueuse fille, qui, en voulant échapper à Charlemagne, tomba et se cassa le bras, n'a pas peu contribué sans doute à établir la réputation d'incontinence dont la mémoire de ce grand prince est restée chargée : en effet, cet air de violence, et je ne sais quel air d'inceste spirituel que ce titre de *sainte* semble avoir répandu après coup sur cette entreprise de Charlemagne, ont dû faire tort à ce prince; cependant, plus la vertu de la sainte doit avoir été prompte à s'alarmer, plus il reste permis de croire que le généreux Charlemagne n'eut contre lui que les apparences, et n'avoit pas réellement intention d'aller jusqu'à la violence.

Ceux qui voudroient trouver dans Charlemagne toute la pureté d'un saint, puisqu'enfin il a été canonisé, observent qu'il fit de très beaux réglements pour réprimer les effets de l'incontinence; ils ajoutent que Charlemagne n'étoit capable ni de l'hypocrisie, qui eût affecté un zéle pour les mœurs qu'auroit démenti sa conduite, ni de la tyrannie qui exige dans les autres des vertus dont on se dispense soi-même. Ces raisons peuvent avoir quelque force; mais il est certain que l'opinion reçue ne met point la continence au nombre des vertus qu'on révère dans Charlemagne.

[*a*] Histoire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, tom. 7, pag. 283, Rec. des Bolland.

La *Vision de Wetin* (1), ouvrage composé en 825, onze ans après la mort de ce prince, fait voir quelle idée on en avoit de son temps. On y rend justice aux grandes vertus de Charlemagne, on y rend hommage à sa gloire, on y vante son zéle pour la religion; on ne l'attaque enfin que sur un seul point, l'incontinence. Wetin est transporté en songe dans un lieu d'expiation, tel que notre purgatoire; il est fort étonné d'y rencontrer Charlemagne. L'ange qui conduit Wetin, et qui lui explique tout ce qu'il voit, le rassure en lui déclarant que ce prince recevra dans l'éternité la récompense des justes, mais qu'en attendant il est justement puni, dans ce lieu de souffrances, de son amour pour la volupté. En effet, un monstre tel que le vautour de Prométhée, lui déchire le coupable organe de ses plaisirs en respectant toutes les autres parties de son corps (1).

Un bon mari est naturellement un bon père; Charlemagne aima autant ses enfants qu'il avoit aimé ses femmes et ses maîtresses; le partage qu'il fit de ses États entre ses fils fut autant l'effet de sa tendresse que de sa politique; il aimoit à leur fournir les occasions de se former et de se signaler; il jouissoit de leur gloire encore plus que de la sienne; sans s'aveugler sur leurs fautes, sans cesser de veiller sur eux, il les laissoit suivre la nature et l'exemple; il les abandonnoit à leurs talents, jamais à leurs défauts. Il avoit entendu parler, peut-être avec éloge, de la magnificence du jeune roi d'Aquitaine,

(1) Wetin étoit un moine de l'abbaye de Richenoue, près de Constance.

(1) *Oppositumque animal lacerare virilia stantis,*
Lætaque per reliquum corpus lue membra carebant.

Louis, et de l'éclat de sa cour, ilcraignit que cet éclat ne fût fatal à ses peuples; il envoya en Aquitaine un homme de confiance, nommé Archambaud, qui, sous prétexte de traiter de quelque autre affaire, étoit chargé secrétement d'examiner la conduite de Louis, et d'écouter ce qu'on en disoit : cet homme, qui n'auroit pas voulu tromper Charlemagne, et qui savoit qu'on ne le trompoit pas long-temps, lui avoua que l'administration du roi d'Aquitaine avoit d'abord été imprudente, et que son luxe avoit été à charge à ses peuples; mais il assura que ce prince avoit eu le mérite de se réformer de lui-même; que son administration étoit devenue très sage, et ses peuples très heureux, et qu'il avoit trouvé dans une austère économie les moyens de tenir toujours une cour brillante, sans fouler ses sujets. Charlemagne fit part de ces bonnes nouvelles à ses courtisans « : Mes amis, s'écrioit-il dans les transports « de sa joie, réjouissons-nous de ce que ce jeune homme « est déja plus sage et plus habile que nous [*a*]. »

On prétend que sa tendresse pour ses filles nuisit à leur établissement. Éginard dit formellement que ce monarque ne put jamais se résoudre à marier aucune de ses filles, parcequ'il ne pouvoit s'en séparer [*b*]. On a vu les raisons qui l'avoient empêché de marier Rotrude, l'aînée des filles d'Hildegarde, avec l'empereur Constantin, fils de la fameuse Irène; on ne peut le blâmer d'avoir voulu dérober sa fille aux dangers dont l'ambition d'Irène la menaçoit. Mais toutes les puissances de l'Europe devoient briguer l'alliance de Char-

[*a*] Vit. Ludov. Pii. [*b*] Egin. in Vit. Carol. Magn.

lemagne, et toutes les alliances n'avoient pas le même inconvénient. Ces princesses étoient filles de Charlemagne, et Hildegarde leur mère avoit été d'une fécondité remarquable. Charlemagne n'y fit point assez d'attention; il aima plus ses filles pour lui que pour elles-mêmes, il eut sujet de s'en repentir. Des désordres honteux déshonorèrent sa maison; Rotrude eut du comte Roricon un fils, nommé Louis, qui fut abbé de Saint-Denis, et chancelier de France [a]. Berthe eut deux enfants d'Angilbert, un des seigneurs les plus aimables de la cour de son père, savoir Nitard, connu pour avoir écrit une partie de l'histoire de son temps, et Harnilde, dont on ignore la destinée. On pourroit induire du récit de quelques historiens, que Berthe, du consentement de son père, avoit épousé secrétement Angilbert; d'autres ne parlent point de mariage; d'autres disent clairement qu'il n'eut lieu qu'après qu'il eut été rendu nécessaire par la naissance de ces enfants. Quoi qu'il en soit, Angilbert renonça dans la suite au monde et à la faveur; il se fit moine, et fut abbé de Saint-Riquier. Un de ses successeurs dans cette abbaye, nommé Auscher, qui, dans le douzième siécle, a écrit la vie d'Angilbert, prétend qu'Angilbert étoit déja prêtre lorsqu'il épousa la princesse Berthe, ce qui n'empêcha pas Charlemagne de consentir à ce mariage. Ce trait n'est pas aussi dépourvu de vraisemblance que la décence des usages actuels pourroit le faire croire. Les mariages des prêtres n'étoient pas rares alors; ce fut Charlemagne

[a] *Ex illicitâ copulâ.** Annal. de S. Bertin.

* « D'un commerce illicite. »

qui réforma cet usage, comme un abus introduit à la faveur des guerres et de la licence; mais il pouvoit en avoir profité pour réparer l'honneur de sa fille; et lorsque les prêtres eurent été rappelés à la loi du célibat, Angilbert aura cru expier et ses galanteries et son mariage en se faisant moine.

Les galanteries d'Hiltrude (fille non d'Hildegarde mais de Fastrade, et abbesse de Farmoutier) avec un autre seigneur, nommé Odillon, causèrent encore, s'il se peut, plus de scandale.

On parle aussi d'une Emma, fille de Charlemagne, dont la mère n'est point connue, et qu'il fit, dit-on, épouser au célèbre Éginard, son secrétaire et son historien, ayant découvert le commerce que cette princesse avoit avec lui. Voici comment on raconte cette histoire.

Éginard ayant passé une nuit dans l'appartement de la princesse Imma ou Emma, et voulant se retirer avant le jour, trouva la terre couverte de neige; il craignit que la trace de ses pas ne trahît le mystère de ses amours; il fit part de son inquiétude à Emma, qui, prenant son parti d'après les circonstances, le porta sur ses épaules jusqu'au-delà de la neige [a]. Cependant, si les pas d'un homme sortant de l'appartement d'Emma, étoient un indice de leur commerce, les pas d'une femme allant de l'appartement de la princesse à l'appartement d'Éginard, ne pouvoient-ils pas aussi être suspects? Il faut sans doute supposer qu'elle le porta dans un lieu où les pas d'une femme pouvoient s'adres-

[a] Chroniq. de Lauresheim. Bayle, art. *Eginard.*

ser sans faire naître aucun soupçon, et d'où Éginard pouvoit ensuite se retirer sans inconvénient. Mais Charlemagne qui se levoit souvent au milieu de la nuit pour observer les astres, vit ce stratagème de l'amour; il reconnut sa fille courbée sous son fardeau et marchant avec peine, il reconnut aussi Éginard. Il fit d'abord la démarche assez peu prudente, ce semble, d'assembler son conseil, et de le consulter sur cette matière, qui n'étoit pas de son ressort; c'étoit d'ailleurs un peu trop compter sur la discrétion des conseillers. Le conseil se montra plus sage que le prince, il ne décida rien, et s'en rapporta entièrement à la prudence de Charlemagne. Celui-ci fit venir Éginard et Emma, et après leur avoir fait quelques plaisanteries qui les déconcertèrent beaucoup, en leur annonçant qu'ils étoient découverts, il se hâta de les marier. Cette histoire, rapportée dans la chronique de Lauresheim, publiée par Marquard Frehert, dans son recueil des écrivains de l'histoire germanique, sert de sujet à un conte en vers flamands, de Jacob Cast, grand pensionnaire de Hollande, traduit en vers latins hexamètres par Gaspard Barlée, sous le titre de *Virgo* Ἀνδροφορος, et où diverses estampes représentent des particularités de cette aventure. Un savant allemand, nommé Hermann Flayder, fit sur le même sujet un drame latin, intitulé *Imma Portatrix*, qui fut joué, en 1625, par des écoliers de l'université de Tubinge ou Tubingue en Souabe.

Vincent de Beauvais, auteur du treizième siécle, rapporte une histoire semblable de l'empereur Henri III; et dans une histoire du maréchal de Saxe, qui a paru peu de temps après sa mort, on attribue aussi à ce gé-

néral une aventure à-peu-près pareille : l'original de tous ces contes est l'anecdocte d'Éginard et d'Emma. Mais la plupart des critiques la rejettent, en se fondant sur le silence d'Éginard. Un sujet, disent-ils, auroit-il dissimulé l'honneur d'avoir été le gendre de son souverain, et d'un souverain tel que Charlemagne? On pourroit même alléguer son témoignage formel; car Éginard dit expressément que Charlemagne ne maria aucune de ses filles.

Dom Mabillon, loin de rejeter cette anecdote, l'a crue confirmée par le titre de neveu, *neptitas vestra, neptitatem vestram,* qu'Éginard donne à l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne [*a*]; mais le bollandiste Papebroch essaie d'expliquer ce titre par une autre généalogie [*b*].

Les Bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de la France, disent qu'il est difficile de se refuser aux preuves qui établissent la vérité de l'anecdocte; M. de Foncemagne répond que celles qui la combattent ne sont pas moins fortes [*c*]; on les trouve presque toutes rassemblées dans la préface que M. Schminke a mise à la tête d'une bonne édition qu'il a donnée de la vie de Charlemagne, par Éginard.

Charlemagne eut en tout vingt enfants connus, et il est à présumer qu'il en eut d'autres que l'on ne connoît pas.

D'Himiltrude, il avoit eu, outre Pepin-le-Bossu, une

[*a*] Annal. Ord. Bened. l. 28, n. 47.

[*b*] Bolland. 2. Junii ad translat. Marcellini et Petri.

[*c*] Histoire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, tom. 14, p. 218.

fille, nommée Rothais ou Rothaïs, dont la destinée n'est pas connue.

D'Hermengarde, il n'eut point d'enfants.

D'Hildegarde, il en eut neuf, savoir quatre fils : Charles, Pepin, Louis, et un Lothaire, mort dans l'enfance. Les cinq filles furent Adélaïde, Rotrude, Berthe, Giséle, et Hildegarde; Adélaïde et Hildegarde moururent jeunes.

De Fastrade, il n'eut que deux filles : Théodrate, abbesse d'Argenteuil, et Hiltrude, abbesse de Farmoutier.

Luitgarde n'eut point d'enfants.

Voilà tous les enfants nés des femmes qui eurent le titre de reine, si cependant on doit mettre Himiltrude au nombre de ces femmes.

Quant aux concubines :

De Madelgarde naquit Rothilde.

De Gersuinde, Adeltrude.

De Régine, deux fils : Hugues, dit l'abbé, parcequ'il le fut de Saint-Bertin, de Saint-Quentin, et de Noaillé; Drogon, évêque de Metz, et une fille, nommée Adalinde.

D'Adelaïde, un fils, nommé Thierri, qui fut ecclésiastique.

Enfin, selon quelques uns, d'une mère inconnue, cette Emma, qui fut ou ne fut point femme d'Éginard, ni peut-être même fille de Charlemagne.

On montre à Bourges, dans le chœur de l'église de Saint-Laurent, le tombeau et l'épitaphe de sainte Eufraise, première abbesse de ce monastère. Quelques auteurs disent qu'elle étoit fille naturelle de Charlemagne. C'est une erreur, dit le père Anselme.

Charlemagne pourvut à la subsistance de ses bâtards par des bénéfices et des terres, mais il les exclut de la succession du royaume.

CHAPITRE VII.

État des affaires de la France et de la puissance de Charlemagne avant le rétablissement de l'empire d'Occident.

LA guerre des Saxons n'étoit pas encore terminée, mais elle touchoit à sa fin (1); ces peuples, découragés par tant de défaites, affoiblis par tant de massacres et par diverses transplantations, ne se défendoient encore que parcequ'ils préféroient la mort à la servitude. Les Huns étoient subjugués, Charlemagne étoit maître de presque toute la Germanie; mais ses conquêtes, comme nous l'avons dit, aboutissoient à trouver au-delà des ennemis vaincus, un nouvel ennemi qui pouvoit lui être plus funeste, et qui le fut à sa postérité. Cet ennemi, c'étoient les Danois ou Normands.

Godefroy, leur roi, avoit conservé les impressions qu'il avoit reçues de Vitikind, son ami, et l'ami de Sigefroy son prédécesseur; et quoique Vitikind se fût converti et soumis, quoiqu'il fût devenu le disciple et l'ami de Charlemagne, Godefroy n'avoit pas changé

[a] 797, 798, etc.

comme lui de sentiments; d'ailleurs il n'avoit besoin des suggestions de personne pour sentir combien cette puissance de Charlemagne, accrue par tant de conquêtes, devenoit redoutable pour lui; elle l'étoit à tel point, depuis qu'il n'y avoit plus entre lui et Charlemagne la barrière des Saxons, qu'elle le forçoit à des ménagements politiques, et le réduisoit à prendre des voies détournées pour nuire à la France; il sentoit qu'il auroit dû s'attacher avec plus de soin à fortifier cette barrière, et que, depuis qu'elle étoit à-peu-près renversée, il étoit tard de vouloir s'opposer au vainqueur. Il se garda bien de l'attaquer du côté de la terre, il n'eût fait peut-être que lui fournir une occasion de joindre la Chersonèse cimbrique à ses autres conquêtes; mais la mer étoit à lui; Charlemagne qui suffisoit à tant de choses, mais qui ne pouvoit suffire à tout, avoit négligé jusqu'alors ce moyen de puissance. Les rois mérovingiens, comme on peut croire, ne lui avoient point laissé de marine, et Pepin son père, principalement occupé des affaires d'Italie, n'avoit point tourné ses vues du côté de la mer. Les vaisseaux de Godefroy infestoient tous les parages, et menaçoient toutes les côtes; Charlemagne avoit à défendre contre eux plus de six cents lieues de côtes sur l'Océan seul, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'au-delà de Fontarabie; de plus, il les retrouvoit même du côté de la Méditerranée, puisque ce fut d'un port du Languedoc qu'il les aperçut pour la première fois, ce qui lui arracha des larmes prophétiques sur les maux réservés à ses descendants.

Les navires des Danois étoient si légers, et prenoient

si peu d'eau, que ces corsaires pouvoient remonter les fleuves, entrer dans l'intérieur des terres, et choisir les lieux qui fournissoient le plus à leurs ravages. Charlemagne, pour la défense des côtes, fit fortifier avec soin toutes ses places maritimes [*a*], comme on savoit alors fortifier les places : pour préserver des courses des Normands les bords des rivières et l'intérieur des terres, il fit construire avec une diligence presque incroyable une multitude de navires, qu'il plaça aux embouchures des fleuves, et qui empêchoient les Normands de les remonter [*b*]. Quelles que fussent les difficultés, une volonté forte, de grands moyens, employés avec intelligence et avec activité, surent en triompher ; Charlemagne eut une marine purement défensive : il auroit été à souhaiter que ses forces de terre se fussent bornées de même à la défense ; mais enfin, grace à ses soins prévoyants et actifs, il n'eut plus rien à craindre des Normands, ni par terre, ni par mer.

En Espagne, il étoit arrivé diverses révolutions ; presque tout ce que Charlemagne avoit conquis étoit retombé sous la domination des Sarrasins [*c*]. Nous avons dit que les Sarrasins ou Maures d'Espagne avoient secoué le joug du calife ; ils s'étoient fait un calife ou roi particulier, dont la résidence étoit à Cordoue, et qui étoit la plus grande puissance de l'Espagne ; le reste de cette contrée étoit partagé entre divers petits souverains, que le roi de Cordoue cherchoit à soumettre ; il avoit de plus à combattre le roi de Ga-

[*a*] Egin. in Ann. et in Vit. Car. Mag. [*b*] 800. [*c*] 797.

lice, Alphonse-le-Chaste, prince goth et chrétien, qui défendoit avec courage et avec succès les restes de la puissance des Goths en Espagne. Issem, roi de Cordoue, s'étoit fait encore d'autres ennemis, en voulant, selon l'usage barbare de quelques Orientaux, faire périr ses deux frères Zulema et Abdalla, lorsqu'il eut un fils pour lui succéder [*a*]; manière de se procurer la sûreté, qui a si souvent et si justement coûté le trône et la vie aux despotes d'Asie qui l'ont voulu employer. Les deux frères, échappés à la cruauté d'Issem, s'étoient sauvés en Afrique. Abdalla reparut en Espagne après la mort d'Issem, s'y fit un parti, et donna beaucoup d'embarras au jeune Abulas son neveu, fils d'Issem. Ce désordre des affaires d'Espagne enhardit un aventurier, nommé Zatus, simple particulier parmi les Sarrasins selon les uns, émir ou prince selon les autres, à tenter fortune; il s'empara de Barcelone, et quand il l'eut prise, il trouva le fardeau dont il s'étoit chargé trop pesant pour lui; il ne songea plus qu'à en acheter la protection de quelque grande puissance qui pût faire prévaloir son parti. Ce fut à Charlemagne qu'il remit cette place, dont il ne se réserva que le gouvernement. Il vint lui rendre hommage à Aix-la-Chapelle, et Charlemagne envoya le roi d'Aquitaine son fils faire la guerre en Espagne pour les intérêts de ce Zatus. Louis fit d'abord le siége d'Ilerda ou Lérida [*b*], place alors peu fortifiée, et qui, dans nos temps modernes (1), a été l'écueil du comte d'Harcourt

[*a*] Egin. Annal. [*b*] 801.
(1) En 1646 et en 1647.

et du grand Condé. Louis prit Lérida, et leva le siége d'Osca, léger affront dont il se vengea cruellement par le ravage des campagnes voisines. On s'apercevoit cependant d'une grande différence entre la manière dont Charlemagne faisoit la guerre, et celle dont la faisoit Louis, dit le Débonnaire [a]; ce n'étoit plus cette impétuosité foudroyante àlaquelle rien ne pouvoit résister, ce n'étoient plus ces trois armées qui fondoient à-la-fois sur un même pays par trois endroits différents; c'étoit une irrésolution dans les conseils, et une lenteur dans l'exécution, dont il falloit bien que le succès se ressentît; c'étoient des siéges témérairement entrepris, foiblement suivis, honteusement levés. Zatus, qui avoit compté sur un appui plus solide, abandonna les Français, fit sa paix avec Abulas, et lui remit Barcelone, dont il fallut faire le siége, qui fut sans succès; car c'étoit toujours le roi d'Aquitaine qui commandoit, le roi d'Aquitaine, plus moine que roi et que général, aussi indifférent sur la gloire militaire et sur la grandeur royale, qu'exact et zélé sur les pratiques de dévotion.

La France ne fit que changer d'alliés en Espagne; ceux qu'elle y acquit pouvoient la dédommager de la défection de Zatus, qui d'ailleurs s'étant remis imprudemment entre les mains du roi d'Aquitaine, qu'il vouloit tromper de nouveau, fut retenu prisonnier. Abdalla, hors d'état de résister à la puissance d'Abulas son neveu, vint à Aix-la-Chapelle implorer la protection de Charlemagne. D'un autre côté, Alphonse en-

[a] Vit. Ludovic. Pii. Annal. Fuld.

voyoit au même Charlemagne des ambassadeurs et des présents, et l'appeloit aussi à son secours; pour l'exciter, il lui faisoit part de tous ses succès: il avoit pris et pillé Lisbonne; il envoya au monarque français sa part du butin, comme si les Français avoient eu part à la victoire; il ne cessoit de l'exhorter à suivre le plan que nous avons tracé plus haut (1); il vouloit que Charlemagne prît plus de part aux affaires de l'Espagne; il vouloit que ce grand prince entreprît d'y rétablir la monarchie chrétienne, d'en chasser entièrement les Maures, et de s'en faire le souverain; il offroit de lui faire hommage de son royaume de Galice; il se nommoit déja d'avance son *homme* et son vassal [*a*]. Charlemagne ne fit pas peut-être à cette proposition autant d'attention qu'elle en méritoit: entraîné par les affaires de la Germanie, auxquelles il s'obstinoit à donner la préférence, il se contenta de faire entretenir foiblement la guerre en Espagne par le foible roi d'Aquitaine, qui n'y eut point de succès, et il continua d'opprimer la Saxe. C'étoit préférer à la plus riche contrée de l'Europe un désert mille fois dévasté: il faut l'avouer, Charlemagne ne mit pas même de politique dans le choix de ses conquêtes; il sembloit que l'échec de Roncevaux l'eût dégoûté pour jamais des conquêtes d'Espagne; c'étoit donner à cet échec trop d'importance, et justifier celle qu'affectoient d'y mettre les Espagnols.

On fut plus heureux dans les îles que dans le continent de l'Espagne: les Sarrasins étoient alors, comme

(1) Voir ci-dessus, dans le chapitre IV.
[*a*] 802.

les Danois, une puissance maritime; ils étoient le fléau de la Méditerranée, comme les Danois de l'Océan; des pirates maures s'étoient emparés des îles Baléares, ou îles Majorque et Minorque, d'où ils pouvoient infester les provinces méridionales de la France, la partie de l'Espagne qui appartenoit encore aux Français, et toutes les côtes de l'Italie; les insulaires, maltraités par ces pirates, implorèrent la protection de Charlemagne, et l'obtinrent; les Maures furent chassés de Baléares [a], et ces îles furent ajoutées à l'empire français.

Tous les foibles, tous les opprimés, tous les malheureux avoient recours à la puissance bienfaisante de Charlemagne. S'il étoit la terreur du monde par ses exploits, il en étoit l'espérance par ses vertus, et l'amour par ses bienfaits.

Il faut publier à la gloire des souverains, qu'on vit alors régner une amitié sincère et personnelle entre les deux plus illustres monarques, entre les deux héros, l'un de l'Orient, l'autre de l'Occident. Charlemagne et le calife Aaron Rachid (1) étoient bien plus unis par l'heureuse conformité de leurs grandes ames, et par le respect qu'ils avoient pour le caractère l'un de l'autre, que par les intérêts politiques. Aaron Rachid qu'on appeloit en France le Charlemagne de la Perse, et Charlemagne qu'on appeloit en Perse le Rachid de la France, étoient à la vérité placés aux deux extrémités opposées de l'empire grec; et ils auroient pu le presser, chacun de leur côté, s'ils avoient voulu s'agrandir à ses dé-

[a] 799.
(1) Ou Haroun Rashid ou Al Rashid.

pens : il est difficile de croire qu'ils aient été absolument sans vues et sans projets à cet égard ; mais ces projets en sont toujours restés à la simple spéculation, sans passer jusqu'à l'exécution. Ces deux princes, qui ne se virent jamais, avoient conçu l'un pour l'autre, sur leur réputation, une inclination naturelle, bien supérieure aux liaisons intéressées de la politique ; ils cherchoient à se complaire, à se prévenir dans les moindres choses [*a*]; les présents qu'ils se faisoient l'un à l'autre étoient toujours, par le choix, par le moment, par les circonstances, une marque d'estime et un témoignage d'amitié. Aaron sut que Charlemagne desiroit d'avoir un éléphant, cet animal étoit alors un grand objet de curiosité en France, Aaron s'empressa de lui envoyer le seul qu'il eût pour le moment. On croit que c'est le premier éléphant qui ait paru en France. Par le soin que les historiens ont pris de nous conserver son nom (Abulabaz), et de marquer l'année de son arrivée en France (801), et celle de sa mort (810), on voit que cet animal fut fort considéré en Europe.

Eginard et les auteurs des annales de Metz et de celles de Moissac, ont pris plaisir à décrire quelques uns des présents d'Aaron ; et il ne sera peut-être pas hors de propos de les décrire d'après eux, pour donner une idée de l'état où étoient alors les arts en Perse et même en France où on admiroit ces présents. On vante surtout une tente du lin le plus fin, et d'une grande variété de couleurs, élevée à tel point, qu'un trait lancé par le bras le plus vigoureux n'en pouvoit atteindre le

[*a*] 802.

sommet. On peut juger en effet de cette élévation par l'étendue intérieure de la tente, qui contenoit autant d'appartements que le plus vaste palais.

On admiroit encore une horloge d'eau, dont l'artifice a tant été imité depuis sous toutes les formes, qu'il ne paroîtroit plus aujourd'hui qu'une puérilité. Douze portes représentoient les douze heures; quand l'heure sonnoit, une des portes s'ouvroit, et il en sortoit un nombre réglé de petites boules, qui, tombant dans des temps pareillement réglés sur un bassin d'airain, marquoient l'heure par le bruit qu'elles faisoient en tombant. Ainsi l'œil jugeoit de l'heure par le nombre des portes ouvertes, et l'oreille par le nombre des boules tombantes. A la douzième heure, douze petits cavaliers, sortant chacun par une porte, les refermoient toutes, en faisant le tour du cadran [*a*].

A Châteaudun, dans l'abbaye de la Madeleine, dont on attribue le rétablissement à Charlemagne, on conserve un verre, de neuf pouces de haut, et de cinq de diamétre, à compartiments d'émail, séparés par des filets d'or; on voit autour de ce verre d'anciens caractères arabes, que les uns ont rendus par ces mots: *Majestas perpetua, vita longœva ac sana, fortuna ascendens, tempus adjuvans, imperium perfectum* (1); et d'autres par ceux-ci, qui expriment de même des vœux pour le bonheur et pour la gloire d'un prince (apparemment de celui à qui le verre avoit été envoyé) *bona*

[*a*] Histoire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, t. 9, p. 190, 191. Poët. Saxon. l. 4.

(1) « Majesté perpétuelle, vie longue et bonne santé, fortune croissante, temps favorable, empire parfait. »

vita, felix regnum, æterna majestas, summa gloria (1). Ce verre, depuis un temps immémorial, porte le nom de *verre de Charlemagne.* C'est, dit-on, un des présents envoyés à ce prince par Aaron Rachid.

Nous allons parler d'un présent beaucoup plus considérable, que le même Rachid fit à Charlemagne, si l'on en croit les historiens; mais nous avouons que leur récit sur ce point nous paroît sujet à interprétation et à restriction. Jérusalem et les lieux saints étoient sous la puissance d'Aaron. Le patriarche de Jérusalem, connoissant les sentiments de ce calife pour Charlemagne, envoya en France un de ses moines implorer la protection de ce grand prince pour les églises d'Orient, nommément pour les chrétiens de la Palestine: le moine présenta au roi un morceau de la vraie croix; le roi montra, par des présents magnifiques, le prix qu'il attachoit au monument sacré qu'on lui apportoit. Les historiens ne disent pas plus positivement quel étoit l'objet de cette ambassade, qui attestoit la gloire de Charlemagne autant qu'elle flattoit sa piété; un prêtre, nommé Zacharie, accompagna au retour le député du patriarche jusqu'à Jérusalem, pour voir par ses propres yeux ce qu'il seroit possible de faire en faveur des chrétiens de ce pays: aussitôt que le calife fut instruit de l'intérêt que Charlemagne y prenoit, il n'attendit pas que ce prince lui demandât formellement ce qu'il desiroit; il se fit un plaisir délicat, disent les historiens, de prévenir ses prières et de surpasser ses espérances. Il

(1) « Bonne vie, règne heureux, majesté éternelle, le comble de « la gloire. »

dut les surpasser en effet, et il surpassa certainement l'attente des nations, s'il est vrai qu'il alla jusqu'à céder au roi en toute souveraineté Jérusalem et les lieux saints, ne s'y réservant que le titre de son lieutenant (1). Tel est le récit des historiens, il nous paroît susceptible de modification. Des souverains ne cèdent point ainsi leurs États à d'autres souverains sans intérêt et sans motif. Nous ne voyons d'ailleurs, ni dans l'histoire de Charlemagne, ni dans celle de ses successeurs, aucun exercice, aucune trace de cette propriété. Nous concevons donc que ce n'étoit qu'une propriété honorifique, et qui n'avoit rien de réel. Nous concevons qu'Aaron Rachid aura dit à Charlemagne : « La religion « vous fait attacher à cette portion de mes États un « prix qui ne peut être le même pour moi. Regardez-« vous donc comme le souverain de Jérusalem en tout « ce qui concerne les monuments de votre foi. Ordon-« nez de tout ce qui intéresse les chrétiens ; ne me con-« sidérez à cet égard que comme votre lieutenant et « l'exécuteur de vos ordres. » En conséquence, Zacharie, à son retour, accompagné d'ambassadeurs persans, apporta au roi les clefs du saint sépulcre et du calvaire, avec l'étendard de la ville de Jérusalem, et de magnifiques présents. Aaron Rachid, outre qu'il aimoit Charlemagne sur la foi de la renommée, n'estimoit que lui parmi tous les souverains de la terre, qu'il traitoit tous avec beaucoup de hauteur. Illustre comme Charlemagne par *la gloire des conquêtes* (on parloit ainsi alors),

(1) De pareils lieutenants n'ont des chefs qu'en idée.
CORNEILLE.

il avoit gagné en personne huit grandes batailles contre ses divers ennemis; il avoit étendu son empire dans les trois parties du monde, depuis l'Espagne et l'Afrique jusqu'aux Indes; il avoit forcé l'empire grec à lui payer tribut.

Les rois n'entretenoient point alors, comme aujourd'hui, des ambassadeurs ordinaires dans les cours étrangères; toutes leurs ambassades étoient extraordinaires, et envoyées pour le besoin du moment, lorsqu'il s'agissoit de quelque négociation et de quelque objet particulier de politique. Par un effet ou de la politique ou du hasard, il y avoit auprès de Charlemagne, dans le temps dont il s'agit, un ministre de l'empire grec (c'étoit un des plus grands seigneurs de la cour d'Irène), qui eut le désagrément de voir quelle différence Aaron mettoit entre Charlemagne et sa souveraine, entre l'empire français et l'empire grec.

Cette cession vraie ou fausse de la Terre-Sainte, faite à Charlemagne par Aaron Rachid, jointe aux divers voyages de Charlemagne à Rome, et à l'éclat que ces voyages avoient eu, est ce qui a fait imaginer dans la suite que non seulement Charlemagne avoit fait le voyage de la Terre-Sainte, mais encore qu'il en avoit fait la conquête sur les Sarrasins; fable qui pourroit bien elle-même n'avoir été bâtie que sur une autre fable (la cession des lieux saints), mais qui n'en a pas moins été long-temps accréditée, et qui, même dans le seizième siècle, a encore été consacrée par le poëme de l'Arioste.

Ainsi les grands souverains recherchoient l'amitié de Charlemagne, et les petits sa protection; le roi d'Ecosse et d'Irlande aimoit à se dire son vassal, aussi-bien que

le roi de Galice. Tous les petits rois de l'heptarchie imploroient son secours les uns contre les autres. Alred, roi de Northumberland, l'appeloit son seigneur (1), et faisoit intercéder pour lui auprès de Charlemagne l'archevêque de Mayence Lulle. Il rétablit sur le trône Eadulfe, autre roi du Northumberland. Un des plus grands rois de l'Angleterre, et qui devoit un jour en être le seul roi, Egbert, chassé pour un temps de son pays par la persécution, trouva un asile dans sa cour, et apprenant de lui à réunir des États, y médita et y mûrit le grand projet de l'extinction de l'heptarchie; il accompagna Charlemagne au voyage de Rome, dont l'objet et les effets vont être la matière du livre suivant. Lorsqu'il partit pour réunir l'Angleterre sous ses lois, Charlemagne, en l'embrassant, lui fit présent de son épée : « Elle a vaincu mes ennemis, dit-il, j'espère qu'elle « aura la même vertu contre les vôtres. Elle n'est plus « dans la même main, répondit Egbert, mais votre dis- « ciple tâchera de suivre les leçons et les exemples d'un « tel maître [*a*]. »

La rivale d'Egbert, la reine Edburge, que les Anglais occidentaux abandonnèrent pour se donner à lui [*b*], et qui avoit mérité ce sort par ses vices et par ses crimes, trouva aussi un asile à la cour de Charlemagne. Cette femme, qui avoit empoisonné son mari en voulant empoisonner un de ses amants qu'elle craignoit, ou dont elle avoit à se plaindre, disoit un jour à Charlemagne que le plus grand objet de son ambition seroit

(1) *Ad dominum nostrum gloriosissimum regem Carolum.*

[*a*] *Vita Alfridi regis Saxonum.* Le Père Daniel à l'année 802.

[*b*] *Inter Epist.* S. Bonif. n. 90.

d'être reine de France. « Eh bien! dit Charlemagne, « tournant la chose en plaisanterie, je suis veuf, et « mon fils aîné n'est pas marié, qui voulez-vous épouser « de nous deux? Le plus jeune, dit Edburge. Ah! répli-« qua Charlemagne, si vous m'aviez choisi, je vous au-« rois donné mon fils; mais puisque vous me l'avez « préféré, vous n'aurez ni lui ni moi. » Il lui donna une abbaye, qu'elle quitta pour s'enfuir avec un nouvel amant; elle finit par aller mourir à Pavie, dans la misère.

Les historiens parlent d'une alliance indissoluble, conclue entre la France et l'Écosse en 790, et renouvelée en 809 [a]; et d'un secours de quatre mille hommes, envoyé par Charlemagne au roi Achaïe ou Archaïe (*Achaïus*), que les Écossais comptent pour le soixante-troisième dans la liste fabuleuse de leurs rois.

Ils parlent aussi des soins que se donna Charlemagne, et des missionnaires qu'il envoya pour établir la foi en Suéde, de concert avec Biorn roi de cette contrée [b].

[a] Buchanan, Hist. Scot. Jean Leslé, Histoire d'Écosse. Polyd. Virgile, Hist. Angl., l. 4.

[b] Eginard. Baronius. Mézeray.

CHARLEMAGNE, EMPEREUR.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Affaires d'Italie. Renouvellement de l'empire d'Occident.

Dans le livre précédent, chapitre III, nous avons laissé les affaires de l'Italie au moment où la fortune de Charlemagne triomphoit de la ligue formée contre lui en faveur du prince lombard Adalgise, par Arichise, duc de Bénévent, et Tassillon, duc de Bavière, secondés d'un côté par les Huns, de l'autre par les Grecs. Arichise étoit mort dans l'instant où Adalgise et les Grecs descendoient en Italie; Tassillon avoit été accablé et détrôné; les Huns avoient été battus alors, et ensuite subjugués; les Grecs repoussés s'étoient estimés très heureux que Charlemagne, occupé ailleurs, et les réservant peut-être pour une autre occasion, ne leur eût pas fait éprouver, comme aux Huns, tout son ressentiment. Nous avons vu que Grimoald, fils d'Arichise,

touché de la confiance généreuse que Charlemagne lui avoit témoignée, en lui donnant ce même duché de Bénévent que la *félonie* d'Arichise mettoit dans le cas de la confiscation, n'avoit pas peu contribué à repousser Adalgise et les Grecs, que son père avoit appelés. Mais la reconnoissance des princes a des bornes plus étroites que celle des particuliers; chez les premiers, *la raison d'État* fournit à l'oubli des bienfaits des prétextes raffinés qui ne sont point à l'usage du vulgaire. Charlemagne, en donnant à Grimoald le duché de Bénévent, avoit attaché une condition à cette libéralité; il avoit exigé que Grimoald fît démolir trois des plus fortes places de son duché, savoir, Salerne, place maritime dans laquelle consistoit la principale force de cet État, Acherontia et Consia ou Conza. Grimoald, fidèle d'ailleurs à la France, ne le fut pas de même à l'exécution de cette condition, qui lui paroissoit trop dure. Charlemagne, n'ayant eu pour objet que de lui rendre la félonie impossible, ou du moins plus difficile, eût peut-être dissimulé cette légère infidélité, qui n'entraînoit point une défection formelle; mais le jeune Pepin, roi d'Italie, emporté par cette ardeur guerrière dont son père et tous les héros de sa race lui avoient donné l'exemple, voulut regarder les délais de Grimoald, relativement à l'exécution de cette clause, comme une infraction au traité, et comme un refus de l'exécuter; il saisit cette occasion d'exercer son jeune courage. Grimoald et lui étoient de même âge, ils entroient l'un et l'autre dans la carrière de la gloire; la guerre qui s'alluma entre eux fut une affaire d'émulation, et plutôt une guerre personnelle qu'une guerre politique. La

force étoit du côté de Pepin, à qui même le roi d'Aquitaine, Louis, amena en personne un puissant secours [*a*]; il eut l'avantage, mais il l'acheta cher. La famine, qui désoloit alors l'Italie, ainsi que plusieurs provinces de la France, fut sur-tout poussée aux dernières extrémités dans le camp français [*b*]; les historiens, pour représenter l'excès de misère où on fut réduit, en rapportent un effet assez bizarre, c'est que les soldats furent obligés de manger de la viande pendant le carême. Un effet plus funeste de cette disette, fut la ruine d'une grande partie de l'armée. Si quelque chose peut faire craindre que cette rage épidémique de guerre dont l'espéce humaine est possédée ne soit incurable, c'est de voir qu'elle subsiste à l'aspect des ravages causés par les fléaux, et que les hommes ne concluent pas qu'ils peuvent s'en rapporter à la nature pour leur destruction, et pour celle de leurs semblables. Tout l'effet de cette petite guerre imprudente, qui produisit d'ailleurs peu d'exploits et peu d'événements, fut d'affranchir Grimoald du joug de la reconnoissance, de le détacher des intérêts de la France, et de le jeter, comme son père, dans l'alliance de l'empire grec, avec lequel la situation de ses États lui donnoit des relations presque nécessaires.

Rome étoit alors le théâtre de révolutions importantes; le pape Adrien Ier étoit mort après environ vingt-quatre ans de pontificat [*c*], ayant plus approché qu'aucun autre pape de ce terme qu'aucun pape ne doit voir (1). Charlemagne ne le regretta pas seulement

[*a*] Egin. Ann. [*b*] 792. [*c*] 796.

(1) *Non videbis annos Petri.* Vingt-quatre ans, cinq mois et dix

comme un de ces alliés que donne la politique, et sur lesquels on ne peut compter qu'en proportion de l'intérêt, il le pleura comme un ami tendre, courageux, d'une constance éprouvée dans des temps difficiles [*a*]; qui, assiégé dans Rome par Didier, et pressé de couronner les fils de Carloman, avoit sauvé Rome, et peut-être la France, par son intrépide fidélité; un ami, dont le cœur ne s'étoit jamais démenti à son égard dans tout le cours de sa vie. Nous avons dit qu'Aaron Rachid et Charlemagne s'étoient aimés fidèlement sans s'être jamais vus; Charlemagne et Adrien s'aimoient d'autant plus qu'ils s'étoient vus, qu'ils s'étoient connus dans l'une et l'autre fortune, et que leurs relations étoient plus intimes. Adrien avoit fait en vers l'éloge de Charlemagne; Charlemagne fit aussi en vers latins l'épitaphe d'Adrien, il y peint sa tendresse et sa douleur; c'est un monument bien précieux de l'amitié d'un grand prince. On voit encore cette épitaphe gravée sur une table de marbre auprès de la porte de l'église du Vatican.

Charlemagne apprit la mort d'Adrien au moment où il lui envoyoit Angilbert, abbé de Saint-Riquier, son gendre, comme nous l'avons dit, et son ami particulier (car, on ne peut trop l'observer, Charlemagne eut beaucoup d'amis); Angilbert portoit à ce pontife ce qui, dans le butin fait sur les Huns, avoit paru être le plus précieux, ce que Charlemagne avoit jugé le plus digne d'enrichir le trésor de Saint-Pierre.

jours, pendant lesquels saint Pierre gouverna l'église de Rome. Adrien Ier fut, dit-on, le premier pape qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds.

[*a*] Egin. in Vit. Carol. Magn.

Léon III, élu en la place d'Adrien, ne fut pas moins dévoué à Charlemagne. Il commença par lui faire part de son exaltation avec toutes les marques possibles de soumission; il lui envoya les clefs du tombeau de saint Pierre, l'étendard de la ville de Rome, et le pria d'envoyer un commissaire, pour recevoir le serment de fidélité que les Romains devoient lui renouveler à cause de cette mutation. Charlemagne chargea de cette commission Angilbert, qui porta en même temps à Léon III les présents originairement destinés pour Adrien. Charlemagne, dans les instructions qu'il donne à son envoyé, parle, sur ce qui concerne le pape, d'un ton de maître et de souverain, qui eût fort étonné les Innocent III et les Boniface VIII. Il lui trace tous ses devoirs de pape, il lui en recommande l'accomplissement, ainsi que l'observation des canons.

Après avoir ainsi parlé en maître, il eut occasion dans la suite d'agir en juge du pape, et il fut reconnu pour tel par le pape lui-même et par ses adversaires.

Pascal et Campule, parents du dernier pape, et revêtus en conséquence des premières dignités de Rome, après avoir fait inutilement, chacun de son côté, tout ce qu'ils avoient pu pour lui succéder, avoient contribué malgré eux à élever Léon III sur le trône pontifical [a]. Quels que fussent leurs services, ils les mettoient, selon l'usage, à trop haut prix, et n'étoient jamais contents de la reconnoissance de Léon. Outrés de ce qu'ils appeloient l'ingratitude du pape, ils ne mirent point de bornes à leur ressentiment; mais ils le dissi-

[a] Annal. Egin. Theophane. Anastase.

mulèrent si bien, que le pape, qui avoit lieu de les croire fort contents de lui, les mettoit au rang de ses meilleurs amis, tandis qu'ils formoient le complot de l'assassiner. Il est difficile de dire pourquoi ils choisirent pour l'exécution de leur crime le moment d'une solennité où tous les yeux étoient fixés sur le pape; ce fut au milieu d'une procession, le 24 avril 799, que Pascal et Campule étant aux côtés du pape, auquel ils n'avoient jamais fait leur cour avec plus d'empressement, on vit paroître une foule d'assassins armés, qui dissipèrent la procession, se jetèrent sur le pape, le renversèrent de cheval, le foulèrent aux pieds, et, craignant que le peuple ne s'émût en sa faveur, le portèrent dans un couvent voisin, pour l'y outrager plus à loisir. Pascal et Campule, restés seuls du clergé avec le pape, changèrent tout-à-coup de personnage, et se mirent à la tête des assassins. Leur intention étoit, dit-on, de crever les yeux au pape, et de lui arracher la langue, comme on avoit fait trente ans auparavant à l'antipape Constantin. Tout est fort étrange dans cette aventure; il est inconcevable qu'une troupe d'hommes armés, tenant entre ses mains un homme sans défense, et voulant lui arracher la langue et lui crever les yeux, n'ait pu y parvenir; et comme un pape attaqué avec cette violence au milieu de ses fonctions pontificales est un événement propre à exalter l'imagination, Anastase le bibliothécaire n'a pas balancé à dire que Léon eut réellement la langue arrachée et les yeux crevés, mais que la langue et les yeux lui furent à l'instant rendus miraculeusement; ce miracle a même été inséré, en 1673, dans le Martyrologe romain. Laissons aux

miracles leur rareté, pour leur conserver le respect qui leur est dû, quand l'Être suprême, par des raisons cachées dans le secret de sa sagesse, juge à propos de suspendre les immuables lois de l'ordre qu'il a établi lui-même, et qui sera toujours le plus grand des miracles. Les assassins furent sans doute très imprudents d'attaquer le pape, en plein jour, au milieu des rues, à la vue du peuple, dans une procession solennelle; ils furent peut-être plus imprudents encore de laisser leur crime imparfait; mais on auroit tort d'aimer mieux croire au merveilleux qu'à l'imprudence humaine, qui n'a rien du tout de merveilleux.

Au reste, tout prétexte même de merveilleux disparoîtra, si l'on suppose que les assassins, au lieu de s'arrêter à mutiler le pape, vouloient le tuer, et le laissèrent pour mort; mais que les blessures dont il étoit couvert ne se trouvèrent point mortelles.

Albin, camerlingue (1) du saint-siége, vint à main armée enlever le pape pendant la nuit [*a*], et le duc de Spoléte Vinigise étant accouru avec de plus grandes forces sur le bruit de ce qui s'étoit passé, emmena le pape à Spoléte, pour l'enlever à ces complots ténébreux et mal éclaircis.

Le premier soin du pape, lorsqu'il se vit en sûreté, fut d'instruire le roi de son aventure, et de lui demander la permision de l'aller trouver, pour conférer avec lui sur leurs affaires communes. Il vint en effet trouver le roi à Paderborn. Ce voyage donna lieu à beau-

(1) Maître de la chambre ou trésorier. Le cardinal camerlingue est aujourd'hui celui qui régit l'État de l'église et administre la justice.

[*a*] 799.

coup de raisonnements et de conjectures, sur-tout quand on vit qu'il étoit suivi d'un autre voyage de Charlemagne à Rome. Avec quelque facilité que les princes se transportassent alors hors de leurs États, et entreprissent les plus longs voyages, on jugea que Charlemagne, à qui l'âge commençoit à rendre le mouvement moins agréable et plus fatigant, et que tant d'affaires obligeoient à se placer au centre de ses États, pour avoir l'œil sur tout et donner la main à tout, ne s'engageoit pas dans le voyage de Rome sans quelque grand intérêt; c'en étoit un sans doute que d'aller remplir, dans cette capitale du monde chrétien, dans l'ancienne capitale de l'Empire, la fonction de juge suprême, d'exercer cette juridiction sur le pape même, et de décider de sa déposition ou de son rétablissement; car les assassins du pape, ne pouvant se cacher, avoient pris le parti de se déclarer hautement ses accusateurs : ils entreprenoient de prouver la légitimité de leur attentat et l'indignité du pape; mais on soupçonna qu'un motif plus personnel à Charlemagne, plus important pour lui que la querelle du pape avec les neveux de son prédécesseur, attiroit ce conquérant en Italie, et l'événement persuada qu'on ne s'étoit pas trompé. Cependant Charlemagne parut ne s'occuper que du procès du pape; il affecta de donner le plus grand éclat à cette affaire. Pascal, Campule et leurs complices, qui étoient les principaux chefs de la noblesse romaine, avoient pris le roi pour juge entre le pape et eux [*a*]; ils avoient envoyé à ce prince un mémoire contenant

[*a*] 800.

contre Léon III des accusations que la plupart des écrivains qualifient d'atroces et de calomnieuses, mais sans les spécifier. Il est difficile de concevoir quel succès les ennemis du pape avoient pu se promettre dans une pareille affaire. Quand leurs accusations auroient été fondées, quand le pape auroit été coupable, ses assassins étoient-ils moins criminels? Quand un pape a eu des torts, quand le dernier même des hommes a commis des crimes, faut-il l'assassiner?

Comme, suivant les lois de toutes les nations, la provision est due au titre, Charlemagne, avant même de partir pour Rome, fit rétablir solennellement le pape dans son siége par deux archevêques, quatre évêques, et trois comtes, qu'il nomma ses commissaires, non seulement pour cette fonction, mais encore pour faire toutes les informations nécessaires, tant sur la violence commise à l'égard du pontife, que sur tous les faits allégués dans le mémoire de ses ennemis. Parmi les historiens les uns disent que le retour du pape à Rome y causa dans le peuple une joie universelle; les autres observent que l'indifférence que le peuple avoit témoignée pour le pape le jour de l'assassinat, et le peu d'empressement qu'il avoit eu à le défendre, malgré l'horreur du sacrilége jointe à l'horreur du crime, n'annonçoient pas que Léon fût aimé.

Quoi qu'il en soit, Léon III avoit été reçu à Paderborn comme Étienne III l'avoit été en France du temps de Pepin, et Charlemagne fut reçu à Rome comme il l'avoit été vingt-huit ans auparavant. Ce fut le même empressement de tous les corps à lui rendre les honneurs dus au souverain, et la même ardeur du peuple à voir, à applaudir le héros du siécle.

« Le pape Léon III, dit le P. Ménétrier [a], reçut « Charlemagne comme *avoué* de l'église, faisant aller au « devant de lui toutes les bannières, et c'est pour cela « qu'il est représenté l'épée nue à la main ; c'est aussi « pour cela que les empereurs sont vêtus d'une chape « aussitôt après leur élection. »

Les informations étant faites, et le résultat étant en faveur du pape et à la confusion de ses adversaires, le roi convoqua dans l'église de Saint-Pierre une assemblée solennelle, pour procéder au jugement ; Anastase le bibliothécaire rapporte qu'au jour indiqué, le roi et même le pape, quoiqu'accusé, ayant pris séance, ils firent asseoir les archevêques, les évêques, et les abbés ; que le reste du clergé et les seigneurs laïcs, tant les Français de la suite du roi que les Romains de la suite du pape, restèrent debout [b] : petite circonstance de cérémonial, dont les lecteurs feront tel cas qu'ils voudront. Le roi prit les voix, elles furent toutes favorables au pape, il étoit sans contradicteurs ; ses accusateurs, convaincus de calomnie et d'assassinat, n'avoient pas osé paroître devant cette assemblée ; l'innocence de Léon fut reconnue d'une voix unanime, et comme par acclamation. Cependant on proposa que le pape se purgeât par serment des accusations intentées contre lui. Parmi ceux qui firent cette proposition, les uns regardoient seulement cette cérémonie comme un complément convenable de la justification du pape ; les autres, et de ce nombre étoient principalement les évê-

[a] Chev. anc. et mod. p. 30.

[b] Annal. Moissiac. Anastas. de Vit. Pontif.

ques, avoient des vues ultérieures; ils vouloient épargner au pape la formalité humiliante, selon eux, d'un jugement, même d'absolution; ils disoient que le premier des évêques, et le juge de tous les autres, ne pouvoit avoir d'autre juge que lui-même : or, c'étoit se juger soi-même, que de déclarer s'il se sentoit innocent ou coupable; aussi les évêques insistoient-ils pour que le pape fît ce serment de son chef, volontairement, et sans aucun jugement qui l'ordonnât. Le pape prit le livre des évangiles, monta au jubé; là, élevant la voix, il prit le juge éternel à témoin de son innocence : « Je « fais, dit-il, ce serment sans y être obligé par aucune « loi et sans vouloir en faire une coutume ou une loi « pour mes successeurs, mais seulement pour dissiper « plus pleinement d'injustes soupçons. » L'église retentit à l'instant des acclamations du peuple, et des applaudissements du clergé; on chanta le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir manifesté l'innocence du pape. Ce jour fut uniquement consacré à la joie; le jugement des ennemis du pape, le jour de la vengeance, fut remis à un autre temps. Cette assemblée se tint le 15 décembre de l'an 800.

Dix jours après, le même temple fut témoin d'une autre cérémonie encore plus pompeuse, qui avoit sans doute avec la première plus de rapports qu'on ne le disoit. Le jour de Noël de l'an 800, à commencer l'année comme aujourd'hui au premier janvier, mais de l'an 801, en commençant l'année à Noël, comme font les auteurs français de ce temps-là, Charlemagne étant dans tout l'appareil de la souveraineté à la messe solennelle de ce jour, dans l'église de Saint-Pierre, le pape choisit un

moment où ce prince étoit à genoux au pied du grand autel ; il prit une couronne, et la lui posa sur la tête ; le peuple qui assistoit en foule à cette cérémonie s'écria d'une voix unanime : « Vive Charles, toujours auguste, « grand et pacifique (1) empereur des Romains ; c'est Dieu « qui le couronne par les mains de son vicaire; qu'il « soit à jamais victorieux! » Aussitôt Léon lui répandit l'huile sainte sur la tête, et se prosternant devant lui, fut le premier à l'*adorer;* c'est le terme dont se servent tous les annalistes contemporains, et les auteurs même ecclésiastiques. Dans la suite, les papes se sont fait adorer à leur tour. C'est ainsi que Charlemagne fut proclamé empereur, et c'est ainsi que s'opéra dans sa personne le renouvellement de cet empire d'Occident, qui avoit péri l'an 476, sous Augustule.

Le premier acte d'autorité que Charlemagne exerça en qualité d'empereur, fut de condamner à la mort Pascal, Campule, et leurs complices. Ils l'avoient bien mérité; mais le pape, par une générosité paternelle, digne de son caractère sacré, demanda grace pour eux, et voulut que l'exil fût leur seul châtiment; ils moururent en France dans l'opprobre et dans les remords.

Éginard dit que Charlemagne, en se voyant couronner, montra une surprise mêlée de colère, et déclara hautement que, s'il avoit pu prévoir ce qui devoit arriver, il se seroit dispensé d'aller à la messe ce jour-là, malgré la solennité de la fête. D'autres auteurs disent aussi que, quelques jours auparavant, le pape

(1) Ce titre de *Pacifique* étoit de forme, et les formes expriment quelquefois ce qui devroit être.

avoit proposé au roi de recevoir ce titre d'empereur, l'assurant qu'il pouvoit compter sur les suffrages du clergé, de la noblesse et du peuple, et que la réponse de Charlemagne avoit été un refus formel, accompagné de prières faites au pape de ne lui en plus parler.

Éginard et les autres auteurs tiennent sur ce point le propos qu'on étoit convenu alors à la cour de tenir [a]; mais il est impossible de croire que Charlemagne ait été fait empereur malgré lui; que le voyage du pape à Paderborn, et sur-tout celui de Charlemagne à Rome n'aient pas eu pour objet ce grand dessein du renouvellement de l'empire d'Occident. Les empereurs grecs étoient toujours les ennemis nés des papes; les ducs de Bénévent, alliés presque nécessaires de l'empire grec, et par leur position, et par les mauvais traitements qu'ils recevoient quelquefois de la France, serroient de près l'Etat de l'église. Indépendamment de ces ennemis que lui donnoit la politique extérieure, Léon avoit des ennemis domestiques, sous lesquels il avoit pensé succomber; on l'avoit assassiné dans sa capitale, on vouloit le déposer : à qui Léon pouvoit-il plus naturellement avoir recours qu'au prince généreux, protecteur de tous les princes foibles, qu'au bienfaiteur illustre du saint-siége, fils de ce premier bienfaiteur à qui les papes avoient dû leur puissance temporelle? Lorsque Étienne III étoit venu en France solliciter cet important service, il avoit tâché de le payer par les moyens que les conjonctures mettoient en son pouvoir; il avoit donné à l'élection des Françàis, en faveur de Pepin,

[a] Egin. in Vit. Car. Magn,

une sanction alors respectable; et pour engager par honneur Pepin et ses fils à protéger et à défendre le saint-siége, il leur avoit donné, au nom du peuple romain, le titre de *patrices de Rome*. Léon III venoit demander à Charlemagne une nouvelle grace, celle d'être délivré de ses persécuteurs et rétabli dans son siége: il falloit de nouveaux services pour ce nouveau bienfait; car en politique les bienfaits ne sont qu'un commerce: les papes n'avoient que des titres à donner; mais les titres font les droits aux yeux de la multitude; et la puissance même, sans les titres, semble avoir quelque chose d'illégitime. Quel titre plus noble pour celui qui l'obtenoit, plus utile pour celui qui le conféroit, et, à tout événement, plus sans conséquence pour le saint-siége, que ce titre d'empereur romain qu'offroit Léon III à son bienfaiteur!

Titre noble pour celui qui l'obtenoit.

On ne le lui donnoit que parcequ'il en avoit déja la puissance, et cette puissance, il ne la devoit qu'à lui; cette élection étoit un hommage rendu à sa gloire. Il étoit substitué à toute la grandeur des Césars, avec le mérite d'en être le restaurateur, et le mérite même d'en avoir été le vengeur: en effet, Charlemagne, par ses conquêtes sur les Saxons et sur les autres peuples germaniques, avoit vengé l'empire romain des nations barbares qui l'avoient détruit quatre siècles auparavant, et il est peut-être assez remarquable que ce second empire romain ait dans la suite établi son siége au milieu même des contrées habitées par les barbares, qui avoient détruit le premier empire romain.

Mézeray croit que le mécontentement de Charle-

magne pouvoit être réel, parcequ'on lui faisoit, dit-il, tenir « de l'élection des Romains ce qu'il ne tenoit que « de son épée. »

Il ne tenoit que de son épée la réalité du pouvoir, mais il étoit flatteur pour lui de tenir du choix libre du peuple romain un titre que n'avoient eu ni les rois lombards, ni les autres souverains vaincus par Charlemagne.

Titre utile pour celui qui le conféroit.

1° Il est toujours utile de conférer des titres, c'est s'en donner un à soi-même, c'est exercer une autorité qui ne peut être désavouée par celui sur qui on l'exerce, puisqu'il en profite, et c'est acquérir des droits à sa reconnoissance.

2° Le pape, en donnant à Charlemagne ce titre d'empereur romain, espéroit le rendre irréconciliable ennemi de l'empire grec, qui se prétendoit le seul empire romain, quoiqu'il n'en fût en effet qu'un démembrement, et comme une espéce de colonie. L'empire d'Occident étant rétabli, l'Italie entière, avec toutes les îles qui en dépendent et qui peuvent servir à sa sûreté, étoient incontestablement de son partage; ainsi le pape croyoit engager le nouvel empereur à chasser pour jamais les Grecs de l'Italie : alors le duc de Bénévent, nécessairement soumis, et privé de l'allié qui l'encourageoit à la révolte, eût cessé d'être inquiétant pour le pape. Il est vrai qu'alors Charlemagne, déja souverain de Rome, enfermant l'État de l'église au sein de ses États, eût été pour le saint-siége une puissance bien formidable, et dont rien n'auroit pu la défendre; mais la politique ne porte pas ses vues bien loin dans

l'avenir, le présent seul entraîne; on veut se délivrer de l'ennemi qui gêne actuellement : ce sentiment trop vif du présent a souvent préparé de grands malheurs pour la suite; l'avenir, pour peu qu'il soit éloigné, n'est rien pour les hommes.

Enfin ce titre, à tout événement, et dans tous les cas, étoit sans conséquence pour le saint-siége.

Cette proposition n'est vraie qu'en ne considérant, comme on fait toujours en politique, que le présent ou un avenir peu éloigné.

En effet, Charlemagne feroit ou ne feroit pas valoir son nouveau titre d'empereur.

Dans ce dernier cas, rien n'étoit changé.

Dans le premier cas, Charlemagne chassoit les Grecs de l'Italie et de la Sicile, et c'étoit ce que desiroit le pape, éclairé ou non sur ses vrais intérêts.

Il y a tout lieu de penser que ces grands intérêts du sacerdoce et de l'empire avoient été discutés et concertés entre le pape et le roi dès le temps de l'entrevue de Paderborn. Si Charlemagne, même depuis son arrivée en Italie, avoit refusé ce titre d'empereur lorsque Léon le lui avoit offert, son refus avoit si fort ressemblé à une acceptation, que le pontife s'y étoit mépris, et qu'il s'y méprit impunément; jamais, sans l'aveu du monarque, aveu ou formel ou fortement présumé, il n'eût osé risquer la proclamation du jour de Noël. D'ailleurs tout étoit visiblement préparé de tous côtés. Charlemagne étoit accompagné de ses deux fils aînés, Charles et Pepin roi d'Italie, et des princesses ses filles, qu'il avoit mises du voyage, sans doute pour qu'elles fussent témoins de cette éclatante cérémonie : les Romains

l'avoient fait prier de venir à la messe en habit de patrice; et sans s'informer du motif de cette prière qui annonçoit quelque dessein, il y avoit consenti, quoiqu'il eût, dit-on, beaucoup de répugnance à quitter l'habit français. Le pape présenta aussi au prince Charles la couronne royale, et lui donna aussi l'onction sacrée : de là vient peut-être (car les usages établis par les grands princes, ou à leur occasion, sont ceux qui se conservent le plus long-temps), de là vient l'usage d'élire roi des Romains le fils de l'empereur régnant, pour lui assurer l'empire.

Si l'empereur (nous l'appellerons ainsi désormais) témoigna de la surprise, il témoigna aussi de la satisfaction, et même de la reconnoissance par les présents magnifiques dont il se plut à enrichir cette église de Saint-Pierre où il avoit été proclamé, présents dont Anastase le bibliothécaire s'est plu à faire l'énumération [*a*]. C'étoient quantité de vases d'or, une croix de ce même métal, enrichie d'hyacinthes, un livre d'évangiles tout brillant d'or et de pierreries, deux tables d'argent massif, l'une pour le service de la basilique, l'autre pour être mise devant le tombeau de saint Pierre. Les princesses, filles de Charlemagne, pour montrer leur satisfaction particulière du spectacle flatteur dont elles avoient joui, firent aussi de magnifiques offrandes; c'étoient plusieurs vases de grand prix, et une couronne d'or du poids de deux cents livres, ornée de pierres précieuses.

Ces présents, tant de Charlemagne que de ses filles,

[*a*] Anastase in Vit. Leon. III.

outre qu'ils prouvent leur contentement, donnent d'ailleurs l'idée d'une magnificence qu'on explique par la conquête faite sur les Huns de trésors immenses que ceux-ci avoient enlevés à Rome, et Rome à l'univers. Charlemagne les rendoit à Rome. Tous ces présents furent faits le jour même du couronnement après la messe ; on les tenoit donc tout prêts dans l'attente de cette cérémonie.

Enfin, si Charlemagne étoit sincèrement mécontent de la démarche du pape et du zéle du peuple romain, que ne les désavouoit-il? que ne refusoit-il ce titre d'empereur indiscrétement donné? Pourquoi, de ce moment, les actes sont-ils toujours datés à Rome de l'année de son empire, comme autrefois de celui des empereurs romains? Pourquoi fait-il battre cette monnoie, où l'on voyoit d'un côté son nom avec son nouveau titre d'empereur, et de l'autre celui du pape?

Mais, dira-t-on, si tout avoit été concerté entre le pape et Charlemagne, pourquoi cet air de surprise et de mécontentement dont parlent tous les historiens? Pourquoi ce petit trait d'hypocrisie, si peu digne d'un si grand monarque?

C'est (en supposant le récit des historiens bien fidéle sur cet article), c'est que le pape avoit son point de vue dans cette affaire, et que Charlemagne avoit le sien qui étoit tout différent. Le pape vouloit le brouiller avec l'empire grec ; Charlemagne vouloit éviter cette rupture : elle paroissoit inévitable par la concurrence des prétentions et des intérêts. Horace sembloit avoir prévu ces inconvénients, dans cette belle ode où il détournoit Auguste du projet que cet empereur sembloit

avoir formé de rétablir Troie, et d'y fixer le siége de l'empire (1). Constantin avoit fait à-peu-près ce qu'avoit projeté Auguste, ou plutôt il avoit fait beaucoup mieux, il avoit choisi une situation unique dans le monde, qui commande à la Propontide, au Pont-Euxin, au Bosphore de Thrace, qui tient à l'Europe et jette ses regards sur l'Asie; il y avoit bâti la ville qui porte encore son nom. Après la mort de Constantin, il arriva ce qui doit toujours arriver à tout empire trop vaste; et, ce qui prouve l'abus des grands empires, l'empire romain fut divisé. Il l'avoit déja été avant Constantin, entre Dioclétien et Maximien, qui, trouvant encore leur portion du fardeau trop pesante, l'avoient partagée de nouveau entre Galérius et Constance-Chlore père de Constantin. Sous les successeurs de Constantin, la division fut marquée par les deux capitales, Rome, de l'Occident, Constantinople, de l'Orient. Rome conserva son droit d'aînesse, et fut la capitale de l'empire romain proprement dit; l'autre fut l'empire grec. L'empire romain tomba le premier; l'empire grec alors voulut lui succéder, comme un frère puîné succéde à son frère. Les victoires de Bélisaire et de Narsès, sous Justinien et Justin II, donnèrent du poids à cette prétention. L'empire grec soumit une partie de l'Italie, et Rome même à qui ce titre d'empire et d'empire romain faisoit supporter plus patiemment le joug des Grecs, que celui des conquérants barbares qui l'avoient successivement soumise; mais les vrais successeurs de l'empire d'Occi-

(1) *Justum et tenacem propositi virum, etc.*
Ode 3 du liv. 3.

dent avoient été d'abord les Hérules, ensuite les Goths, puis les Lombards, et enfin les Français. On prétend que Rome avoit conservé, depuis les Tarquins, son ancienne aversion pour le titre de rois, et que celui d'empereurs lui plaisoit davantage, quoique assurément elle eût beaucoup moins souffert de la tyrannie de Tarquin, que de celle de tant d'empereurs *qui n'avoient conservé que la figure d'hommes :* tant les préjugés nationaux sont difficiles à détruire! Ce fut, dit-on, une des raisons qu'employa le pape auprès de Charlemagne, pour l'engager à recevoir du peuple romain ce titre d'empereur : « Jusqu'à présent, lui dit-il, « vous n'avez succédé qu'à la puissance des Lombards, « des Goths et des Hérules, qui n'avoit point l'aveu du « peuple romain; il s'agit de succéder, de l'aveu de ce « peuple, à la puissance des empereurs romains. Rome « alors sera véritablement soumise; et se croira libre. »

Mais si l'empire romain étoit rétabli, le premier devoir du nouvel empereur sembloit être de lui rendre ce qui restoit encore de l'Italie à conquérir; c'étoit ce qu'espéroit et desiroit le pape : mais Charlemagne, encore un coup, avoit des vues bien différentes, il jugeoit qu'il avoit assez d'ennemis, l'abus des conquêtes commençoit même à se faire sentir à son ame éclairée : nous avons vu, d'ailleurs, que la Germanie étoit l'objet dont il s'occupoit toujours par préférence, et auquel il sacrifioit les affaires de l'Italie et de l'Espagne. Il prévoyoit les alarmes que ce renouvellement de l'empire romain alloit répandre dans l'empire grec; il voyoit naître de ce titre d'empereur d'Occident des guerres sanglantes et des haines éternelles : d'un autre côté, ce titre flattoit

son orgueil, il sembloit légitimer et consacrer ses conquêtes, et l'autoriser à des conquêtes nouvelles; c'étoit un noble et digne prix de ses travaux. Charlemagne étoit sans doute très combattu, et nous ne serions point surpris qu'à la première proposition que le pape lui fit de cette affaire son premier mouvement eût été un refus et un refus sincère; mais du moment où il se détermine à passer en Italie, il est évident que son parti étoit pris d'accepter, non pas pourtant dans le même esprit où le pape lui faisoit cette offre : le pape, ministre de paix, vouloit et proposoit la guerre; Charlemagne, guerrier et conquérant, désabusé enfin de la guerre et des conquêtes, ne respiroit plus que la paix : il n'accepta que parcequ'il sentit qu'il dépendroit toujours de lui seul de faire valoir ou de négliger les droits résultants de son nouveau titre, et qu'il entrevit des moyens d'entretenir la paix, en réglant à l'amiable, et par la voie de la négociation, les droits des deux empires. Nous ne voyons pas en effet qu'il se soit livré un moment aux vastes idées, aux grandes entreprises que ce titre de successeur des Césars et d'empereur romain, élu par les Romains mêmes, sembloit devoir lui inspirer.

Les bienfaits de Charlemagne envers le saint-siége, et l'autorité qu'il exerçoit dans Rome avant même d'être empereur, ont donné lieu à des fables et à des prétentions contradictoires. Les papes ou leurs partisans indiscrets ont imaginé après coup une prétendue donation de Constantin, que Pepin et Charlemagne, selon eux, n'avoient fait que confirmer et qu'étendre; et au lieu que dans l'origine l'élection des papes étoit confirmée par les empereurs français, comme elle l'avoit été au-

paravant par les empereurs romains, et même par les empereurs grecs, ce furent les papes qui, dans la suite, voulurent confirmer ou même concéder la dignité impériale, qui auroient voulu disposer même de la couronne de France, et en général asservir toutes les couronnes à la tiare. Les impérialistes ont eu aussi leurs fables et leurs prétentions exagérées. Ils ont conté qu'en 774, après la réduction de la Lombardie, Charlemagne avoit fait tenir à Rome un concile de cent cinquante-trois évêques, où on lui avoit accordé le droit, non pas de confirmer, mais d'élire le pape. Il paroît que c'est une équivoque fondée sur la convention par laquelle les papes s'engagèrent à n'entrer en possession de leur temporel qu'après avoir obtenu l'agrément des empereurs, rois de France; il est cependant parlé de ce droit dans le décret de Gratien, et précédemment encore dans Sigebert et dans Walthram, évêque de Naumbourg, et postérieurement dans Sigonius. Cette tradition s'est long-temps conservée en France : on trouve dans les mémoires de Castelnau un discours du chancelier de l'Hôpital à Charles IX, dans lequel il lui dit que les rois ses prédécesseurs ne seroient jamais excusés d'avoir laissé perdre un des plus beaux droits de leur couronne, celui de nommer à la papauté, si justement acquis à Pepin et à Charlemagne.

On conserve en original dans les archives de la ville de Beauvais un discours de Henri IV, tenu le 2 août 1594, aux députés de cette ville. En voici les propres termes : « J'accuse mes prédécesseurs d'une grande lâ« cheté d'avoir laissé perdre ce beau titre d'être le pilier

« du chef de l'église, et la première nomination qu'ils « avoient anciennement du saint père à Rome. »

Mézeray dit expressément que le pape Adrien et les évêques accordèrent à Charlemagne le pouvoir de donner l'investiture « des évêchés, et même de nommer les « papes, pour ôter les cabales et les désordres qui se « faisoient dans l'élection. »

Le Blanc ne s'éloigne point de cette opinion, dans la savante dissertation placée à la suite de son *traité des monnoies*. Nous ne pouvons mieux terminer le tableau de cette grande époque du renouvellement de l'empire d'Occident, et l'examen des droits qu'ont exercés à Rome les empereurs français, que par l'extrait d'une partie de cet ouvrage de Le Blanc. Il a pour titre: « Dissertation historique sur quelques monnoies de « Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire, « et de leurs successeurs, frappées dans Rome; par « lesquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent « que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans « cette ville que du consentement des papes. »

La fausseté de la prétendue donation faite par Constantin au pape Silvestre est reconnue. Constantin et ses successeurs n'ont pas cessé d'être maîtres dans Rome. Constantin exila le pape Libère, puis le rappela, et chassa le pape ou antipape Félix, qui avoit pris la place du pape Libère pendant l'exil de ce pontife.

L'empereur Honorius termina en maître le schisme d'Eulalius et de Boniface.

Odoacre, roi des Hérules, fut maître de Rome, comme étant substitué par la conquête aux empereurs romains. Il fit un édit pour régler l'élection des papes;

et, dans cet édit, il défend d'élever qui que ce soit à la papauté sans son consentement : *Non sine nostrâ consultatione cujuslibet celebretur electio* [*a*].

Théodoric termina le schisme de Laurent et de Symmaque, et les rois goths furent les maîtres dans Rome [*b*], ainsi que l'avoient été les empereurs romains et Odoacre.

Athalaric fit, pour l'élection des papes, des réglements à-peu-près conformes à celui d'Odoacre [*c*].

Après l'expulsion des Goths, les empereurs de Constantinople, et en leur nom les exarques, confirmoient l'élection des papes. L'empereur Maurice, gendre de Tibère, confirma celle de Grégoire Ier. L'exarque Isaac, lieutenant de l'empereur Héraclius, confirma celle du pape Sévérinus. L'abus même de vendre ces confirmations s'étoit établi ; ce qui prouve combien il étoit impossible de s'en passer, et combien les empereurs étoient les maîtres. L'empereur Constantin Pogonat, à la prière du pape Agathon, réforma cet abus; c'est peut-être ce qui a fait dire que ce prince s'étoit démis du droit de confirmer l'élection des papes : on cite cependant une constitution de l'an 684, qui porte cette renonciation ;mais quelques savants la regardent comme supposée; et le pape Conon ayant été nommé deux ans après (en 686), son élection fut confirmée, *ut mos erat* (1), dit Anastase le bibliothécaire, par l'exarque Théodore, lieutenant de Justinien II.

La souveraineté des empereurs grecs à Rome étoit

[*a*] Concil. t. 10, p. 307. [*b*] Théophane, Éginard, *et alii passim.*
[*c*] Cassiod. Var. lib. 8, Epist. 15, lib. 9, Epist. 16.
(1) Comme c'étoit la coutume.

universellement reconnue; les papes étoient leurs sujets, et furent quelquefois traités en sujets rebelles. L'empereur Justinien et l'impératrice Théodora, sa femme, traitèrent ainsi les papes Sylvère et Vigile, à tort ou avec raison, n'importe; la preuve de l'autorité est toujours la même. Boniface IV voulut faire du Panthéon une église; il fut obligé d'en demander la permission à l'empereur Phocas. Le pape Honorius n'osa enlever les tuiles d'airain du temple de Romulus, pour en couvrir l'église de Saint-Pierre, qu'après en avoir de même obtenu la permission de l'empereur Héraclius.

Il n'est pas vrai que, comme l'ont dit plusieurs auteurs, lorsque l'empereur Léon l'Isaurien voulut abolir à Rome le culte des images, le pape Grégoire II ait délié les Italiens du serment de fidélité envers l'empereur, et que les Romains alors se soient soumis au saint-siége; mais il est vrai qu'ils commencèrent dès-lors insensiblement à se rendre indépendants de l'empire, et que les papes paroissent aussi avoir formé dès-lors le projet de devenir souverains.

Ce projet ne pouvant s'exécuter qu'avec le temps et qu'à la faveur des conjonctures, les papes parurent plus long-temps soumis aux empereurs grecs qu'ils ne le furent véritablement. L'autorité de Constantin Copronyme, fils de Léon, étoit toujours censée reconnue à Rome: lorsqu'Astolphe, roi des Lombards, s'étant emparé de l'exarchat de Ravenne et de la pentapole, voulut se rendre maître de Rome, le pape Étienne III s'étant adressé vainement à l'empereur Constantin Copronyme pour obtenir des secours, que ce prince hérétique et indolent n'étoit ni en état ni dans l'intention

de lui accorder, s'adressa ensuite à Pepin; et lorsqu'avant de passer en France, il alla conférer avec Astolphe à Pavie, il étoit accompagné d'un ambassadeur de l'empereur, qui étoit venu à Rome porter *des ordres* au pape de la part de Constantin; *regiam jussionem*, dit Anastase. Le Blanc paroît croire que le pape fit sincèrement tous ses efforts, de concert avec cet ambassadeur, et en conformité des ordres de Constantin, pour engager Astolphe à rendre à cet empereur l'exarchat de Ravenne et la pentapole. D'après ce récit, ce seroit un problème, si Étienne, en passant en France, venoit seulement demander à Pepin du secours pour lui et pour l'empereur, contre les Lombards, ou s'il avoit dès-lors le projet d'acquérir au saint-siége une souveraineté temporelle par les armes des Français.

Selon le récit du même Le Blanc, Pepin envoya deux fois des ambassadeurs au roi Astolphe, et lui fit offrir douze mille sous d'or, s'il vouloit rendre à l'église *et à l'empire* ce qu'il leur avoit enlevé: jusque-là les droits de l'empire étoient toujours reconnus par le pape et par le roi de France: mais dans le même temps, Constantin Copronyme, emporté par un zéle aveugle d'iconoclaste, et abandonnant le soin de ses États pour faire la guerre aux images, ayant assemblé un concile hérétique, où il fit condamner le culte catholique, le pape Étienne, qui avoit eu occasion de connoître la bonne volonté, le zéle même des Français à l'égard du saint-siége, et leur indifférence pour l'empereur grec, n'eut pas de peine à persuader à Pepin que cet empereur, par son hérésie et par sa négligence sur les affaires d'Italie, méritoit peu qu'on lui fît rendre l'exarchat et

la pentapole; il fut donc convenu que ce seroit au pape même que Pepin feroit ce présent; Le Blanc croit que le projet n'en fut formé qu'en France; nous croyons seulement qu'il y fut concerté, mais qu'il avoit été le motif et l'objet du voyage du pape; question indifférente. Ce fut pour déterminer encore plus efficacement le roi en faveur de Rome que le pape conféra la dignité de patrice à Pepin et à ses deux fils.

La chronique du Mont-Cassin dit que Pepin ne fut fait patrice qu'après qu'il eut obligé Astolphe de céder au pape l'exarchat de Ravenne et la pentapole: le pape Adrien Ier, dans une de ses lettres, ne fait commencer le patriciat de Charlemagne qu'à l'époque de la prise de Pavie et de la ruine du royaume des Lombards; il date ses lettres des années de ce patriciat, que quelques auteurs, nommément dom Mabillon et Le Blanc, distinguent de celui qui avoit été conféré à Pepin et à Charlemagne lui-même par Étienne III, regardant le premier comme un simple titre d'honneur; et le second comme un titre de pouvoir et d'autorité : en effet, il est remarquable que Charlemagne n'ait jamais pris ce titre de patrice avant la ruine du royaume des Lombards, et que depuis ce temps il n'ait jamais manqué de le prendre à la suite du titre de roi des Lombards. Il paroît que les Romains concoururent avec le pape à donner, soit à Pepin, soit à Charlemagne, le titre de patrice.

Telle est donc la succession des souverains de différentes nations, qui ont exercé ou prétendu dans Rome une autorité absolue.

D'abord les empereurs romains.

Après la division de l'empire, les empereurs d'Occident.

Après la chute de l'empire d'Occident, Odoacre, roi des Hérules.

Théodoric, vainqueur d'Odoacre, et après lui, les rois goths, ses successeurs.

Les empereurs grecs, après la destruction du royaume des Goths.

Les Lombards, après avoir chassé les Grecs d'une grande partie de l'Italie, nommément de l'exarchat de Ravenne, qui étoit devenu le siége de l'empire des Grecs en Italie, et duquel Rome dépendoit.

Enfin, Charlemagne, après la destruction du royaume des Lombards.

C'est par l'effet de cette conquête, et en vertu de la dignité de patrice, conférée par le pape au nom du sénat et du peuple romain, que Charlemagne fut reconnu pour souverain dans Rome, et qu'il y exerça des actes d'autorité avant même qu'il fût empereur. Paul Diacre dit que Charlemagne ayant détruit le royaume des Lombards, unit la ville de Rome à sa couronne: *Romuleam urbem suis addidit sceptris* [a]. Le même auteur, en dédiant à Charlemagne, toujours avant qu'il fût empereur, le livre de Pompeïus-Festus, lui dit: « Vous « trouverez dans ce livre les noms des rues, des portes, « des montagnes, et des tribus *de votre ville de Rome.* »

En 795, le pape Léon III lui fit part de son élection, lui envoya l'étendard de la ville de Rome, et lui fit prêter serment de fidélité par les Romains. Charlemagne

[a] Lib. de Metens. Eccles. Episcop.

lui dit dans sa réponse : « Nous avons une grande joie « de ce qu'on nous rend l'obéissance qui nous est due ». Des monnoies de Charlemagne et de ses successeurs, frappées dans Rome, attestent l'autorité qu'ils ont eue dans cette capitale du monde chrétien. Parmi celles de ces monnoies qui portent le nom de Charlemagne, il y en a quelques unes dont l'inscription à demi effacée ne permet plus de connoître certainement la date, mais on a des raisons de croire qu'elles avoient été frappées avant que ce prince parvînt à l'empire. Le Blanc les rapporte dans sa dissertation.

C'est encore avant l'époque du rétablissement de l'empire d'Occident que Charlemagne déploie à Rome tout l'appareil de la souveraineté, en rétablissant le pape Léon III, et en condamnant ses assassins Pascal et Campule. Cette autorité de Charlemagne s'étendoit à toute la partie de l'Italie, conquise par ses armes. En nommant duc de Bénévent, Grimoald, fils d'Arichise, il exigea qu'en reconnoissance de sa souveraineté, son nom fût mis dans les actes et sur les monnoies. Le Blanc rapporte une de ces monnoies, où Charles est qualifié *seigneur* [*a*].

Les ducs de Spoléte appellent, dans plusieurs titres, Charlemagne et Pepin son fils, *leurs rois et leurs maîtres*, ils datent toujours leurs actes des années du régne de ces princes.

Les habitants de Viterbe, dans un acte daté de la sixième année du régne de Charlemagne en Italie, l'appellent *rex noster* (1).

[*a*] Chronique d'Etchemp.

(1) Notre roi.

C'étoient des officiers de Charlemagne qui rendoient la justice, et à Rome, et dans tous les lieux voisins de cette ville. Charlemagne, dans ses lois, donne des ordres, fait des défenses aux papes comme à ses moindres sujets, et tout cela, encore un coup, avant d'être empereur.

Ainsi les Romains, en couronnant Charlemagne empereur, n'ajoutèrent rien à son autorité, qui avoit dès auparavant toute son étendue. On peut même dire qu'en le créant patrice, soit avec Pepin son père, soit sur-tout seul après la ruine du royaume des Lombards, ils ne firent que consacrer, par leur approbation, une autorité que Charlemagne devoit tout entière aux armes de son père et aux siennes.

Le patriciat avoit été conféré à Pepin et à Charlemagne au nom du peuple romain; ce fut aux acclamations du même peuple que Charlemagne fut couronné empereur. « Il fut élu par tous les Romains, disent Anas-
« tase et Luitprand. — Les Romains l'élevèrent sur le
« trône impérial, dit le moine d'Angoulême. »

Ce renouvellement de l'empire romain dans la personne de Charlemagne est consacré par un monument que Le Blanc rapporte dans sa dissertation: c'est un sceau de plomb, offrant d'un côté la figure de Charlemagne, qui est qualifié *dominus noster* (1), de l'autre la ville de Rome, avec cette inscription:

Renovatio Romani imperii (2).

Il résulte de quelques titres, aussi-bien que du récit

(1) Notre seigneur.
(2) Renouvellement de l'empire romain.

de divers auteurs, que Charlemagne fit bâtir à Rome, près de l'église de Saint-Pierre, un palais où il rendoit publiquement la justice, soit par lui-même, soit en son absence, par des juges qu'il choisissoit.

Le pape Léon III respecta toujours Charlemagne comme son souverain et son bienfaiteur; il datoit ses lettres des années de l'empire de ce prince; il lui donnoit les titres de *Seigneur* et d'*Auguste*.

Charlemagne, dans un capitulaire de l'an 813, met expressément les Romains au nombre de ses sujets.

Éginard, en faisant l'énumération des villes métropolitaines des États de Charlemagne, auxquelles cet empereur fit des legs dans son testament, met Rome la première.

Enfin, tout ce qu'on peut reconnoître d'autorité dans un souverain est reconnu dans Charlemagne par les Romains et les Italiens, le pape à leur tête, et dans Charlemagne, soit roi, soit empereur, sans aucune différence: il avoit succédé à toute la puissance des empereurs romains, des conquérants hérules et goths, des empereurs grecs, des Lombards; comme les empereurs romains et grecs, et comme les rois goths, il jouissoit du droit, non d'élire les papes, fonction ecclésiastique, mais de les confirmer, droit assez général de la souveraineté. Si le pape et les Romains lui firent une concession particulière de ce droit, ils ne lui donnèrent que ce qui étoit à lui, aussi-bien qu'en lui conférant les titres de patrice, d'exarque, de seigneur, d'empereur, tous compris dans celui de conquérant, qu'il ne devoit qu'à lui seul. Mais ce titre violent a besoin de se cacher sous des titres plus populaires, et la tyrannie

adroite feint de devoir quelque chose à la liberté. Au reste, Charlemagne avoit sur les Romains, sur-tout sur les papes, le titre de souveraineté le plus respectable, celui que donnent les bienfaits. Baronius, selon les principes ultramontains, a voulu tirer du couronnement de Charlemagne, par le pape Léon III, un argument en faveur du droit qu'il attribue au pape de disposer des empires et des royaumes [a]; il a été pleinement réfuté par tous les bons critiques allemands et français, et cet extrait de la dissertation de Le Blanc le réfute suffisamment.

A son retour du voyage de Rome, où il avoit été fait empereur, Charlemagne, étant à Spoléte, éprouva un violent tremblement de terre, qui renversa plusieurs villes en Italie, et dont la France et l'Allemagne sentirent aussi quelques secousses plus foibles. Selon les observations du temps, cet accident fut accompagné de tempêtes, et suivi de maladies contagieuses. Ce fut à l'occasion de ce fléau que Léon III établit à Rome la cérémonie des rogations (1), que saint Mamert avoit établie en France dès le cinquième siècle, à l'occasion aussi de quelques désastres arrivés à Vienne et dans la province du Dauphiné.

[a] Annal. t. 9.

(1) On a remarqué que ce pape fort dévot avoit sur-tout une dévotion assez singulière. On prétend qu'il disoit quelquefois sept et même neuf messes par jour. *Valafr. Strab. de Reb. Eccles. c.* 21.

CHAPITRE II.

Affaires de l'empire d'Orient.

Cette grande nouvelle du rétablissement de l'empire d'Occident porta, comme Charlemagne l'avoit prévu, le trouble et l'effroi à Constantinople, et fit trembler Irène sur le trône qu'elle avoit enlevé à son fils avec la vie. La politique intérieure ne lui fournissoit déja que trop d'embarras et d'affaires. C'étoit la première fois qu'on voyoit une femme assise en son nom au trône des Césars, et c'étoit la première fois qu'une mère avoit régné pour avoir assassiné son fils. Nos Frédégonde et nos Brunehaut avoient gouverné, mais sous le nom de leurs fils : mères dénaturées, elles n'avoient pas toujours respecté leur propre sang, mais elles n'en avoient point hérité; le crime avoit quelquefois prolongé leur puissance, mais il ne leur avoit pas acquis la propriété du trône, et le droit héréditaire n'avoit reçu aucune atteinte. Irène après avoir puni son fils, par un supplice ignominieux, du projet de monter sur le trône qui étoit à lui, l'avoit puni, par une mort cruelle, d'avoir occupé ce trône pendant quelques années, et le prix de tant de violences avoit été d'obtenir l'empire de son chef, et en son nom; c'est peut-être le plus grand scandale qui ait été donné au monde; mais il étoit près de cesser,

le sang de son fils crioit vengeance, et alloit l'obtenir; la haine des peuples étoit encore renfermée, mais elle étoit près d'éclater. Irène crut qu'à cette haine des peuples alloient se joindre les entreprises de Charlemagne; elle crut que le moment étoit arrivé où il alloit tirer vengeance de l'appui qu'elle avoit prêté contre lui au prince lombard Adalgise et au duc de Bénévent Arichise. Elle regarda l'Italie comme perdue pour elle, ne doutant point que la réunion entière de cette contrée sous l'obéissance de Charlemagne ne fût le grand objet de ce renouvellement de l'empire d'Occident, et s'estimant peut-être heureuse dans son ame, si elle en étoit quitte pour la perte de Naples et de la Sicile.

Charlemagne n'étoit pas fâché qu'elle eût ces inquiétudes; mais il ne vouloit pas que, perdant toute espérance de négociation et d'accommodement avec lui, elle prît le parti désespéré d'armer toutes les forces de l'Orient contre l'Occident, et d'allumer une guerre furieuse, dont l'idée commençoit à lui déplaire et à l'alarmer lui-même. Cette disposition d'esprit explique les mouvements qu'il fit paroître et les discours qu'il tint, lorsque le pape lui posa sur la tête la couronne impériale, et lorsque le peuple le proclama; cet air de surprise et ce mécontentement affecté entrent naturellement dans ce plan. Charlemagne vouloit qu'on publiât, et qu'on crût, s'il étoit possible, qu'il n'avoit eu aucune part au grand événement dont il avoit été l'objet, et qu'il l'avoit même improuvé comme un effet indiscret de la reconnoissance du pape, et de l'effervescence du peuple: cette idée laissoit à Irène des esperances de conciliation, et prévenoit les résolutions extrêmes. En effet,

Irène, qui ne recouroit guère à la force qu'après avoir essayé l'artifice, imagina un moyen très heureux de tirer parti de la conjoncture, et de faire tourner à l'affermissement de son autorité cette même entreprise qui sembloit faite pour la détruire. Charlemagne étoit veuf, depuis quelque temps, de Luitgarde sa cinquième femme; Irène étoit depuis long-temps veuve et libre; elle étoit belle encore au-delà de ce que son âge sembloit permettre; elle offrit sa main à Charlemagne: elle lui portoit en dot tout ce qu'il auroit pu vouloir conquérir, elle joignoit l'empire d'Orient à l'empire d'Occident; elle joignoit le grand nom d'Irène au grand nom de Charlemagne; elle sentoit quel secours la politique intérieure alloit tirer de la politique extérieure; combien la gloire de Charlemagne, qui n'étoit pas, comme la sienne, souillée par le crime, combien sa puissance, chère à ses peuples, redoutable ou respectable à toutes les nations, imposeroient aux sujets de sa femme: il est à présumer que, dans le traité qui devoit se faire, Irène auroit pris des mesures pour s'assurer l'exercice de cette autorité à laquelle elle avoit tout sacrifié; que ces époux auroient été souvent séparés par les soins qu'entraînoit l'administration de leurs vastes États; qu'enfin Charlemagne, dans les États de sa femme, n'auroit été que son lieutenant.

Il étoit assez difficile de prévoir quel ordre de succession alloit naître de cette réunion de l'empire d'Occident et de l'empire d'Orient dans la main de Charlemagne: tant que la race de Léon l'Isaurien avoit subsisté, la succession n'avoit pas eu d'incertitude; Constantin Copronyme avoit succédé sans difficulté à Léon l'Isaurien

son père, Léon Porphyrogénète à Constantin Copronyme, et Constantin Porphyrogénète, ou Irène sous son nom, avoit succédé à Léon : mais Irène n'avoit plus de fils, elle avoit immolé ce fils unique à son ambition, et au maintien de son autorité; les peuples alloient-ils, après la mort d'Irène, rentrer dans les droits d'élection, et se nommer des maîtres, ou l'empire d'Orient alloit-il passer avec l'empire d'Occident par droit héréditaire dans la famille de Charlemagne? Cette question étoit ce dont Irène s'occupoit le moins : sa politique n'avoit qu'elle seule pour objet; elle vouloit, ne disons pas *régner*, mais être la maîtresse à Constantinople, tout le reste n'étoit rien pour elle. Irène ne voyoit dans Charlemagne qu'un instrument utile à ses desseins; ses intérêts, toujours uniquement personnels, étoient séparés de ceux de l'empire, comme ils l'avoient été de ceux de son fils; elle voyoit tomber cet empire en lambeaux, et ne paroissoit pas s'en inquiéter : Aaron Rachid lui imposoit tribut, et dédaignoit de le conquérir; les Arabes et les Tartares le déchiroient à l'envi : un prince de cette dernière nation faisoit impunément des courses jusqu'à Constantinople, et enlevoit dans l'écurie même de l'impératrice les chevaux réservés pour son usage. Irène dissimuloit tous ces affronts ; mais le ministre Storace et l'eunuque Aétius, s'armant contre elle de ses bienfaits, et lui enviant l'autorité dont elle étoit si jalouse, la faisoient trembler; une mort prompte, et arrivée très à propos pour ses intérêts, l'avoit délivrée de Storace; la qualité d'eunuque éloignoit sans retour Aétius du trône, et ce préjugé, que le trône ne pouvoit être rempli par un eunuque, parceque le vœu public attendoit de cha-

que empereur un héritier né de lui, étoit peut-être le principe de la confiance des empereurs dans cette espéce d'hommes, qui ne pouvoient être pour eux un objet de jalousie, ni dans leurs plaisirs, ni dans leur ambition (1); mais Aétius avoit un frère incapable de gouverner, et propre uniquement à lui fournir un nom sous lequel il pût régner lui-même. Aétius étoit alors le grand objet de l'inquiétude d'Irène : n'ayant pu s'en défaire ainsi que de Storace, elle imagina de lui opposer toute la puissance de Charlemagne, et de se jeter entre les bras de ce conquérant. C'étoit peut-être à Charlemagne à balancer sur cette alliance avec l'empoisonneuse d'un mari, et la meurtrière d'un fils; peut-être devoit-il craindre de prendre pour femme celle qu'il avoit craint de donner pour belle-mère à sa fille. Il ne paroît pas que cette considération l'ait arrêté; il étoit dans son caractère ambitieux et intrépide qu'un grand empire lui parût plus à desirer que la femme la plus criminelle ne lui paroissoit à craindre; ce fut donc de bonne foi et avec beaucoup d'ardeur qu'on traita de part et d'autre cette grande affaire. Aétius, témoin de la négociation, n'oublia rien pour la traverser; ses émissaires répandoient dans le public que Constantinople alloit être assujettie à Paris ou à Aix-la-Chapelle, et que l'empire romain alloit être dépendant d'un empire barbare, élevé sur les ruines des Saxons dans les forêts de la Germanie. Ces discours, et plus encore l'évidence des

(1) On peut dire des eunuques-ministres ce que Pline disoit à Trajan des affranchis, qui avoient été si puissants sous l'empereur Claude et sous Néron : *Scis præcipuum esse indicium non magni principis magnos libertos.* « Il est reconnu que la grandeur dans des affranchis est une « preuve certaine que le prince n'en a point. »

intérêts, firent impression sur les esprits; mais Aétius ne recueillit point le fruit de ses intrigues; on ne vouloit être gouverné ni par un eunuque, ni par un étranger, et on se lassoit de l'être par une femme.

On parut cependant se contenter d'abord d'avertir Irène sans la rejeter : les grands de Constantinople lui déclarèrent sans détour qu'il falloit qu'elle renonçât à l'alliance de Charlemagne; qu'en lui permettant de s'asseoir sur le trône des Césars, on n'avoit pas prétendu lui donner le privilége d'en disposer à son gré, encore moins d'anéantir l'empire, en le soumettant à une puissance étrangère et ennemie; que la nation s'étoit réservé tous ses droits, et vouloit les exercer lorsque le trône seroit vacant.

Mais comme on comptoit peu sur l'effet que ces remontrances pourroient produire dans son ame, on conspira contre elle, et bientôt ce fut moins une conspiration qu'un soulévement général. Les regards des grands s'abaissèrent sur un homme qui n'avoit jamais élevé les siens jusqu'à l'autorité suprême; son manque et de crédit et d'ambition fut son titre le plus puissant; c'étoit Nicéphore, chancelier de l'empire. Le peuple et les soldats le proclamèrent empereur, le patriarche le couronna dans l'église de Sainte-Sophie, et Irène, prisonnière dans son palais, n'eut plus de gardes que pour l'observer, et non pas pour la défendre.

Nicéphore parut devant elle plutôt comme un sujet que comme un maître; il protesta qu'il la respecteroit toujours comme son impératrice et comme la bienfaitrice de l'empire; mais il finit par lui demander les trésors des empereurs Constantin Copronyme

et Léon Porphyrogénète, dont elle s'étoit, disoit-on, emparée. « Qu'en veux-tu faire? lui dit Irène; ils « m'ont trahi comme mes sujets. Je les prodiguois ces « trésors pour conserver l'empire, et l'empire m'a « échappé. » Nicéphore, toujours respectueux, mais inflexible sur un article si important, lui fit entendre que sa liberté dépendoit de sa condescendance; il jura sur la vraie croix, serment ordinaire à Constantinople, qu'à ce prix elle seroit traitée et servie en impératrice dans son palais : elle obéit, ne pouvant résister, et remit à Nicéphore ce qu'elle appeloit le reste des trésors de l'empire. Nicéphore ne crut pas, ou ne voulut pas croire cette restitution bien complète, en conséquence, ne se jugeant point lié par son serment, il relégua Irène au fond d'un monastère, qu'elle avoit bâti elle-même dans l'île du Prince; mais ensuite la trouvant trop près de Constantinople, et jugeant qu'elle n'étoit pas assez oubliée, il l'envoya dans l'île de Lesbos, à Mitylène, où il la fit étroitement garder. Elle y mourut, dans la même année, de la maladie des ambitieux, ayant eu le loisir de reconnoître combien est fausse et trompeuse cette politique machiavelliste, qui foule aux pieds la nature et la justice, qui, ne voyant rien au-delà du moment présent, se permet toute sorte de crimes pour renverser le moindre obstacle, sans songer que de ces crimes mêmes naîtront des obstacles plus forts. Irène avoit fait périr trois empereurs, son beau-père, son mari, et son fils; elle avoit empoisonné son ministre, le complice de ses crimes, et peut-être aussi le principe de sa grandeur et de sa gloire; elle avoit appelé Charlemagne pour renverser l'eunuque Aétius qui alarmoit

son autorité, et cette autorité lui est enlevée par un homme obscur, sans talents, sans desseins, qui n'étoit à craindre que parceque personne ne le craignoit. Combien elle dut regretter ce fils, qu'elle avoit sacrifié au desir de conserver le pouvoir et d'usurper la couronne! s'il eût vécu, quelque foible part qu'il lui eût laissée dans l'autorité, cette part eût été consacrée par ses droits et affermie par sa puissance : elle perdit tout, parcequ'elle l'avoit perdu, et sur-tout parcequ'elle l'avoit fait périr, car sa chute fut évidemment l'effet, non du hasard, mais de l'indignation qu'excitoient ses crimes, et c'est ce qu'on ne peut trop redire aux petits politiques, aux petits ambitieux, toujours prêts à se prosterner devant les criminels, qu'ils appellent *habiles*, et à se croire très habiles eux-mêmes, quand ils peuvent se rendre le témoignage qu'ils sont faux et malfaisants. Tout machiavelliste est essentiellement maladroit, va directement contre son but, et sera tôt ou tard, mais infailliblement et par la nature des choses, la victime de ses artifices, parcequ'il n'en est point qu'on puisse dérober entièrement aux regards, ou du moins aux soupçons, et qu'il n'en est point qui n'irrite et ne révolte, dès qu'il est aperçu ou soupçonné. C'est une vérité qu'il importe encore plus de bien inculquer, que celle de l'inutilité de la guerre, car il est effrayant de considérer quel vieux respect pour la fourberie et pour le crime est encore enraciné dans le cœur des hommes, et combien l'une les séduit par un air d'esprit, et l'autre par un air de grandeur.

Les ambassadeurs français, à la tête desquels étoit un évêque nommé Hetton, furent témoins de la révolution

qui renversa Irène du trône ; à tout ce que cet évènement avoit de désagréable pour eux, la nation grecque ajouta des marques choquantes d'éloignement pour la France. Les ambassadeurs prirent d'abord le ton de la menace, ils protestèrent que Charlemagne ne laisseroit pas impuni le traitement fait à son alliée, et ils partirent mécontents. Cependant l'affaire tourna bientôt en négociation. Nicéphore sentit l'intérêt qu'il avoit de ne pas s'attirer un ennemi tel que Charlemagne, il se hâta de lui envoyer des ambassadeurs pour demander la paix.

Charlemagne, ordinairement le plus simple de tous les hommes dans son extérieur, ne voulut pas même que l'empire d'Occident cédât à l'empire d'Orient le foible avantage de la représentation ; il prit plaisir à étonner les ambassadeurs grecs par une magnificence inattendue, et à étaler un faste plus qu'asiatique aux yeux de cette nation vaine et frivole, qui n'estimoit que l'éclat. Le moine de Saint-Gal dit que ceux qui servoient de guides aux ambassadeurs les firent passer à dessein à travers les Alpes par des chemins impraticables [*a*], ce qui en alongeant leur route et la rendant plus pénible, les avoit excédés de fatigue, et même épuisés d'argent, de sorte qu'ils manquoient de tout à leur arrivée. Cette petite vangeance ou ce petit artifice, pour leur faire trouver la magnificence de l'empereur plus imposante par le contraste de leur pauvreté, est au moins d'un mauvais goût. Les ambassadeurs furent admis à l'audience de l'empereur dans le palais de Seltz en Alsace ; on les fit passer par quatre grandes salles superbement

[*a*] Moine de S. Gal, de reb. bellic. Car. Magn.

ornées, et où la pompe alloit toujours en croissant de salle en salle. Dans la première, qui étoit consacrée au faste militaire, une foule de guerriers et d'officiers, revêtus, les uns d'habits somptueux, les autres de riches armures, environnoit avec respect un trône élevé, sur lequel étoit assis un roi devant qui les ambassadeurs alloient se prosterner, lorsqu'on les avertit que cet honneur devoit être réservé à l'empereur, dont ils ne voyoient là que le connétable. Dans la seconde salle, le comte du palais rendoit la justice (1), et joignoit à la magnificence dont il étoit environné, un appareil imposant de grandeur et de puissance. Le maître de la table du roi, qui, dans la troisième salle, sembloit étaler tout le luxe de la cour, étoit encore effacé en magnificence par le grand chambellan qui présidoit dans la quatrième salle; par-tout nouvelle surprise, nouvelle erreur, nouvelle envie de se prosterner de la part des ambassadeurs, saisis d'admiration et de respect. Le moine de Saint-Gal dit qu'on chassoit ces ambassadeurs de chaque salle, en leur donnant des soufflets, *cum colaphis propellerentur*: ne peut-on pas ici se dispenser de croire le moine de Saint-Gal? Deux des plus grands seigneurs de la cour vin-

(1) Ordinairement la cour de justice de nos rois siégeoit à l'entrée du palais (*Mémoires de Littérature*, tome 30, p. 590); peut-être même dans la *cour*, quand le temps le permettoit, pour que l'audience contînt plus de monde; chez les Juifs, les jugements se rendoient *à la porte* des villes. « Chez nos ancêtres, dit M. Fleury (*Mœurs des Israélites*), « les vassaux de chaque seigneur s'assembloient dans la *cour* de son « château, et de là sont venues les *cours des princes*. En Levant, comme « les princes sont plus enfermés, les affaires se font *à la porte* de leur « sérail. De là le nom de *la Porte* donné à la cour ottomane, et le nom « de *cours* donné aux demeures des rois et aux divers tribunaux. »

rent ensuite recevoir les ambassadeurs, et au fond d'un appartement encore plus riche, ils trouvèrent l'empereur tout éclatant d'or et de pierreries, au milieu des rois ses enfants, des princesses ses filles, et d'une multitude de prélats et de ducs, auxquels il paroissoit se communiquer avec une dignité paternelle et une auguste familiarité. Il avoit dans ce moment la main appuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, auquel il affectoit de prodiguer les marques de considération, comme pour le venger des dégoûts qu'il avoit essuyés à la cour de Constantinople. Les ambassadeurs reconnurent aisément dans Charlemagne le roi de tous ces rois, le prince que la nature et la fortune sembloient avoir fait pour être le monarque du monde, ils se prosternèrent devant lui avec une espéce de vénération religieuse, non sans quelque confusion de retrouver dans la plus haute faveur auprès d'un tel souverain et dans une telle cour, ce même évêque Hetton, pour lequel ils savoient qu'on avoit eu à Constantinople fort peu d'égards. L'empereur les releva, les rassura, et leur dit avec un mélange imposant de sérénité et de fierté : « Hetton vous « pardonne, et je vous pardonne à sa prière; mais dé- « sormais respectons la personne des évêques et des « ambassadeurs. » La leçon étoit utile. Quant à cette petite recherche, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cette débauche de représentation, que des écrivains, même modernes, vantent et admirent comme une des actions les plus imposantes de Charlemagne, c'est un véritable jeu d'enfant, qui ne reçoit d'excuse que parceque c'étoit devant des enfants qu'on le jouoit, et qu'il faut des spectacles pour tous les yeux.

Le respect que Charlemagne exigeoit avec raison pour ses ambassadeurs, il se piquoit de l'avoir pour les ambassadeurs étrangers, ce qui ne s'observoit pas alors fort exactement, les ambassades étant assez rares, et les principes du droit des gens, à cet égard, peu familiers. Les ambassadeurs de Perse s'étant plaints d'avoir été assez mal accueillis à leur passage, par quelques gouverneurs et quelques évêques, Charlemagne cassa ces gouverneurs, et condamna ces évêques à une forte amende : ce qui peut faire douter de quelques circonstance dont le moine de Saint-Gal charge l'histoire de la réception des ambassadeurs grecs, sur-tout de celle des soufflets, qui est incroyable, et de celle du passage par les Alpes, qui ressemble trop encore à un jeu d'enfants fâchés, qui *font des niches* pour se venger.

La paix, objet digne d'occuper des hommes, fut bientôt conclue; il ne pouvoit plus être question d'unir les deux empires; il s'agissoit d'en consacrer les droits et d'en fixer les bornes. Nicéphore, si inférieur à Charlemagne, fut trop heureux de le reconnoître pour collégue et pour égal, et de conserver à ce prix tout ce que l'empire d'Orient possédoit encore en Italie. Les deux empires furent également l'empire romain, comme ils l'avoient été autrefois, et les Grecs admirèrent la modération du nouvel empereur, qui, avec tant de moyens de conquérir, n'acquéroit tant de droits litigieux que pour les éteindre ou les suspendre.

CHAPITRE III.

Autres affaires de l'Europe.

Charlemagne cependant étoit plutôt dégoûté que détrompé de la guerre; il la faisoit peu par lui-même, mais il la faisoit faire par ses fils; il avoit été un héros, il falloit qu'il leur permît de devenir des héros à leur tour; il regardoit la guerre comme une carrière de gloire qu'il falloit que tout roi parcourût. L'aîné de ses fils, le prince Charles, à qui l'empire étoit destiné, avoit sous son père le département de la Germanie; il soumit les Sorabes et les Bohémiens qui s'étoient révoltés. Le roi d'Italie, toujours jaloux de Grimoald, duc de Bénévent, vouloit toujours le soumettre; et Grimoald se révoltoit toujours, quand il pouvoit espérer d'être soutenu par l'empire grec. Nicéphore ayant fait sa paix avec Charlemagne, le duc de Bénévent fit aussi la sienne avec le roi d'Italie.

D'autres ennemis vinrent exercer la valeur de ce roi. Les Sarrasins, non contents de leurs possessions d'Espagne, tentèrent de subjuguer quelques unes des îles voisines de l'Italie; ils voulurent faire une descente en Sardaigne, ils furent repoussés avec perte de trois mille hommes. Ils tombèrent ensuite sur l'île de Corse;

mais Charlemagne avoit déja des flottes sur toutes les mers ; il remporta sur eux, par les armes du connétable Bouchard, une grande victoire navale. D'un autre côté, le roi d'Aquitaine, Louis, alla les chercher en Espagne, pour les punir de leur incursion en Italie. Après cette vicissitude de succès heureux et malheureux, à laquelle il faut s'attendre dans la plupart des guerres; après que le roi d'Aquitaine eut pris, perdu, repris plusieurs fois, ou par lui-même, ou par ses lieutenants, plusieurs places sur l'Èbre, ou dans le voisinage; après que les Gascons, qui avoient pris parti pour les Sarrasins, eurent été sévèrement châtiés, on fit un traité, par lequel toute la Navarre et tout le pays jusqu'à l'Èbre, en un mot, tout ce qui avoit été originairement conquis par Charlemagne, et qui depuis avoit passé et repassé tour-à-tour sous la domination des Français et sous celle des Sarrasins, demeura définitivement aux Français, sous le nom de *Marche d'Espagne.*

L'empereur s'étoit réservé l'ennemi le plus redoutable peut-être, et une guerre purement défensive; s'il ne vouloit plus être conquérant, rien ne pouvoit l'empêcher de redevenir guerrier pour la défense de son pays et de ses conquêtes. Le turbulent Godefroy, roi de Danemarck, couroit toujours toutes les mers, et observoit toutes les côtes du vaste empire de Charlemagne; il voyoit par-tout avec dépit les précautions que la sagesse de l'empereur avoit prises contre les incursions des corsaires; toutes les rivières gardées à leur embouchure, toutes les côtes défendues ou par des flottes ou par des forts, un principal arsenal de marine établi à Boulogne, d'où les munitions nécessaires étoient distribuées, au-

dessus, dans la mer d'Allemagne, au-dessous, dans la Manche et dans tout l'Océan. Dans ce même lieu, Charlemagne avoit fait relever un ancien phare qu'avoit bâti Caligula; lorsque s'étant avancé jusque-là, dans l'intention d'aller conquérir la Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre, il s'étoit contenté de ramasser quelques coquilles sur le bord de la mer, et de bâtir ce phare, comme s'il eût craint que les Bretons ne voulussent venir attaquer la Gaule. Des auteurs disent que ce phare fut bâtie par Jules César. Charlemagne y faisoit avec soin allumer des feux toutes les nuits, pour éclairer les vaisseaux et leur indiquer l'entrée du port : ce monument s'appelle encore aujourd'hui la tour d'Ordre, nom qu'il portoit dès le temps de Charlemagne, et qu'on croit avoir été une corruption de *turris ardens* [*a*]. M. Bonamy le dérive du mot *odrans*, dont il avoue qu'il ignore la signification.

Godefroy s'indignoit d'une telle vigilance, et n'en étoit que plus animé contre l'empereur : le même zéle que celui-ci avoit eu pour la conversion des Saxons, et qu'il conservoit peut-être dans le fond de son cœur à l'égard des Danois, Godefroy l'avoit pour le culte de ses dieux [*b*]; c'étoit autant par fanatisme religieux que par politique qu'il aimoit à faire la guerre aux chrétiens; aussi faisoit-il une guerre doublement cruelle, et dans toutes ses incursions, ses plus grandes violences s'exerçoient sur les plus grands ennemis de ses idoles, c'est-à-dire sur les prêtres et les moines. La politique,

[*a*] Egin. in Annal. et in Vit. Car. Magn. [*b*] Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, t. 18, p. 270, 804.

d'un autre côté, lui reprochoit sans cesse l'imprudence qu'il avoit eue de laisser opprimer les Saxons, et renverser la seule barrière qui le séparât de la France; il vouloit, mais trop tard, réparer cette faute : le seul moyen d'y réussir étoit de vivre toujours en paix avec un voisin si redoutable, qui, lui-même, heureusement, inclinoit toujours de plus en plus pour la paix : mais les passions ne raisonnent point ainsi; Godefroy irritoit toujours Charlemagne par des menaces suivies d'incursions [*a*] : il vouloit envahir tout le pays des Saxons et des Frisons; il attaqua le Meckelbourg, il prit quelques châteaux sur les bords de l'Elbe; ses foibles exploits furent chèrement achetés par la perte d'un de ses neveux, tué dans un assaut, et promptement arrêtés par Charlemagne et le prince Charles son fils [*b*], qui le repoussèrent avec tant de vigueur, châtièrent si rudement les alliés qui s'étoient laissé séduire ou entraîner par Godefroy, et lui inspirèrent à lui-même tant de terreur, qu'il prit enfin de tous les partis qui n'étoient point la paix, le seul qui fût raisonnable, celui que Charlemagne auroit dû prendre contre les Saxons et les autres nations germaniques, celui que les Chinois prennent contre les incursions des Tartares, celui que les Romains et les Bretons avoient pris contre les Pictes et les montagnards écossais; il fit fermer par une haute muraille, garnie, d'espace en espace, de forts et de tours, cette langue de terre qui s'étend entre l'Océan germanique et la mer Baltique, et qui contient le Holstein, le duché de Sleswick et le Jutland : Charlemagne

[*a*] 808. [*a*] Annal. Egin. Annal. Lois. Annal. Met.

de son côté fit défendre, par divers forts, les confins de la Saxe, et les bords de l'Elbe; mais ces précautions ne pouvant s'étendre à tout, Godefroy fit une descente dans la Frise, battit les Frisons et ce qu'il y avoit parmi eux de Français pour les seconder. Charlemagne, à cette nouvelle, s'avança jusqu'au Wéser avec sa célérité ordinaire. Il apprit, en arrivant, que le roi de Danemarck venoit d'être assassiné par un de ses gardes. Le premier soin d'Hemminge, fils et successeur de Godefroy, fut de demander la paix [*a*]; il l'obtint, en sacrifiant le peu de conquêtes que son père avoit faites, fort inutilement, comme on voit.

La république de Venise étoit alors dans une situation assez critique. Placée entre l'empire d'Orient et celui d'Occident, entre Nicéphore et Charlemagne, elle avoit, selon les conjonctures, la prétention tantôt avouée, tantôt secrète, d'une indépendance entière; elle soutenoit que les premiers citoyens qui l'avoient fondée du temps d'Alaric (1) et d'Ataulphe, puis d'Attila, et enfin de Genséric, et qui avoient construit Rialte, avoient dû, par leur retraite au milieu des eaux, et par leur séparation absolue de la terre, échapper à-la-fois et aux ravages des barbares et à la souveraineté de l'empire romain. Les acquisitions qu'ils avoient faites dans la suite en terre ferme n'avoient rien changé, selon eux, à la nature des choses; ces espéces de colonies devoient suivre le sort de la métropole et participer à son indépendance. L'empire soutenoit au con-

[*a*] 810.
(1) Cet Alaric étoit antérieur d'un siècle au rival de Clovis.

traire que rien de ce qui existoit dans le monde connu ne pouvoit prétendre à l'indépendance, et que tout devoit reconnoître la souveraineté de Rome. Ce qu'il y avoit de plus singulier, c'étoit que les empereurs de Constantinople conservassent cette prétention dans le temps où Rome même n'étoit plus dans leur dépendance.

Le renouvellement de l'empire d'Occident, sous Charlemagne, est une grande époque dans la fameuse question de l'indépendance des Vénitiens, question agitée tant de fois avec tant d'éclat, mais sur-tout vers le temps de la conspiration du marquis de Bedmar [*a*]. Il paroît que les Vénitiens, dans l'origine, étoient sujets de l'empire romain; ceux qui formèrent leur république étoient personnellement sujets de l'empire; les îles où ils la formèrent étoient du domaine de l'empire. Ces réfugiés, contents d'avoir trouvé un asile contre la fureur des barbares, regardoient sans doute eux-mêmes comme un avantage de tenir à l'empire d'Occident, tout ébranlé, tout déchiré qu'il étoit. En effet, quel autre moyen avoient-ils de résister aux barbares, que de rester incorporés à l'empire, qui seul pouvoit les défendre? Il paroît encore qu'à la chute de l'empire d'Occident, les Vénitiens portèrent leur hommage aux empereurs d'Orient, et que s'ils furent soumis aux barbares, ils ne le furent que de fait, et que malgré eux. On ne voit pas qu'Odoacre ait rien entrepris en particulier contre les îles vénitiennes.

Théodoric, qui enleva l'Italie à Odoacre, rendit les

[*a*] 1618.

îles vénitiennes tributaires; mais le royaume des Goths, qu'il avoit fondé, dura peu, et aussitôt que les armées impériales eurent commencé d'en ébranler les fondements, les Vénitiens, qui n'avoient été que malgré eux soumis aux barbares, se livrèrent à leur ancienne inclination pour le nom romain, et se mirent sous la protection des empereurs d'Orient.

Les Lombards n'eurent jamais sur les îles vénitiennes ni droit ni prétention. Les Français succédoient aux Lombards, et tant que Charlemagne fut simplement roi de France et de Lombardie, il ne paroît pas qu'il eût aucun domaine direct à prétendre sur les Vénitiens; mais il renouvela l'empire d'Occident, dont les Vénitiens avoient dépendu dans l'origine : ce renouvellement de l'empire d'Occident devint pour eux une source d'embarras et d'inquiétudes.

Dans la division qui avoit été faite de l'empire entre Nicéphore et Charlemagne, celui-ci avoit nommément dans son partage l'Istrie et la Dalmatie, provinces si voisines de l'État de Venise, que, jointes aux contrées de l'Italie, dont Charlemagne avoit, même avant le renouvellement de l'empire d'Occident, le domaine, soit direct, soit utile, elles devoient au moins donner à un si puissant prince une très grande influence sur les affaires de la république de Venise; et il résulte de divers témoignages historiques que les possessions que Venise avoit dès-lors en terre ferme relevoient de l'empire d'Occident, et que les îles qu'ils occupoient dans le golfe, ou étoient indépendantes, ou relevoient de l'empire d'Orient. Le mystère que les Vénitiens ont toujours affecté de répandre sur les matières de gouverne-

ment, et leur inquisition d'État, aussi ombrageuse, aussi terrible que peut l'être dans d'autres pays l'inquisition religieuse (qui n'est elle-même dans le fond qu'une inquisition politique), rendent leur histoire, sur-tout dans ces temps-là, fort obscure et fort incertaine; on croit voir seulement qu'ils se mettoient tour-à-tour sous la protection de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident, pour se dérober à la souveraineté de tous les deux. Nicéphore croyoit quelquefois avoir acheté la paix trop cher, en reconnoissant Charlemagne et l'empire d'Occident; il étoit toujours prêt à entrer en guerre avec les Français; et dans le même temps où le connétable Bouchard battit la flotte des Sarrasins dans la Méditerranée, aux environs de l'île de Corse, le patrice Nicétas croisoit avec une flotte grecque dans le golfe de Venise, disposé à seconder les Sarrasins, s'ils eussent été plus heureux. La défaite de ceux-ci empêcha Nicétas de rien entreprendre. Nicéphore montra encore dans d'autres occasions des dispositions ennemies; les Vénitiens, suivant les intérêts de leur indépendance, prirent tour-à-tour le parti de Nicéphore et celui de Charlemagne.

Venise étoit alors gouvernée par un duc ou doge, et par des tribuns. Le doge Jean, et son fils Maurice qu'il s'étoit associé, étoient dans les intérêts de Nicéphore; les tribuns Obélério et Béat son frère, dans ceux de Charlemagne. Le doge, pour plaire à Nicéphore, fit choix d'un Grec pour remplir le siége épiscopal d'Olivolo, une des îles qui compose Venise (1); les tribuns

(1) Venise, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'existoit pas alors; on n'avoit pas encore réuni toutes ses îles en une seule ville.

prierent l'archevêque de Grado de refuser l'ordination au Grec que le doge avoit choisi. L'archevêque alla plus loin, il excommunia le Grec; le doge irrité, ou son fils, assiégea l'archevêque dans sa ville, l'y prit, et le fit précipiter du haut d'une tour. Paulin patriarche d'Aquilée, non moins ami de Charlemagne qu'Obélério et Béat, tint à ce sujet à Altino un concile, pour lequel il prit les ordres de ce monarque. Fortunat, neveu du patriarche assassiné, se sauva en France à la cour de Charlemagne; Obélério, à Trévise. Charlemagne, sur leurs remontrances et leurs plaintes, donna ordre à Pepin son fils, roi d'Italie, de prendre en considération les affaires des Vénitiens, et Pepin fit la guerre aux doges. Ceux-ci appelèrent Nicéphore à leur secours; mais bientôt, par les intrigues plus puissantes du parti français, les doges furent obligés de prendre la fuite. Obélério, leur ennemi, fut fait doge à leur place, et son frère Béat lui fut associé, comme Maurice l'avoit été à Jean son père. Fortunat fut fait patriarche de Grado à la place de son oncle. Cette affaire de Grado, ainsi que les autres qui concernoient l'État de Venise et l'empire des Grecs, parurent d'une assez grande importance pour mériter que le pape fît à ce sujet un voyage en France, en prétextant je ne sais quel miracle opéré à Mantoue, et dont il vouloit, disoit-il, rendre à Charlemagne un compte détaillé. Dans une lettre où ce pontife recommande au roi les intérêts de l'archevêque de Grado, il parle du *respect* que ce prélat *doit à son maître;*

Rialte, qui en occupe aujourd'hui le centre, est la première de ces îles qui ait été habitée; mais c'étoit alors Malamauco qui passoit pour la capitale de l'État vénitien.

ce maître, c'est Charlemagne [a]. On voit en effet que ce prince fit des actes de souveraineté dans l'État de Venise; Éginard dit formellement que Charlemagne donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs et les peuples de Vénétie et de Dalmatie. Louis-le-Débonnaire y conserva la même autorité; l'auteur du *Squitinio della libertà Veneta*, et après lui Le Blanc, en rapportent pour preuve une monnoie d'argent de ce prince, frappée dans Venise, ce qui fut toujours la marque la moins équivoque de la souveraineté.

La flotte de Nicéphore reparut dans le golfe de Venise sous un autre commandant, nommé Paul; elle tenta de surprendre Comacchio, et fut repoussée [b]; elle s'en vengea sur Populonie (1), aujourd'hui Piombino, qu'elle prit et pilla.

Dans le cours de ces diverses expéditions, les nouveaux doges servirent Charlemagne avec zéle; mais ils ne purent entraîner leur nation, qui persévéra dans son attachement pour les Grecs. Pepin continua la guerre contre Venise; et alors Obélério et son frère, étant devenus suspects aux Vénitiens, furent chassés à leur tour. Quelques auteurs disent au contraire que ces deux doges, en affectant beaucoup de zéle pour les intérêts de Charlemagne, s'attachoient sur-tout à perpétuer la guerre et à traverser tous les traités entre les deux empires: on s'aperçut qu'ils n'étoient pas plus fidéles à Charle-

[a] Tome 7, Concil. Epist. 11, Leon. ad Car. Magn.

[b] Annal. Egin. Loisel. Met. *et alii.*

(1) Virgile parle de ce lieu dans le dixième livre de l'Énéide.

Sexcentos illi dederat Populonia mater,
Expertos belli juvenes.

magne qu'à Nicéphore; alors ce fut à eux-mêmes que Pepin, roi d'Italie, crut devoir faire la guerre; il les attaqua par terre et par mer, les battit par-tout, et les força de se soumettre à sa domination. C'est ainsi du moins que l'abbé Velly raconte l'histoire de ces guerres, d'après Sigonius [*a*]: en général, les auteurs français ne parlent que des triomphes de Pepin dans ses diverses hostilités contre Venise; mais les auteurs vénitiens racontent les choses bien différemment. Ils conviennent que Pepin s'avança en vainqueur jusqu'à Malamauco; mais ce fut, selon eux, le terme de ses succès. Par le conseil d'Ange-Participatio, qui fut doge après l'expulsion d'Obélério et de Béat, les Vénitiens abandonnèrent Malamauco pour se retirer tous à Rialte, comme les Athéniens, dans la guerre contre Xerxès, avoient quitté leur ville pour se réfugier dans leurs vaisseaux. Les lagunes rendoient l'accès de Rialte difficile et dangereux, et c'étoit sur cette ressource que les Vénitiens avoient compté; ils se présentèrent au combat avec des navires [*b*], dont la petitesse excita, de la part des Français, un rire universel de mépris et de pitié. Les Français avoient toute la confiance que les succès de Charlemagne devoient naturellement inspirer à sa nation; mais ils n'avoient pas toujours la prudence qui avoit assuré ces succès; ils crurent qu'avec leurs gros vaisseaux ils alloient écraser cette flotte légère. Les Vénitiens reculant toujours devant eux à mesure que les Français s'avançoient, les attirèrent insensiblement au milieu des lagunes, où les vaisseaux fran-

[*a*] Sigon. l. 4, *de regno Italiæ*. [*b*] 810.

çais s'embourbèrent, tandis que les légers bâtiments vénitiens, pour lesquels il y avoit toujours assez d'eau, sembloient voltiger autour de ces masses immobiles, prenant leur temps pour les attaquer et se retirer à propos; les Vénitiens remportèrent une victoire complète, dont Pepin ne put jamais prendre sa revanche. La paix se fit entre les deux empires aux mêmes conditions qu'auparavant; par conséquent la guerre avoit été inutile. Venise fut mise ou rentra sous la dépendance de l'empire grec [a]; la Dalmatie resta aux Français, du moins en grande partie. Les bornes de l'empire de Charlemagne étoient, au nord, la mer Baltique jusqu'à la Vistule; à l'orient, la Teisse et la Save; au midi, la Calabre ultérieure en Italie; au couchant, le cours de l'Ebre en Espagne. Il avoit ajouté aux États du roi Pepin son père toute la Saxe, depuis le Rhin jusqu'à la Vistule, depuis la Franconie jusqu'à la mer Germanique, et jusqu'à la mer Baltique; le duché de Bavière avec la Stirie et la Carinthie; la Pannonie, c'est-à-dire l'Autriche, la Hongrie et l'Esclavonie; les pays situés entre l'Italie et la Pannonie, tels que l'Istrie, la Liburnie ou Croatie, une partie de la Dalmatie; toute l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la Pouille et à la Calabre; car ce que Pepin avoit conquis deux fois en Italie sur Astolfe avoit été repris par Didier; enfin, l'Aquitaine et la Gascogne, les Pyrénées, et toute la partie de l'Espagne située entre ces montagnes de l'Ebre.

La paix régna entre les deux empires tout le reste du règne de Nicéphore. Michel Curopalate, son succes-

[a] Sigon. *de regno Italiæ.*

seur, n'eut rien de plus pressé, à son avénement, que d'envoyer demander à Charlemagne son amitié, et que de le reconnoître sous le même titre de *Basileus* qu'il prenoit lui-même.

CHAPITRE IV.

Affaires de l'intérieur de l'empire français sur la fin du règne de Charlemagne.

CHARLEMAGNE reconnoissoit de plus en plus que le résultat de ses conquêtes avoit été seulement de changer d'ennemis, et d'en acquérir toujours de plus puissants; au lieu des Saxons, des Lombards et des peuples de l'Aquitaine, c'étoient les Danois ou Normands, les Grecs et les Sarrasins qu'il avoit à combattre; l'ardeur des Normands étoit sur-tout ce qui l'inquiétoit pour la suite. « S'ils osent, disoit-il, attaquer un si puissant empire, « réuni dans une main, qui peut-être n'est pas foible [*a*]; « que n'oseront-ils pas contre ce même empire, affoibli « comme il le sera par le partage et peut-être par les « divisions? »

Mais, d'un autre côté, ce partage si contraire à l'es-

[*a*] Monach. San. Gall. l. 2, c. 2.

prit de conquête, puisqu'il tend à resserrer ce que la conquête veut étendre et agrandir, devient, comme nous avons déja eu occasion de l'observer, un effet presque inévitable de la conquête, par l'impossibilité de gouverner des États trop étendus : il falloit être Charlemagne, pour suffire au gouvernement d'un si vaste empire; encore avoit-il été obligé d'en partager les soins entre ses trois fils; et ce partage, fait de son vivant, devoit à plus forte raison subsister après sa mort. Les grands empires demandent nécessairement un partage. L'empire romain, partagé plusieurs fois, et encore trop vaste, avoit péri, principalement parcequ'un fardeau qu'Auguste et Constantin avoient pu porter tout entier, et auquel ils avoient suffi, s'étoit trouvé beaucoup trop pesant pour la foule de leurs foibles successeurs : on étoit accoutumé en France à ces partages, et l'accroissement de l'empire sous Charlemagne ajoutoit un motif de plus à la force de l'habitude. D'ailleurs la nature parloit au cœur de Charlemagne, et la nature veut que tous les enfants aient un partage, et même un partage à-peu-près égal; c'est la politique qui cherche à réunir, et qui sacrifie tous les cadets à l'aîné seul. La nature, qui devroit seule régler les successions particulières, conseille le partage. La politique, qui a seule le droit de régler la succession des empires, suivant l'intérêt des peuples, demande la réunion; mais la trop grande étendue des empires, fruit des conquêtes, rend la réunion impossible, et le partage nécessaire, même en politique : ainsi la nature et la politique étoient d'accord pour exiger le partage de l'empire français; ces raisons avoient déterminé Charlemagne à l'acte de partage

dont nous avons parlé (1). Charles, l'aîné des fils, devoit avoir l'empire et la France, et en attendant il avoit sous son père le département de la Germanie, et le soin de réprimer les courses des Normands; Pepin étoit roi d'Italie, ce qui entraînoit la fonction de veiller sur l'empire grec, et d'en arrêter les entreprises; le roi d'Aquitaine avoit dans son partage la marche d'Espagne, et étoit opposé aux Sarrasins.

En l'an 806, Charlemagne se sentant vieilli et affoibli, fit un testament (2), qui, pour le fond des dispositions, n'étoit proprement qu'une confirmation du partage qu'il avoit fait entre ses fils en 781; il y faisoit seulement quelques légères modifications; il augmentoit de quelques provinces les royaumes d'Italie et d'Aquitaine, tant pour récompenser le zéle et les services des puînés de ses fils, que parceque l'empire ayant reçu de nouveaux accroissements depuis l'acte de partage, les états qui devoient former le département de l'aîné ne devoient encore être que trop étendus.

Mais c'est sur-tout dans les clauses étrangères au fond même des dispositions que ce testament offre plusieurs objets dignes de remarques [a].

1º Ce testament fut lu dans un parlement solennel, assemblé à Thionville, en présence des principaux

(1) Voir le livre I, chap. VI, t. 1, p. 403 et suiv.

(2) Baluze (t. 2 des *Capitulaires*, p. 1068), et dom Bouquet (t. 5 du *Recueil des Historiens de France*, p. 771), ont fort bien prouvé contre P. Pithou l'authenticité de ce testament ou acte de partage (*Charta divisionis*) de 806, et c'est l'opinion générale des savants.

[a] Chart. Divis.

seigneurs, dont le suffrage étoit alors nécessaire, ou du moins bon à obtenir.

2° L'opinion générale, que, sous la seconde race, la couronne étoit à-la-fois héréditaire et élective, c'est-à-dire qu'il falloit être de la race carlovingienne pour pouvoir être élu, mais que le droit d'aînesse pouvoit être démenti par l'élection, cette opinion paroît principalement fondée sur une des clauses du testament ou de la charte de partage de Charlemagne. Cette clause porte « que si un des trois princes a un fils que le peuple « veuille bien élire pour succéder à l'État de son père, « ses deux oncles donneront leur consentement à cette « élection, et le laisseront régner dans la partie de l'État « que son père avoit eue en partage (1). »

3° Ce testament fut envoyé au pape, qui le signa : nous disons avec raison en France que cette signature n'y donnoit pas plus de validité, mais seulement plus d'authenticité; l'expérience a fait connoître que ces sortes de déférences ne sont jamais sans conséquences, et qu'on ne fournit point impunément à la cour de Rome le prétexte d'une prétention.

4° L'empereur fit jurer à ses fils d'observer son testament dans tous les points; il leur recommanda l'union, comme s'il eût prévu que la discorde devoit un jour faire périr sa malheureuse (2) famille; et dans cet acte même où il fait le partage de ses États entre ses fils, il

(1) *Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit, quem populus eligere voluerit ut patri suo succedat in regni hæreditate, volumus ut hoc consentiant patrui ipsius pueri.* Art. 5.

(2) *Ego regnum vobis trado, firmum, si boni eritis, si mali, imbe-*

se réserve expressément, par la vingtième et dernière clause, toute l'autorité.

5° L'empereur prévoyant le cas où, malgré tous ses soins, il s'éléveroit quelques contestations entre ses fils, leur défend d'avoir recours aux armes, et leur interdit la voie du duel; il veut qu'on s'en rapporte au jugement de la croix [a]. Nous ne voyons plus aujourd'hui dans cette disposition qu'un monument de la superstition du temps; nous pourrions y voir un assez grand trait de sagesse, et nous pourrions nous applaudir moins de nos lumières actuelles : ne nous flattons pas en effet d'avoir beaucoup perfectionné la science de vérifier les faits; peut-être cette science n'est-elle pas susceptible de perfection chez les hommes : nous avons eu raison sans doute de préférer la preuve testimoniale au duel et aux prétendus *jugements de Dieu;* car les jugements de Dieu nous sont inconnus, et il est du moins vraisemblable que deux hommes aimeront mieux dire vrai que de mentir, sur-tout s'ils sont menacés de peines, dans le cas où on viendroit à découvrir qu'ils ont menti : mais enfin les diverses épreuves étoient fondées sur une supposition qui n'avoit rien d'injurieux à la divinité, et qui étoit très consolante pour les hommes, c'est que Dieu ne peut pas laisser succomber l'innocence. La preuve testimoniale est aussi fondée sur

cillum; nam concordiâ res parvæ crescunt, discordiâ maximæ dilabuntur. SALLUST. Bell. Jugurth.

« Le trône que je vous laisse est affermi, si vous êtes bons, et chance-« lant, si vous êtes mauvais; car avec la concorde les petites choses « croissent, et la discorde ruine les plus grandes. »

[a] Charta divisionis, c. 14.

une supposition qui n'a rien de plus réel, c'est que deux hommes ne peuvent être visionnaires, ou calomniateurs. Au reste, dans un temps où les épreuves passoient pour un moyen sûr de connoître la vérité, et chez une nation toute guerrière et encore féroce, qui, parmi toutes ces épreuves, préféroit hautement celle qui décidoit tout par le fer, il n'y avoit que des lumières supérieures qui pussent faire préférer une épreuve sans conséquence, telle que celle de la croix. A la vérité, de ce qu'un homme avoit, plus ou moins qu'un autre, la faculté de rester long-temps les bras en croix, ou dans une posture gênante, en présence de la croix, il ne s'ensuivoit pas qu'il eût tort ou raison; mais puisqu'il falloit un jugement, on en avoit un, et sans effusion de sang [*a*]. Remarquons d'ailleurs que si cette précaution étoit d'un père qui vouloit épargner à ses fils l'horreur d'un fratricide, la préférence que Charlemagne accordoit en toute occasion au jugement de la croix sur le duel étoit d'un monarque qui ménageoit le sang de ses sujets, et d'un philosophe qui réduisoit à sa juste valeur la preuve de vérité résultante des diverses épreuves.

Quant à la preuve testimoniale, elle étoit connue et admise alors, et Charlemagne ne renvoie au jugement de la croix qu'à défaut de preuve testimoniale; mais on avoit rendu celle-ci presque impossible en matière criminelle à l'égard de certaines personnes ; on en avoit entièrement corrompu et altéré les principes; on avoit mesuré le nombre des témoins sur la qualité de l'accusé; il en falloit, d'après les fausses décrétales qui ont fait

[*a*] Mabill. de re dipl. p. 498. Rec. des Hist. de Fr. t. 5, p. 734.

loi si long-temps, soixante et douze pour convaincre un évêque, quarante pour un simple prêtre, trente-sept pour un diacre, et sept pour les autres clercs inférieurs. Si ces témoins étoient des laïcs, il falloit qu'ils eussent femme et enfants. Il sembloit qu'il fût question de rendre hommage à la dignité, non d'acquérir la preuve d'un fait. Il sembloit aussi qu'on supposât les hommes plus portés à calomnier les personnes constituées en dignité, sur-tout les ecclésiastiques. Au contraire, quand c'étoient les ecclésiastiques qui déposoient contre des laïcs, le moindre témoignage suffisoit, et c'est avec peine qu'on voit dans une loi de Charlemagne la disposition suivante :

« Le témoignage d'un seul évêque sera reçu par tous « les juges sans difficulté, et on n'en entendra point « d'autre dans la même affaire. »

Lorsque les témoins manquoient, Charlemagne, pour les accusations les plus graves, telles que celle de parjure, ne vouloit point d'autre épreuve que celle de la croix, et n'imagina pas d'autre moyen de terminer les contestations qui pourroient s'élever entre ses fils [a].

Cette précaution étoit superflue; la discorde, qui devoit un jour ruiner la maison de Charlemagne, n'étoit pas le fléau dont ses fils étoient menacés; mais une grande douleur étoit réservée à sa vieillesse, celle de perdre les deux aînés de ses fils, les deux qui annonçoient le plus de talents, et de ne laisser pour régner après lui qu'un prince qui n'étoit pas sans vertus, mais qui, comme on le lui a tant reproché, avoit plus les

[a] Capit. Baluz. t. 1, p. 197.

qualités d'un moine que celles d'un roi. Pepin, roi d'Italie, mourut le premier [a], à trente-trois ans, laissant un fils, nommé Bernard, qui lui succéda dans ce royaume, et cinq filles, dont l'éducation fut la consolation et l'amusement de leur aïeul; on ignore le nom de la femme ou de la concubine de Pepin. Thégan parle de Bernard comme d'un bâtard; Adrien de Valois le croit légitime. Le prince Charles suivit de près Pepin au tombeau. Il étoit âgé de trente-cinq ans, et mourut sans enfants [b]. Charlemagne perdit vers le même temps Gisèle sa sœur, abbesse de Chelles, et Rotrude sa fille aînée; elles eurent l'une et l'autre une grande part à ses regrets. Quelques historiens cherchent à excuser la sensibilité que Charlemagne fit paroître en cette occasion; c'est, s'il n'en eût point montré après de telles pertes, qu'il auroit fallu lui chercher des excuses, et qu'on n'auroit pas pu lui en trouver. Les hommes sont quelquefois d'étranges estimateurs des choses! Pourquoi donc vouloir que l'insensibilité convienne aux rois? A qui peut-elle convenir?

Le testament de Charlemagne n'avoit plus d'objet: en 811, après la mort de ses deux fils aînés, Charlemagne fit un autre testament, par lequel il laissoit les deux tiers de ses trésors et de ses meubles aux diverses métropoles de ses États; quant à ses vastes domaines, le roi d'Aquitaine restoit seul sans frères et sans rivaux. Bernard devoit remplacer son père dans le royaume d'Italie; tout le reste de l'empire français n'avoit plus d'autre héritier que Louis. Charlemagne succomboit

[a] Le 8 juillet 810. [b] Le 4 décembre 811.

assez sensiblement sous le poids des années, des fatigues et de la douleur; sa tendresse sembloit se rassembler particulièrement sur Louis, mais cette tendresse n'étoit point aveugle; Charlemagne, avant de s'y livrer, et de lui en donner les dernières et les plus fortes preuves, voulut encore savoir à quel point Louis en étoit digne : il n'oublia point ses peuples en se souvenant de son fils; il chargea plus que jamais des amis affidés de faire des informations secrètes et approfondies sur l'administration de Louis dans l'Aquitaine; il sut que ce prince s'étoit corrigé sans retour de quelques erreurs de jeunesse, et que ses sujets étoient contents et heureux. Il mande le prince à Aix-la-Chapelle, il assemble les grands et les prélats dans cette magnifique chapelle qu'il avoit pris plaisir à construire; en leur présence il lui recommande ses sœurs, les enfants de ses frères, ses sujets sur-tout; il le fait jurer d'être leur père; il demande ensuite expressément aux évêques et aux grands assemblés, « s'ils vouloient bien qu'il donnât « à son fils le titre d'empereur » ; et après qu'ils eurent juré de lui être fidèles, et que Louis eut juré de bien gouverner, il commande à Louis d'aller prendre sur l'autel la couronne impériale, et de se la mettre lui-même sur la tête [a]. Louis obéit, et on applaudit. Telle fut la cérémonie de son association à l'empire, et de son couronnement. Baronius dit que Charlemagne, par son testament, ne donna l'empire à aucun de ses enfants [b], parcequ'il avoit laissé au pape la liberté d'en disposer à son gré; Baronius se trompe

[a] Thégan, chap. 7. [b] Baron. Ann. ad ann. 806, n. 26.

par ignorance, ou à dessein et pour favoriser les préjugés ultramontains; Charlemagne avoit fait un testament dans un temps où il avoit trois fils dont il falloit régler les droits; n'en ayant plus qu'un, et averti par sa propre défaillance qu'il étoit temps de se l'associer, il lui donne la couronne impériale en souverain absolu, qui croit ne la tenir que de Dieu, et qui en dispose comme de son patrimoine. Quant à la fable de la disposition de l'empire abandonnée au pape, elle a pour unique fondement la déférence peut-être un peu trop forte que Charlemagne avoit eue pour Léon III, en lui faisant signer son testament.

Après la cérémonie du couronnement, Louis prit congé de son père; et l'on remarqua qu'en se séparant ils s'embrassèrent plusieurs fois les larmes aux yeux, avec un attendrissement plus fort qu'à l'ordinaire.

Charlemagne, dans les dernières années de son régne, donna un grand exemple à son fils, celui d'éviter la guerre avec autant de soin qu'il l'avoit autrefois recherchée : en général, il n'eut jamais contre la seconde enceinte des ennemis de la France, les Danois ou Normands au nord, l'empire grec au levant, les Sarrasins d'Espagne au midi, la même ardeur qu'il avoit eue contre la première enceinte, c'est-à-dire contre les Saxons, les Lombards et les Aquitains. L'âge, qui s'avançoit, lui communiquoit l'indifférence qu'il améne à sa suite; la mort de ses deux fils aînés, nobles imitateurs de sa valeur et de ses talents militaires, redoubloit cette indifférence. D'ailleurs il n'étoit pas possible que les réflexions qui condamnent la guerre n'eussent pas fait quelque impression sur un esprit si sage, accoutumé,

dans ses grandes vues de législation, à méditer sur les principes de la justice et de l'humanité. Aussi voyons-nous dans ses dernières années beaucoup moins d'hostilités de sa part, et beaucoup plus de réglements de tout genre. Nous trouvons même vers ce même temps une preuve assez marquée de l'éloignement qu'il avoit enfin pris pour la guerre. En 812, les trois grandes puissances, ses ennemies et ses rivales, étoient en combustion. Deux compétiteurs se disputoient la couronne de Danemarck; deux autres, celle de Cordoue, et l'empereur des Grecs, Nicéphore, avoit été tué dans une bataille contre les Bulgares. C'étoit le moment que la politique vulgaire eût choisi pour attaquer ces trois États; ce fut le moment que choisit Charlemagne pour conclure avec eux une paix plus solide, sans vouloir profiter de leurs troubles.

Ainsi pensoit, ainsi agissoit ce prince, guéri des passions de la jeunesse, détrompé des erreurs, instruit par l'expérience; et la raison peut appeler de Charlemagne, roi guerrier au huitième siécle, à Charlemagne empereur pacifique au neuvième.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

FIN DE LA TABLE.

LIVRE SECOND.

FIN DE LA TABLE.